

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

Délibération N° 2023-008

Compétence communautaire : **ADMINISTRATION GENERALE**

OBJET : NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du trente mars deux mille vingt-trois, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : 47

Délégués présents : 36

Suffrages exprimés : 46

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Sandrine BARAKEL, Georgia BRUN, Véronique CANESTRARI, Véronique CROS, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Véronique HURBIN, Patricia MASSAUDET SOJKA, Agnès MILHAUD, Béatrice MARTIN, Hélène MOULY, Marie-Pierre MOUTON, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS.

Messieurs : William AUGUSTE, Jean-Michel AVIAS, Jean-Marc CARIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Guillaume DEPIERRE, Romain ENTAT, Patrice ESCOFFIER, Guy FAYOLLE, Denis GAILLARD, Alain GALLU, Maryannick GARIN, François LAPLANCHE-SERVIGNE, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Jean-Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Patrick SCOTTO DI CARLO, Christian SABATIER.

Etaient représentés :

Madame Jacqueline BESSIERE donne procuration à Monsieur Guy FAYOLLE
Madame Christine FOROT donne procuration à Monsieur William AUGUSTE
Madame Catherine MIGLIORI donne procuration à Monsieur Jean-Michel AVIAS
Madame Sylvie MOLINIE donne procuration à Madame Hélène MOULY
Madame Aura ROCHE-CAMACHO donne procuration à Madame Marie FERNANDEZ
Madame Malika YAHIAOUI donne procuration à Monsieur Hichame MARGOUM

Monsieur Didier BESNIER donne procuration à Madame Véronique CANESTRARI
Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Madame Marie-Pierre MOUTON
Monsieur Jean-Marie PUEL donne procuration à Madame Véronique ALLIEZ
Monsieur Daniel VEILLY donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN

Absent :

Monsieur Gérard HORTAIL

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint avec 36 conseillers, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Jean-Michel CATELINOIS

Conformément aux dispositions des articles L 2122-23 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Communautaire de désigner au début de chaque séance son secrétaire.

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

Candidature : Madame Sandrine BARAKEL

A l'unanimité des membres présents, le vote a eu lieu à main levée.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **DECLARE**, Madame Sandrine BARAKEL, secrétaire de séance.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Le Président,
Jean-Michel CATELINOIS**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

Délibération N° 2023-009

Compétence communautaire : **ADMINISTRATION GENERALE**

OBJET : PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 1^{er} MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du trente mars deux mille vingt-trois, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : 47

Délégués présents : 36

Suffrages exprimés : 46

Étaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Sandrine BARAKEL, Georgia BRUN, Véronique CANESTRARI, Véronique CROS, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Véronique HURBIN, Patricia MASSAUDET SOJKA, Agnès MILHAUD, Béatrice MARTIN, Hélène MOULY, Marie-Pierre MOUTON, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS.

Messieurs : William AUGUSTE, Jean-Michel AVIAS, Jean-Marc CARIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Guillaume DEPIERRE, Romain ENTAT, Patrice ESCOFFIER, Guy FAYOLLE, Denis GAILLARD, Alain GALLU, Maryannick GARIN, François LAPLANCHE-SERVIGNE, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Jean-Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Patrick SCOTTO DI CARLO, Christian SABATIER.

Étaient représentés :

Madame Jacqueline BESSIERE donne procuration à Monsieur Guy FAYOLLE
Madame Christine FOROT donne procuration à Monsieur William AUGUSTE
Madame Catherine MIGLIORI donne procuration à Monsieur Jean-Michel AVIAS
Madame Sylvie MOLINIE donne procuration à Madame Hélène MOULY
Madame Aura ROCHE-CAMACHO donne procuration à Madame Marie FERNANDEZ
Madame Malika YAHIAOUI donne procuration à Monsieur Hichame MARGOUM

Monsieur Didier BESNIER donne procuration à Madame Véronique CANESTRARI
Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Madame Marie-Pierre MOUTON
Monsieur Jean-Marie PUEL donne procuration à Madame Véronique ALLIEZ
Monsieur Daniel VEILLY donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN

Absent :

Monsieur Gérard HORTAIL

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint avec 36 conseillers, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

Secrétaire de séance : Sandrine BARAKEL

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Jean-Michel CATELINOIS

Monsieur le Président soumet le procès-verbal de la séance du 1^{er} mars 2023 à l'approbation des conseillers communautaires.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte-rendu avant son adoption définitive.

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du 1^{er} mars 2023.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **la majorité (44)** des suffrages exprimés :

2 CONTRE : Madame Peggy FISSIER, Monsieur Richard POIGNET


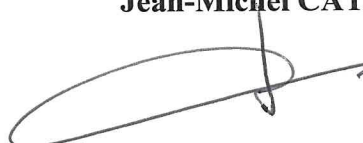
- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 1^{er} Mars 2023.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Le Président,
Jean-Michel CATELINOIS**



PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 01 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le premier mars, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du vingt-deux février deux mille vingt-trois, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : 47

Délégués présents : 36

Suffrages exprimés : 44

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Jacqueline BESSIERE, Georgia BRUN, Véronique CANESTRARI, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Christine FOROT, Véronique HURBIN, Agnès MILHAUD, Sylvie MOLINIE, Hélène MOULY, Aura ROCHE-CAMACHO, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS, Malika YAHIAOUI (arrivée à 18h35).

Messieurs : Didier BESNIER, Jean-Marc CARIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Guillaume DEPIERRE, Romain ENTAT, Patrice ESCOFFIER, Guy FAYOLLE, Denis GAILLARD, Alain GALLU, Maryannick GARIN, Gérard HORTAIL, François LAPLANCHE-SERVIGNE, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Jean-Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Jean-Marie PUEL, Patrick SCOTTO DI CARLO, Christian SABATIER.

Etaient représentés :

Madame Béatrice MARTIN donne procuration à Monsieur Jean-Pierre PLANEL
Madame Patricia MASSAUDET SOJKA donne procuration à Monsieur Jean-Marc CARIAS
Madame Marie-Pierre MOUTON donne procuration à Madame Christine FOROT
Monsieur William AUGUSTE donne procuration à Monsieur Didier BESNIER
Monsieur Jean-Michel AVIAS donne procuration à Monsieur Jean-Michel CATELINOIS
Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Madame Véronique CANESTRARI
Monsieur Hichame MARGOUM donne procuration à Madame Aura ROCHE-CAMACHO
Monsieur Daniel VEILLY donne procuration à Madame Sylvie MOLINIE

Absentes :

Madame Sandrine BARAKEL
Madame Véronique CROS
Madame Catherine MIGLIORI

En préambule, avant l'ouverture de la séance, intervention de M. Gilles Crest et son collègue Christophe d'ORANO Tricastin, présentation du projet Georges Besse 2.

Il y a des réunions publiques qui sont organisées sur le territoire, pour présenter la capacité d'enrichissement, souvenez-vous sur le site, l'activité c'est de travailler des électriciens français, mais aussi internationaux, donc une étape de chimie on parle de l'enrichissement par centrifugation.

Le projet est d'augmenter la capacité d'enrichissement Georges Besse 2 (site : www.projetextensiongb2.fr), passage d'un petit film.

Jean-Michel Catelinois : merci, avez-vous des questions ?

Gérard Hortail dit qu'il a une remarque et non une question, il remarque que chaque fois qu'ORANO tousse des postillons arrivent à Solérieux. Gérard Hortail dit à Solérieux, ras le bol d'être traité comme la décharge nucléaire d'ORANO. Les écologistes du village l'interpellent et se plaignent de la pollution. Il demande à ORANO de les recevoir et de leur expliquer tout ce qu'il se passe, merci.

Jean-Michel Catelinois, Jean-Luc Perillon vous aviez une question ? vous aussi c'est pour des postillons ?

Jean-Luc Perillon : Propos inaudibles pour le début de la 1ere question...

Vous voulez sécuriser l'approvisionnement du monde occidental...donc vous avez des engagements long terme. Les engagements long terme depuis l'affaire des sous-marins nucléaire australien, on sait ce que ça vaut, en particulier de la part des anglosaxons, est ce que les contrats sont mieux verrouillés ou pas ?

Réponse ORANO : le projet n'est pas encore autorisé, ils souhaitent que les contrats soient signés avec des engagements fermes de la part des clients avant de lancer le projet, si pas de financements et pas de pré commandes, ils ne feront pas le projet. En ce qui concerne les contrats, on fait confiance à nos juristes.

Jean-Luc Perillon : 2eme question, 30% du marché occidental va se retrouver libre, la chine peut être intéressé pour venir « chiper » quelques pourcents ?

Gilles Crest / ORANO : on est d'accord que la Chine à l'heure actuelle a des besoins assez importants, c'est un pays qui s'équipe énormément de centrales nucléaires, qui a besoin d'uranium enrichis. Demain ou après-demain, ils vont vouloir exporter, c'est aussi un marché très concurrentiel au niveau mondial, c'est aussi dans les perspectives aussi d'envisager que la Chine puisse développer ses propres besoins pour l'exportation.

14 mars il y a une web conférence.

Concernant les visites sur le site, elles sont toutes déjà complètes, 100 personnes par matinée. Ils vont réfléchir pour répondre à la demande.

Fin de l'intervention, merci et bonne soirée.



Ouverture de la séance.

M. le Président accueille les membres de la Communauté de communes.

M. le Président fait l'appel et énonce les 8 pouvoirs remis en début de séance et constate que le quorum de présence est atteint pour délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour.



1- ADMINISTRATION GENERALE

1.1 NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Rapporteur : Jean-Michel CATELINOIS

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Conformément aux dispositions des articles L 2122-23 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Communautaire de désigner au début de chaque séance son secrétaire.

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

Candidature : Monsieur Hervé MEDINA

A l'unanimité des membres présents, le vote a eu lieu à main levée.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

-DECLARE, Monsieur Hervé MEDINA, secrétaire de séance.

1.2 PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 09 NOVEMBRE 2022

Rapporteur : Jean-Michel CATELINOIS

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Monsieur le Président soumet le procès-verbal de la séance du 09 novembre 2022 à l'approbation des conseillers communautaires.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte-rendu avant son adoption définitive.

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

-D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 09 novembre 2022.

Jean-Michel Catelinois : avez-vous des remarques sur le PV du 09 novembre 2022

Maryannick Garin : j'ai une remarque, en général on s'aperçoit que les PV sont les mêmes quel que soit le secrétaire de séance, j'imagine que c'est sous la responsabilité du DGS, si on pouvait éviter d'écrire des « heu » « heu », je pense trois petits points sur le PV, ça générerait en rien à la compréhension des textes et nos administrés quand ils les lisent, peut-être que ça leur manquerait pas et peut-être que ceux qui s'expriment passerait peut-être un peu moins pour ce qu'ils ne sont pas et M. le Président comme tu t'exprimes pas mal, tu peux recompter le nombre de « heu » que tu dis dans les PV et tu verras que c'est pas plus mal et si on pouvait faire des PV qui se lisent « heu » « heu » normalement, ça serait pas plus mal.

Jean-Michel Catelinois : on élaguera M. le Vice-Président, c'est normal, il est l'élagage ça le connaît... Donc à part ça, je vous propose de le voter, unanimement pour ? ça va.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

-**APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 09 novembre 2022.

1.3 PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 13 DECEMBRE 2022

Rapporteur : Jean-Michel CATELINOIS

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Monsieur le Président soumet le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2022 à l'approbation des conseillers communautaires.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte-rendu avant son adoption définitive.

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

-**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2022.

Jean-Michel Catelinois : 2eme PV du 13 décembre 2022, donc regardez pas les « heu », à part les « heu »....propos inaudibles, allez y ... merci M. Perillon

Jean-Luc Perillon : propos inaudibles

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

-**APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2022.

2 – RICHESSES HUMAINES

2.1 MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Rapporteur : Jean-Michel CATELINOIS

Jean-Michel Catelinois : c'est moi encore ! je tiens à excuser le Vice-Président M. Jean-Michel Avias aux finances qui malheureusement a eu un souci familial, qui l'a empêché d'être là ce soir et par le fait de présenter le DOB, donc je m'en chargerai à sa place, on a travaillé ensemble hier mais malheureusement il a eu un souci aujourd'hui...

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique notamment l'article L 313-1,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiées,

Vu la saisine envoyée au comité technique,

Vu la Conférence des maires du 8 février 2023,

Considérant ce qui suit :

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Également, il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de son établissement.

Considérant qu'au regard de l'évolution des effectifs, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs.

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- DE SUPPRIMER 1 poste à temps complet au grade de rédacteur
- DE CREER 1 poste à temps complet au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe
- D'APPROUVER la modification du tableau des effectifs joint en annexe de cette délibération
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération

Jean-Michel Catelinois : suite à une promotion qu'on supprime un poste et qu'on en recrée un, je ne me suis pas trompé M...(inaudible). Avez-vous des questions ?

Maryannick Garin : moi j'ai une question, et après je me tairai, j'ai demandé plusieurs fois à ce qu'on ait le tableau des effectifs avec le nom des salariés. Il m'a été répondu que oui il y aurait pas de problème à ce qu'on l'ait, vous pourrez le retrouver sur les anciens PV et que je l'aurai pour le C.C. d'après, bien sûr je l'ai pas eu et tu m'avais fait aimablement remarqué que ma 1ere adjointe avait aussi posé la question.

Donc est ce qu'il faut que j'envoie une LRAR ? ou est ce qu'on nous promet, je n'étais pas le seul à vouloir cette information, est ce qu'on nous la promet pour la prochaine réunion du Conseil Communautaire ?

Jean-Michel Catelinois : non, non, on ne va pas te la promettre, on va attendre ta lettre recommandée, parce qu'on veut faire travailler la poste. Bien sûr on essaiera de te le donner dès que possible, c'est faire abstraction de ce qu'il se passe actuellement à la CC, entre les changements, les maladies et autres et c'est vrai qu'on est à peu près à jour cette fois, et qu'on va pouvoir le donner, mais dans les règles de la loi, s'est-à-dire je crois que tu auras les noms mais pas les grades, je regarde mon DGS, on aura les noms mais pas les grades.

STP je t'ai laissé parler, laisse- moi parler.... Et j'ai même proposé au DGS d'ailleurs de faire un trombinoscope parce qu'on n'est pas tous à passer dans la CC et ce sera intéressant de savoir à qui on peut s'adresser. Donc pour les agents qui l'accepteront on organisera une séance de photo pour

faire des trombinoscopes. Mais en attendant on te donnera juste les noms et les adresses et après tu auras le maire et le trombinoscope comme tous les conseillers communautaires pourront l'avoir.

Maryannick Garin : tu remarqueras que je te laisse parler et que je te laisse dire ce que tu as déjà dit et ce qui est écrit sur les CR, notamment que tu demandes à ton DGS et j'avoue qu'en tu dis on essaiera au plus tôt, « hum » ça m'inquiète un peu, mais on ne va pas continuer le débat, je laisse le temps...

Jean-Michel Catelinois : non je pense que l'on a des choses beaucoup plus importantes à discuter.

Jean-Marc Carias : au début propos inaudibles... j'aurais une question, je voulais savoir, la vous supprimez un poste de rédacteur, c'était un poste qui était occupé ou pas occupé ? la personne est partie c'est ça, je voulais savoir si c'était une promotion ou si on recrutait quelqu'un ?

Jean-Michel Catelinois : la personne a pris une promotion, cher Jean-Marc je l'ai dit dans mon propos de départ, tu n'as pas fait attention. Non j'ai dit que c'était suppression du poste et création pour mettre l'agent dans sa nouvelle catégorie, enfin plus tôt son nouveau grade pas catégorie.

Plusieurs personnes parlent : propos inaudibles...

Jean-Michel Catelinois : parce qu'enfin de compte on a recruté une personne qui n'était pas au bon grade, en fin de compte on avait prévu de la mettre dans le grade rédacteur. Et en fin de compte, on a trouvé une candidate qui était au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe, donc on supprime le poste et on recrée le poste pour pouvoir la recruter. Et elle devrait arriver normalement le 27 mars, elle pourra nous aider à diffuser les organigrammes, puisque 50 % de son poste sera la Communication et 50 % les Assemblées.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- SUPPRIME** 1 poste à temps complet au grade de rédacteur
- CREE** 1 poste à temps complet au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe
- APPROUVE** la modification du tableau des effectifs joint en annexe de cette délibération
- AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération

2.2 CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE AVEC CDG26

Rapporteur : Jean-Michel CATELINOIS

EXPOSE DES MOTIFS ET DISPOSITIONS STATUTAIRES

VU

- La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26
- Le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour les comptes des collectivités locales et établissements territoriaux

PROPOSITION du PRESIDENT

Monsieur le Président propose :

- D'ACCEPTER** la proposition d'assurance statutaire suivante :

Assureur : CNP Assurances

Courtier : RELYENS SPS

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet à compter du 01/01/2023) – maintien du taux 2 ans

Préavis : résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois

- Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL/garantie optionnelle
 - Risques assurés : Décès + longue maladie, maladie longue + maternité/ adoption/ paternité et accueil de l'enfant + accident ou maladie imputable au service + Temps partiel thérapeutique, maladie ordinaire, mise en disponibilité d'office pour raison de santé + allocation d'invalidité temporaire
 - TOUS LES RISQUES
 - Avec une franchise de 15 jours par arrêt sur l'ensemble des indemnités journalières avec un taux de 6,28%.
- Agents contractuels affiliés à l'IRCANTEC
 - Risques assurés : congés maladies ordinaires + congé de grave maladie + Adoption/ maternité/ paternité et accueil de l'enfant + accident ou maladie imputable au service
 - TOUS LES RISQUES
 - Avec une franchise de 15 jours par arrêt sur l'ensemble des indemnités journalières avec un taux de 1,30%.

-**D'ACCEPTER** la rémunération du Centre de Gestion à hauteur de 3% de la cotisation versée à RELYENS SPS, au titre de la réalisation de la présente mission facultative. (% appliqué en 2018)

-**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les conventions en résultant.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- ACCEPTE** la proposition d'assurance statutaire définie ci-dessus
- ACCEPTE** la rémunération du Centre de Gestion à hauteur de 3% de la cotisation versée à RELYENS SPS, au titre de la réalisation de la présente mission facultative.
- AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions en résultant.

3-FINANCES

3.1 DOCUMENT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Rapporteur : Jean-Michel CATELINOIS

Début propos inaudibles...

Donc vous avez reçu les documents, pour certains d'ailleurs, pour les avoir moi-même trouvé très indigestes, le ROB en particulier. Alors indigeste pourquoi, d'abord beaucoup de choses, beaucoup de feuilles reparties un petit peu partout et on voyait pas, on en a parlé avec Jean-Marc tout à l'heure, on ne voyait pas d'évolutions et c'est en fin de compte avec un nouveau logiciel qu'on a été doté « SIMCO », si je me souviens bien, qui sort automatiquement le ROB et comme la butée arrivait, on était un peu pris de court, on vous a donné la totalité du document, qui aurait mérité, je pense et je parle pour Jean-Michel aussi, qui aurait mérité un re-travail. C'est ce qu'on a essayé de faire pour pouvoir éclaircir mieux notre DOB.

Je vous rappelle que le DOB, se sont des grandes lignes vers où on veut aller sur le budget 2023 et on n'ira pas dans le détail des choses. Ce sera revu dans la commission des finances, je n'ai pas la date en tête, 14 mars ? Jean Marc tu notes, tu me dis si tu es là, oui c'est bon tu es là...(suite propos inaudibles)

Donc je vous rappelle que le DOB constitue une étape impérative et importante pour le budget primitif, ça permet de renforcer la démocratie participative, ça porte sur des évolutions prévisionnelles en fonction des éléments connus lors de l'élaboration de ce dernier.

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Vu les articles L5211-36 et L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Conférence des Maires du 8 Février 2023,

Vu la Commission Finances du 22 Février 2023

Vu le rapport ci-joint annexé,

Considérant que les élus du Conseil Communautaire doivent procéder au débat d'orientations budgétaires dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Jean-Michel Catelinois : Voilà, donc vous voyez, c'est un tournant, on va essayer de changer de mode, d'être moins généraliste et de moins répartir des frais. On avait tendance à éclater toutes les dépenses, c'est-à-dire qu'un RH était explosé dans tous les budgets.

Et ça s'est illisible, pour le commun des mortels et même celui qui... au bout d'un moment c'est complètement illisible. Moi maintenant, je vous laisse la parole, si vous avez des remarques, vas-y Richard.

Richard Poignet : propos inaudibles mais il demande le vote du budget à bulletin secret.

Jean-Michel Catelinois : c'est ce que j'ai dit au départ, que le ROB ... alors c'est normal puisque vous avez des chiffres consolidés d'un côté et d'autres pas consolidés. Soit on restait sur un document qui datait de 10 ou 15 jours et qui n'avait pas forcément les derniers chiffres.

Je vous rappelle, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, le ROB c'est simplement une indication, le sens du ROB, c'est de dire comment on oriente la collectivité. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, pas très digeste, je ne pense pas que l'an prochain on vous redonne un ROB à partir de SIMCO, trop compliqué...

...propos inaudibles

Jean-Michel Catelinois : ... à si vous les avez eus au fil des conseils communautaires ...le tableau des effectifs, on ne peut pas recruter sans passer par le conseil communautaire.

En 2020, par exemple on n'avait pas de DGS, je pense qu'on devait être la seule CC qui se partageait une DGS en mode formation. Qu'après on ait un DGS commun avec une commune, c'est pas un problème quand ça roule on va dire, quand tout est en place. On avait 1 personne aux finances, aujourd'hui on en a à peine 2 (1,45). On n'avait personne aux RH... d'accord.

... on vous l'a donné par pôles l'investissement pluriannuel, aujourd'hui vous savez bien qu'on est en taxe incitative, heu en taxe additionnelle, je suis obnubilé par la taxe incitative. On vous a donné l'investissement de l'année, d'accord on ne vous a pas donné les autres années, parce qu'on n'a pas de pluriannuel. Je ne vais pas aller vous dire en 2028 on va construire un siège, si on a validé de construire un siège en 2028, vous me diriez... soyons fou, imaginons que je sois encore assis là ou dans la salle... Si on est toujours en taxe additionnelle, il faudra augmenter les impôts. Aujourd'hui, il faut savoir que si on veut prendre une compétence, notre excédent budgétaire il se casse la gueule immédiatement et je vous rappelle qu'il y a un 2^{ème} critère, il faut qu'on couvre les annuités d'emprunts par l'excédent budgétaire de l'année. Donc si vous tapez des deux côtés, c'est pour ça qu'on vous dit, quand on vous dit par exemple qu'on va réaliser le siège, c'est presque du PPI. 2023 on va faire l'étude, en 2024 on va lancer...

La seule chose qu'on va faire en PPI, c'est la fibre optique, puisqu'on va faire une APCP pour dire on va mettre 780, 780, c'est la seule chose que l'on peut dire en investissement de PPI...je suis d'accord avec toi. Aujourd'hui moi je suis incapable de mettre des chiffres sur 1 PPI que je ne réaliserai pas, pas au-delà des élections et même jusqu'en 2026, je ne sais pas. Cette année c'est l'année charnière pour nous, c'est clair aujourd'hui il faut qu'on prenne une décision, ça fait rire le DGS...non pas ce soir je te le promets, dans l'année il faut qu'on prenne une décision à savoir quel est le mode de financement de la CC. Quand le projet du territoire je l'espère va sortir courant de l'été,

Là on pourra écrire 1 PPI, puisqu'on saura par le projet de territoire ou est ce qu'on va aller. Aujourd'hui, on ne l'a pas validé le projet de territoire, comment inscrire des dépenses 25, 26 si on est pas dans le cadre de notre projet de territoire. Voilà c'est pour ça que j'ai pas voulu qu'on aille, et on s'est posé la question avec Jean-Michel, comment inscrire des choses qui vont se faire en 2025, 2026...quand on ne sait pas ce qu'on a dans notre projet de territoire.

Sébastien Vaire prend la parole...le bulletin secret peut-être demandé par les communistes mais je ne sais plus dans quelle proportion, je crois que c'est la moitié et la moitié, il faut qu'on vérifie ça et on vous donnera l'information.

...propos inaudibles

Jean-Michel Catelinois : ... à vérifier mais bon, moi je pense qu'il faudrait quand même justifier pourquoi on veut du bulletin secret, parce que moi je trouve que la meilleure des démocraties, c'est que les administrés sachent que Dupont Durand a voté pour a voté contre. C'est mieux que de faire, c'est plus tôt l'inverse dans ce cas-là, le vote à bulletin secret pour une élection oui d'accord, mais le vote du budget c'est quand même intéressant de savoir qui vote pour qui vote contre.

...non mais c'est..., moi je trouve que c'est plus mesquin de voter un budget à bulletin secret que de voter à main levée, je ne sais pas ce que mes collègues en pensent mais.....

Eric Carou : demande détail du Budget et demande le montant global des études faites en 2022 pour la CCDSP tous pôles confondus

Jean-Michel Catelinois : je passerai ta demande au VP chargé des finances, il se fera un plaisir de te le donner, y a pas de soucis.

Eric Carou : je pense car tous les conseillers ne savent pas et ce serait intéressant dans le cadre d'un débat.

Tu as parlé tout à l'heure et on avait travaillé ensemble sur le sujet, le bâtiment qui est loué route de St Paul (local déchets) pour 45000 €, par manque de décision en début de mandat, on va louer ce bâtiment jusqu'à la fin du mandat 2026, une somme importante, malheureusement, faute de positionnement dès le début du mandat, on peut être d'accord.

Un mot sur la masse salariale, dans le tableau on revient jusqu'à 2022 (depuis 2017) triplement de la masse salariale, forte augmentation de la masse salariale, la CC est elle en mesure d'intégrer de nouvelles compétences ?

La population attend qu'une décision soit prise sur l'avenir de la fiscalité.

Jean-Michel Catelinois : au niveau du personnel, on commence à sortir de l'eau. Le personnel est employé sur des tâches précises et réelles. Si on prend de nouvelles compétences, il faudra prendre du personnel en plus et embaucher de nouveaux agents. Personne à la CC n'est en mesure de gérer de nouvelles tâches. En janvier 2026, la compétence eau va être prise, il faudra du personnel en plus pour gérer. Avec 30 personnes on ne peut pas prendre de nouvelles compétences si on n'embauche pas.

Maryannick Garin : prend la parole pour dire que c'est maintenant, en 2024, que les élus doivent décider si la CC doit passer en FPU (fiscalité professionnelle unique) et prendre de nouvelles compétences. On ne fait pas des grands changements un an ou deux avant les élections. Des études, il y en a eu et il y en aura encore. Sans décision d'ici fin octobre (vote du FPU jusqu'au 15/10/23), il n'y aura pas de FPU.

Jean-Michel Catelinois : au CC en 2023, il faudra voir qu'elles compétences sont prises et si passage en FPU. On essaye de faire un modèle pour l'appliquer aux 14 communes. C'est-à-dire d'essayer de faire un modèle type (on a pris St Paul et Bouchet). Lorsque notre modèle va bien fonctionner, on va le passer sur les 13 communes, j'espère pouvoir le terminer pour les vacances, si le modèle fonctionne c'est faisable pour les vacances de juillet.

Patrice Escoffier : revient sur l'étude en cours réalisée par le cabinet de M. Heymes !!! Il souhaite avoir un retour pour les 14 communes. Ce n'est pas abandonné, il espère avoir un résultat à présenter prochainement.

Jean-Michel Catelinois :pas de prise de compétences si on ne passe pas en FPU, on pourra pas aller supporter des services au niveau de la CC, si au bout de la chaîne c'est l'administré qui paye.

Alain Gallu : prend la parole pour se mettre à la place de l'administré, dans le DOB aujourd'hui, il manque une information claire, il faut que les actions de la CC soient visibles. Grosse augmentation de la masse salariale en nombre et en finance et avoir autre chose qu'un débat sur le FPU. Cette année, il faut que le budget DM enfin avance cette année, 1^{ère} compétence prise à la CC.

La 2^{ème} compétence prise à la CC, c'est l'économie, des moyens sont mis en place pour travailler et avancer pour faire venir des entreprises sur le territoire.

Marie Fernandez : je suis très favorable à l'emprunt pour la fibre, je trouve dommage que l'on bouffe de l'excédent pour des investissements qui sont à plus de 30 ans. Il faut rester dans un équilibre, soyons vigilants par rapport aux deniers publics.

Jean-Luc Perillon : il revient sur les documents transmis, il dit que les documents sont très mal faits, il espère que l'an prochain, ils seront mieux faits et surtout plus clairs, ne comprend pas la différence sur les chiffres.

Il revient sur l'augmentation du carburant et de l'énergie, la CC devrait être exemplaire pour la réduction des émissions.

Il revient sur le budget DM, déficitaire, compensé par le budget général.

Il faut aller vers une baisse des déchets d'ordures ménagères. Les autres déchets peuvent être valorisés, mais les OM doivent être diminuées.

Alain Gallu : lui répond, la commission économique va se faire en juillet 2023. Il des déchets, surtout les déchets OM, le reste on arrive à valoriser certains déchets.

Jean-Michel Catelinois : concernant la masse salariale, je vous assure ils ne chôment pas, moi je vous assure qu'il nous manque du monde dans beaucoup de secteur et il nous manque des niveaux peut-être dans d'autres secteurs. On a mis je ne sais combien de temps pour trouver quelqu'un pour les assemblées et la communication. C'est comme ça, aujourd'hui on ne trouve plus de personnels qui veulent rentrer dans la fonction publique.

Maryannick Garin : revient sur la création d'une CLECT composée d'élus. Il précise qu'il est favorable au vote à bulletin secret.

Gérard Hortail : propose un terrain entre Solérieux et St Restitut pour y construire le nouveau bâtiment de la CC, il a un terrain de 11 hectares qui irait très bien car il est central.

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

-DE DEBATTRE sur les orientations budgétaires 2023 et **D'EN PRENDRE ACTE**.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire :

-DEBAT sur les orientations budgétaires 2023 et **EN PREND ACTE**.

4. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

4.1 MAITRISE D'ŒUVRE URBAINE ET SOCIALE CONCERNANT LA SEDENTARISATION DES GENS DU VOYAGE EN GROUPEMENT DE COMMANDE

Rapporteur : Marie FERNANDEZ

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-1 et L.5211-9,

Vu les statuts de la communauté de communes modifiés par arrêté préfectoral en date du 24 septembre 2019

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2113-6 et L. 2113-7,

Vu le Plan départemental d'action 2019-2024 pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2022-10-07-00003 du 07 octobre 2022 adoptant le Schéma départemental d'accueil des Gens du voyage 2022-2027,

Vu le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes entre Montélimar Agglomération et la communauté de communes Drôme Sud Provence pour la réalisation d'une étude MOUS,

La communauté d'agglomération Montélimar Agglomération et la communauté de communes Drôme Sud Provence souhaitent initier une étude en commun concernant la sédentarisation des gens du voyage, en lien avec le Schéma départemental d'accueil des Gens du voyage 2022-2028 approuvé par arrêté préfectoral du 07 octobre 2022 qui impose à chacune la réalisation de 20 places pour les gens du voyage sédentarisés ou en voie de sédentarisation.

Cette étude doit permettre de préciser les besoins sur ces territoires, de mener une enquête sociologique auprès des familles identifiées comme sédentaires ou en voie de sédentarisation pour repérer les produits adaptés à leur situation en matière d'habitat (tranche ferme) et, le cas échéant, de proposer des éléments d'opérationnalité (recherche de terrain, budgétisation, modes de gestion) (tranche optionnelle).

Nos obligations similaires fixées au Schéma départemental des Gens du Voyage et le besoin de mener préalablement une étude de Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) pour chacune de nos collectivités, nous a amené à imaginer un partenariat pour lancer une unique étude MOUS permettant d'optimiser les coûts d'étude et d'avoir une vision globale du besoin sur le sud du département de la Drôme. Cela pourrait prendre la forme d'un groupement de commandes comme prévu aux articles L. 2113-6 et L. 2113-7 du Code de la commande publique.

Ce groupement permettrait une mutualisation de cette prestation qui sera réalisée par un opérateur économique spécialisé en la matière et qui apportera un regard global tout en précisant les besoins et modalités opérationnelles pour chacune des collectivités parties prenantes.

Le montant de ce marché d'étude MOUS a été estimé à la somme de 25 000 € TTC ; le délai de réalisation sera d'environ 12 mois. Compte-tenu de cette estimation, l'attribution du marché s'opèrera dans le cadre d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalable en application de l'article R 2122-8 du code de la commande publique.

Il est également prévu entre les membres du groupement de commandes que :

- Montélimar Agglomération en assure le portage administratif,
- Montélimar Agglomération sollicitera les aides financières éventuelles,
- Drôme Sud Provence prendra en charge la moitié des dépenses liées à la passation et à l'exécution du marché, diminuée des éventuelles recettes, sauf en cas de prestation spécifique à son territoire auquel cas Drôme Sud Provence prendrait en charge 100 % des dépenses de cette prestation (recettes déduites).

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- D'APPROUVER** la constitution du groupement de commandes à intervenir entre la communauté d'agglomération Montélimar Agglomération et la communauté de communes Drôme Sud Provence ainsi que les termes de la convention correspondante,
- D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes ainsi que tous les documents afférents,
- DE DIRE** que les dépenses correspondantes seront imputées au budget général,
- DE CHARGER** Monsieur le Président ou son représentant de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente

Didier Besnier : il est content qu'enfin la compétence des gens du voyage soit prise par la CC.
3 communes auraient dû payer à l'époque, il conclut que l'étude va être prise en charge par les 14 communes au lieu des 3 concernées.

Jean-Michel Catelinois : on cherche à nous l'imposer la sédentarisation, rien à voir avec les aires de grand passage des gens du voyage.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **la majorité** exprimés :

11 abstentions : Mesdames : Véronique CANESTRARI, Christine Pierre MOUTON, Nathalie SAGE
Messieurs : William AUGUSTE, Didier BESNIER, Éric CAROU, Gérard HORTAIL, Antonio LOPEZ, Jean-Luc PERILLON, Christian SABATIER.

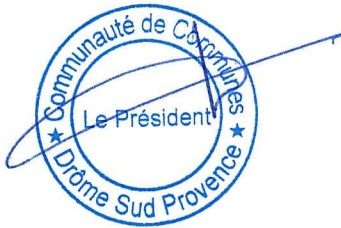
- APPROUVE** la constitution du groupement de commandes à intervenir entre la communauté d'agglomération Montélimar Agglomération et la communauté de communes Drôme Sud Provence ainsi que les termes de la convention correspondante,
- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes ainsi que tous les documents afférents,
- DIT** que les dépenses correspondantes seront imputées au budget général,
- CHARGE** Monsieur le Président ou son représentant de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente

Le prochain conseil communautaire aura lieu le mercredi 5 avril 2023

La séance est levée à 20 h 35

Le Président,

Jean-Michel CATELINOIS



Le secrétaire

Hervé MEDINA



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

Délibération N° 2023-010

Compétence communautaire : FINANCES

OBJET : COMPTE DE GESTION 2022 - BUDGET PRINCIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du trente mars deux mille vingt-trois, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : 47

Délégués présents : 36

Suffrages exprimés : 46

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Sandrine BARAKEL, Georgia BRUN, Véronique CANESTRARI, Véronique CROS, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Véronique HURBIN, Patricia MASSAUDET SOJKA, Agnès MILHAUD, Béatrice MARTIN, Hélène MOULY, Marie-Pierre MOUTON, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS.

Messieurs : William AUGUSTE, Jean-Michel AVIAS, Jean-Marc CARIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Guillaume DEPIERRE, Romain ENTAT, Patrice ESCOFFIER, Guy FAYOLLE, Denis GAILLARD, Alain GALLU, Maryannick GARIN, François LAPLANCHE-SERVIGNE, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Jean-Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Patrick SCOTTO DI CARLO, Christian SABATIER.

Etaient représentés :

Madame Jacqueline BESSIERE donne procuration à Monsieur Guy FAYOLLE
Madame Christine FOROT donne procuration à Monsieur William AUGUSTE
Madame Catherine MIGLIORI donne procuration à Monsieur Jean-Michel AVIAS
Madame Sylvie MOLINIE donne procuration à Madame Hélène MOULY
Madame Aura ROCHE-CAMACHO donne procuration à Madame Marie FERNANDEZ
Madame Malika YAHIAOUI donne procuration à Monsieur Hichame MARGOUM

Monsieur Didier BESNIER donne procuration à Madame Véronique CANESTRARI
Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Madame Marie-Pierre MOUTON
Monsieur Jean-Marie PUEL donne procuration à Madame Véronique ALLIEZ
Monsieur Daniel VEILLY donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN

Absent :

Monsieur Gérard HORTAIL

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint avec 36 conseillers, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

Secrétaire de séance : Sandrine BARAKEL

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Jean-Michel AVIAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12 et L.2121-31,

Vu l'avis de la Commission des Finances réunie le 29 Mars 2023,

Vu l'avis de la Conférence des Maires du 29 Mars 2023,

Le Compte de Gestion de l'exercice budgétaire 2022 du Budget Général, établi par Monsieur le Trésorier, et retraçant le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2022, présente les résultats de clôture suivants :

- En section de fonctionnement, un résultat d'exercice de + 2 772 347,90 €
- En section d'investissement, un résultat d'exercice de – 53 958,97 €

Les résultats de ce compte de gestion sont parfaitement concordants avec ceux du compte administratif,

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **DE DECLARER** que le compte de gestion du budget général dressé, pour l'exercice 2022, par Monsieur le Trésorier, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à l'affaire.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE



Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **DECLARE** que le compte de gestion du budget général dressé, pour l'exercice 2022, par Monsieur le Trésorier, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à l'affaire.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Le Président,
Jean-Michel CATELINOIS**



CC DROME SUD PROVENCE BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2022

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M Régis SOREDA

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2022 AU 09/03/2023

026038 SGC PIERRELATTE

Population 41590
Nomenclature M14 sup egal 10000h
Voté par Nature avec ref. fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE	: Situation patrimoniale	3
	1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
2	Bilan	Etat I-2 5
	2.1 Bilan Actif	
	2.2 Bilan Passif	
	3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
	4 Compte de résultat	Etat I-4 14
5	Annexe	18
	Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 19
2EME PARTIE	: Exécution budgétaire	21
	1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 22
	2 Résultats d'exécution	Etat II-2 23
	3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 26
	4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 30
3EME PARTIE	: Comptabilité des deniers et valeurs	38
	1 Balance des comptes	Etat III-1 39
	2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 68
4EME PARTIE	: Page des signatures	69

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

40700 - CC DROME SUD PROVENCE

ACTIF NET (1)	Total (En Milliers d'Euros)	PASSIF	Total (En Milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)	3 487,47	Dotations	
Terrains	2 010,67	Fonds Globalisés	63,64
Constructions	548,55	Réserves	2 037,86
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers		Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours		Report à nouveau	4 109,57
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	2 772,35
Autres immobilisations corporelles	354,88	Subventions transférables	86,55
Total immobilisations corporelles (nettes)	2 914,10	Subventions non transférables	1 146,23
Immobilisations financières	131,97	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	6 533,53	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	10 216,20
Créances	223,95	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	2 137,88
Disponibilités	7 447,97	Fournisseurs (2)	26,13
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	1 900,93
TOTAL ACTIF CIRCULANT	7 671,92	Total dettes à court terme	1 927,07
Comptes de régularisations	310,49	TOTAL DETTES	4 064,95
		Comptes de régularisations	234,80
TOTAL ACTIF	14 515,95	TOTAL PASSIF	14 515,95

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2023

BILAN (en Euros)

40700 - CC DROME SUD PROVENCE

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Subventions d'équipement versées	4 150 328,00	673 231,00	3 477 097,00	2 826 828,00
	Autres immobilisations incorporelles	49 144,96	38 775,50	10 369,46	15 099,96
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété	1 238 193,03		1 238 193,03	1 238 193,03
	Constructions en toute propriété	496 907,23	7 134,48	489 772,75	462 389,69
	Construction sur sol autrui en tte prop	10 073,40	1 006,00	9 067,40	10 073,40
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles	440 453,23	85 577,26	354 875,97	126 898,53
	Immobilisations corporelles en cours				14 988,40
	Immo affect à service non personnalisé				
	Immo en concess afferm à dispo immo aff				
	Terrains reçus au titre de mise à dispo	772 476,72		772 476,72	744 160,22
	Construc reçues au titre mise à dispo	49 711,80		49 711,80	
	Construction sur sol autrui mise à dispo				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
Autres immobilisations corporelles					
MONTANT A REPORTER	7 207 288,37	805 724,24	6 401 564,13	5 438 631,23	

BILAN (en Euros)

40700 - CC DROME SUD PROVENCE

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE SUITE	REPORT	7 207 288,37	805 724,24	6 401 564,13	5 438 631,23
	Terrains recus au titre d'affectation				
	Construct reçues au titre d'affectation				
	Construc sol d'autrui au titre affectat				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées	45 000,00		45 000,00	45 000,00
	Autres titres immobilisés				
	Prêts	86 966,00		86 966,00	86 966,00
	Avances en garanties d'emprunt				
Autres créances					
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I		7 339 254,37	805 724,24	6 533 530,13	5 570 597,23

BILAN (en Euros)

40700 - CC DROME SUD PROVENCE

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Terrains				
	Production autre que terrains				
	Autres stocks				
	Redevables et comptes rattachés	85 512,67		85 512,67	94 824,34
	Créanc irrécouv adm par juge des cptes				
	Créances sur l'Etat et collec publiques	136 859,52		136 859,52	58 737,18
	Créances sur BA CCAS et CDE rattachées				
	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances	1 582,03		1 582,03	2 166,35
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	7 447 967,77		7 447 967,77	6 298 926,15
Avances de trésorerie					
Charges constatées d'avance					
ACTIF CIRCULANT TOTAL II		7 671 921,99		7 671 921,99	6 454 654,02

BILAN (en Euros)

40700 - CC DROME SUD PROVENCE

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer ou à régulariser	310 494,84		310 494,84	70,00
	Ecart de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III	310 494,84		310 494,84	70,00
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	15 321 671,20	805 724,24	14 515 946,96	12 025 321,25

BILAN (en Euros)

40700 - CC DROME SUD PROVENCE

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
FONDS PROPRES	Dotations		
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collec de rattachement		
	Réserves	2 037 862,28	934 223,96
	Neutra amortis subv equip versees		
	Report à nouveau	4 109 570,66	1 645 991,28
	Résultat de l'exercice	2 772 347,90	3 567 217,70
	Subventions transférables	86 552,00	86 552,00
	Différences sur réalisations d'immob		
	Fonds globalisés	63 635,15	25 262,89
	Subventions non transférables	1 146 230,73	1 146 230,73
Droits de l'affectant			
FONDS PROPRES TOTAL I	10 216 198,72	7 405 478,56	

BILAN (en Euros)

40700 - CC DROME SUD PROVENCE

	PASSIF	Exercice 2022	Exercice 2021
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		



BILAN (en Euros)

40700 - CC DROME SUD PROVENCE

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits	2 137 881,80	2 372 273,59
	Emprunts et dettes financières divers		
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Fournisseurs et comptes rattachés	26 132,30	52 003,10
	Dettes fiscales et sociales	10 007,94	2 920,00
	Dettes envers l'Etat et les collec publ	425 587,01	36 882,26
	Dettes envers BA CCAS et CDE rattachées	1 465 339,29	2 151 739,26
	Opérations pour le compte de tiers		
	Autres dettes		
Fournisseurs d'immobilisations			
Produits constatés d'avance			
	DETTES TOTAL III	4 064 948,34	4 615 818,21

BILAN (en Euros)

40700 - CC DROME SUD PROVENCE

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
COMPTES DE REGULARISATION	Recettes à classer ou à régulariser	234 799,90	4 024,48
	Ecart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	234 799,90	4 024,48
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	14 515 946,96	12 025 321,25

Compte de Résultat Synthétique

En Milliers d'Euros

40700 - CC DROME SUD PROVENCE

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Impôts et taxes perçus	4 836,77	6 886,75
Dotations et subventions reçues	782,31	738,82
Produits des services	574,54	536,14
Autres produits		0,64
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	6 193,63	8 162,34
Traitements, salaires, charges sociales	1 176,54	925,78
Achats et charges externes	569,68	542,85
Participations et interventions	1 347,19	2 891,48
Dotations aux amortissements et provisions	170,98	132,81
Autres charges	133,60	118,99
Charges courantes non financières	3 398,00	4 611,91
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	2 795,63	3 550,43
Produits courants financiers		
Charges courantes financières	24,58	27,12
RESULTAT COURANT FINANCIER	-24,58	-27,12
RESULTAT COURANT	2 771,05	3 523,32
Produits exceptionnels	1,30	43,90
Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1,30	43,90
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 772,35	3 567,22

COMPTE DE RESULTAT 2022

40700 - CC DROME SUD PROVENCE

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Impôts locaux	4 594 985,00	4 505 050,00
Autres impôts et taxes	241 787,30	2 381 701,19
Produits services, domaine et ventes div	574 543,80	536 139,60
Production stockée		
Production immobilisée		
Reprise sur amortissements et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits	1,43	636,19
Dotations de l'Etat	213 562,72	192 136,79
Subventions et participations	60 662,80	45 200,00
Autres attributions (péréquat, compensa)	508 083,00	501 479,00
TOTAL I	6 193 626,05	8 162 342,77
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Traitements et salaires	826 081,20	629 263,01
Charges sociales	350 463,38	296 514,31
Achats et charges externes	569 683,14	542 851,81
Impôts et taxes	13 389,38	10 536,31
Dotations amortissements des immob	170 977,14	132 808,14
Dot amort sur charges à répartir		

COMPTE DE RESULTAT 2022

40700 - CC DROME SUD PROVENCE

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Dotations aux provisions		
Autres charges	120 210,52	108 452,39
Contingents et participations	107 567,44	111 392,56
Subventions	1 239 624,21	2 780 090,00
TOTAL II	3 397 996,41	4 611 908,53
A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)	2 795 629,64	3 550 434,24
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
Valeurs mob et créances de l'actif immo		
Autres intérêts et produits assimilés		
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL III		
CHARGES COURANTES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	24 580,80	27 117,78
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL IV	24 580,80	27 117,78

COMPTE DE RESULTAT 2022

40700 - CC DROME SUD PROVENCE

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
B - RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)	-24 580,80	-27 117,78
A + B - RESULTAT COURANT	2 771 048,84	3 523 316,46
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits except op gestion : Subventions		
Prod exception gestion : Autres opér	112,08	40 744,18
Produits des cessions d'immobilisations		
Diff réalis(négatives)repr cpte résultat		
Neutralisation des amortissements		
Prod exception capital : Autres opér	1 186,98	3 157,56
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	1 299,06	43 901,74
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charg except op gestion : subventions		
Charg excep op gestion-Autres opérations		0,50
Valeur comptable des immo cédées		
Diff réalis(positives)transf à investist		
Charg excep op capital-Autres opérations		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL VI		0,50

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 026-200042901-20230405-DELIB2023010-DE



Exercice 2022

COMPTE DE RESULTAT 2022

40700 - CC DROME SUD PROVENCE

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	1 299,06	43 901,24
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	6 194 925,11	8 206 244,51
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	3 422 577,21	4 639 026,81
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 772 347,90	3 567 217,70

Opérations Compte de Tiers

40700 - CC DROME SUD PROVENCE

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Opérations Compte de Tiers

40700 - CC DROME SUD PROVENCE

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Résultats budgétaires de l'exercice

40700 - CC DROME SUD PROVENCE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	6 696 059,42	12 091 550,01	18 787 609,43
Titres de recette émis (b)	1 361 626,22	6 907 018,11	8 268 644,33
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	1 361 626,22	6 907 018,11	8 268 644,33
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	6 696 059,42	12 091 550,01	18 787 609,43
Mandats émis (f)	1 415 585,19	4 178 693,97	5 594 279,16
Annulations de mandats (g)		44 023,76	44 023,76
Depenses nettes (h = f - g)	1 415 585,19	4 134 670,21	5 550 255,40
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		2 772 347,90	2 718 388,93
(h - d) Déficit	53 958,97		

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des personnalisés

40700 - CC DROME SUD PROVENCE

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	-1 019 194,72		-53 958,97		-1 073 153,69
Fonctionnement	5 213 208,98	1 103 638,32	2 772 347,90		6 881 918,56
TOTAL I	4 194 014,26	1 103 638,32	2 718 388,93		5 808 764,87
II - Budgets des services à caractère administratif					
40701-CCDSP-OM					
Investissement	-32 248,21		172 257,29		140 009,08
Fonctionnement	1 113 316,66	181 769,65	-471 423,73		460 123,28
Sous-Total	1 081 068,45	181 769,65	-299 166,44		600 132,36
40706-CCDSP-GEMAPI					
Investissement	65 913,26		-5 222,43		60 690,83
Fonctionnement	496 879,25		152 135,59		649 014,84
Sous-Total	562 792,51		146 913,16		709 705,67
TOTAL II	1 643 860,96	181 769,65	-152 253,28		1 309 838,03
III - Budgets des services à					

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des personnalisés

40700 - CC DROME SUD PROVENCE

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
caractère industriel et commercial 40704-CCDSP-SPANC					
Investissement	4 330,05		5 394,00		9 724,05
Fonctionnement	108 085,33		-33 337,68		74 747,65
Sous-Total	112 415,38		-27 943,68		84 471,70
TOTAL III	112 415,38		-27 943,68		84 471,70
TOTAL I + II + III	5 950 290,60	1 285 407,97	2 538 191,97		7 203 074,60

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

40700 - CC DROME SUD PROVENCE

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
16	Emprunts et dettes assimilées	321 340,00		321 340,00	233 036,65		233 036,65	88 303,35
20	Immobilisations incorporelles		3 000,00	3 000,00	3 160,80		3 160,80	-160,80
204	Subventions d'équipement versées	3 155 000,00		3 155 000,00	780 000,00		780 000,00	2 375 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 368 185,35		1 368 185,35	350 749,24		350 749,24	1 017 436,11
020	Dépenses imprévues - section d'investissement	335 705,00		335 705,00				335 705,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	5 180 230,35	3 000,00	5 183 230,35	1 366 946,69		1 366 946,69	3 816 283,66
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	5 180 230,35	3 000,00	5 183 230,35	1 366 946,69		1 366 946,69	3 816 283,66
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	493 634,35		493 634,35	48 638,50		48 638,50	444 995,85
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	493 634,35		493 634,35	48 638,50		48 638,50	444 995,85
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 019 194,72		1 019 194,72				1 019 194,72
TOTAL GENERAL		6 693 059,42	3 000,00	6 696 059,42	1 415 585,19		1 415 585,19	5 280 474,23

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

40700 - CC DROME SUD PROVENCE

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
10	Dotations fonds divers et réserves	1 252 216,92		1 252 216,92	1 142 010,58		1 142 010,58	110 206,34
13	Subventions d'investissement	12 911,00		12 911,00				12 911,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 120 000,00		3 120 000,00				3 120 000,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	4 385 127,92		4 385 127,92	1 142 010,58		1 142 010,58	3 243 117,34
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	4 385 127,92		4 385 127,92	1 142 010,58		1 142 010,58	3 243 117,34
021	Virement de la section de fonctionnement (section d'investissement)	1 627 858,64	3 000,00	1 630 858,64				1 630 858,64
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	680 072,86		680 072,86	219 615,64		219 615,64	460 457,22
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	2 307 931,50	3 000,00	2 310 931,50	219 615,64		219 615,64	2 091 315,86
TOTAL GENERAL		6 693 059,42	3 000,00	6 696 059,42	1 361 626,22		1 361 626,22	5 334 433,20

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

40700 - CC DROME SUD PROVENCE

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	5 628 747,00	-5 428,00	5 623 319,00	595 866,24	26 183,10	569 683,14	5 053 635,86
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 308 533,00		1 308 533,00	1 216 645,22		1 216 645,22	91 887,78
014	Atténuations de produits	587 314,00		587 314,00	636 743,24		636 743,24	-49 429,24
65	Autres charges de gestion courante	1 493 368,00		1 493 368,00	1 472 102,17	4 700,00	1 467 402,17	25 965,83
66	Charges financières	41 515,42		41 515,42	37 721,46	13 140,66	24 580,80	16 934,62
67	Charges exceptionnelles	1 000,00		1 000,00				1 000,00
68	Dotations aux Amortissements et aux provisions		2 428,00	2 428,00				2 428,00
022	Dépenses imprévues - section de fonctionnement	723 141,09		723 141,09				723 141,09
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	9 783 618,51	-3 000,00	9 780 618,51	3 959 078,33	44 023,76	3 915 054,57	5 865 563,94
023	Virement à la section d'investissement (section de fonctionnement)	1 627 858,64	3 000,00	1 630 858,64				1 630 858,64
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	680 072,86		680 072,86	219 615,64		219 615,64	460 457,22
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	2 307 931,50	3 000,00	2 310 931,50	219 615,64		219 615,64	2 091 315,86
TOTAL GENERAL		12 091 550,01		12 091 550,01	4 178 693,97	44 023,76	4 134 670,21	7 956 879,80

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

40700 - CC DROME SUD PROVENCE

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
013	Atténuations de charges	39 652,00		39 652,00	26 711,26		26 711,26	12 940,74
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 136 534,00		1 136 534,00	574 543,80		574 543,80	561 990,20
73	Impôts et taxes	5 347 093,00		5 347 093,00	5 473 515,54		5 473 515,54	-126 422,54
74	Dotations et participations	965 066,00		965 066,00	782 308,52		782 308,52	182 757,48
75	Autres produits de gestion courante				1,43		1,43	-1,43
77	Produits exceptionnels				1 299,06		1 299,06	-1 299,06
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	7 488 345,00		7 488 345,00	6 858 379,61		6 858 379,61	629 965,39
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	493 634,35		493 634,35	48 638,50		48 638,50	444 995,85
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	493 634,35		493 634,35	48 638,50		48 638,50	444 995,85
002	Résultat de fonctionnement reporté	4 109 570,66		4 109 570,66				4 109 570,66
TOTAL GENERAL		12 091 550,01		12 091 550,01	6 907 018,11		6 907 018,11	5 184 531,90

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

40700 - CC DROME SUD PROVENCE

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
1641	Emprunts en euros	233 036,65		233 036,65
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	233 036,65		233 036,65
2051	Concessions et droits similaires	3 160,80		3 160,80
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	3 160,80		3 160,80
2041583	Projets d'infrastructures d'intérêt national	780 000,00		780 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 204	Subventions d'équipement versées	780 000,00		780 000,00
2135	Installations générales agencements et aménagements des constructions	21 150,90		21 150,90
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	318,36		318,36
2158	Autres installations matériel et outillage techniques	167 010,46		167 010,46
21712	Terrains de voirie	28 316,50		28 316,50
21735	Installations générales agencements aménagements des constructions	49 711,80		49 711,80
2182	Matériel de transport	56 102,47		56 102,47
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	21 333,44		21 333,44
2184	Mobilier	5 676,41		5 676,41
2188	Autres immobilisations corporelles	1 128,90		1 128,90
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	350 749,24		350 749,24
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	1 366 946,69		1 366 946,69
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 366 946,69		1 366 946,69
3555	Terrains aménagés	48 638,50		48 638,50
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	48 638,50		48 638,50
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	48 638,50		48 638,50
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 415 585,19		1 415 585,19

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

40700 - CC DROME SUD PROVENCE

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
10222	Fonds compensation taxe valeur ajoutée (FCTVA)	38 372,26		38 372,26
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 103 638,32		1 103 638,32
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	Dotations fonds divers et réserves	1 142 010,58		1 142 010,58
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	1 142 010,58		1 142 010,58
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 142 010,58		1 142 010,58
28041583	Projets d'infrastructures d'intérêt national	108 700,00		108 700,00
28041631	Biens mobiliers, matériel et études	20 865,00		20 865,00
280422	Bâtiments et installations	166,00		166,00
28051	Concessions et droits similaires	7 891,30		7 891,30
28135	Amortissements installations générales agencements aménagements des constructions	3 363,20		3 363,20
28145	Amortissements installations générales agencements aménagements des constructions sur sol d'autrui	1 006,00		1 006,00
281568	Amortissements autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	587,96		587,96
28158	Autres installations matériel et outillage techniques	1 436,04		1 436,04
28181	Installations générales agencements et aménagements divers	240,00		240,00
28182	Matériel de transport	899,33		899,33
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	18 735,29		18 735,29
28184	Mobilier	6 520,88		6 520,88
28188	Amortissements autres immobilisations corporelles	566,14		566,14
3555	Terrains aménagés	48 638,50		48 638,50
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	219 615,64		219 615,64
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	219 615,64		219 615,64
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 361 626,22		1 361 626,22

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

40700 - CC DROME SUD PROVENCE

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6015	Achats stockés - terrains à aménager	48 638,50		48 638,50
60611	Achats non stockés de fournitures non stockables - eau et assainissement	519,96		519,96
60612	Achats non stockés de fournitures non stockables - énergie électricité	27 298,46		27 298,46
60622	Achats non stockés de carburants	810,33		810,33
60623	Achats non stockés d'alimentation	1 910,71		1 910,71
60624	Achats non stockés de produits de traitement	38,11		38,11
60631	Achats non stockés de fournitures d'entretien	1 929,29		1 929,29
60632	Achats non stockés de fournitures de petit équipement	7 358,60		7 358,60
60636	Achats non stockés de vêtements de travail	113,60		113,60
6064	Achats non stockés de fournitures administratives	6 106,93		6 106,93
611	Contrats prestations de services	37 717,65		37 717,65
6132	Services extérieurs - locations immobilières	40 334,60		40 334,60
6135	Services extérieurs - locations mobilières	10 734,01		10 734,01
615221	Bâtiments publics	2 198,40		2 198,40
61551	Services extérieurs - entretien et réparations sur matériel roulant	1 130,02		1 130,02
61558	Services extérieurs - entretien et réparations sur autres biens mobiliers	53,76		53,76
6156	Services extérieurs - maintenance	23 282,72		23 282,72
6161	Multirisques	19 329,83		19 329,83
6168	Autres	553,81		553,81
617	Services extérieurs - études et recherches	56 424,00	11 475,00	44 949,00
6182	Services extérieurs - divers - documentation générale et technique	22 088,64		22 088,64
6184	Services extérieurs - divers - versements à des organismes de formation	1 618,00		1 618,00
6185	Services extérieurs - divers - frais de colloques et séminaires	3 022,30		3 022,30
6188	Services extérieurs - autres frais divers	5 549,26		5 549,26

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

40700 - CC DROME SUD PROVENCE

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6226	Rémunération d'intermédiaires et honoraires - honoraires	20 190,00	14 400,00	5 790,00
6231	Publicité publications relations publiques - annonces et insertions	972,00		972,00
6232	Publicité publications relations publiques - fêtes et cérémonies	2 555,92		2 555,92
6236	Publicité publications relations publiques - catalogues et imprimés	3 699,60		3 699,60
6237	Publicité publications relations publiques - publications	1 560,00		1 560,00
6238	Publicité publications relations publiques - divers	10 212,40		10 212,40
6248	Transports - divers	322,62		322,62
6251	Déplacements missions et réceptions - voyages et déplacements	3 439,46		3 439,46
6256	Déplacements missions et réceptions - missions	927,92		927,92
6261	Frais d'affranchissement	5 737,25		5 737,25
6262	Frais de télécommunications	18 025,73		18 025,73
627	Autres services extérieurs - services bancaires et assimilés	115,41		115,41
6281	Autres services extérieurs - concours divers (cotisations ...)	7 298,86		7 298,86
6282	Autres services extérieurs - frais gardiennage église forêts et bois communaux	1 718,40		1 718,40
6283	Autres services extérieurs - frais de nettoyage des locaux	5 889,20	308,10	5 581,10
62875	Remboursements de frais aux Communes membres du GFP	194 160,98		194 160,98
62878	Remboursement de frais à d'autres organismes	279,00		279,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	595 866,24	26 183,10	569 683,14
6332	Cotisations versées au FNAL	734,69		734,69
6336	Cotisation au centre national et au centres de gestion fonction publique territoriale	12 654,69		12 654,69
64111	Personnel titulaire - rémunération principale	533 778,43		533 778,43
64112	Personnel titulaire - nbi supplément familial et indemnité de résidence	12 410,94		12 410,94
64114	Personnel titulaire Indemnité inflation	1 300,00		1 300,00

Envoyé en préfecture le 12/04/2023
 Reçu en préfecture le 12/04/2023
 Publié le
 ID : 026-200042901-20230405-DELIB2023010-DE

ÉTAT DE LA RÉGION PACA - SUD PROVENCE
 S2LO

Dépenses nettes

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes
64118	Personnel titulaire - autres indemnités	197 496,61		197 496,61



Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

40700 - CC DROME SUD PROVENCE

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
64131	Personnel non titulaire - rémunération	101 008,86		101 008,86
64134	Personnel non titulaire - Indemnité inflation	300,00		300,00
64171	Apprentis rémunérations	4 096,72		4 096,72
6451	Charges sécurité sociale et prévoyance cotisations à l'URSSAF	146 675,61		146 675,61
6453	Cotisations aux caisses de retraites	177 395,47		177 395,47
6454	Charges sécurité sociale et prévoyance cotisations aux ASSEDIC	4 090,82		4 090,82
6455	Charges sécurité sociale prévoyance-Cotis. p assurance du personnel	16 849,44		16 849,44
6458	Charges sécurité sociale et prévoyance cotisations autres organismes sociaux	6 352,94		6 352,94
6475	Autres charges sociales - médecine du travail pharmacie	1 500,00		1 500,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	1 216 645,22		1 216 645,22
73916	Prélèvements au titre de la contribution pour le redressement des finances publiques	65 882,00		65 882,00
739223	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	545 922,00		545 922,00
7398	Reversements et restitutions et prélèvements divers	24 939,24		24 939,24
SOUS-TOTAL CHAPITRE 014	Atténuations de produits	636 743,24		636 743,24
6512	Droits utilisation Informatique en nuage	3 903,19		3 903,19
6531	Indemnités des maires adjoints et conseillers	109 678,92		109 678,92
6533	Cotisations de retraite des maires adjoints et conseillers	6 626,11		6 626,11
65548	Autres contributions	107 567,44		107 567,44
65732	Subventions de fonctionnement aux organismes publics - Régions	100,00		100,00
657363	Subventions de fonctionnement versées - établissements et services rattachés - à caractère administratif	644 445,88		644 445,88
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	599 778,33	4 700,00	595 078,33
65888	Autres	2,30		2,30

Envoyé en préfecture le 12/04/2023
 Reçu en préfecture le 12/04/2023
 Publié le
 ID : 026-200042901-20230405-DELIB2023010-DE

ÉTAT DE PROVENCE
 DÉPARTEMENT DE SUD PROVENCE
 S²LO

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	1 472 102,17	4 700,00	1 467 402,17
66111	Intérêts réglés à l'échéance	25 935,94		25 935,94



Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

40700 - CC DROME SUD PROVENCE

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
66112	Intérêts - rattachement des icne	11 785,52	13 140,66	-1 355,14
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	Charges financières	37 721,46	13 140,66	24 580,80
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 959 078,33	44 023,76	3 915 054,57
6811	Dotations aux Amortissements immobilisations incorporelles et corporelles	170 977,14		170 977,14
71355	Variation des stocks de terrains aménagés	48 638,50		48 638,50
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	219 615,64		219 615,64
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	219 615,64		219 615,64
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 178 693,97	44 023,76	4 134 670,21

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

40700 - CC DROME SUD PROVENCE

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	24 310,36		24 310,36
6459	Remboursement sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	2 400,90		2 400,90
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	Atténuations de charges	26 711,26		26 711,26
7015	Ventes de terrains aménagés	48 638,50		48 638,50
70841	Mise à disposition de personnel facturée aux budgets annexes régies municipales CCAS et caisse des écoles	364 479,53		364 479,53
70848	Mise à disposition de personnel facturée aux autres organismes	35 627,95		35 627,95
70875	Autres produits remboursement frais par les Communes membres du GFP	125 797,82		125 797,82
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	574 543,80		574 543,80
73111	Impôts directs locaux	4 643 072,00		4 643 072,00
73114	Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau	11 730,00		11 730,00
7318	Impôts locaux - autres impôts locaux ou assimilés	6 065,00		6 065,00
73216	Reversements conventionnels de fiscalité	395 876,34		395 876,34
7362	Impôts et taxes activités services - taxes de séjour	253 096,20		253 096,20
7382	Fraction de TVA	163 354,00		163 354,00
7388	Autres taxes diverses	322,00		322,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 73	Impôts et taxes	5 473 515,54		5 473 515,54
74124	Dotation d' intercommunalité	211 592,00		211 592,00
744	FCTVA	1 970,72		1 970,72
74718	Autres participations de l'Etat	38 000,00		38 000,00
7473	Participations - Départements	3 915,00		3 915,00
7478	Participations - autres organismes	18 747,80		18 747,80
74833	Etat Compensation au titre de contribution économique territoriale (CVAE et CFE)	2 014,00		2 014,00
74834	Etat compensation au titre des exonérations des taxes foncières	506 069,00		506 069,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	Dotations et participations	782 308,52		782 308,52

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

40700 - CC DROME SUD PROVENCE

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
7588	Autres produits divers de gestion courante	1,43		1,43
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	1,43		1,43
7711	Produits exceptionnels sur opérations gestion - débits et pénalités percus	112,08		112,08
7788	Produits exceptionnels divers	1 186,98		1 186,98
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	1 299,06		1 299,06
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	6 858 379,61		6 858 379,61
71355	Variation des stocks de terrains aménagés	48 638,50		48 638,50
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	48 638,50		48 638,50
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	48 638,50		48 638,50
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	6 907 018,11		6 907 018,11

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

40700 - CC DROME SUD PROVENCE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
10222	FCTVA		25 262,89				38 372,26		63 635,15		63 635,15
1022	Sous Total compte 1022		25 262,89				38 372,26		63 635,15		63 635,15
102	Sous Total compte 102		25 262,89				38 372,26		63 635,15		63 635,15
1068	Excédit de fonctionnement capitalisé		934 223,96				1 103 638,32		2 037 862,28		2 037 862,28
106	Sous Total compte 106		934 223,96				1 103 638,32		2 037 862,28		2 037 862,28
10	Sous Total compte 10		959 486,85				1 142 010,58		2 101 497,43		2 101 497,43
110	Report à nouveau solde créditeur	1 645 991,28		1 103 638,32	3 567 217,70			1 103 638,32	5 213 208,98		4 109 570,66
11	Sous Total compte 11		1 645 991,28	1 103 638,32	3 567 217,70			1 103 638,32	5 213 208,98		4 109 570,66
12	Résultat exercice excéd déficit		3 567 217,70	3 567 217,70				3 567 217,70	3 567 217,70		0,00
12	Sous Total compte 12		3 567 217,70	3 567 217,70				3 567 217,70	3 567 217,70		0,00
1312	Subv équipt transf - Région		71 252,00						71 252,00		71 252,00
1313	Subv équipt transf - Dépt		15 300,00						15 300,00		15 300,00
1318	Subv équipt transf - autres subv		6 077,00	6 077,00				6 077,00	6 077,00		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

40700 - CC DROME SUD PROVENCE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
131	Sous Total compte 131		92 629,00	6 077,00				6 077,00	92 629,00		86 552,00
1321	Etat et EPN		268 155,64						268 155,64		268 155,64
1322	Région		42 696,60						42 696,60		42 696,60
1323	Dépt		166 918,52						166 918,52		166 918,52
13241	Communes membres du GFP		125 494,50						125 494,50		125 494,50
13248	Autres communes		100 988,36						100 988,36		100 988,36
1324	Sous Total compte 1324		226 482,86						226 482,86		226 482,86
1327	Budget communautaire fonds structurels		309 743,11						309 743,11		309 743,11
132	Sous Total compte 132		1 013 996,73						1 013 996,73		1 013 996,73
1341	Dotation d'équipement territoires ruraux		115 819,00						115 819,00		115 819,00
134	Sous Total compte 134		115 819,00						115 819,00		115 819,00
1384	Autres subv invest non transf Cnes		16 415,00						16 415,00		16 415,00
138	Sous Total compte 138		16 415,00						16 415,00		16 415,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

40700 - CC DROME SUD PROVENCE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
13918	Subv équipt transf autres	6 077,00			6 077,00			6 077,00	6 077,00		0,00
1391	Sous Total compte 1391	6 077,00			6 077,00			6 077,00	6 077,00		0,00
139	Sous Total compte 139	6 077,00			6 077,00			6 077,00	6 077,00		0,00
13	Sous Total compte 13	6 077,00	1 238 859,73	6 077,00	6 077,00			12 154,00	1 244 936,73		1 232 782,73
1641	Emprunts en euros		2 359 132,93			233 036,65		233 036,65	2 359 132,93		2 126 096,28
164	Sous Total compte 164		2 359 132,93			233 036,65		233 036,65	2 359 132,93		2 126 096,28
16884	Ints courus sur emprunts éts financiers		13 140,66	13 140,66	11 785,52			13 140,66	24 926,18		11 785,52
1688	Sous Total compte 1688		13 140,66	13 140,66	11 785,52			13 140,66	24 926,18		11 785,52
168	Sous Total compte 168		13 140,66	13 140,66	11 785,52			13 140,66	24 926,18		11 785,52
16	Sous Total compte 16		2 372 273,59	13 140,66	11 785,52	233 036,65		246 177,31	2 384 059,11		2 137 881,80
	Total classe 1	6 077,00	9 783 829,15	4 690 073,68	3 585 080,22	233 036,65	1 142 010,58	4 929 187,33	14 510 919,95		9 581 732,62
2041583	Projets d'infrastructu d'intérêt nati	3 261 000,00				780 000,00		4 041 000,00		4 041 000,00	
204158	Sous Total compte 204158	3 261 000,00				780 000,00		4 041 000,00		4 041 000,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

40700 - CC DROME SUD PROVENCE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
20415	Sous Total compte 20415	3 261 000,00				780 000,00		4 041 000,00		4 041 000,00	
2041631	Biens mobiliers, matériel et études	104 328,00						104 328,00		104 328,00	
204163	Sous Total compte 204163	104 328,00						104 328,00		104 328,00	
20416	Sous Total compte 20416	104 328,00						104 328,00		104 328,00	
2041	Sous Total compte 2041	3 365 328,00				780 000,00		4 145 328,00		4 145 328,00	
20422	Bâtiments et installations	5 000,00						5 000,00		5 000,00	
2042	Sous Total compte 2042	5 000,00						5 000,00		5 000,00	
204	Sous Total compte 204	3 370 328,00				780 000,00		4 150 328,00		4 150 328,00	
2051	Concessions et droits similaires	45 984,16				3 160,80		49 144,96		49 144,96	
205	Sous Total compte 205	45 984,16				3 160,80		49 144,96		49 144,96	
20	Sous Total compte 20	3 416 312,16				783 160,80		4 199 472,96		4 199 472,96	
2128	Autres agencet et améngt terrains	1 238 193,03						1 238 193,03		1 238 193,03	
212	Sous Total compte 212	1 238 193,03						1 238 193,03		1 238 193,03	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

40700 - CC DROME SUD PROVENCE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21318	Autres batiments publics	429 178,00						429 178,00		429 178,00	
2131	Sous Total compte 2131	429 178,00						429 178,00		429 178,00	
2135	Instal gales agencé amégts const	36 982,97		9 595,36		21 150,90		67 729,23		67 729,23	
213	Sous Total compte 213	466 160,97		9 595,36		21 150,90		496 907,23		496 907,23	
2145	Const sol autrui instal agencé amégat	10 073,40						10 073,40		10 073,40	
214	Sous Total compte 214	10 073,40						10 073,40		10 073,40	
21568	Autre mat outil incendie déf civ	2 104,24				318,36		2 422,60		2 422,60	
2156	Sous Total compte 2156	2 104,24				318,36		2 422,60		2 422,60	
2158	Autres instal mat outil tech	5 435,20		5 393,04		167 010,46		177 838,70		177 838,70	
215	Sous Total compte 215	7 539,44		5 393,04		167 328,82		180 261,30		180 261,30	
21712	Terrains de voirie	744 160,22				28 316,50		772 476,72		772 476,72	
2171	Sous Total compte 2171	744 160,22				28 316,50		772 476,72		772 476,72	
21735	IGAAC constructions					49 711,80		49 711,80		49 711,80	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

40700 - CC DROME SUD PROVENCE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2173	Sous Total compte 2173					49 711,80		49 711,80		49 711,80	
217	Sous Total compte 217	744 160,22				78 028,30		822 188,52		822 188,52	
2181	Instal gales agentc amngts divers	3 605,17						3 605,17		3 605,17	
2182	Mat de transport	25 626,69				56 102,47		81 729,16		81 729,16	
2183	Mat bureau mat informatique	98 101,29				21 333,44		119 434,73		119 434,73	
2184	Mobilier	47 541,54				5 676,41		53 217,95		53 217,95	
2188	Autres immobilisations corporelles	1 076,02				1 128,90		2 204,92		2 204,92	
218	Sous Total compte 218	175 950,71				84 241,22		260 191,93		260 191,93	
21	Sous Total compte 21	2 642 077,77		14 988,40		350 749,24		3 007 815,41		3 007 815,41	
2313	Constructions	9 595,36			9 595,36			9 595,36	9 595,36		0,00
2315	Instal mat outil techn	5 393,04			5 393,04			5 393,04	5 393,04		0,00
231	Sous Total compte 231	14 988,40			14 988,40			14 988,40	14 988,40		0,00
23	Sous Total compte 23	14 988,40			14 988,40			14 988,40	14 988,40		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

40700 - CC DROME SUD PROVENCE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
261	Titres de participation	45 000,00						45 000,00		45 000,00	
26	Sous Total compte 26	45 000,00						45 000,00		45 000,00	
274	Prêts	86 966,00						86 966,00		86 966,00	
27	Sous Total compte 27	86 966,00						86 966,00		86 966,00	
2804158	Projets d'infrastructures d'intérêt national		543 500,00				108 700,00		652 200,00		652 200,00
2804158	Sous Total compte 2804158		543 500,00				108 700,00		652 200,00		652 200,00
280415	Sous Total compte 280415		543 500,00				108 700,00		652 200,00		652 200,00
2804163	Biens mobiliers, matériel et études						20 865,00		20 865,00		20 865,00
2804163	Sous Total compte 2804163						20 865,00		20 865,00		20 865,00
280416	Sous Total compte 280416						20 865,00		20 865,00		20 865,00
28041	Sous Total compte 28041		543 500,00				129 565,00		673 065,00		673 065,00
280422	Bâtiments et installations						166,00		166,00		166,00
28042	Sous Total compte 28042						166,00		166,00		166,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

40700 - CC DROME SUD PROVENCE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2804	Sous Total compte 2804		543 500,00				129 731,00		673 231,00		673 231,00
28051	Concessions et droits similaires		30 884,20				7 891,30		38 775,50		38 775,50
2805	Sous Total compte 2805		30 884,20				7 891,30		38 775,50		38 775,50
280	Sous Total compte 280		574 384,20				137 622,30		712 006,50		712 006,50
28135	Amort instal gales agenc t amégat constru		3 771,28				3 363,20		7 134,48		7 134,48
2813	Sous Total compte 2813		3 771,28				3 363,20		7 134,48		7 134,48
28145	Amort inst gen agct amgt construct						1 006,00		1 006,00		1 006,00
2814	Sous Total compte 2814						1 006,00		1 006,00		1 006,00
281568	Amort aut matér outil incend déf civile		754,00				587,96		1 341,96		1 341,96
28156	Sous Total compte 28156		754,00				587,96		1 341,96		1 341,96
28158	Autres instal mat outil tech		1 045,40				1 436,04		2 481,44		2 481,44
2815	Sous Total compte 2815		1 799,40				2 024,00		3 823,40		3 823,40
28181	Instal gales agenc t amngts divers		480,00				240,00		720,00		720,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

40700 - CC DROME SUD PROVENCE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28182	Mat de transport		24 238,72				899,33		25 138,05		25 138,05
28183	Mat bureau mat informatique		24 222,30				18 735,29		42 957,59		42 957,59
28184	Mobilier		5 238,86				6 520,88		11 759,74		11 759,74
28188	Amort autres immobilisations corporelles		612,34				566,14		1 178,48		1 178,48
2818	Sous Total compte 2818		54 792,22				26 961,64		81 753,86		81 753,86
281	Sous Total compte 281		60 362,90				33 354,84		93 717,74		93 717,74
28	Sous Total compte 28		634 747,10				170 977,14		805 724,24		805 724,24
	Total classe 2	6 205 344,33	634 747,10	14 988,40	14 988,40	1 133 910,04	170 977,14	7 354 242,77	820 712,64	7 339 254,37	805 724,24
3555	Terr aménagés					48 638,50	48 638,50	48 638,50	48 638,50		0,00
355	Sous Total compte 355					48 638,50	48 638,50	48 638,50	48 638,50		0,00
35	Sous Total compte 35					48 638,50	48 638,50	48 638,50	48 638,50		0,00
	Total classe 3					48 638,50	48 638,50	48 638,50	48 638,50		0,00
4011	Fournisseurs		21 120,00	403 708,25	397 216,76			403 708,25	418 336,76		14 628,51

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

40700 - CC DROME SUD PROVENCE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
401	Sous Total compte 401		21 120,00	403 708,25	397 216,76			403 708,25	418 336,76		14 628,51
4041	Fournis immob			353 910,04	353 910,04			353 910,04	353 910,04		0,00
404	Sous Total compte 404			353 910,04	353 910,04			353 910,04	353 910,04		0,00
408	Fournis factures non parvenues		30 883,10	30 883,10	11 503,79			30 883,10	42 386,89		11 503,79
40	Sous Total compte 40		52 003,10	788 501,39	762 630,59			788 501,39	814 633,69		26 132,30
4111	Redevables - amiable	67 787,06		62 599,01	70 535,15			130 386,07	70 535,15	59 850,92	
4116	Redevables - contentieux	27 037,28		4 251,78	5 627,31			31 289,06	5 627,31	25 661,75	
411	Sous Total compte 411	94 824,34		66 850,79	76 162,46			161 675,13	76 162,46	85 512,67	
41	Sous Total compte 41	94 824,34		66 850,79	76 162,46			161 675,13	76 162,46	85 512,67	
421	Personnel - rémunérations dues			751 237,99	751 237,99			751 237,99	751 237,99		0,00
427	Personnel - oppositions			2 602,39	2 602,39			2 602,39	2 602,39		0,00
42	Sous Total compte 42			753 840,38	753 840,38			753 840,38	753 840,38		0,00
431	Sécurité sociale			280 092,66	280 092,66			280 092,66	280 092,66		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

40700 - CC DROME SUD PROVENCE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
437	Autres organismes sociaux			221 449,56	221 729,80			221 449,56	221 729,80		280,24
43	Sous Total compte 43			501 542,22	501 822,46			501 542,22	501 822,46		280,24
4411	Etat aut coll publ subv à recev amiable			1 947,80	1 947,80			1 947,80	1 947,80		0,00
4416	Etat aut col pub sub à recev contentieux	1 334,00						1 334,00		1 334,00	
441	Sous Total compte 441	1 334,00		1 947,80	1 947,80			3 281,80	1 947,80	1 334,00	
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			15 352,43	15 352,43			15 352,43	15 352,43		0,00
442	Sous Total compte 442			15 352,43	15 352,43			15 352,43	15 352,43		0,00
44311	Opér particul avec Etat dépenses		26 170,13	390 118,13	545 922,00			390 118,13	572 092,13		181 974,00
4431	Sous Total compte 4431		26 170,13	390 118,13	545 922,00			390 118,13	572 092,13		181 974,00
44321	Opér particul avec Région dépenses			100,00	100,00			100,00	100,00		0,00
4432	Sous Total compte 4432			100,00	100,00			100,00	100,00		0,00
44341	Opér part av Etat communes dépenses		10 712,13	16 966,55	191 987,19			16 966,55	202 699,32		185 732,77
44342	Opér part av Etat Cnes recettes amiable	54 483,18		185 147,82	113 833,18			239 631,00	113 833,18	125 797,82	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

40700 - CC DROME SUD PROVENCE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4434	Sous Total compte 4434	54 483,18	10 712,13	202 114,37	305 820,37			256 597,55	316 532,50		59 934,95
44351	Opér particul grp dépenses			887 567,44	945 447,68			887 567,44	945 447,68		57 880,24
44352	Opér particul avec grp recettes amiable			312 854,88	312 854,88			312 854,88	312 854,88		0,00
4435	Sous Total compte 4435			1 200 422,32	1 258 302,56			1 200 422,32	1 258 302,56		57 880,24
44372	Opér part avec Etat ccas rec amiable			364 479,53	364 479,53			364 479,53	364 479,53		0,00
4437	Sous Total compte 4437			364 479,53	364 479,53			364 479,53	364 479,53		0,00
44381	Aut serv organ pub - dépenses			677 665,88	677 665,88			677 665,88	677 665,88		0,00
4438	Sous Total compte 4438			677 665,88	677 665,88			677 665,88	677 665,88		0,00
443	Sous Total compte 443	54 483,18	36 882,26	2 834 900,23	3 152 290,34			2 889 383,41	3 189 172,60		299 789,19
44566	TVA déduct sur autres biens et services	2 920,00		9 727,70	2 920,00			12 647,70	2 920,00	9 727,70	
4456	Sous Total compte 4456	2 920,00		9 727,70	2 920,00			12 647,70	2 920,00	9 727,70	
44571	Etat - TVA collectée		2 920,00	2 920,00	9 727,70			2 920,00	12 647,70		9 727,70
4457	Sous Total compte 4457		2 920,00	2 920,00	9 727,70			2 920,00	12 647,70		9 727,70

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

40700 - CC DROME SUD PROVENCE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
445	Sous Total compte 445	2 920,00	2 920,00	12 647,70	12 647,70			15 567,70	15 567,70		0,00
447	Autres impôts taxes verSEMENTS assimilés			6 199,94	6 199,94			6 199,94	6 199,94		0,00
44	Sous Total compte 44	58 737,18	39 802,26	2 871 048,10	3 188 438,21			2 929 785,28	3 228 240,47		298 455,19
4511	Cpte rattach avec à subdiv par budg ann		97 392,60	51 411,60	29 729,24			51 411,60	127 121,84		75 710,24
4512	Cpte rattach avec à subdiv par budg ann		1 459 321,15	7 107 453,48	6 348 230,67			7 107 453,48	7 807 551,82		700 098,34
4514	Cpte rattach avec à subdiv par budg ann		595 025,51	336 054,38	430 559,58			336 054,38	1 025 585,09		689 530,71
451	Sous Total compte 451		2 151 739,26	7 494 919,46	6 808 519,49			7 494 919,46	8 960 258,75		1 465 339,29
45	Sous Total compte 45		2 151 739,26	7 494 919,46	6 808 519,49			7 494 919,46	8 960 258,75		1 465 339,29
466	Excéd de verSEMENT			160,00	160,00			160,00	160,00		0,00
46711	Autres comptes créditeurs			665 176,24	665 176,24			665 176,24	665 176,24		0,00
4671	Sous Total compte 4671			665 176,24	665 176,24			665 176,24	665 176,24		0,00
46721	Débiteurs divers - amiable	1 640,57		2 899,06	3 488,61			4 539,63	3 488,61	1 051,02	
46726	Débiteurs divers - contentieux	525,78		78,28	73,05			604,06	73,05	531,01	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

40700 - CC DROME SUD PROVENCE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4672	Sous Total compte 4672	2 166,35		2 977,34	3 561,66			5 143,69	3 561,66	1 582,03	
467	Sous Total compte 467	2 166,35		668 153,58	668 737,90			670 319,93	668 737,90	1 582,03	
46	Sous Total compte 46	2 166,35		668 313,58	668 897,90			670 479,93	668 897,90	1 582,03	
4711	Verst des régisseurs			137 416,31	137 416,31			137 416,31	137 416,31		0,00
4712	Viremts réimputés		3 949,48	7 898,96	3 949,48			7 898,96	7 898,96		0,00
47131	Raet : verst contrib directes			8 835 750,00	9 069 196,00			8 835 750,00	9 069 196,00		233 446,00
47132	Raet : verst dgf			147 896,00	147 896,00			147 896,00	147 896,00		0,00
47138	Raet : autres			1 240 961,31	1 241 914,10			1 240 961,31	1 241 914,10		952,79
4713	Sous Total compte 4713			10 224 607,31	10 459 006,10			10 224 607,31	10 459 006,10		234 398,79
471411	Excédent à réimputer - pers physiques			40,00	120,00			40,00	120,00		80,00
471412	Excédent à réimputer - personnes morales		75,00	33 061,00	33 031,00			33 061,00	33 106,00		45,00
47141	Sous Total compte 47141		75,00	33 101,00	33 151,00			33 101,00	33 226,00		125,00
4714	Sous Total compte 4714		75,00	33 101,00	33 151,00			33 101,00	33 226,00		125,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

40700 - CC DROME SUD PROVENCE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4718	Autres recettes à régulariser			278,99	555,10			278,99	555,10		276,11
471	Sous Total compte 471		4 024,48	10 403 302,57	10 634 077,99			10 403 302,57	10 638 102,47		234 799,90
47211	Remboursements d'annuités d'emprunts			259 248,59	258 972,59			259 248,59	258 972,59	276,00	
47218	Autres dépenses			14 293,01	14 363,70			14 293,01	14 363,70		70,69
4721	Sous Total compte 4721			273 541,60	273 336,29			273 541,60	273 336,29	205,31	
4728	Autres dépenses à régulariser			4 579 296,87	4 269 167,34			4 579 296,87	4 269 167,34	310 129,53	
472	Sous Total compte 472			4 852 838,47	4 542 503,63			4 852 838,47	4 542 503,63	310 334,84	
47	Sous Total compte 47		4 024,48	15 256 141,04	15 176 581,62			15 256 141,04	15 180 606,10	75 534,94	
	Total classe 4	155 727,87	2 247 569,10	28 401 156,96	27 936 893,11			28 556 884,83	30 184 462,21	534 359,75	2 161 937,13
515	Compte au trésor	6 298 926,15		12 663 525,49	11 514 483,87			18 962 451,64	11 514 483,87	7 447 967,77	
51	Sous Total compte 51	6 298 926,15		12 663 525,49	11 514 483,87			18 962 451,64	11 514 483,87	7 447 967,77	
580	Opérations d'ordre budgétaires			268 254,14	268 254,14			268 254,14	268 254,14		0,00
584	Encaissements chèques par lecture opt	70,00		67 519,98	67 429,98			67 589,98	67 429,98	160,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

40700 - CC DROME SUD PROVENCE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
586	Opér fin budget p et bud annex rattachés			5 197 781,12	5 197 781,12			5 197 781,12	5 197 781,12		0,00
58	Sous Total compte 58	70,00		5 533 555,24	5 533 465,24			5 533 625,24	5 533 465,24	160,00	
	Total classe 5	6 298 996,15		18 197 080,73	17 047 949,11			24 496 076,88	17 047 949,11	7 448 127,77	
6015	Achts stkés terr à aménager					48 638,50		48 638,50		48 638,50	
601	Sous Total compte 601					48 638,50		48 638,50		48 638,50	
60611	Achts non stkés fournit eau-assainist					519,96		519,96		519,96	
60612	Achts non stkés fournit énergie élect					27 298,46		27 298,46		27 298,46	
6061	Sous Total compte 6061					27 818,42		27 818,42		27 818,42	
60622	Achts non stkés carburants					810,33		810,33		810,33	
60623	Achts non stkés d'aliment					1 910,71		1 910,71		1 910,71	
60624	Achts non stkés produits traitement					38,11		38,11		38,11	
6062	Sous Total compte 6062					2 759,15		2 759,15		2 759,15	
60631	Achts non stkés fournit entretien					1 929,29		1 929,29		1 929,29	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

40700 - CC DROME SUD PROVENCE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
60632	Achts non stkés fournit petit équipt					7 358,60		7 358,60		7 358,60	
60636	Achts non stkés vêtements travail					113,60		113,60		113,60	
6063	Sous Total compte 6063					9 401,49		9 401,49		9 401,49	
6064	Achts non stkés fournit admin					6 106,93		6 106,93		6 106,93	
606	Sous Total compte 606					46 085,99		46 085,99		46 085,99	
60	Sous Total compte 60					94 724,49		94 724,49		94 724,49	
611	Contrats prestations de services					37 717,65		37 717,65		37 717,65	
6132	Locations immobilières					40 334,60		40 334,60		40 334,60	
6135	Locations mobilières					10 734,01		10 734,01		10 734,01	
613	Sous Total compte 613					51 068,61		51 068,61		51 068,61	
615221	Bâtiments publics					2 198,40		2 198,40		2 198,40	
61522	Sous Total compte 61522					2 198,40		2 198,40		2 198,40	
6152	Sous Total compte 6152					2 198,40		2 198,40		2 198,40	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

40700 - CC DROME SUD PROVENCE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
61551	Entretien réparations matériel roulant					1 130,02		1 130,02		1 130,02	
61558	Entretien réparations autres mobiliers					53,76		53,76		53,76	
6155	Sous Total compte 6155					1 183,78		1 183,78		1 183,78	
6156	Maintenance					23 282,72		23 282,72		23 282,72	
615	Sous Total compte 615					26 664,90		26 664,90		26 664,90	
6161	Multirisques					19 329,83		19 329,83		19 329,83	
6168	Autres					553,81		553,81		553,81	
616	Sous Total compte 616					19 883,64		19 883,64		19 883,64	
617	Etudes et recherches					56 424,00	11 475,00	56 424,00	11 475,00	44 949,00	
6182	Divers doc générale et technique					22 088,64		22 088,64		22 088,64	
6184	Divers verst à organismes formation					1 618,00		1 618,00		1 618,00	
6185	Divers - frais colloques et séminaires					3 022,30		3 022,30		3 022,30	
6188	Autres frais divers					5 549,26		5 549,26		5 549,26	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

40700 - CC DROME SUD PROVENCE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
618	Sous Total compte 618					32 278,20		32 278,20		32 278,20	
61	Sous Total compte 61					224 037,00	11 475,00	224 037,00	11 475,00	212 562,00	
6226	Rému interméd honoraires					20 190,00	14 400,00	20 190,00	14 400,00	5 790,00	
622	Sous Total compte 622					20 190,00	14 400,00	20 190,00	14 400,00	5 790,00	
6231	Pub public relat publ annonces insert					972,00		972,00		972,00	
6232	Pub public relat publ fêtes cérémonies					2 555,92		2 555,92		2 555,92	
6236	Pub public relat publ catalog imprimés					3 699,60		3 699,60		3 699,60	
6237	Pub public relat publ publications					1 560,00		1 560,00		1 560,00	
6238	Pub public relat publ divers					10 212,40		10 212,40		10 212,40	
623	Sous Total compte 623					18 999,92		18 999,92		18 999,92	
6248	Transports-divers					322,62		322,62		322,62	
624	Sous Total compte 624					322,62		322,62		322,62	
6251	Déplacts missions récep - voyage déplcts					3 439,46		3 439,46		3 439,46	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

40700 - CC DROME SUD PROVENCE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6256	Déplacts missions récep - missions					927,92		927,92		927,92	
625	Sous Total compte 625					4 367,38		4 367,38		4 367,38	
6261	Frais d'affranchissement					5 737,25		5 737,25		5 737,25	
6262	Frais de télécommunication					18 025,73		18 025,73		18 025,73	
626	Sous Total compte 626					23 762,98		23 762,98		23 762,98	
627	Aut serv extér servi bancaires assimil					115,41		115,41		115,41	
6281	Aut serv extér concours divers					7 298,86		7 298,86		7 298,86	
6282	Frais gardien églises forêts bois com					1 718,40		1 718,40		1 718,40	
6283	Aut serv extér frais de nettoyage locaux					5 889,20	308,10	5 889,20	308,10	5 581,10	
62875	Rembst frais aux Cnes membres GFP					194 160,98		194 160,98		194 160,98	
62878	Rembst frais à autres organismes					279,00		279,00		279,00	
6287	Sous Total compte 6287					194 439,98		194 439,98		194 439,98	
628	Sous Total compte 628					209 346,44	308,10	209 346,44	308,10	209 038,34	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

40700 - CC DROME SUD PROVENCE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
62	Sous Total compte 62					277 104,75	14 708,10	277 104,75	14 708,10	262 396,65	
6332	Cotisations versées au FNAL					734,69		734,69		734,69	
6336	Cotis. centre national - centres gestion					12 654,69		12 654,69		12 654,69	
633	Sous Total compte 633					13 389,38		13 389,38		13 389,38	
63	Sous Total compte 63					13 389,38		13 389,38		13 389,38	
64111	Persl titulaire_rémun principale					533 778,43		533 778,43		533 778,43	
64112	Persl titulaир_NBI supplt fami indem rés					12 410,94		12 410,94		12 410,94	
64114	Personnel titulaire Indemnité inflatio					1 300,00		1 300,00		1 300,00	
64118	Personnel titulaire - autres indemnités					197 496,61		197 496,61		197 496,61	
6411	Sous Total compte 6411					744 985,98		744 985,98		744 985,98	
64131	Persel non titulaire - rémunération					101 008,86		101 008,86		101 008,86	
64134	Personnel non titulaire - Indemnité infl					300,00		300,00		300,00	
6413	Sous Total compte 6413					101 308,86		101 308,86		101 308,86	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

40700 - CC DROME SUD PROVENCE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
64171	Apprentis rémunérations					4 096,72		4 096,72		4 096,72	
6417	Sous Total compte 6417					4 096,72		4 096,72		4 096,72	
6419	Rembst rémunérations du persel						24 310,36		24 310,36		24 310,36
641	Sous Total compte 641					850 391,56	24 310,36	850 391,56	24 310,36	826 081,20	
6451	Charges sécu cotisations URSSAF					146 675,61		146 675,61		146 675,61	
6453	Cotisations aux caisses de retraites					177 395,47		177 395,47		177 395,47	
6454	Charges sécu cotisations ASSEDIC					4 090,82		4 090,82		4 090,82	
6455	Cotisations pour assurance du personnel					16 849,44		16 849,44		16 849,44	
6458	Charges sécu prévoyance cotisations					6 352,94		6 352,94		6 352,94	
6459	Rembst charges sécu sociale prévoyance						2 400,90		2 400,90		2 400,90
645	Sous Total compte 645					351 364,28	2 400,90	351 364,28	2 400,90	348 963,38	
6475	Autres charges sociales médecine travail					1 500,00		1 500,00		1 500,00	
647	Sous Total compte 647					1 500,00		1 500,00		1 500,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

40700 - CC DROME SUD PROVENCE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
64	Sous Total compte 64					1 203 255,84	26 711,26	1 203 255,84	26 711,26	1 176 544,58	
6512	Droits d'utilisation Informatique en n					3 903,19		3 903,19		3 903,19	
651	Sous Total compte 651					3 903,19		3 903,19		3 903,19	
6531	Indemnités maires adjoints conseillers					109 678,92		109 678,92		109 678,92	
6533	Cotisations retraite maire adjts conseil					6 626,11		6 626,11		6 626,11	
653	Sous Total compte 653					116 305,03		116 305,03		116 305,03	
65548	Autres contributions					107 567,44		107 567,44		107 567,44	
6554	Sous Total compte 6554					107 567,44		107 567,44		107 567,44	
655	Sous Total compte 655					107 567,44		107 567,44		107 567,44	
65732	Subv fonct aux orga publics Régions					100,00		100,00		100,00	
657363	Subv fonct vers étab serv ratt car admi					644 445,88		644 445,88		644 445,88	
65736	Sous Total compte 65736					644 445,88		644 445,88		644 445,88	
6573	Sous Total compte 6573					644 545,88		644 545,88		644 545,88	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

40700 - CC DROME SUD PROVENCE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6574	Subv fonct assoc et pers droit privé					599 778,33	4 700,00	599 778,33	4 700,00	595 078,33	
657	Sous Total compte 657					1 244 324,21	4 700,00	1 244 324,21	4 700,00	1 239 624,21	
65888	Autres					2,30		2,30		2,30	
6588	Sous Total compte 6588					2,30		2,30		2,30	
658	Sous Total compte 658					2,30		2,30		2,30	
65	Sous Total compte 65					1 472 102,17	4 700,00	1 472 102,17	4 700,00	1 467 402,17	
66111	Intérêts réglés à l'échéance					25 935,94		25 935,94		25 935,94	
66112	Intérêts - rattachement des icne					11 785,52	13 140,66	11 785,52	13 140,66		1 355,14
6611	Sous Total compte 6611					37 721,46	13 140,66	37 721,46	13 140,66	24 580,80	
661	Sous Total compte 661					37 721,46	13 140,66	37 721,46	13 140,66	24 580,80	
66	Sous Total compte 66					37 721,46	13 140,66	37 721,46	13 140,66	24 580,80	
6811	DA - immob					170 977,14		170 977,14		170 977,14	
681	Sous Total compte 681					170 977,14		170 977,14		170 977,14	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

40700 - CC DROME SUD PROVENCE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
68	Sous Total compte 68					170 977,14		170 977,14		170 977,14	
	Total classe 6					3 493 312,23	70 735,02	3 493 312,23	70 735,02	3 450 643,61	28 066,40
7015	Ventes de terrains aménagés						48 638,50		48 638,50		48 638,50
701	Sous Total compte 701						48 638,50		48 638,50		48 638,50
70841	Mise à dispo persel aux BA						364 479,53		364 479,53		364 479,53
70848	Mise à dispo persel facturée autres org						35 627,95		35 627,95		35 627,95
7084	Sous Total compte 7084						400 107,48		400 107,48		400 107,48
70875	Aut prod rembst frais coll membres GFP						125 797,82		125 797,82		125 797,82
7087	Sous Total compte 7087						125 797,82		125 797,82		125 797,82
708	Sous Total compte 708						525 905,30		525 905,30		525 905,30
70	Sous Total compte 70						574 543,80		574 543,80		574 543,80
71355	Variat stcks de terrains aménagés					48 638,50	48 638,50	48 638,50	48 638,50		0,00
7135	Sous Total compte 7135					48 638,50	48 638,50	48 638,50	48 638,50		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

40700 - CC DROME SUD PROVENCE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
713	Sous Total compte 713					48 638,50	48 638,50	48 638,50	48 638,50		0,00
71	Sous Total compte 71					48 638,50	48 638,50	48 638,50	48 638,50		0,00
73111	Impôts directs locaux						4 643 072,00		4 643 072,00		4 643 072,00
73114	Imposition Forfait Entreprises Réseau						11 730,00		11 730,00		11 730,00
7311	Sous Total compte 7311						4 654 802,00		4 654 802,00		4 654 802,00
7318	Impôts locaux - autres impôts ou assimil						6 065,00		6 065,00		6 065,00
731	Sous Total compte 731						4 660 867,00		4 660 867,00		4 660 867,00
73216	Reversements conventionnels de fiscalité						395 876,34		395 876,34		395 876,34
7321	Sous Total compte 7321						395 876,34		395 876,34		395 876,34
732	Sous Total compte 732						395 876,34		395 876,34		395 876,34
7362	Taxes de séjour						253 096,20		253 096,20		253 096,20
736	Sous Total compte 736						253 096,20		253 096,20		253 096,20
7382	Fraction de TVA						163 354,00		163 354,00		163 354,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

40700 - CC DROME SUD PROVENCE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7388	Autres taxes diverses						322,00		322,00		322,00
738	Sous Total compte 738						163 676,00		163 676,00		163 676,00
73916	Prélèvements au titre de la contribution					65 882,00		65 882,00		65 882,00	
7391	Sous Total compte 7391					65 882,00		65 882,00		65 882,00	
739223	Fonds de péréquation des ress com interc					545 922,00		545 922,00		545 922,00	
73922	Sous Total compte 73922					545 922,00		545 922,00		545 922,00	
7392	Sous Total compte 7392					545 922,00		545 922,00		545 922,00	
7398	Reverst restitutions prélevt divers					24 939,24		24 939,24		24 939,24	
739	Sous Total compte 739					636 743,24		636 743,24		636 743,24	
73	Sous Total compte 73					636 743,24	5 473 515,54	636 743,24	5 473 515,54		4 836 772,30
74124	Dot intercommunalit						211 592,00		211 592,00		211 592,00
7412	Sous Total compte 7412						211 592,00		211 592,00		211 592,00
741	Sous Total compte 741						211 592,00		211 592,00		211 592,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

40700 - CC DROME SUD PROVENCE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
744	FCTVA						1 970,72		1 970,72		1 970,72
74718	Autres participations Etat						38 000,00		38 000,00		38 000,00
7471	Sous Total compte 7471						38 000,00		38 000,00		38 000,00
7473	Participations - Dépt						3 915,00		3 915,00		3 915,00
7478	Participations - autres organismes						18 747,80		18 747,80		18 747,80
747	Sous Total compte 747						60 662,80		60 662,80		60 662,80
74833	Etat Compensation de la CET (CVAE CFE)						2 014,00		2 014,00		2 014,00
74834	Compens au titre exonérat tax foncieres						506 069,00		506 069,00		506 069,00
7483	Sous Total compte 7483						508 083,00		508 083,00		508 083,00
748	Sous Total compte 748						508 083,00		508 083,00		508 083,00
74	Sous Total compte 74						782 308,52		782 308,52		782 308,52
7588	Autres produits divers de gestion couran						1,43		1,43		1,43
758	Sous Total compte 758						1,43		1,43		1,43

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

40700 - CC DROME SUD PROVENCE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
75	Sous Total compte 75						1,43		1,43		1,43
7711	Débits et pénalités perçus						112,08		112,08		112,08
771	Sous Total compte 771						112,08		112,08		112,08
7788	Produits exceptionnels divers						1 186,98		1 186,98		1 186,98
778	Sous Total compte 778						1 186,98		1 186,98		1 186,98
77	Sous Total compte 77						1 299,06		1 299,06		1 299,06
	Total classe 7					685 381,74	6 880 306,85	685 381,74	6 880 306,85	636 743,24	6 831 668,35
	Total général	12 666 145,35	12 666 145,35	51 303 299,77	48 584 910,84	5 594 279,16	8 312 668,09	69 563 724,28	69 563 724,28	19 409 128,74	19 409 128,74

Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2022

40700 - CC DROME SUD PROVENCE

Exercice 2022

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Nature des valeurs inactives	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861								
Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862								
Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863								
Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Page des signatures

40700 - CC DROME SUD PROVENCE

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations : Comptes 1312 et 1313 non repris au résultat.

MARCHAND Didier (1013369193-0), Inspecteur divisionnaire FiP classe normale

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **CC DROME SUD PROVENCE** pendant l'année **2022** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

SOREDA Regis (1013824204-0), Inspecteur divisionnaire FiP classe normale

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A **DDFiP DE LA DROME**, le **13/03/2023**

A **PIERRELATTE**, le **13/03/2023**

A , le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

Délibération N° 2023-011

Compétence communautaire : FINANCES

**OBJET : COMPTE DE GESTION 2022 - BUDGET ANNEXE DECHETS
MENAGERS**

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du trente mars deux mille vingt-trois, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : 47

Délégués présents : 36

Suffrages exprimés : 46

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Sandrine BARAKEL, Georgia BRUN, Véronique CANESTRARI, Véronique CROS, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Véronique HURBIN, Patricia MASSAUDET SOJKA, Agnès MILHAUD, Béatrice MARTIN, Hélène MOULY, Marie-Pierre MOUTON, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS.

Messieurs : William AUGUSTE, Jean-Michel AVIAS, Jean-Marc CARIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Guillaume DEPIERRE, Romain ENTAT, Patrice ESCOFFIER, Guy FAYOLLE, Denis GAILLARD, Alain GALLU, Maryannick GARIN, François LAPLANCHE-SERVIGNE, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Jean-Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Patrick SCOTTO DI CARLO, Christian SABATIER.

Etaient représentés :

Madame Jacqueline BESSIERE donne procuration à Monsieur Guy FAYOLLE
Madame Christine FOROT donne procuration à Monsieur William AUGUSTE
Madame Catherine MIGLIORI donne procuration à Monsieur Jean-Michel AVIAS
Madame Sylvie MOLINIE donne procuration à Madame Hélène MOULY
Madame Aura ROCHE-CAMACHO donne procuration à Madame Marie FERNANDEZ

Madame Malika YAHIAOUI donne procuration à Monsieur Hichame MARGOUM

Monsieur Didier BESNIER donne procuration à Madame Véronique CANESTRARI

Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Madame Marie-Pierre MOUTON

Monsieur Jean-Marie PUEL donne procuration à Madame Véronique ALLIEZ

Monsieur Daniel VEILLY donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN

Absent :

Monsieur Gérard HORTAIL

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint avec 36 conseillers, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

Secrétaire de séance : Sandrine BARAKEL

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Jean-Michel AVIAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12 et L.2121-31,

Vu l'avis de la Commission des Finances réunie le 29 Mars 2023,

Vu l'avis de la Conférence des Maires du 29 Mars 2023,

Le Compte de Gestion de l'exercice budgétaire 2022 du Budget Annexe Déchets Ménagers, établi par Monsieur le Trésorier, et retraçant le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2022, présente les résultats de clôture suivants :

- En section de fonctionnement, un résultat d'exercice de - 471 423,73 €
- En section d'investissement, un résultat d'exercice de 172 257,29 €

Les résultats de ce compte de gestion sont parfaitement concordants avec ceux du compte administratif,

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **DE DECLARER** que le compte de gestion du budget annexe déchets ménagers dressé, pour l'exercice 2022, par Monsieur le Trésorier, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à l'affaire.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **DECLARE** que le compte de gestion du budget annexe déchets ménagers dressé, pour l'exercice 2022, par Monsieur le Trésorier, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à l'affaire.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Le Président,
Jean-Michel CATELINOIS**



CCDSP-OM BUDGET ANNEXE

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2022

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M Régis SOREDA

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2022 AU 09/03/2023

026038 SGC PIERRELATTE

Population 41590
Nomenclature M14 sup egal 10000h
Voté par Nature avec ref. fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE	: Situation patrimoniale	3
	1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
2	Bilan	Etat I-2 5
	2.1 Bilan Actif	
	2.2 Bilan Passif	
	3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
	4 Compte de résultat	Etat I-4 14
5	Annexe	18
	Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 19
2EME PARTIE	: Exécution budgétaire	21
	1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 22
	2 Résultats d'exécution	Etat II-2 23
	3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 26
	4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 30
3EME PARTIE	: Comptabilité des deniers et valeurs	35
	1 Balance des comptes	Etat III-1 36
	2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 55
4EME PARTIE	: Page des signatures	56

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

40701 - CCDSP-OM

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total (En Milliers d'Euros)	PASSIF	Total (En Milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)	0,22	Dotations	
Terrains	8,32	Fonds Globalisés	247,69
Constructions	175,45	Réserves	781,38
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers		Différences sur réalisations d'immobilisations	-16,80
Immobilisations corporelles en cours		Report à nouveau	931,55
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	-471,42
Autres immobilisations corporelles	864,45	Subventions transférables	273,09
Total immobilisations corporelles (nettes)	1 048,21	Subventions non transférables	
Immobilisations financières		Droits de l'affectant, du concédant, de l'afferment et du remettant	-96,92
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 048,43	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	1 648,56
Créances	711,81	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	
Disponibilités		Fournisseurs ⁽²⁾	491,80
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	39,21
TOTAL ACTIF CIRCULANT	711,81	Total dettes à court terme	531,02
Comptes de régularisations	0,07	TOTAL DETTES	531,02
		Comptes de régularisations	-419,27
TOTAL ACTIF	1 760,31	TOTAL PASSIF	1 760,31

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2023

BILAN (en Euros)

40701 - CCDSP-OM

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Subventions d'équipement versées				
	Autres immobilisations incorporelles	1 900,20	1 684,20	216,00	1 178,10
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété	9 240,00	924,00	8 316,00	8 778,00
	Constructions en toute propriété	32 851,60	14 768,45	18 083,15	22 651,87
	Construction sur sol autrui en tte prop	5 894,92	589,00	5 305,92	5 894,92
	Réseaux installations voirie rés divers	226,80	226,80		
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles	1 283 280,45	418 830,14	864 450,31	798 860,44
	Immobilisations corporelles en cours				
	Immo affect à service non personnalisé				
	Immo en concess afferm à dispo immo aff				
	Terrains reçus au titre de mise à dispo				
	Construc reçues au titre mise à dispo	166 645,02	14 586,00	152 059,02	145 872,90
	Construction sur sol autrui mise à dispo				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
Autres immobilisations corporelles					
MONTANT A REPORTER	1 500 038,99	451 608,59	1 048 430,40	983 236,23	

BILAN (en Euros)

40701 - CCDSP-OM

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE SUITE	REPORT	1 500 038,99	451 608,59	1 048 430,40	983 236,23
	Terrains recus au titre d'affectation				
	Construct reçues au titre d'affectation				
	Construc sol d'autrui au titre affectat				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Avances en garanties d'emprunt				
Autres créances					
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I		1 500 038,99	451 608,59	1 048 430,40	983 236,23

BILAN (en Euros)

40701 - CCDSP-OM

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Terrains				
	Production autre que terrains				
	Autres stocks				
	Redevables et comptes rattachés	2 578,60	19,00	2 559,60	2 345,00
	Créanc irrécouv adm par juge des cptes				
	Créances sur l'Etat et collec publiques	9 149,00		9 149,00	19 149,00
	Créances sur BA CCAS et CDE rattachées	700 098,34		700 098,34	1 459 321,15
	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités				
	Avances de trésorerie				
Charges constatées d'avance					
ACTIF CIRCULANT TOTAL II		711 825,94	19,00	711 806,94	1 480 815,15

BILAN (en Euros)

40701 - CCDSP-OM

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer ou à régulariser	70,80		70,80	
	Ecart de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III	70,80		70,80	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	2 211 935,73	451 627,59	1 760 308,14	2 464 051,38

BILAN (en Euros)

40701 - CCDSP-OM

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
FONDS PROPRES	Dotations		
	Mise à disposition chez le bénéficiaire	-96 922,43	
	Affectation par collec de rattachement		
	Réserves	781 376,45	599 606,80
	Neutra amortis subv equip versees		
	Report à nouveau	931 547,01	492 389,59
	Résultat de l'exercice	-471 423,73	620 927,07
	Subventions transférables	273 093,84	285 343,90
	Différences sur réalisations d'immob	-16 799,53	-16 799,53
	Fonds globalisés	247 691,15	179 759,28
	Subventions non transférables		
Droits de l'affectant			
FONDS PROPRES TOTAL I	1 648 562,76	2 161 227,11	

BILAN (en Euros)

40701 - CCDSP-OM

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		

BILAN (en Euros)

40701 - CCDSP-OM

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits		-96 922,43
	Emprunts et dettes financières divers		
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Fournisseurs et comptes rattachés	491 802,60	249 115,82
	Dettes fiscales et sociales	20 303,22	140 791,31
	Dettes envers l'Etat et les collec publ	17 711,56	9 839,57
	Dettes envers BA CCAS et CDE rattachées		
	Opérations pour le compte de tiers		
	Autres dettes	1 200,00	
	Fournisseurs d'immobilisations		
Produits constatés d'avance			
DETTES TOTAL III	531 017,38	302 824,27	

BILAN (en Euros)

40701 - CCDSP-OM

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
COMPTES DE REGULARISATION	Recettes à classer ou à régulariser	-419 272,00	
	Ecart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	-419 272,00	
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	1 760 308,14	2 464 051,38

Compte de Résultat Synthétique

En Milliers d'Euros

40701 - CCDSP-OM

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Impôts et taxes perçus	4 965,04	4 571,12
Dotations et subventions reçues	457,30	531,71
Produits des services	537,48	293,77
Autres produits	660,37	1 940,97
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	6 620,19	7 337,58
Traitements, salaires, charges sociales		
Achats et charges externes	3 151,34	3 115,18
Participations et interventions	3 806,80	3 497,57
Dotations aux amortissements et provisions	149,34	110,02
Autres charges	1,68	0,62
Charges courantes non financières	7 109,17	6 723,40
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	-488,98	614,18
Produits courants financiers		
Charges courantes financières		
RESULTAT COURANT FINANCIER		
RESULTAT COURANT	-488,98	614,18
Produits exceptionnels	17,55	7,32
Charges exceptionnelles		0,58
RESULTAT EXCEPTIONNEL	17,55	6,75
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	-471,42	620,93

COMPTE DE RESULTAT 2022

40701 - CCDSP-OM

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Impôts locaux		
Autres impôts et taxes	4 965 035,00	4 571 121,00
Produits services, domaine et ventes div	537 480,26	293 768,71
Production stockée		
Production immobilisée		
Reprise sur amortissements et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits	660 372,25	1 940 974,20
Dotations de l'Etat	756,90	
Subventions et participations	456 546,00	531 713,00
Autres attributions (péréquat, compensa)		
TOTAL I	6 620 190,41	7 337 576,91
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Traitements et salaires		
Charges sociales		
Achats et charges externes	3 151 341,27	3 115 179,84
Impôts et taxes	77,00	75,00
Dotations amortissements des immob	149 322,46	110 022,61
Dot amort sur charges à répartir		

COMPTE DE RESULTAT 2022

40701 - CCDSP-OM

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Dotations aux provisions	19,00	
Autres charges	1 605,00	545,00
Contingents et participations	3 806 802,89	3 497 574,50
Subventions		
TOTAL II	7 109 167,62	6 723 396,95
A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)	-488 977,21	614 179,96
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
Valeurs mob et créances de l'actif immo		
Autres intérêts et produits assimilés		
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL III		
CHARGES COURANTES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL IV		

COMPTE DE RESULTAT 2022

40701 - CCDSP-OM

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
B - RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)		
A + B - RESULTAT COURANT	-488 977,21	614 179,96
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits except op gestion : Subventions		
Prod exception gestion : Autres opér	1 260,00	97,99
Produits des cessions d'immobilisations		
Diff réalis(négatives)repr cpte résultat		
Neutralisation des amortissements		
Prod exception capital : Autres opér	16 293,48	7 224,12
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	17 553,48	7 322,11
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charg except op gestion : subventions		
Charg excep op gestion-Autres opérations		575,00
Valeur comptable des immo cédées		
Diff réalis(positives)transf à investist		
Charg excep op capital-Autres opérations		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL VI		575,00

COMPTE DE RESULTAT 2022

40701 - CCDSP-OM

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	17 553,48	6 747,11
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	6 637 743,89	7 344 899,02
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	7 109 167,62	6 723 971,95
RESULTAT DE L'EXERCICE	-471 423,73	620 927,07

40701 - CCDSP-OM

Opérations Compte de Tiers

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

40701 - CCDSP-OM

Opérations Compte de Tiers

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Résultats budgétaires de l'exercice

40701 - CCDSP-OM

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	351 778,58	7 415 135,07	7 766 913,65
Titres de recette émis (b)	399 412,88	6 637 743,89	7 037 156,77
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	399 412,88	6 637 743,89	7 037 156,77
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	351 778,58	7 415 135,07	7 766 913,65
Mandats émis (f)	227 155,59	7 562 609,92	7 789 765,51
Annulations de mandats (g)		453 442,30	453 442,30
Depenses nettes (h = f - g)	227 155,59	7 109 167,62	7 336 323,21
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	172 257,29		
(h - d) Déficit		471 423,73	299 166,44

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

40701 - CCDSP-OM

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif CCDSP-OM					
Investissement	-32 248,21		172 257,29		140 009,08
Fonctionnement	1 113 316,66	181 769,65	-471 423,73		460 123,28
Sous-Total	1 081 068,45	181 769,65	-299 166,44		600 132,36
TOTAL II	1 081 068,45	181 769,65	-299 166,44		600 132,36
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	1 081 068,45	181 769,65	-299 166,44		600 132,36

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

40701 - CCDSP-OM

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
21	Immobilisations corporelles	305 559,31	1 721,00	307 280,31	214 905,53		214 905,53	92 374,78
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	305 559,31	1 721,00	307 280,31	214 905,53		214 905,53	92 374,78
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	305 559,31	1 721,00	307 280,31	214 905,53		214 905,53	92 374,78
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 510,06	1 740,00	12 250,06	12 250,06		12 250,06	
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	10 510,06	1 740,00	12 250,06	12 250,06		12 250,06	
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	32 248,21		32 248,21				32 248,21
TOTAL GENERAL		348 317,58	3 461,00	351 778,58	227 155,59		227 155,59	124 622,99

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

40701 - CCDSP-OM

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
10	Dotations fonds divers et réserves	200 029,77	2 361,00	202 390,77	249 701,52		249 701,52	-47 310,75
21	Immobilisations corporelles				388,90		388,90	-388,90
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	200 029,77	2 361,00	202 390,77	250 090,42		250 090,42	-47 699,65
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	200 029,77	2 361,00	202 390,77	250 090,42		250 090,42	-47 699,65
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	148 287,81	1 100,00	149 387,81	149 322,46		149 322,46	65,35
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	148 287,81	1 100,00	149 387,81	149 322,46		149 322,46	65,35
TOTAL GENERAL		348 317,58	3 461,00	351 778,58	399 412,88		399 412,88	-47 634,30

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

40701 - CCDSP-OM

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	3 130 653,00	640,00	3 131 293,00	3 113 199,64	248 115,42	2 865 084,22	266 208,78
012	Charges de personnel et frais assimilés	289 829,00		289 829,00	286 334,05		286 334,05	3 494,95
65	Autres charges de gestion courante	3 844 407,00		3 844 407,00	4 013 734,77	205 326,88	3 808 407,89	35 999,11
67	Charges exceptionnelles	199,26		199,26				199,26
68	Dotations aux Amortissements et aux provisions		19,00	19,00	19,00		19,00	
	Opérations d'ordre de transfert entre sections							
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	7 265 088,26	659,00	7 265 747,26	7 413 287,46	453 442,30	6 959 845,16	305 902,10
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	148 287,81	1 100,00	149 387,81	149 322,46		149 322,46	65,35
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	148 287,81	1 100,00	149 387,81	149 322,46		149 322,46	65,35
TOTAL GENERAL		7 413 376,07	1 759,00	7 415 135,07	7 562 609,92	453 442,30	7 109 167,62	305 967,45

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

40701 - CCDSP-OM

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	346 000,00		346 000,00	537 480,26		537 480,26	-191 480,26
73	Impôts et taxes	4 937 692,00		4 937 692,00	4 965 035,00		4 965 035,00	-27 343,00
74	Dotations et participations	456 546,00		456 546,00	457 302,90		457 302,90	-756,90
75	Autres produits de gestion courante	731 081,00		731 081,00	660 372,25		660 372,25	70 708,75
77	Produits exceptionnels				5 303,42		5 303,42	-5 303,42
78	Reprises sur amortissements et provisions		19,00	19,00				19,00
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	6 471 319,00	19,00	6 471 338,00	6 625 493,83		6 625 493,83	-154 155,83
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 510,06	1 740,00	12 250,06	12 250,06		12 250,06	
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	10 510,06	1 740,00	12 250,06	12 250,06		12 250,06	
002	Résultat de fonctionnement reporté	931 547,01		931 547,01				931 547,01
TOTAL GENERAL		7 413 376,07	1 759,00	7 415 135,07	6 637 743,89		6 637 743,89	777 391,18

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

40701 - CCDSP-OM

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
21578	Autre matériel et outillage de voirie	46 130,12		46 130,12
2158	Autres installations matériel et outillage techniques	142 531,59		142 531,59
21735	Installations générales agencements aménagements des constructions	20 772,12		20 772,12
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	5 471,70		5 471,70
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	214 905,53		214 905,53
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	214 905,53		214 905,53
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	214 905,53		214 905,53
13913	Subvention d'équipement transférées au compte de résultat - Département	1 886,06		1 886,06
139141	Subvention d'équipement transférées au compte de résultat - Communes membres du GFP	8 624,00		8 624,00
13918	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - autres	1 740,00		1 740,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 250,06		12 250,06
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	12 250,06		12 250,06
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	227 155,59		227 155,59

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

40701 - CCDSP-OM

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
10222	Fonds compensation taxe valeur ajoutée (FCTVA)	67 931,87		67 931,87
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	181 769,65		181 769,65
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	Dotations fonds divers et réserves	249 701,52		249 701,52
2158	Autres installations matériel et outillage techniques	388,90		388,90
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	388,90		388,90
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	250 090,42		250 090,42
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	250 090,42		250 090,42
28033	Amortissements frais d'insertion	216,00		216,00
28051	Concessions et droits similaires	746,10		746,10
28128	Amortissements autres agencements et aménagements de terrains	462,00		462,00
28135	Amortissements installations générales agencements aménagements des constructions	4 568,72		4 568,72
28145	Amortissements installations générales agencements aménagements des constructions sur sol d'autrui	589,00		589,00
281568	Amortissements autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	2 214,66		2 214,66
281578	Amortissements autre matériel et outillage de voirie	77 047,90		77 047,90
28158	Autres installations matériel et outillage techniques	39 269,42		39 269,42
281735	Installations générales agencements et aménagements des constructions	14 586,00		14 586,00
28182	Matériel de transport	4 580,00		4 580,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	3 051,33		3 051,33
28188	Amortissements autres immobilisations corporelles	1 991,33		1 991,33
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	149 322,46		149 322,46
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	149 322,46		149 322,46
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	399 412,88		399 412,88

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

40701 - CCDSP-OM

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
60611	Achats non stockés de fournitures non stockables - eau et assainissement	70,27		70,27
60612	Achats non stockés de fournitures non stockables - énergie électricité	652,15		652,15
60622	Achats non stockés de carburants	8 655,32		8 655,32
60623	Achats non stockés d'alimentation	334,95		334,95
60628	Achats d'autres fournitures non stockées	37 128,28		37 128,28
60632	Achats non stockés de fournitures de petit équipement	10 804,95		10 804,95
60636	Achats non stockés de vêtements de travail	431,42		431,42
6064	Achats non stockés de fournitures administratives	940,30		940,30
6068	Achats non stockés d'autres matières et fournitures	471,72		471,72
6078	Achats de marchandises - autres marchandises	24 900,00		24 900,00
611	Contrats prestations de services	2 859 090,47	212 309,24	2 646 781,23
6135	Services extérieurs - locations mobilières	39 655,98	1 530,00	38 125,98
615221	Bâtiments publics	8 132,81	4 620,00	3 512,81
615231	Voieries	6 611,36		6 611,36
61551	Services extérieurs - entretien et réparations sur matériel roulant	3 222,76		3 222,76
61558	Services extérieurs - entretien et réparations sur autres biens mobiliers	7 934,16		7 934,16
6156	Services extérieurs - maintenance	3 498,26		3 498,26
6161	Multirisques	312,72	136,18	176,54
617	Services extérieurs - études et recherches	76 051,00	29 520,00	46 531,00
6228	Rémunération d'intermédiaires et honoraires - divers	1 911,00		1 911,00
6231	Publicité publications relations publiques - annonces et insertions	1 728,00		1 728,00
6238	Publicité publications relations publiques - divers	6 085,20		6 085,20
6241	Transports - transports de biens	5 148,00		5 148,00
6248	Transports - divers	132,78		132,78

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

40701 - CCDSP-OM

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6262	Frais de télécommunications	7 696,84		7 696,84
6281	Autres services extérieurs - concours divers (cotisations ...)	200,00		200,00
6282	Autres services extérieurs - frais gardiennage église forêts et bois communaux	1 057,87		1 057,87
6288	Autres services extérieurs	264,07		264,07
63512	Impôts directs - taxes foncières	77,00		77,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	3 113 199,64	248 115,42	2 865 084,22
6215	Personnel extérieur au service affecté par collectivité rattachement	241 484,85		241 484,85
6217	Personnel affecté par la Commune membre du GFP	44 849,20		44 849,20
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	286 334,05		286 334,05
6541	Créances admises en non-valeur	270,00		270,00
6542	Créances éteintes	135,00		135,00
65548	Autres contributions	3 837 704,79	205 326,88	3 632 377,91
6558	Contingents et participations obligatoires - autres contributions obligatoires	174 424,98		174 424,98
65888	Autres	1 200,00		1 200,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	4 013 734,77	205 326,88	3 808 407,89
6817	Dotations provisions dépréciation des actifs circulants	19,00		19,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 68	Dotations aux Amortissements et aux provisions	19,00		19,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	7 413 287,46	453 442,30	6 959 845,16
6811	Dotations aux Amortissements immobilisations incorporelles et corporelles	149 322,46		149 322,46
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	149 322,46		149 322,46
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	149 322,46		149 322,46
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	7 562 609,92	453 442,30	7 109 167,62

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

40701 - CCDSP-OM

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
70878	Autres produits - remboursement de frais par d'autres redevables	530 175,26		530 175,26
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouvrages..)	7 305,00		7 305,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	537 480,26		537 480,26
7331	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilés	4 965 035,00		4 965 035,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 73	Impôts et taxes	4 965 035,00		4 965 035,00
744	FCTVA	756,90		756,90
74751	Participations - GFP de rattachement	456 546,00		456 546,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	Dotations et participations	457 302,90		457 302,90
7552	Prise en charge déficit budget annexe à caractère administratif par budget principal	187 899,88		187 899,88
7588	Autres produits divers de gestion courante	472 472,37		472 472,37
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	660 372,25		660 372,25
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 260,00		1 260,00
7788	Produits exceptionnels divers	4 043,42		4 043,42
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	5 303,42		5 303,42
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	6 625 493,83		6 625 493,83
777	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	12 250,06		12 250,06
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 250,06		12 250,06
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	12 250,06		12 250,06
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	6 637 743,89		6 637 743,89

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

40701 - CCDSP-OM

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
10222	FCTVA		179 759,28				67 931,87		247 691,15		247 691,15
1022	Sous Total compte 1022		179 759,28				67 931,87		247 691,15		247 691,15
1027	Mise à disposition chez le bénéficiaire			96 922,43				96 922,43		96 922,43	
102	Sous Total compte 102		179 759,28	96 922,43			67 931,87	96 922,43	247 691,15		150 768,72
1068	Excéd de fonctionnement capitalisé		599 606,80				181 769,65		781 376,45		781 376,45
106	Sous Total compte 106		599 606,80				181 769,65		781 376,45		781 376,45
10	Sous Total compte 10		779 366,08	96 922,43			249 701,52	96 922,43	1 029 067,60		932 145,17
110	Report à nouveau solde créditeur		492 389,59	181 769,65	620 927,07			181 769,65	1 113 316,66		931 547,01
11	Sous Total compte 11		492 389,59	181 769,65	620 927,07			181 769,65	1 113 316,66		931 547,01
12	Résultat exercice excéd déficit		620 927,07	620 927,07				620 927,07	620 927,07		0,00
12	Sous Total compte 12		620 927,07	620 927,07				620 927,07	620 927,07		0,00
1313	Subv équipt transf - Dépt		22 128,02						22 128,02		22 128,02
13141	Subv équip transf Cnes membres du GFP		140 000,00						140 000,00		140 000,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

40701 - CCDSP-OM

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1314	Sous Total compte 1314		140 000,00						140 000,00		140 000,00
1318	Subv équipt transf - autres subv		130 440,00						130 440,00		130 440,00
131	Sous Total compte 131		292 568,02						292 568,02		292 568,02
13913	Subv équipt transf - Dépt	3 772,12				1 886,06		5 658,18		5 658,18	
139141	Subv équipt transf - Cnes membres GFP	3 452,00				8 624,00		12 076,00		12 076,00	
13914	Sous Total compte 13914	3 452,00				8 624,00		12 076,00		12 076,00	
13918	Subv équipt transf autres					1 740,00		1 740,00		1 740,00	
1391	Sous Total compte 1391	7 224,12				12 250,06		19 474,18		19 474,18	
139	Sous Total compte 139	7 224,12				12 250,06		19 474,18		19 474,18	
13	Sous Total compte 13	7 224,12	292 568,02			12 250,06		19 474,18	292 568,02		273 093,84
1641	Emprunts en euros	96 922,43			96 922,43			96 922,43	96 922,43		0,00
164	Sous Total compte 164	96 922,43			96 922,43			96 922,43	96 922,43		0,00
16	Sous Total compte 16	96 922,43			96 922,43			96 922,43	96 922,43		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

40701 - CCDSP-OM

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
192	Plus ou moins-values cessions immo	16 799,53						16 799,53		16 799,53	
19	Sous Total compte 19	16 799,53						16 799,53		16 799,53	
	Total classe 1	120 946,08	2 185 250,76	899 619,15	717 849,50	12 250,06	249 701,52	1 032 815,29	3 152 801,78	133 196,14	2 253 182,63
2033	Frais d'insertion	864,00						864,00		864,00	
203	Sous Total compte 203	864,00						864,00		864,00	
2051	Concessions et droits similaires	1 036,20						1 036,20		1 036,20	
205	Sous Total compte 205	1 036,20						1 036,20		1 036,20	
20	Sous Total compte 20	1 900,20						1 900,20		1 900,20	
2128	Autres agencet et améngt terrains	9 240,00						9 240,00		9 240,00	
212	Sous Total compte 212	9 240,00						9 240,00		9 240,00	
2135	Instal gales agencet amégts const	32 851,60						32 851,60		32 851,60	
213	Sous Total compte 213	32 851,60						32 851,60		32 851,60	
2145	Const sol autrui instal agencet amégat	5 894,92						5 894,92		5 894,92	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

40701 - CCDSP-OM

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
214	Sous Total compte 214	5 894,92						5 894,92		5 894,92	
2152	Installations de voirie	226,80						226,80		226,80	
21568	Autre mat outil incendie déf civ	11 513,14						11 513,14		11 513,14	
2156	Sous Total compte 2156	11 513,14						11 513,14		11 513,14	
21578	Autre mat et outillage de voirie	587 637,38				46 130,12		633 767,50		633 767,50	
2157	Sous Total compte 2157	587 637,38				46 130,12		633 767,50		633 767,50	
2158	Autres instal mat outil tech	441 376,88				142 531,59	388,90	583 908,47	388,90	583 519,57	
215	Sous Total compte 215	1 040 754,20				188 661,71	388,90	1 229 415,91	388,90	1 229 027,01	
21735	IGAAC constructions	145 872,90				20 772,12		166 645,02		166 645,02	
2173	Sous Total compte 2173	145 872,90				20 772,12		166 645,02		166 645,02	
217	Sous Total compte 217	145 872,90				20 772,12		166 645,02		166 645,02	
2182	Mat de transport	22 900,00						22 900,00		22 900,00	
2183	Mat bureau mat informatique	15 253,72				5 471,70		20 725,42		20 725,42	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

40701 - CCDSP-OM

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2184	Mobilier	430,42						430,42		430,42	
2188	Autres immobilisations corporelles	10 424,40						10 424,40		10 424,40	
218	Sous Total compte 218	49 008,54				5 471,70		54 480,24		54 480,24	
21	Sous Total compte 21	1 283 622,16				214 905,53	388,90	1 498 527,69	388,90	1 498 138,79	
28033	Amort frais d'insertion		432,00				216,00		648,00		648,00
2803	Sous Total compte 2803		432,00				216,00		648,00		648,00
28051	Concessions et droits similaires		290,10				746,10		1 036,20		1 036,20
2805	Sous Total compte 2805		290,10				746,10		1 036,20		1 036,20
280	Sous Total compte 280		722,10				962,10		1 684,20		1 684,20
28128	Amort autres agencet amégat terr		462,00				462,00		924,00		924,00
2812	Sous Total compte 2812		462,00				462,00		924,00		924,00
28135	Amort instal gales agencet amégat constru		10 199,73				4 568,72		14 768,45		14 768,45
2813	Sous Total compte 2813		10 199,73				4 568,72		14 768,45		14 768,45

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

40701 - CCDSP-OM

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28145	Amort inst gen agct amgt construct						589,00		589,00		589,00
2814	Sous Total compte 2814						589,00		589,00		589,00
28152	Installations de voirie		226,80						226,80		226,80
281568	Amort aut matér outil incend déf civile		4 869,12				2 214,66		7 083,78		7 083,78
28156	Sous Total compte 28156		4 869,12				2 214,66		7 083,78		7 083,78
281578	Amort autre mat outillage de voirie		194 934,15				77 047,90		271 982,05		271 982,05
28157	Sous Total compte 28157		194 934,15				77 047,90		271 982,05		271 982,05
28158	Autres instal mat outil tech		64 337,00				39 269,42		103 606,42		103 606,42
2815	Sous Total compte 2815		264 367,07				118 531,98		382 899,05		382 899,05
281735	Instal gales agenc t amégts const						14 586,00		14 586,00		14 586,00
28173	Sous Total compte 28173						14 586,00		14 586,00		14 586,00
2817	Sous Total compte 2817						14 586,00		14 586,00		14 586,00
28182	Mat de transport		18 320,00				4 580,00		22 900,00		22 900,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

40701 - CCDSP-OM

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28183	Mat bureau mat informatique		7 215,47				3 051,33		10 266,80		10 266,80
28184	Mobilier		430,42						430,42		430,42
28188	Amort autres immobilisations corporelles		569,34				1 991,33		2 560,67		2 560,67
2818	Sous Total compte 2818		26 535,23				9 622,66		36 157,89		36 157,89
281	Sous Total compte 281		301 564,03				148 360,36		449 924,39		449 924,39
28	Sous Total compte 28		302 286,13				149 322,46		451 608,59		451 608,59
	Total classe 2	1 285 522,36	302 286,13			214 905,53	149 711,36	1 500 427,89	451 997,49	1 500 038,99	451 608,59
4011	Fournisseurs		1 000,40	2 724 119,88	2 890 666,40			2 724 119,88	2 891 666,80		167 546,92
40172	Fournisseurs - Cessions, oppositions			9 217,64	9 217,64			9 217,64	9 217,64		0,00
4017	Sous Total compte 4017			9 217,64	9 217,64			9 217,64	9 217,64		0,00
401	Sous Total compte 401		1 000,40	2 733 337,52	2 899 884,04			2 733 337,52	2 900 884,44		167 546,92
4041	Fournis immob			214 905,53	214 905,53			214 905,53	214 905,53		0,00
404	Sous Total compte 404			214 905,53	214 905,53			214 905,53	214 905,53		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

40701 - CCDSP-OM

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
408	Fournis factures non parvenues		248 115,42	248 115,42	324 255,68			248 115,42	572 371,10		324 255,68
40	Sous Total compte 40		249 115,82	3 196 358,47	3 439 045,25			3 196 358,47	3 688 161,07		491 802,60
4111	Redevables - amiable	2 225,00		2 957 020,22	2 956 786,62			2 959 245,22	2 956 786,62	2 458,60	
4116	Redevables - contentieux	120,00		870,00	870,00			990,00	870,00	120,00	
411	Sous Total compte 411	2 345,00		2 957 890,22	2 957 656,62			2 960 235,22	2 957 656,62	2 578,60	
41	Sous Total compte 41	2 345,00		2 957 890,22	2 957 656,62			2 960 235,22	2 957 656,62	2 578,60	
4411	Etat aut coll publ subv à recev amiable			456 546,00	456 546,00			456 546,00	456 546,00		0,00
4416	Etat aut col pub sub à recev contentieux	19 149,00			10 000,00			19 149,00	10 000,00	9 149,00	
441	Sous Total compte 441	19 149,00		456 546,00	466 546,00			475 695,00	466 546,00	9 149,00	
44311	Opér particul avec Etat dépenses			39,50	39,50			39,50	39,50		0,00
4431	Sous Total compte 4431			39,50	39,50			39,50	39,50		0,00
44341	Opér part av Etat communes dépenses		9 839,57	43 288,93	44 849,20			43 288,93	54 688,77		11 399,84
44342	Opér part av Etat Cnes recettes amiable			187 899,88	187 899,88			187 899,88	187 899,88		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

40701 - CCDSP-OM

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4434	Sous Total compte 4434		9 839,57	231 188,81	232 749,08			231 188,81	242 588,65		11 399,84
44351	Opér particul grp dépenses			4 130 834,57	4 137 146,29			4 130 834,57	4 137 146,29		6 311,72
4435	Sous Total compte 4435			4 130 834,57	4 137 146,29			4 130 834,57	4 137 146,29		6 311,72
44381	Aut serv organ pub - dépenses			224,57	224,57			224,57	224,57		0,00
4438	Sous Total compte 4438			224,57	224,57			224,57	224,57		0,00
443	Sous Total compte 443		9 839,57	4 362 287,45	4 370 159,44			4 362 287,45	4 379 999,01		17 711,56
447	Autres impôts taxes verSEMENTS assimilés			77,00	77,00			77,00	77,00		0,00
4486	Autres charges à payer		140 791,31	140 791,31	20 303,22			140 791,31	161 094,53		20 303,22
448	Sous Total compte 448		140 791,31	140 791,31	20 303,22			140 791,31	161 094,53		20 303,22
44	Sous Total compte 44	19 149,00	150 630,88	4 959 701,76	4 857 085,66			4 978 850,76	5 007 716,54		28 865,78
4512	Cpte rattach avec à subdiv par budg ann	1 459 321,15		6 348 230,67	7 107 453,48			7 807 551,82	7 107 453,48	700 098,34	
451	Sous Total compte 451	1 459 321,15		6 348 230,67	7 107 453,48			7 807 551,82	7 107 453,48	700 098,34	
45	Sous Total compte 45	1 459 321,15		6 348 230,67	7 107 453,48			7 807 551,82	7 107 453,48	700 098,34	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

40701 - CCDSP-OM

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
46711	Autres comptes créditeurs			135,00	1 335,00			135,00	1 335,00		1 200,00
4671	Sous Total compte 4671			135,00	1 335,00			135,00	1 335,00		1 200,00
46721	Débiteurs divers - amiable			136 795,17	136 795,17			136 795,17	136 795,17		0,00
4672	Sous Total compte 4672			136 795,17	136 795,17			136 795,17	136 795,17		0,00
467	Sous Total compte 467			136 930,17	138 130,17			136 930,17	138 130,17		1 200,00
46	Sous Total compte 46			136 930,17	138 130,17			136 930,17	138 130,17		1 200,00
47131	Raet : verst contrib directes			2 995 359,00	2 576 087,00			2 995 359,00	2 576 087,00	419 272,00	
47134	Raet : subv			187 899,88	187 899,88			187 899,88	187 899,88		0,00
47138	Raet : autres			1 030 431,36	1 030 431,36			1 030 431,36	1 030 431,36		0,00
4713	Sous Total compte 4713			4 213 690,24	3 794 418,24			4 213 690,24	3 794 418,24	419 272,00	
4718	Autres recettes à régulariser			67 353,24	67 353,24			67 353,24	67 353,24		0,00
471	Sous Total compte 471			4 281 043,48	3 861 771,48			4 281 043,48	3 861 771,48	419 272,00	
47211	Remboursements d'annuités d'emprunts			346,80				346,80		346,80	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

40701 - CCDSP-OM

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
47218	Autres dépenses			4 094,34	4 370,34			4 094,34	4 370,34		276,00
4721	Sous Total compte 4721			4 441,14	4 370,34			4 441,14	4 370,34	70,80	
472	Sous Total compte 472			4 441,14	4 370,34			4 441,14	4 370,34	70,80	
47	Sous Total compte 47			4 285 484,62	3 866 141,82			4 285 484,62	3 866 141,82	419 342,80	
4911	Prov dépréciat comptes redevables (nb)				19,00				19,00		19,00
491	Sous Total compte 491				19,00				19,00		19,00
49	Sous Total compte 49				19,00				19,00		19,00
	Total classe 4	1 480 815,15	399 746,70	21 884 595,91	22 365 532,00			23 365 411,06	22 765 278,70	1 131 444,74	531 312,38
580	Opérations d'ordre budgétaires			161 572,52	161 572,52			161 572,52	161 572,52		0,00
5872	Compte pivot - admission en non valeur			270,00	270,00			270,00	270,00		0,00
587	Sous Total compte 587			270,00	270,00			270,00	270,00		0,00
58	Sous Total compte 58			161 842,52	161 842,52			161 842,52	161 842,52		0,00
	Total classe 5			161 842,52	161 842,52			161 842,52	161 842,52		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

40701 - CCDSP-OM

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
60611	Achts non stkés fournit eau-assainist					70,27		70,27		70,27	
60612	Achts non stkés fournit énergie élect					652,15		652,15		652,15	
6061	Sous Total compte 6061					722,42		722,42		722,42	
60622	Achts non stkés carburants					8 655,32		8 655,32		8 655,32	
60623	Achts non stkés d'aliment					334,95		334,95		334,95	
60628	Achts autres fournit non stkées					37 128,28		37 128,28		37 128,28	
6062	Sous Total compte 6062					46 118,55		46 118,55		46 118,55	
60632	Achts non stkés fournit petit équipt					10 804,95		10 804,95		10 804,95	
60636	Achts non stkés vêtements travail					431,42		431,42		431,42	
6063	Sous Total compte 6063					11 236,37		11 236,37		11 236,37	
6064	Achts non stkés fournit admin					940,30		940,30		940,30	
6068	Achts non stkés autres mat et fourn					471,72		471,72		471,72	
606	Sous Total compte 606					59 489,36		59 489,36		59 489,36	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

40701 - CCDSP-OM

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6078	Achts de march - autres					24 900,00		24 900,00		24 900,00	
607	Sous Total compte 607					24 900,00		24 900,00		24 900,00	
60	Sous Total compte 60					84 389,36		84 389,36		84 389,36	
611	Contrats prestations de services					2 859 090,47	212 309,24	2 859 090,47	212 309,24	2 646 781,23	
6135	Locations mobilieres					39 655,98	1 530,00	39 655,98	1 530,00	38 125,98	
613	Sous Total compte 613					39 655,98	1 530,00	39 655,98	1 530,00	38 125,98	
615221	Bâtiments publics					8 132,81	4 620,00	8 132,81	4 620,00	3 512,81	
61522	Sous Total compte 61522					8 132,81	4 620,00	8 132,81	4 620,00	3 512,81	
615231	Voieries					6 611,36		6 611,36		6 611,36	
61523	Sous Total compte 61523					6 611,36		6 611,36		6 611,36	
6152	Sous Total compte 6152					14 744,17	4 620,00	14 744,17	4 620,00	10 124,17	
61551	Entretien réparations matériel roulant					3 222,76		3 222,76		3 222,76	
61558	Entretien réparations autres mobilieres					7 934,16		7 934,16		7 934,16	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

40701 - CCDSP-OM

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6155	Sous Total compte 6155					11 156,92		11 156,92		11 156,92	
6156	Maintenance					3 498,26		3 498,26		3 498,26	
615	Sous Total compte 615					29 399,35	4 620,00	29 399,35	4 620,00	24 779,35	
6161	Multirisques					312,72	136,18	312,72	136,18	176,54	
616	Sous Total compte 616					312,72	136,18	312,72	136,18	176,54	
617	Etudes et recherches					76 051,00	29 520,00	76 051,00	29 520,00	46 531,00	
61	Sous Total compte 61					3 004 509,52	248 115,42	3 004 509,52	248 115,42	2 756 394,10	
6215	Persel extér au serv affecté par col rat					241 484,85		241 484,85		241 484,85	
6217	Persel affecté par Cnes membres GFP					44 849,20		44 849,20		44 849,20	
621	Sous Total compte 621					286 334,05		286 334,05		286 334,05	
6228	Rému interméd honoraires divers					1 911,00		1 911,00		1 911,00	
622	Sous Total compte 622					1 911,00		1 911,00		1 911,00	
6231	Pub public relat publ annonces insert					1 728,00		1 728,00		1 728,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

40701 - CCDSP-OM

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6238	Pub public relat publ divers					6 085,20		6 085,20		6 085,20	
623	Sous Total compte 623					7 813,20		7 813,20		7 813,20	
6241	Transports de biens					5 148,00		5 148,00		5 148,00	
6248	Transports-divers					132,78		132,78		132,78	
624	Sous Total compte 624					5 280,78		5 280,78		5 280,78	
6262	Frais de télécommunicat.					7 696,84		7 696,84		7 696,84	
626	Sous Total compte 626					7 696,84		7 696,84		7 696,84	
6281	Aut serv extér concours divers					200,00		200,00		200,00	
6282	Frais gardien églises forêts bois com					1 057,87		1 057,87		1 057,87	
6288	Autres serv extér					264,07		264,07		264,07	
628	Sous Total compte 628					1 521,94		1 521,94		1 521,94	
62	Sous Total compte 62					310 557,81		310 557,81		310 557,81	
63512	Impôts directs - taxes foncières					77,00		77,00		77,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

40701 - CCDSP-OM

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6351	Sous Total compte 6351					77,00		77,00		77,00	
635	Sous Total compte 635					77,00		77,00		77,00	
63	Sous Total compte 63					77,00		77,00		77,00	
6541	Créances admises en non-valeur					270,00		270,00		270,00	
6542	Créances éteintes					135,00		135,00		135,00	
654	Sous Total compte 654					405,00		405,00		405,00	
65548	Autres contributions					3 837 704,79	205 326,88	3 837 704,79	205 326,88	3 632 377,91	
6554	Sous Total compte 6554					3 837 704,79	205 326,88	3 837 704,79	205 326,88	3 632 377,91	
6558	Autres contributions obligatoires					174 424,98		174 424,98		174 424,98	
655	Sous Total compte 655					4 012 129,77	205 326,88	4 012 129,77	205 326,88	3 806 802,89	
65888	Autres					1 200,00		1 200,00		1 200,00	
6588	Sous Total compte 6588					1 200,00		1 200,00		1 200,00	
658	Sous Total compte 658					1 200,00		1 200,00		1 200,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

40701 - CCDSP-OM

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
65	Sous Total compte 65					4 013 734,77	205 326,88	4 013 734,77	205 326,88	3 808 407,89	
6811	DA - immob					149 322,46		149 322,46		149 322,46	
6817	Dp dépréciat actifs circulants					19,00		19,00		19,00	
681	Sous Total compte 681					149 341,46		149 341,46		149 341,46	
68	Sous Total compte 68					149 341,46		149 341,46		149 341,46	
	Total classe 6					7 562 609,92	453 442,30	7 562 609,92	453 442,30	7 109 167,62	
70878	Autres produits - remboursement de frais						530 175,26		530 175,26		530 175,26
7087	Sous Total compte 7087						530 175,26		530 175,26		530 175,26
7088	Aut prod activ annex abonnt vente ouvr						7 305,00		7 305,00		7 305,00
708	Sous Total compte 708						537 480,26		537 480,26		537 480,26
70	Sous Total compte 70						537 480,26		537 480,26		537 480,26
7331	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères						4 965 035,00		4 965 035,00		4 965 035,00
733	Sous Total compte 733						4 965 035,00		4 965 035,00		4 965 035,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

40701 - CCDSP-OM

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
73	Sous Total compte 73						4 965 035,00		4 965 035,00		4 965 035,00
744	FCTVA						756,90		756,90		756,90
74751	Participations - GFP de rattachement						456 546,00		456 546,00		456 546,00
7475	Sous Total compte 7475						456 546,00		456 546,00		456 546,00
747	Sous Total compte 747						456 546,00		456 546,00		456 546,00
74	Sous Total compte 74						457 302,90		457 302,90		457 302,90
7552	Prise en charge déficit ba admin par bp						187 899,88		187 899,88		187 899,88
755	Sous Total compte 755						187 899,88		187 899,88		187 899,88
7588	Autres produits divers de gestion couran						472 472,37		472 472,37		472 472,37
758	Sous Total compte 758						472 472,37		472 472,37		472 472,37
75	Sous Total compte 75						660 372,25		660 372,25		660 372,25
7718	Autres prod except sur opé gestion						1 260,00		1 260,00		1 260,00
771	Sous Total compte 771						1 260,00		1 260,00		1 260,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

40701 - CCDSP-OM

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
777	Quote-part des subv d'invest transférée						12 250,06		12 250,06		12 250,06
7788	Produits exceptionnels divers						4 043,42		4 043,42		4 043,42
778	Sous Total compte 778						4 043,42		4 043,42		4 043,42
77	Sous Total compte 77						17 553,48		17 553,48		17 553,48
	Total classe 7						6 637 743,89		6 637 743,89		6 637 743,89
	Total général	2 887 283,59	2 887 283,59	22 946 057,58	23 245 224,02	7 789 765,51	7 490 599,07	33 623 106,68	33 623 106,68	9 873 847,49	9 873 847,49

Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2022

40701 - CCDSP-OM

Exercice 2022

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Nature des valeurs inactives	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861								
Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862								
Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863								
Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Page des signatures

40701 - CCDSP-OM

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations : Compte 1027 anormalement débiteur.

MARCHAND Didier (1013369193-0), Inspecteur divisionnaire FiP classe normale

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **CCDSP-OM** pendant l'année **2022** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

SOREDA Regis (1013824204-0), Inspecteur divisionnaire FiP classe normale

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A **DDFiP DE LA DROME**, le **13/03/2023**

A **PIERRELATTE**, le **13/03/2023**

A , le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

Délibération N° 2023-012

Compétence communautaire : FINANCES

OBJET : COMPTE DE GESTION 2022 - BUDGET ANNEXE SPANC

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du trente mars deux mille vingt-trois, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : 47

Délégués présents : 36

Suffrages exprimés : 46

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Sandrine BARAKEL, Georgia BRUN, Véronique CANESTRARI, Véronique CROS, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Véronique HURBIN, Patricia MASSAUDET SOJKA, Agnès MILHAUD, Béatrice MARTIN, Hélène MOULY, Marie-Pierre MOUTON, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS.

Messieurs : William AUGUSTE, Jean-Michel AVIAS, Jean-Marc CARIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Guillaume DEPIERRE, Romain ENTAT, Patrice ESCOFFIER, Guy FAYOLLE, Denis GAILLARD, Alain GALLU, Maryannick GARIN, François LAPLANCHE-SERVIGNE, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Jean-Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Patrick SCOTTO DI CARLO, Christian SABATIER.

Etaient représentés :

Madame Jacqueline BESSIERE donne procuration à Monsieur Guy FAYOLLE
Madame Christine FOROT donne procuration à Monsieur William AUGUSTE
Madame Catherine MIGLIORI donne procuration à Monsieur Jean-Michel AVIAS
Madame Sylvie MOLINIE donne procuration à Madame Hélène MOULY
Madame Aura ROCHE-CAMACHO donne procuration à Madame Marie FERNANDEZ
Madame Malika YAHIAOUI donne procuration à Monsieur Hichame MARGOUM

Monsieur Didier BESNIER donne procuration à Madame Véronique CANESTRARI
Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Madame Marie-Pierre MOUTON
Monsieur Jean-Marie PUEL donne procuration à Madame Véronique ALLIEZ
Monsieur Daniel VEILLY donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN

Absent :

Monsieur Gérard HORTAIL

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint avec 36 conseillers, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

Secrétaire de séance : Sandrine BARAKEL

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Jean-Michel AVIAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12 et L.2121-31,

Vu l'avis de la Commission des Finances réunie le 29 Mars 2023,

Vu l'avis de la Conférence des Maires du 29 Mars 2023,

Le Compte de Gestion de l'exercice budgétaire 2022 du Budget Annexe SPANC, établi par Monsieur le Trésorier, et retraçant le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2022, présente les résultats de clôture suivants :

- En section de fonctionnement, un résultat d'exercice de – 33 337,68 €
- En section d'investissement, un résultat d'exercice de + 5 394,00 €

Les résultats de ce compte de gestion sont parfaitement concordants avec ceux du compte administratif,

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **DE DECLARER** que le compte de gestion du budget annexe SPANC dressé, pour l'exercice 2022, par Monsieur le Trésorier, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à l'affaire.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **DECLARE** que le compte de gestion du budget annexe SPANC dressé, pour l'exercice 2022, par Monsieur le Trésorier, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à l'affaire.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Président,

Jean-Michel CATELINOIS



CCDSP-SPANC BUDGET ANNEXE

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2022

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M Régis SOREDA

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2022 AU 13/03/2023

026038 SGC PIERRELATTE

Nomenclature M49
Voté par Nature

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
<u>1 Bilan synthétique</u>	<u>Etat I-1 4</u>
2 Bilan	Etat I-2 5
<u>2.1 Bilan Actif</u>	
<u>2.2 Bilan Passif</u>	
<u>3 Compte de résultat synthétique</u>	<u>Etat I-3 13</u>
<u>4 Compte de résultat</u>	<u>Etat I-4 14</u>
5 Annexe	18
<u>Etats des opérations pour compte de tiers</u>	<u>Etat I-5 19</u>
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	21
<u>1 Résultats budgétaires de l'exercice</u>	<u>Etat II-1 22</u>
<u>2 Résultats d'exécution</u>	<u>Etat II-2 23</u>
<u>3 Etat de consommation des crédits</u>	<u>Etat II-3 26</u>
<u>4 Etat de réalisation des opérations</u>	<u>Etat II-4 30</u>
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	34
<u>1 Balance des comptes</u>	<u>Etat III-1 35</u>
<u>2 Situation des valeurs inactives</u>	<u>Etat III-2 44</u>
4EME PARTIE : Page des signatures	45

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

40704 - CCDSP-SPANC

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total (En Milliers d'Euros)	PASSIF	Total (En Milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)		Dotations	
Terrains		Fonds Globalisés	4,95
Constructions		Réserves	26,64
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers		Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours		Report à nouveau	108,09
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	-33,34
Autres immobilisations corporelles	21,86	Subventions transférables	
Total immobilisations corporelles (nettes)	21,86	Subventions non transférables	
Immobilisations financières		Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermement et du remettant	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	21,86	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	106,34
Créances	84,73	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	
Disponibilités		Fournisseurs ⁽²⁾	
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	84,73	Total dettes à court terme	
Comptes de régularisations		TOTAL DETTES	
		Comptes de régularisations	0,26
TOTAL ACTIF	106,59	TOTAL PASSIF	106,59

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2023

BILAN (en Euros)

40704 - CCDSP-SPANC

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement				
	Frais d'études, de R et D				
	Conces, brev, licences, marques, procéd	7 249,88	7 249,88		
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété				
	Constructions en toute propriété				
	Construction sur sol autrui en tte prop				
	Instal, mat et outil techn en tte prop				
	Oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles	45 240,25	23 376,24	21 864,01	27 258,01
	Immobilisations corporelles en cours				
	Immobilisations affectées en toute prop				
	Immobilisations mises en concession ou à				
	Terrains reçus au titre de mise à dispo				
Constructions mises à disposition					
Construction sur sol autrui mise à dispo					
Instal, mat et outil tech mise à dispo					
MONTANT A REPORTER	52 490,13	30 626,12	21 864,01	27 258,01	

BILAN (en Euros)

40704 - CCDSP-SPANC

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE SUITE	REPORT	52 490,13	30 626,12	21 864,01	27 258,01
	Autres immob corpo mise à dispo				
	Immobilisations en cours mises à dispo				
	Terrains reçus en affect ou concess				
	Construct reçues au titre d'affectation				
	Construction sur sol d'autrui				
	Instal, matériel et outillage technique				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
Autres créances					
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I		52 490,13	30 626,12	21 864,01	27 258,01

BILAN (en Euros)

40704 - CCDSP-SPANC

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Matières premières et autres approvision				
	En cours de production biens et services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances				
	Clients et comptes rattachés	9 361,46		9 361,46	15 102,78
	Créances irrécouvrables admises en NV				
	Autres				
	Créances sur l'Etat et collec publiques				
	Créances sur les BA ou le BP	75 710,24		75 710,24	97 392,60
	Opérations pour le compte de tiers				18 000,00
	Autres créances		343,46	-343,46	
	Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités					
Avances de trésorerie					
Charges constatées d'avance					
	ACTIF CIRCULANT TOTAL II	85 071,70	343,46	84 728,24	130 495,38

BILAN (en Euros)

40704 - CCDSP-SPANC

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer et à régulariser				
	Écarts de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III				
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	137 561,83	30 969,58	106 592,25	157 753,39

BILAN (en Euros)

40704 - CCDSP-SPANC

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
FONDS PROPRES	Dotations		
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collec de rattachement		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves	26 635,96	26 635,96
	Report à nouveau	108 085,33	59 731,34
	Résultat de l'exercice	-33 337,68	48 353,99
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Fonds globalisés	4 952,10	4 952,10
	Droits de l'affectant		
FONDS PROPRES TOTAL I	106 335,71	139 673,39	

BILAN (en Euros)

40704 - CCDSP-SPANC

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		

BILAN (en Euros)

40704 - CCDSP-SPANC

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits		
	Emprunts et dettes financières		
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Avances		
	Fournisseurs et comptes rattachés		
	Dettes fiscales et sociales		
	Autres		
	Fournisseurs d'immobilisations		
	Dettes envers l'Etat et les collec publ		
	Dettes envers les BA ou le BP		
	Opérations pour le compte de tiers		18 000,00
	Autres dettes		
Produits constatés d'avance			
DETTES TOTAL III		18 000,00	

BILAN (en Euros)

40704 - CCDSP-SPANC

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
COMPTES DE REGULARISATION	Recettes à classer ou à régulariser	256,54	80,00
	Écart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	256,54	80,00
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	106 592,25	157 753,39

Compte de Résultat Synthétique

En Milliers d'Euros

40704 - CCDSP-SPANC

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues		1,50
Produits des services	24,48	69,80
Autres produits		
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	24,48	71,30
Traitements, salaires, charges sociales		
Achats et charges externes	51,22	36,05
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions	5,74	0,42
Autres charges	1,16	
Charges courantes non financières	58,13	36,47
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	-33,64	34,83
Produits courants financiers		
Charges courantes financières		
RESULTAT COURANT FINANCIER		
RESULTAT COURANT	-33,64	34,83
Produits exceptionnels	0,58	13,90
Charges exceptionnelles	0,28	0,38
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0,30	13,52
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	-33,34	48,35

COMPTE DE RESULTAT 2022

40704 - CCDSP-SPANC

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Prestations de services	22 900,00	69 803,34
Divers	1 584,00	
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		1 500,00
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits		
TOTAL I	24 484,00	71 303,34
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achat de mat prem et autres approvis		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	51 224,60	36 050,76
Impôts et taxes sur rémunérations		
Autres impôts, taxes et versem assimilés		
Salaires et traitements		

COMPTE DE RESULTAT 2022

40704 - CCDSP-SPANC

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Charges sociales		
Dotations amortissements sur immob	5 394,00	422,62
Dotations aux dépréciations des immob		
Dot aux dépréc sur actif circulant	343,46	
Dot aux prov pour riques et charges		
Autres charges	1 163,62	
TOTAL II	58 125,68	36 473,38
A - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-33 641,68	34 829,96
PRODUITS FINANCIERS		
Valeurs mobilières et créances		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Gains de change		
Produits net sur cessions de VMP		
TOTAL III		
CHARGES FINANCIERES		
Dot. amort, dépréc et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Pertes de change		

COMPTE DE RESULTAT 2022

40704 - CCDSP-SPANC

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Charges nettes sur cessions de VMP		
TOTAL IV		
B - RESULTAT FINANCIER (III-IV)		
A + B - RESULTAT COURANT	-33 641,68	34 829,96
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Subventions exceptionnelles		
Autres opérations de gestion	584,00	10 504,03
Produits des cessions d'immobilisations		
Autres opérations en capital		3 400,00
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	584,00	13 904,03
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Subventions exceptionnelles		
Autres opérations de gestion	280,00	380,00
Valeur comptable des immo cédées		
Autres opérations en capital		
Dot. amort, dépréc et aux provisions		
TOTAL VI	280,00	380,00
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	304,00	13 524,03

**COMPTE DE RESULTAT 2022**

40704 - CCDSP-SPANC

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	25 068,00	85 207,37
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	58 405,68	36 853,38
RESULTAT DE L'EXERCICE	-33 337,68	48 353,99

Opérations Compte de Tiers

40704 - CCDSP-SPANC

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur
4581-11	18 000,00				18 000,00	
4582-11		18 000,00				18 000,00

40704 - CCDSP-SPANC

Opérations Compte de Tiers

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Résultats budgétaires de l'exercice

40704 - CCDSP-SPANC

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	10 453,05	164 485,33	174 938,38
Titres de recette émis (b)	5 394,00	25 068,00	30 462,00
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	5 394,00	25 068,00	30 462,00
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	10 453,05	164 485,33	174 938,38
Mandats émis (f)		58 405,68	58 405,68
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)		58 405,68	58 405,68
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	5 394,00		
(h - d) Déficit		33 337,68	27 943,68

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services personnalisés

40704 - CCDSP-SPANC

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
CCDSP-SPANC					
Investissement	4 330,05		5 394,00		9 724,05
Fonctionnement	108 085,33		-33 337,68		74 747,65
Sous-Total	112 415,38		-27 943,68		84 471,70
TOTAL III	112 415,38		-27 943,68		84 471,70
TOTAL I + II + III	112 415,38		-27 943,68		84 471,70

Etat Consommation des CréditsSection D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

40704 - CCDSP-SPANC

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
21	Immobilisations corporelles	9 724,05		9 724,05				9 724,05
020	Dépenses imprévues - section d'investissement	729,00		729,00				729,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	10 453,05		10 453,05				10 453,05
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	10 453,05		10 453,05				10 453,05
TOTAL GENERAL		10 453,05		10 453,05				10 453,05

Etat Consommation des CréditsSection D'INVESTISSEMENT
RECETTES

40704 - CCDSP-SPANC

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
021	Virement de la section d'exploitation (section d'investissement)	729,00		729,00				729,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 394,00		5 394,00	5 394,00		5 394,00	
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	6 123,00		6 123,00	5 394,00		5 394,00	729,00
001	Excédent ou déficit d'investissement reporté au budget	4 330,05		4 330,05				4 330,05
TOTAL GENERAL		10 453,05		10 453,05	5 394,00		5 394,00	5 059,05

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

40704 - CCDSP-SPANC

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	101 568,33	-1 144,00	100 424,33	2 153,93		2 153,93	98 270,40
012	Charges de personnel et frais assimilés	50 000,00		50 000,00	49 070,67		49 070,67	929,33
65	Autres charges de gestion courante	200,00	1 100,00	1 300,00	1 163,62		1 163,62	136,38
67	Charges exceptionnelles	2 000,00		2 000,00	280,00		280,00	1 720,00
68	Dotations aux provisions et aux depreciations (semi-budgétaires)	300,00	44,00	344,00	343,46		343,46	0,54
022	Dépenses imprévues de la section d'exploitation	4 294,00		4 294,00				4 294,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	158 362,33		158 362,33	53 011,68		53 011,68	105 350,65
023	Virement à la section d'investissement (section de fonctionnement)	729,00		729,00				729,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 394,00		5 394,00	5 394,00		5 394,00	
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	6 123,00		6 123,00	5 394,00		5 394,00	729,00
TOTAL GENERAL		164 485,33		164 485,33	58 405,68		58 405,68	106 079,65

Etat Consommation des CréditsSection DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

40704 - CCDSP-SPANC

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
70	Ventes de produits fabriques prestations de services marchandises	56 400,00		56 400,00	24 484,00		24 484,00	31 916,00
77	Produits exceptionnels				584,00		584,00	-584,00
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	56 400,00		56 400,00	25 068,00		25 068,00	31 332,00
002	Résultat d'exploitation reporté	108 085,33		108 085,33				108 085,33
TOTAL GENERAL		164 485,33		164 485,33	25 068,00		25 068,00	139 417,33

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

40704 - CCDSP-SPANC

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
--	----------	----------------	------------------	------------------------------



Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

40704 - CCDSP-SPANC

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
28182	Matériel de transport	5 338,00		5 338,00
28184	Mobilier	56,00		56,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 394,00		5 394,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	5 394,00		5 394,00
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	5 394,00		5 394,00

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

40704 - CCDSP-SPANC

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6064	Fournitures administratives	68,15		68,15
6135	Locations mobilières	1 144,36		1 144,36
61551	Matériel roulant	236,52		236,52
6156	Maintenance	384,24		384,24
6222	Commissions pour recouvrement de la redevance d'assainissement	47,06		47,06
6262	Frais de télécommunications	273,60		273,60
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	2 153,93		2 153,93
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	49 070,67		49 070,67
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	49 070,67		49 070,67
6541	Créances admises en non-valeur	1 163,62		1 163,62
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	1 163,62		1 163,62
673	Titres annulés exercices antérieurs	280,00		280,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	280,00		280,00
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	343,46		343,46
SOUS-TOTAL CHAPITRE 68	Dotations aux provisions et aux dépréciations (semi-budgétaires)	343,46		343,46
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	53 011,68		53 011,68
6811	Dotations aux Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	5 394,00		5 394,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 394,00		5 394,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	5 394,00		5 394,00
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	58 405,68		58 405,68

Etat de réalisation des opérationsSection DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

40704 - CCDSP-SPANC

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
7062	Redevances d'assainissement non collectif	22 900,00		22 900,00
7087	Remboursements de frais	1 584,00		1 584,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	Ventes de produits fabriqués prestations de services marchandises	24 484,00		24 484,00
7714	Recouvrement sur créances admises en non valeur	80,00		80,00
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	504,00		504,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	584,00		584,00
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	25 068,00		25 068,00
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	25 068,00		25 068,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

40704 - CCDSP-SPANC

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
10222	FCTVA		4 952,10						4 952,10		4 952,10
1022	Sous Total compte 1022		4 952,10						4 952,10		4 952,10
102	Sous Total compte 102		4 952,10						4 952,10		4 952,10
1068	Autres réserves		26 635,96						26 635,96		26 635,96
106	Sous Total compte 106		26 635,96						26 635,96		26 635,96
10	Sous Total compte 10		31 588,06						31 588,06		31 588,06
110	Report à nouveau solde créditeur		59 731,34		48 353,99				108 085,33		108 085,33
11	Sous Total compte 11		59 731,34		48 353,99				108 085,33		108 085,33
12	Résultat exercice bénéf ou perte		48 353,99	48 353,99				48 353,99	48 353,99		0,00
12	Sous Total compte 12		48 353,99	48 353,99				48 353,99	48 353,99		0,00
	Total classe 1		139 673,39	48 353,99	48 353,99			48 353,99	188 027,38		139 673,39
2051	Concessions et droits assimilés	7 249,88						7 249,88		7 249,88	
205	Sous Total compte 205	7 249,88						7 249,88		7 249,88	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

40704 - CCDSP-SPANC

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
20	Sous Total compte 20	7 249,88						7 249,88		7 249,88	
2182	Mat de transport	26 692,96						26 692,96		26 692,96	
2183	Mat bureau mat informatique	2 801,21						2 801,21		2 801,21	
2184	Mobilier	565,05						565,05		565,05	
2188	Autres	15 181,03						15 181,03		15 181,03	
218	Sous Total compte 218	45 240,25						45 240,25		45 240,25	
21	Sous Total compte 21	45 240,25						45 240,25		45 240,25	
2805	Concessions droits similaires brevets		7 249,88						7 249,88		7 249,88
280	Sous Total compte 280		7 249,88						7 249,88		7 249,88
28182	Mat de transport						5 338,00		5 338,00		5 338,00
28183	Mat bureau mat informatique		2 801,21						2 801,21		2 801,21
28184	Mobilier						56,00		56,00		56,00
28188	Amort autres		15 181,03						15 181,03		15 181,03

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

40704 - CCDSP-SPANC

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2818	Sous Total compte 2818		17 982,24				5 394,00		23 376,24		23 376,24
281	Sous Total compte 281		17 982,24				5 394,00		23 376,24		23 376,24
28	Sous Total compte 28		25 232,12				5 394,00		30 626,12		30 626,12
	Total classe 2	52 490,13	25 232,12				5 394,00	52 490,13	30 626,12	52 490,13	30 626,12
4011	Fournisseurs			1 880,33	1 880,33			1 880,33	1 880,33		0,00
401	Sous Total compte 401			1 880,33	1 880,33			1 880,33	1 880,33		0,00
40	Sous Total compte 40			1 880,33	1 880,33			1 880,33	1 880,33		0,00
411	Clients	14 070,12		24 484,00	31 134,80			38 554,12	31 134,80	7 419,32	
4161	Créances douteuses	1 032,66		3 354,70	2 445,22			4 387,36	2 445,22	1 942,14	
416	Sous Total compte 416	1 032,66		3 354,70	2 445,22			4 387,36	2 445,22	1 942,14	
41	Sous Total compte 41	15 102,78		27 838,70	33 580,02			42 941,48	33 580,02	9 361,46	
4431	Opér particul avec Etat dépenses			49 070,67	49 070,67			49 070,67	49 070,67		0,00
443	Sous Total compte 443			49 070,67	49 070,67			49 070,67	49 070,67		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

40704 - CCDSP-SPANC

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44	Sous Total compte 44			49 070,67	49 070,67			49 070,67	49 070,67		0,00
4511	Cpte rattach avec à subdiv par budg ann	97 392,60		29 729,24	51 411,60			127 121,84	51 411,60	75 710,24	
451	Sous Total compte 451	97 392,60		29 729,24	51 411,60			127 121,84	51 411,60	75 710,24	
458111	Opér pour cpte de tiers - dépenses	18 000,00			18 000,00			18 000,00	18 000,00		0,00
4581	Sous Total compte 4581	18 000,00			18 000,00			18 000,00	18 000,00		0,00
458211	Opérations pour cpte de tiers - recettes		18 000,00	18 000,00				18 000,00	18 000,00		0,00
4582	Sous Total compte 4582		18 000,00	18 000,00				18 000,00	18 000,00		0,00
458	Sous Total compte 458	18 000,00	18 000,00	18 000,00	18 000,00			36 000,00	36 000,00		0,00
45	Sous Total compte 45	115 392,60	18 000,00	47 729,24	69 411,60			163 121,84	87 411,60	75 710,24	
466	Excéd de verSEment			80,00	80,00			80,00	80,00		0,00
46721	Débiteurs divers - amiable			1 008,00	1 008,00			1 008,00	1 008,00		0,00
4672	Sous Total compte 4672			1 008,00	1 008,00			1 008,00	1 008,00		0,00
467	Sous Total compte 467			1 008,00	1 008,00			1 008,00	1 008,00		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

40704 - CCDSP-SPANC

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
46	Sous Total compte 46			1 088,00	1 088,00			1 088,00	1 088,00		0,00
4713	Recettes perçues avant émission titres			127,00	127,00			127,00	127,00		0,00
471411	Excédent à réimputer - pers physiques		80,00	80,00	256,54			80,00	336,54		256,54
471412	Excédent à réimputer - personnes morales			20,00	20,00			20,00	20,00		0,00
47141	Sous Total compte 47141		80,00	100,00	276,54			100,00	356,54		256,54
4714	Sous Total compte 4714		80,00	100,00	276,54			100,00	356,54		256,54
4718	Autres recettes à régulariser			504,00	504,00			504,00	504,00		0,00
471	Sous Total compte 471		80,00	731,00	907,54			731,00	987,54		256,54
4721	Dép sans mandatement préalable			273,60	273,60			273,60	273,60		0,00
4728	DACR - autres dépenses à régul			107,00	107,00			107,00	107,00		0,00
472	Sous Total compte 472			380,60	380,60			380,60	380,60		0,00
47	Sous Total compte 47		80,00	1 111,60	1 288,14			1 111,60	1 368,14		256,54
496	Dépréciat comptes de débiteurs divers				343,46				343,46		343,46

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

40704 - CCDS-SPANC

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
49	Sous Total compte 49				343,46				343,46		343,46
	Total classe 4	130 495,38	18 080,00	128 718,54	156 662,22			259 213,92	174 742,22	85 071,70	600,00
580	Opérations d'ordre budgétaires			5 394,00	5 394,00			5 394,00	5 394,00		0,00
5872	Cpte pivot - ANV			1 163,62	1 163,62			1 163,62	1 163,62		0,00
587	Sous Total compte 587			1 163,62	1 163,62			1 163,62	1 163,62		0,00
58	Sous Total compte 58			6 557,62	6 557,62			6 557,62	6 557,62		0,00
	Total classe 5			6 557,62	6 557,62			6 557,62	6 557,62		0,00
6064	Fournitures administratives					68,15		68,15		68,15	
606	Sous Total compte 606					68,15		68,15		68,15	
60	Sous Total compte 60					68,15		68,15		68,15	
6135	Locations mobilières					1 144,36		1 144,36		1 144,36	
613	Sous Total compte 613					1 144,36		1 144,36		1 144,36	
61551	Mat roulant					236,52		236,52		236,52	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

40704 - CCDSP-SPANC

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6155	Sous Total compte 6155					236,52		236,52		236,52	
6156	Maintenance					384,24		384,24		384,24	
615	Sous Total compte 615					620,76		620,76		620,76	
61	Sous Total compte 61					1 765,12		1 765,12		1 765,12	
6215	Persel affecté par collectivité rattach					49 070,67		49 070,67		49 070,67	
621	Sous Total compte 621					49 070,67		49 070,67		49 070,67	
6222	Commissions recouvrt redevance asst					47,06		47,06		47,06	
622	Sous Total compte 622					47,06		47,06		47,06	
6262	Frais de télécommunicat					273,60		273,60		273,60	
626	Sous Total compte 626					273,60		273,60		273,60	
62	Sous Total compte 62					49 391,33		49 391,33		49 391,33	
6541	Créances admises en non-valeur					1 163,62		1 163,62		1 163,62	
654	Sous Total compte 654					1 163,62		1 163,62		1 163,62	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

40704 - CCDSP-SPANC

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
65	Sous Total compte 65					1 163,62		1 163,62		1 163,62	
673	Titres annulés exercices antérieurs					280,00		280,00		280,00	
67	Sous Total compte 67					280,00		280,00		280,00	
6811	DA - immob corpo et incorpo					5 394,00		5 394,00		5 394,00	
6817	Dot dépréciat actifs circulants					343,46		343,46		343,46	
681	Sous Total compte 681					5 737,46		5 737,46		5 737,46	
68	Sous Total compte 68					5 737,46		5 737,46		5 737,46	
	Total classe 6					58 405,68		58 405,68		58 405,68	
7062	Redevance d'assainisSEMe non collectif						22 900,00		22 900,00		22 900,00
706	Sous Total compte 706						22 900,00		22 900,00		22 900,00
7087	Remboursements de frais						1 584,00		1 584,00		1 584,00
708	Sous Total compte 708						1 584,00		1 584,00		1 584,00
70	Sous Total compte 70						24 484,00		24 484,00		24 484,00



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

40704 - CCDSP-SPANC

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7714	Recouvrement sur créances admises en nv						80,00		80,00		80,00
771	Sous Total compte 771						80,00		80,00		80,00
773	Mandats annulés sur exercices antérieurs						504,00		504,00		504,00
77	Sous Total compte 77						584,00		584,00		584,00
	Total classe 7						25 068,00		25 068,00		25 068,00
	Total général	182 985,51	182 985,51	183 630,15	211 573,83	58 405,68	30 462,00	425 021,34	425 021,34	195 967,51	195 967,51

Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2022

40704 - CCDSP-SPANC

Exercice 2022

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Nature des valeurs inactives	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861								
Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862								
Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863								
Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Page des signatures

40704 - CCDSP-SPANC

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations : Absence de rattachement des charges et produits.

MARCHAND Didier (1013369193-0), Inspecteur divisionnaire FiP classe normale

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **CCDSP-SPANC** pendant l'année **2022** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

A **DDFiP DE LA DROME**, le **15/03/2023**

SOREDA Regis (1013824204-0), Inspecteur divisionnaire FiP classe normale

A **PIERRELATTE**, le **15/03/2023**

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le



Communauté de communes
Drôme Sud Provence

3 Rue Jean Charcot - 26700 PIERRELATTE

Communes membres :

Bouchet, Clansayes, Donzère, La Baume de Transit, La
Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne,
Pierrelatte, RocheGude, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint
Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tulette

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

Délibération N° 2023-013

Compétence communautaire : **FINANCES**

OBJET : COMPTE DE GESTION 2022 - BUDGET ANNEXE GEMAPI

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du trente mars deux mille vingt-trois, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : **47**

Délégués présents : **36**

Suffrages exprimés : **46**

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Sandrine BARAKEL, Georgia BRUN, Véronique CANESTRARI, Véronique CROS, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Véronique HURBIN, Patricia MASSAUDET SOJKA, Agnès MILHAUD, Béatrice MARTIN, Hélène MOULY, Marie-Pierre MOUTON, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS.

Messieurs : William AUGUSTE, Jean-Michel AVIAS, Jean-Marc CARIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Guillaume DEPIERRE, Romain ENTAT, Patrice ESCOFFIER, Guy FAYOLLE, Denis GAILLARD, Alain GALLU, Maryannick GARIN, François LAPLANCHE-SERVIGNE, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Jean-Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Patrick SCOTTO DI CARLO, Christian SABATIER.

Etaient représentés :

Madame Jacqueline BESSIERE donne procuration à Monsieur Guy FAYOLLE
Madame Christine FOROT donne procuration à Monsieur William AUGUSTE
Madame Catherine MIGLIORI donne procuration à Monsieur Jean-Michel AVIAS
Madame Sylvie MOLINIE donne procuration à Madame Hélène MOULY
Madame Aura ROCHE-CAMACHO donne procuration à Madame Marie FERNANDEZ
Madame Malika YAHIAOUI donne procuration à Monsieur Hichame MARGOUM

Monsieur Didier BESNIER donne procuration à Madame Véronique CANESTRARI
Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Madame Marie-Pierre MOUTON
Monsieur Jean-Marie PUEL donne procuration à Madame Véronique ALLIEZ
Monsieur Daniel VEILLY donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN

Absent :

Monsieur Gérard HORTAIL

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint avec 36 conseillers, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

Secrétaire de séance : Sandrine BARAKEL

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Jean-Michel AVIAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12 et L.2121-31,

Vu l'avis de la Commission des Finances réunie le 29 Mars 2023,

Vu l'avis de la Conférence des Maires du 29 Mars 2023,

Le Compte de Gestion de l'exercice budgétaire 2022 du Budget Annexe GEMAPI établi par Monsieur le Trésorier, et retraçant le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2022, présente les résultats de clôture suivants :

- En section de fonctionnement, un résultat d'exercice de + 152 135,59 €
- En section d'investissement, un résultat d'exercice de – 5 222,43 €

Les résultats de ce compte de gestion sont parfaitement concordants avec ceux du compte administratif,

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **DE DECLARER** que le compte de gestion du budget annexe GEMAPI dressé, pour l'exercice 2022, par Monsieur le Trésorier, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à l'affaire.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE



Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DECLARE** que le compte de gestion du budget annexe GEMAPI dressé, pour l'exercice 2022, par Monsieur le Trésorier, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à l'affaire.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Président,
Jean-Michel CATELINOIS



CCDSP-GEMAPI BUDGET ANNEXE

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2022

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M Régis SOREDA

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2022 AU 09/03/2023

026038 SGC PIERRELATTE

Nomenclature M14 sup egal 10000h
Voté par Nature avec ref. fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
<u>1 Bilan synthétique</u>	<u>Etat I-1 4</u>
2 Bilan	Etat I-2 5
<u>2.1 Bilan Actif</u>	
<u>2.2 Bilan Passif</u>	
<u>3 Compte de résultat synthétique</u>	<u>Etat I-3 13</u>
<u>4 Compte de résultat</u>	<u>Etat I-4 14</u>
5 Annexe	18
<u>Etats des opérations pour compte de tiers</u>	<u>Etat I-5 19</u>
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	21
<u>1 Résultats budgétaires de l'exercice</u>	<u>Etat II-1 22</u>
<u>2 Résultats d'exécution</u>	<u>Etat II-2 23</u>
<u>3 Etat de consommation des crédits</u>	<u>Etat II-3 26</u>
<u>4 Etat de réalisation des opérations</u>	<u>Etat II-4 30</u>
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	35
<u>1 Balance des comptes</u>	<u>Etat III-1 36</u>
<u>2 Situation des valeurs inactives</u>	<u>Etat III-2 45</u>
4EME PARTIE : Page des signatures	46

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

40706 - CCDSP-GEMAPI

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total (En Milliers d'Euros)	PASSIF	Total (En Milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)		Dotations	
Terrains	2,36	Fonds Globalisés	68,56
Constructions		Réserves	
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers		Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours		Report à nouveau	496,88
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	152,14
Autres immobilisations corporelles	5,51	Subventions transférables	
Total immobilisations corporelles (nettes)	7,87	Subventions non transférables	
Immobilisations financières		Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermement et du remettant	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	7,87	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	717,57
Créances	689,53	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	
Disponibilités		Fournisseurs ⁽²⁾	8,91
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	689,53	Total dettes à court terme	8,91
Comptes de régularisations		TOTAL DETTES	8,91
		Comptes de régularisations	-29,09
TOTAL ACTIF	697,40	TOTAL PASSIF	697,40

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2023

BILAN (en Euros)

40706 - CCDSP-GEMAPI

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Subventions d'équipement versées				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété	2 616,00	260,00	2 356,00	2 486,00
	Constructions en toute propriété				
	Construction sur sol autrui en tte prop				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles	6 023,46	513,00	5 510,46	-662,40
	Immobilisations corporelles en cours				
	Immo affect à service non personnalisé				
	Immo en concess afferm à dispo immo aff				
	Terrains reçus au titre de mise à dispo				
	Construc reçues au titre mise à dispo				
	Construction sur sol autrui mise à dispo				
	Réseaux installations voirie rés divers				
Collections et oeuvres d'art					
Autres immobilisations corporelles					
MONTANT A REPORTER	8 639,46	773,00	7 866,46	1 823,60	

BILAN (en Euros)

40706 - CCDSP-GEMAPI

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE SUITE	REPORT	8 639,46	773,00	7 866,46	1 823,60
	Terrains recus au titre d'affectation				
	Construct reçues au titre d'affectation				
	Construc sol d'autrui au titre affectat				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Avances en garanties d'emprunt				
Autres créances					
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I		8 639,46	773,00	7 866,46	1 823,60

BILAN (en Euros)

40706 - CCDSP-GEMAPI

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Terrains				
	Production autre que terrains				
	Autres stocks				
	Redevables et comptes rattachés				3 677,00
	Créanc irrécouv adm par juge des cptes				
	Créances sur l'Etat et collec publiques				
	Créances sur BA CCAS et CDE rattachées	689 530,71		689 530,71	595 025,51
	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités				
	Avances de trésorerie				
Charges constatées d'avance					
ACTIF CIRCULANT TOTAL II		689 530,71		689 530,71	598 702,51

BILAN (en Euros)

40706 - CCDSP-GEMAPI

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer ou à régulariser				
	Ecart de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III				
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	698 170,17	773,00	697 397,17	600 526,11

BILAN (en Euros)

40706 - CCDSP-GEMAPI

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
FONDS PROPRES	Dotations		
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collec de rattachement		
	Réserves		
	Neutra amortis subv equip versees		
	Report à nouveau	496 879,25	317 110,96
	Résultat de l'exercice	152 135,59	179 768,29
	Subventions transférables		
	Différences sur réalisations d'immob		
	Fonds globalisés	68 557,29	67 736,86
	Subventions non transférables		
Droits de l'affectant			
FONDS PROPRES TOTAL I	717 572,13	564 616,11	

BILAN (en Euros)

40706 - CCDSP-GEMAPI

	PASSIF	Exercice 2022	Exercice 2021
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		



BILAN (en Euros)

40706 - CCDSP-GEMAPI

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Fournisseurs et comptes rattachés	8 914,04	20 160,00
	Dettes fiscales et sociales		
	Dettes envers l'Etat et les collec publ		15 750,00
	Dettes envers BA CCAS et CDE rattachées		
	Opérations pour le compte de tiers		
	Autres dettes		
	Fournisseurs d'immobilisations		
Produits constatés d'avance			
DETTES TOTAL III	8 914,04	35 910,00	

BILAN (en Euros)

40706 - CCDSP-GEMAPI

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
COMPTES DE REGULARISATION	Recettes à classer ou à régulariser	-29 089,00	
	Ecart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	-29 089,00	
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	697 397,17	600 526,11

Compte de Résultat Synthétique

En Milliers d'Euros

40706 - CCDSP-GEMAPI

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Impôts et taxes perçus	340,65	354,95
Dotations et subventions reçues	114,50	130,51
Produits des services		
Autres produits	1,56	
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	456,71	485,46
Traitements, salaires, charges sociales		
Achats et charges externes	143,28	144,58
Participations et interventions	160,21	148,77
Dotations aux amortissements et provisions	0,51	0,13
Autres charges	0,57	0,12
Charges courantes non financières	304,57	293,59
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	152,14	191,87
Produits courants financiers		
Charges courantes financières		
RESULTAT COURANT FINANCIER		
RESULTAT COURANT	152,14	191,87
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		12,10
RESULTAT EXCEPTIONNEL		-12,10
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	152,14	179,77

COMPTE DE RESULTAT 2022

40706 - CCDSP-GEMAPI

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Impôts locaux	-2 285,00	
Autres impôts et taxes	342 935,00	354 952,00
Produits services, domaine et ventes div		
Production stockée		
Production immobilisée		
Reprise sur amortissements et provisions	1 555,45	
Transferts de charges		
Autres produits		
Dotations de l'Etat	32,15	6,50
Subventions et participations		16 035,00
Autres attributions (péréquat, compensa)	114 469,00	114 469,00
TOTAL I	456 706,60	485 462,50
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Traitements et salaires		
Charges sociales		
Achats et charges externes	143 275,94	144 579,16
Impôts et taxes		
Dotations amortissements des immob	514,00	130,00
Dot amort sur charges à répartir		

COMPTE DE RESULTAT 2022

40706 - CCDSP-GEMAPI

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Dotations aux provisions		
Autres charges	574,08	116,04
Contingents et participations	160 206,99	148 766,72
Subventions		
TOTAL II	304 571,01	293 591,92
A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)	152 135,59	191 870,58
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
Valeurs mob et créances de l'actif immo		
Autres intérêts et produits assimilés		
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL III		
CHARGES COURANTES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL IV		

COMPTE DE RESULTAT 2022

40706 - CCDSP-GEMAPI

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
B - RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)		
A + B - RESULTAT COURANT	152 135,59	191 870,58
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits except op gestion : Subventions		
Prod exception gestion : Autres opér		
Produits des cessions d'immobilisations		
Diff réalis(négatives)repr cpte résultat		
Neutralisation des amortissements		
Prod exception capital : Autres opér		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charg except op gestion : subventions		
Charg excep op gestion-Autres opérations		12 102,29
Valeur comptable des immo cédées		
Diff réalis(positives)transf à investist		
Charg excep op capital-Autres opérations		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL VI		12 102,29

COMPTE DE RESULTAT 2022

40706 - CCDSP-GEMAPI

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		-12 102,29
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	456 706,60	485 462,50
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	304 571,01	305 694,21
RESULTAT DE L'EXERCICE	152 135,59	179 768,29

Opérations Compte de Tiers

40706 - CCDSP-GEMAPI

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

40706 - CCDSP-GEMAPI

Opérations Compte de Tiers

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Résultats budgétaires de l'exercice

40706 - CCDSP-GEMAPI

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	77 875,27	968 160,26	1 046 035,53
Titres de recette émis (b)	1 334,43	462 668,60	464 003,03
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	1 334,43	462 668,60	464 003,03
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	77 875,27	968 160,26	1 046 035,53
Mandats émis (f)	6 556,86	310 533,01	317 089,87
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	6 556,86	310 533,01	317 089,87
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		152 135,59	146 913,16
(h - d) Déficit	5 222,43		

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services personnalisés

40706 - CCDSP-GEMAPI

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
CCDSP-GEMAPI					
Investissement	65 913,26		-5 222,43		60 690,83
Fonctionnement	496 879,25		152 135,59		649 014,84
Sous-Total	562 792,51		146 913,16		709 705,67
TOTAL II	562 792,51		146 913,16		709 705,67
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	562 792,51		146 913,16		709 705,67

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

40706 - CCDSP-GEMAPI

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
20	Immobilisations incorporelles	30 000,00		30 000,00				30 000,00
21	Immobilisations corporelles	43 042,00		43 042,00	5 001,41		5 001,41	38 040,59
020	Dépenses imprévues - section d'investissement	3 266,26		3 266,26				3 266,26
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	76 308,26		76 308,26	5 001,41		5 001,41	71 306,85
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	76 308,26		76 308,26	5 001,41		5 001,41	71 306,85
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		1 567,01	1 567,01	1 555,45		1 555,45	11,56
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		1 567,01	1 567,01	1 555,45		1 555,45	11,56
TOTAL GENERAL		76 308,26	1 567,01	77 875,27	6 556,86		6 556,86	71 318,41

Etat Consommation des CréditsSection D'INVESTISSEMENT
RECETTES

40706 - CCDSP-GEMAPI

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
10	Dotations fonds divers et réserves	10 265,00		10 265,00	820,43		820,43	9 444,57
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	10 265,00		10 265,00	820,43		820,43	9 444,57
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	10 265,00		10 265,00	820,43		820,43	9 444,57
021	Virement de la section de fonctionnement (section d'investissement)		1 183,01	1 183,01				1 183,01
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	130,00	384,00	514,00	514,00		514,00	
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	130,00	1 567,01	1 697,01	514,00		514,00	1 183,01
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	65 913,26		65 913,26				65 913,26
TOTAL GENERAL		76 308,26	1 567,01	77 875,27	1 334,43		1 334,43	76 540,84

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

40706 - CCDSP-GEMAPI

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	584 984,25	-30 000,00	554 984,25	14 443,93		14 443,93	540 540,32
012	Charges de personnel et frais assimilés	102 450,00	30 000,00	132 450,00	128 832,01		128 832,01	3 617,99
014	Atténuations de produits	7 647,00		7 647,00	5 962,00		5 962,00	1 685,00
65	Autres charges de gestion courante	200 336,00		200 336,00	160 781,07		160 781,07	39 554,93
68	Dotations aux Amortissements et aux provisions	30 000,00		30 000,00				30 000,00
022	Dépenses imprévues - section de fonctionnement	41 046,00		41 046,00				41 046,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	966 463,25		966 463,25	310 019,01		310 019,01	656 444,24
023	Virement à la section d'investissement (section de fonctionnement)		1 183,01	1 183,01				1 183,01
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	130,00	384,00	514,00	514,00		514,00	
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	130,00	1 567,01	1 697,01	514,00		514,00	1 183,01
TOTAL GENERAL		966 593,25	1 567,01	968 160,26	310 533,01		310 533,01	657 627,25

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

40706 - CCDSP-GEMAPI

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
73	Impôts et taxes	355 245,00		355 245,00	346 612,00		346 612,00	8 633,00
74	Dotations et participations	114 469,00		114 469,00	114 501,15		114 501,15	-32,15
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	469 714,00		469 714,00	461 113,15		461 113,15	8 600,85
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		1 567,01	1 567,01	1 555,45		1 555,45	11,56
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		1 567,01	1 567,01	1 555,45		1 555,45	11,56
002	Résultat de fonctionnement reporté	496 879,25		496 879,25				496 879,25
TOTAL GENERAL		966 593,25	1 567,01	968 160,26	462 668,60		462 668,60	505 491,66

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

40706 - CCDSP-GEMAPI

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	5 001,41		5 001,41
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	5 001,41		5 001,41
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	5 001,41		5 001,41
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	5 001,41		5 001,41
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 445,01		1 445,01
28184	Mobilier	110,44		110,44
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 555,45		1 555,45
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 555,45		1 555,45
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	6 556,86		6 556,86

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

40706 - CCDSP-GEMAPI

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
10222	Fonds compensation taxe valeur ajoutée (FCTVA)	820,43		820,43
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	Dotations fonds divers et réserves	820,43		820,43
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	820,43		820,43
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	820,43		820,43
28128	Amortissements autres agencements et aménagements de terrains	130,00		130,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	328,00		328,00
28184	Mobilier	56,00		56,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	514,00		514,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	514,00		514,00
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 334,43		1 334,43

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

40706 - CCDSP-GEMAPI

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
60622	Achats non stockés de carburants	569,08		569,08
61521	Services extérieurs - entretien et réparations de terrains	9 369,60		9 369,60
61551	Services extérieurs - entretien et réparations sur matériel roulant	1 431,74		1 431,74
6231	Publicité publications relations publiques - annonces et insertions	864,00		864,00
6248	Transports - divers	118,22		118,22
6261	Frais d'affranchissement	225,90		225,90
6262	Frais de télécommunications	845,39		845,39
6281	Autres services extérieurs - concours divers (cotisations ...)	1 020,00		1 020,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	14 443,93		14 443,93
6215	Personnel extérieur au service affecté par collectivité rattachement	73 924,01		73 924,01
6218	Autre personnel extérieur au service	54 908,00		54 908,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	128 832,01		128 832,01
7391178	Autres restitutions au titre de dégrèvements sur contributions directes	2 285,00		2 285,00
7398	Reversements et restitutions et prélèvements divers	3 677,00		3 677,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 014	Atténuations de produits	5 962,00		5 962,00
6512	Droits utilisation Informatique en nuage	574,08		574,08
65548	Autres contributions	160 206,99		160 206,99
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	160 781,07		160 781,07
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	310 019,01		310 019,01
6811	Dotations aux Amortissements immobilisations incorporelles et corporelles	514,00		514,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	514,00		514,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	514,00		514,00
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	310 533,01		310 533,01

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

40706 - CCDSP-GEMAPI

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
7346	Taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations	346 612,00		346 612,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 73	Impots et taxes	346 612,00		346 612,00
744	FCTVA	32,15		32,15
74833	Etat Compensation au titre de contribution économique territoriale (CVAE et CFE)	78 690,00		78 690,00
74834	Etat compensation au titre des exonérations des taxes foncières	35 779,00		35 779,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	Dotations et participations	114 501,15		114 501,15
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	461 113,15		461 113,15
7811	Reprise sur Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	1 555,45		1 555,45
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 555,45		1 555,45
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 555,45		1 555,45
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	462 668,60		462 668,60

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

40706 - CCDSP-GEMAPI

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
10222	FCTVA		67 736,86				820,43		68 557,29		68 557,29
1022	Sous Total compte 1022		67 736,86				820,43		68 557,29		68 557,29
102	Sous Total compte 102		67 736,86				820,43		68 557,29		68 557,29
10	Sous Total compte 10		67 736,86				820,43		68 557,29		68 557,29
110	Report à nouveau solde créditeur		317 110,96		179 768,29				496 879,25		496 879,25
11	Sous Total compte 11		317 110,96		179 768,29				496 879,25		496 879,25
12	Résultat exercice excéd déficit		179 768,29	179 768,29				179 768,29	179 768,29		0,00
12	Sous Total compte 12		179 768,29	179 768,29				179 768,29	179 768,29		0,00
	Total classe 1		564 616,11	179 768,29	179 768,29		820,43	179 768,29	745 204,83		565 436,54
2128	Autres agencet et améngt terrains	2 616,00						2 616,00		2 616,00	
212	Sous Total compte 212	2 616,00						2 616,00		2 616,00	
2183	Mat bureau mat informatique	457,00				5 001,41		5 458,41		5 458,41	
2184	Mobilier	565,05						565,05		565,05	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

40706 - CCDSP-GEMAPI

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
218	Sous Total compte 218	1 022,05				5 001,41		6 023,46		6 023,46	
21	Sous Total compte 21	3 638,05				5 001,41		8 639,46		8 639,46	
28128	Amort autres agenc t amégat terr		130,00				130,00		260,00		260,00
2812	Sous Total compte 2812		130,00				130,00		260,00		260,00
28183	Mat bureau mat informatique		1 574,01			1 445,01	328,00	1 445,01	1 902,01		457,00
28184	Mobilier		110,44			110,44	56,00	110,44	166,44		56,00
2818	Sous Total compte 2818		1 684,45			1 555,45	384,00	1 555,45	2 068,45		513,00
281	Sous Total compte 281		1 814,45			1 555,45	514,00	1 555,45	2 328,45		773,00
28	Sous Total compte 28		1 814,45			1 555,45	514,00	1 555,45	2 328,45		773,00
	Total classe 2	3 638,05	1 814,45			6 556,86	514,00	10 194,91	2 328,45	8 639,46	773,00
4011	Fournisseurs		20 160,00	79 819,70	68 573,74			79 819,70	88 733,74		8 914,04
401	Sous Total compte 401		20 160,00	79 819,70	68 573,74			79 819,70	88 733,74		8 914,04
4041	Fournis immob			5 001,41	5 001,41			5 001,41	5 001,41		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

40706 - CCDSP-GEMAPI

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
404	Sous Total compte 404			5 001,41	5 001,41			5 001,41	5 001,41		0,00
40	Sous Total compte 40		20 160,00	84 821,11	73 575,15			84 821,11	93 735,15		8 914,04
4111	Redevables - amiable	3 677,00		173 123,00	176 800,00			176 800,00	176 800,00		0,00
411	Sous Total compte 411	3 677,00		173 123,00	176 800,00			176 800,00	176 800,00		0,00
41	Sous Total compte 41	3 677,00		173 123,00	176 800,00			176 800,00	176 800,00		0,00
44311	Opér particul avec Etat dépenses			2 285,00	2 285,00			2 285,00	2 285,00		0,00
4431	Sous Total compte 4431			2 285,00	2 285,00			2 285,00	2 285,00		0,00
44351	Opér particul grp dépenses		15 750,00	253 558,00	237 808,00			253 558,00	253 558,00		0,00
4435	Sous Total compte 4435		15 750,00	253 558,00	237 808,00			253 558,00	253 558,00		0,00
443	Sous Total compte 443		15 750,00	255 843,00	240 093,00			255 843,00	255 843,00		0,00
44	Sous Total compte 44		15 750,00	255 843,00	240 093,00			255 843,00	255 843,00		0,00
4514	Cpte rattach avec à subdiv par budg ann	595 025,51		430 559,58	336 054,38			1 025 585,09	336 054,38	689 530,71	
451	Sous Total compte 451	595 025,51		430 559,58	336 054,38			1 025 585,09	336 054,38	689 530,71	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

40706 - CCDSP-GEMAPI

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
45	Sous Total compte 45	595 025,51		430 559,58	336 054,38			1 025 585,09	336 054,38	689 530,71	
46711	Autres comptes créditeurs			574,08	574,08			574,08	574,08		0,00
4671	Sous Total compte 4671			574,08	574,08			574,08	574,08		0,00
467	Sous Total compte 467			574,08	574,08			574,08	574,08		0,00
46	Sous Total compte 46			574,08	574,08			574,08	574,08		0,00
47131	Raet : verst contrib directes			142 115,00	142 115,00			142 115,00	142 115,00		0,00
47138	Raet : autres			204 426,58	175 337,58			204 426,58	175 337,58	29 089,00	
4713	Sous Total compte 4713			346 541,58	317 452,58			346 541,58	317 452,58	29 089,00	
4718	Autres recettes à régulariser			820,43	820,43			820,43	820,43		0,00
471	Sous Total compte 471			347 362,01	318 273,01			347 362,01	318 273,01	29 089,00	
47218	Autres dépenses			778,19	778,19			778,19	778,19		0,00
4721	Sous Total compte 4721			778,19	778,19			778,19	778,19		0,00
472	Sous Total compte 472			778,19	778,19			778,19	778,19		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

40706 - CCDSP-GEMAPI

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
47	Sous Total compte 47			348 140,20	319 051,20			348 140,20	319 051,20	29 089,00	
	Total classe 4	598 702,51	35 910,00	1 293 060,97	1 146 147,81			1 891 763,48	1 182 057,81	718 619,71	8 914,04
580	Opérations d'ordre budgétaires			2 069,45	2 069,45			2 069,45	2 069,45		0,00
58	Sous Total compte 58			2 069,45	2 069,45			2 069,45	2 069,45		0,00
	Total classe 5			2 069,45	2 069,45			2 069,45	2 069,45		0,00
60622	Achts non stkés carburants					569,08		569,08		569,08	
6062	Sous Total compte 6062					569,08		569,08		569,08	
606	Sous Total compte 606					569,08		569,08		569,08	
60	Sous Total compte 60					569,08		569,08		569,08	
61521	Entretien et réparations de terrains					9 369,60		9 369,60		9 369,60	
6152	Sous Total compte 6152					9 369,60		9 369,60		9 369,60	
61551	Entretien réparations matériel roulant					1 431,74		1 431,74		1 431,74	
6155	Sous Total compte 6155					1 431,74		1 431,74		1 431,74	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

40706 - CCDSP-GEMAPI

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
615	Sous Total compte 615					10 801,34		10 801,34		10 801,34	
61	Sous Total compte 61					10 801,34		10 801,34		10 801,34	
6215	Persel extér au serv affecté par col rat					73 924,01		73 924,01		73 924,01	
6218	Autre personnel extérieur au service					54 908,00		54 908,00		54 908,00	
621	Sous Total compte 621					128 832,01		128 832,01		128 832,01	
6231	Pub public relat publ annonces insert					864,00		864,00		864,00	
623	Sous Total compte 623					864,00		864,00		864,00	
6248	Transports-divers					118,22		118,22		118,22	
624	Sous Total compte 624					118,22		118,22		118,22	
6261	Frais d'affranchissement					225,90		225,90		225,90	
6262	Frais de télécommunication					845,39		845,39		845,39	
626	Sous Total compte 626					1 071,29		1 071,29		1 071,29	
6281	Aut serv extér concours divers					1 020,00		1 020,00		1 020,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

40706 - CCDSP-GEMAPI

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
628	Sous Total compte 628					1 020,00		1 020,00		1 020,00	
62	Sous Total compte 62					131 905,52		131 905,52		131 905,52	
6512	Droits d'utilisation Informatique en n					574,08		574,08		574,08	
651	Sous Total compte 651					574,08		574,08		574,08	
65548	Autres contributions					160 206,99		160 206,99		160 206,99	
6554	Sous Total compte 6554					160 206,99		160 206,99		160 206,99	
655	Sous Total compte 655					160 206,99		160 206,99		160 206,99	
65	Sous Total compte 65					160 781,07		160 781,07		160 781,07	
6811	DA - immob					514,00		514,00		514,00	
681	Sous Total compte 681					514,00		514,00		514,00	
68	Sous Total compte 68					514,00		514,00		514,00	
	Total classe 6					304 571,01		304 571,01		304 571,01	
7346	Taxe pour la gestion des milieux aquatiq						346 612,00		346 612,00		346 612,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

40706 - CCDSP-GEMAPI

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
734	Sous Total compte 734						346 612,00		346 612,00		346 612,00
7391178	Autres restitutions dégrt contrib direct					2 285,00			2 285,00		2 285,00
739117	Sous Total compte 739117					2 285,00			2 285,00		2 285,00
73911	Sous Total compte 73911					2 285,00			2 285,00		2 285,00
7391	Sous Total compte 7391					2 285,00			2 285,00		2 285,00
7398	Reverst restitutions prélevt divers					3 677,00			3 677,00		3 677,00
739	Sous Total compte 739					5 962,00			5 962,00		5 962,00
73	Sous Total compte 73					5 962,00	346 612,00		5 962,00		340 650,00
744	FCTVA						32,15		32,15		32,15
74833	Etat Compensation de la CET (CVAE CFE)						78 690,00		78 690,00		78 690,00
74834	Compens au titre exonérat tax foncieres						35 779,00		35 779,00		35 779,00
7483	Sous Total compte 7483						114 469,00		114 469,00		114 469,00
748	Sous Total compte 748						114 469,00		114 469,00		114 469,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

40706 - CCDSP-GEMAPI

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
74	Sous Total compte 74						114 501,15		114 501,15		114 501,15
7811	Reprises amort immob incorp et corp						1 555,45		1 555,45		1 555,45
781	Sous Total compte 781						1 555,45		1 555,45		1 555,45
78	Sous Total compte 78						1 555,45		1 555,45		1 555,45
	Total classe 7					5 962,00	462 668,60	5 962,00	462 668,60	5 962,00	462 668,60
	Total général	602 340,56	602 340,56	1 474 898,71	1 327 985,55	317 089,87	464 003,03	2 394 329,14	2 394 329,14	1 037 792,18	1 037 792,18

Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2022

40706 - CCDSP-GEMAPI

Exercice 2022

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Nature des valeurs inactives	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861								
Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862								
Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863								
Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Page des signatures

40706 - CCDSP-GEMAPI

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations : Absence de rattachement des charges et produits.

MARCHAND Didier (1013369193-0), Inspecteur divisionnaire FiP classe normale

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **CCDSP-GEMAPI** pendant l'année **2022** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

SOREDA Regis (1013824204-0), Inspecteur divisionnaire FiP classe normale

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A **DDFiP DE LA DROME**, le **13/03/2023**

A **PIERRELATTE**, le **13/03/2023**

A , le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

Délibération N° 2023-014

Compétence communautaire : FINANCES

**OBJET : VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 – ELECTION DU
PRESIDENT DE SEANCE**

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du trente mars deux mille vingt-trois, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : 47

Délégués présents : 36

Suffrages exprimés : 46

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Sandrine BARAKEL, Georgia BRUN, Véronique CANESTRARI, Véronique CROS, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Véronique HURBIN, Patricia MASSAUDET SOJKA, Agnès MILHAUD, Béatrice MARTIN, Hélène MOULY, Marie-Pierre MOUTON, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS.

Messieurs : William AUGUSTE, Jean-Michel AVIAS, Jean-Marc CARIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Guillaume DEPIERRE, Romain ENTAT, Patrice ESCOFFIER, Guy FAYOLLE, Denis GAILLARD, Alain GALLU, Maryannick GARIN, François LAPLANCHE-SERVIGNE, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Jean-Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Patrick SCOTTO DI CARLO, Christian SABATIER.

Etaient représentés :

Madame Jacqueline BESSIERE donne procuration à Monsieur Guy FAYOLLE

Madame Christine FOROT donne procuration à Monsieur William AUGUSTE

Madame Catherine MIGLIORI donne procuration à Monsieur Jean-Michel AVIAS

Madame Sylvie MOLINIE donne procuration à Madame Hélène MOULY

Madame Aura ROCHE-CAMACHO donne procuration à Madame Marie FERNANDEZ

Madame Malika YAHIAOUI donne procuration à Monsieur Hichame MARGOUM



Monsieur Didier BESNIER donne procuration à Madame Véronique CANESTRARI
Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Madame Marie-Pierre MOUTON
Monsieur Jean-Marie PUEL donne procuration à Madame Véronique ALLIEZ
Monsieur Daniel VEILLY donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN

Absent :

Monsieur Gérard HORTAIL

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

Secrétaire de séance : Sandrine BARAKEL

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Jean-Michel AVIAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-14,

Dans les séances où le compte administratif du Président est débattu, le Conseil Communautaire doit élire son président. En effet, Monsieur le Président peut prendre part aux débats mais doit se retirer au moment du vote.

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

Candidature : Monsieur Alain GALLU

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :



- **DECLARE**, Monsieur Alain GALLU, Président de séance.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Le Président,
Jean-Michel CATELINOIS**

CCDSP

Communauté de communes
Drôme Sud Provence

3 Rue Jean Charcot - 26700 PIERRELATTE

Communes membres :

Bouchet, Clansayes, Donzère, La Baume de Transit, La
Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne,
Pierrelatte, Rochegude, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint
Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tulette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération N° 2023-015

Compétence communautaire : **FINANCES**

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET GENERAL

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du trente mars deux mille vingt-trois, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : 47

Délégués présents : 36 (Monsieur le Président ne prend pas part au vote)

Suffrages exprimés : 46

Étaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Sandrine BARAKEL, Georgia BRUN, Véronique CANESTRARI, Véronique CROS, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Véronique HURBIN, Patricia MASSAUDET SOJKA, Agnès MILHAUD, Béatrice MARTIN, Hélène MOULY, Marie-Pierre MOUTON, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS.

Messieurs : William AUGUSTE, Jean-Michel AVIAS, Jean-Marc CARIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Guillaume DEPIERRE, Romain ENTAT, Patrice ESCOFFIER, Guy FAYOLLE, Denis GAILLARD, Alain GALLU, Maryannick GARIN, François LAPLANCHE-SERVIGNE, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Jean-Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Patrick SCOTTO DI CARLO, Christian SABATIER.

Étaient représentés :

Madame Jacqueline BESSIERE donne procuration à Monsieur Guy FAYOLLE
Madame Christine FOROT donne procuration à Monsieur William AUGUSTE
Madame Catherine MIGLIORI donne procuration à Monsieur Jean-Michel AVIAS
Madame Sylvie MOLINIE donne procuration à Madame Hélène MOULY
Madame Aura ROCHE-CAMACHO donne procuration à Madame Marie FERNANDEZ
Madame Malika YAHIAOUI donne procuration à Monsieur Hichame MARGOUM

Monsieur Didier BESNIER donne procuration à Madame Véronique CANESTRARI
Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Madame Marie-Pierre MOUTON
Monsieur Jean-Marie PUEL donne procuration à Madame Véronique ALLIEZ
Monsieur Daniel VEILLY donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN

Absent :

Monsieur Gérard HORTAIL

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint avec 36 conseillers, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

Secrétaire de séance : Sandrine BARAKEL

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Jean-Michel AVIAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L1612-2 et suivants,

Vu le Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'avis de la Conférence des Maires du 29 Mars 2023,

Le Compte de gestion de l'exercice budgétaire 2022 du budget principal a été établi par Monsieur le Trésorier et retrace le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2022. Les résultats de ce compte de gestion sont en parfaite concordance avec ceux du compte administratif ce qui n'appelle aucune observation de la part du conseil communautaire.

Le Compte administratif 2022 fait ressortir les résultats budgétaires suivants :

Section de Fonctionnement

Recettes de fonctionnement de l'exercice	6 907 018,11
Dépenses de fonctionnement de l'exercice	4 134 670,21
Résultat de fonctionnement de l'Exercice	2 772 347,90

Section d'Investissement

Recettes d'investissement de l'exercice	1 361 626,22
Dépenses d'investissement de l'exercice	1 415 585,19
Résultat d'investissement de l'Exercice	- 53 958,97

<i>Restes à réaliser 2022 pour information</i>	<i>- 2 351 933,47</i>
--	-----------------------

Monsieur Alain GALLU est président de séance pour les votes des comptes administratifs 2022.

Monsieur le Président, Jean-Michel CATELINOIS, ne prend pas part au vote et sort de la salle.

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **DE CONSTATER** que le compte administratif 2022 du Budget Principal dressé par le Président, est conforme au compte de gestion 2022 établi par Monsieur le Trésorier,
- **DE DONNER ACTE** de la présentation faite du compte administratif 2022 du Budget Principal,
- **DE RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la **majorité (44)** des suffrages exprimés :

1 ABSTENTION : Monsieur Jean-Luc PERILLON

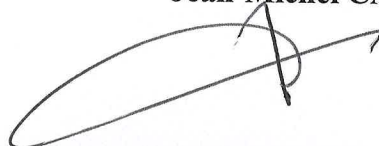
- **CONSTATE** que le compte administratif 2022 du Budget Principal dressé par le Président, est conforme au compte de gestion 2022 établi par Monsieur le Trésorier,
- **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif 2022 du Budget Principal,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Le Président,
Jean-Michel CATELINOIS**





REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Communauté de Communes Drôme Sud Provence- CCDSP - Communauté
de Communes Drôme Sud Provence- CCDSP (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20004290100062

POSTE COMPTABLE : CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

M 14

**Compte administratif
voté par nature**

BUDGET : Principal (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	19
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	27
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	28
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	32
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	33
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	34
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	36
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	37
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	38
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	39
A4 - Etat des provisions	40
A5 - Etalement des provisions	41
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	42
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	43
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	45
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	46
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	47
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	48
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	49
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	50
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	51
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	53
A10.3 - Opérations liées aux cessions	54
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	55
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	56
A11 - Etat des travaux en régie	57
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	59

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	60
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	61
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	62
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	63
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	64
B1.6 - Etat des engagements reçus	65
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	66

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents

B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel 70

C1.2 - Actions de formation des élus 73

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier 74

C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement 75

C3.2 - Liste des établissements publics créés 76

C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe 77

C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe 78

C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes 79

C3.6 - Identification des flux croisés 82

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes 83

D2 - Arrêté et signatures 84

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE **Communauté de Communes Drôme Sud Provence-Principal**
200042901

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	43483
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère : CCDSP	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
15269544,00		343,77	154,42

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses d'exploitation / Dépenses réelles de fonctionnement	0,0900	
2	Produit d'exploitation domaine / Recettes réelles de fonctionnement	0,0600	
3	Transferts reçus / Recettes réelles de fonctionnement		
4	Emprunts réalisés / Dépenses d'équipement brut	0,1716	
5	Encours de la dette	2607911,1800	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET**POUR MEMOIRE⁽¹⁾**

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	4 134 670,21	G	6 907 018,11
	Section d'investissement	B	1 415 585,19	H	1 361 626,22

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	4 109 570,66 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	1 019 194,72 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	6 569 450,12	= G+H+I+J	12 378 214,99

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	2 351 933,47	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	2 351 933,47	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	4 134 670,21	= G+I+K	11 016 588,77
	Section d'investissement	= B+D+F	4 786 713,38	= H+J+L	1 361 626,22
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	8 921 383,59	= G+H+I+J+K+L	12 378 214,99

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées		Titres restant à émettre	
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général		0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		0,00		
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
70	Produits services, domaine et ventes div				0,00
73	Impôts et taxes				0,00
74	Dotations et participations				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	2 351 933,47	L	0,00
010	Stocks (4)		0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations				0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		2 340 000,00		0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées mandatées	Publié le	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	11 933,47		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00		0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	5 623 319,00	558 179,35	11 503,79	0,00	5 053 635,86
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 308 533,00	1 216 645,22	0,00	0,00	91 887,78
014	Atténuations de produits	587 314,00	636 743,24	0,00	0,00	-49 429,24
65	Autres charges de gestion courante	1 493 368,00	1 467 402,17	0,00	0,00	25 965,83
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		9 012 534,00	3 878 969,98	11 503,79	0,00	5 122 060,23
66	Charges financières	41 515,42	12 795,28	11 785,52	0,00	16 934,62
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	2 428,00	0,00			2 428,00
022	Dépenses imprévues	723 141,09				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		9 780 618,51	3 891 765,26	23 289,31	0,00	5 865 563,94
023	Virement à la section d'investissement (2)	1 630 858,64				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	680 072,86	219 615,64			460 457,22
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 310 931,50	219 615,64			2 091 315,86
TOTAL		12 091 550,01	4 111 380,90	23 289,31	0,00	7 956 879,80
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	39 652,00	26 711,26	0,00	0,00	12 940,74
70	Produits services, domaine et ventes div	1 136 534,00	574 543,80	0,00	0,00	561 990,20
73	Impôts et taxes	5 347 093,00	5 473 515,54	0,00	0,00	-126 422,54
74	Dotations et participations	965 066,00	782 308,52	0,00	0,00	182 757,48
75	Autres produits de gestion courante	0,00	1,43	0,00	0,00	-1,43
Total des recettes de gestion courante		7 488 345,00	6 857 080,55	0,00	0,00	631 264,45
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	1 299,06	0,00	0,00	-1 299,06
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		7 488 345,00	6 858 379,61	0,00	0,00	629 965,39
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	493 634,35	48 638,50			444 995,85
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		493 634,35	48 638,50			444 995,85
TOTAL		7 981 979,35	6 907 018,11	0,00	0,00	1 074 961,24
Pour information		(3) 4 109 570,66				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	3 000,00	3 160,80	0,00	-160,80
204	Subventions d'équipement versées	3 155 000,00	780 000,00	2 340 000,00	35 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 368 185,35	350 749,24	11 933,47	1 005 502,64
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	4 526 185,35	1 133 910,04	2 351 933,47	1 040 341,84
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	321 340,00	233 036,65	0,00	88 303,35
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	335 705,00			
	Total des dépenses financières	657 045,00	233 036,65	0,00	424 008,35
45...	Total des op. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	5 183 230,35	1 366 946,69	2 351 933,47	1 464 350,19
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	493 634,35	48 638,50		444 995,85
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	493 634,35	48 638,50		444 995,85
	TOTAL	5 676 864,70	1 415 585,19	2 351 933,47	1 909 346,04
	Pour information	(2) 1 019 194,72			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	12 911,00	0,00	0,00	12 911,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	3 120 000,00	0,00	0,00	3 120 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	3 132 911,00	0,00	0,00	3 132 911,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	148 578,60	38 372,26	0,00	110 206,34
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	1 103 638,32	1 103 638,32	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	1 252 216,92	1 142 010,58	0,00	110 206,34
45...	Total des op. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	4 385 127,92	1 142 010,58	0,00	3 243 117,34
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	1 630 858,64			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	680 072,86	219 615,64		460 457,22
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	2 310 931,50	219 615,64		2 091 315,86
	TOTAL	6 696 059,42	1 361 626,22	0,00	5 334 433,20

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	(2) 0,00	

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	569 683,14		569 683,14
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 216 645,22		1 216 645,22
014	Atténuations de produits	636 743,24		636 743,24
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 467 402,17		1 467 402,17
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	24 580,80	0,00	24 580,80
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	170 977,14	170 977,14
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		48 638,50	48 638,50
Dépenses de fonctionnement – Total		3 915 054,57	219 615,64	4 134 670,21
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	233 036,65	0,00	233 036,65
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations (5)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	3 160,80	0,00	3 160,80
204	Subventions d'équipement versées	780 000,00	0,00	780 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	350 749,24	0,00	350 749,24
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	48 638,50	48 638,50
Dépenses d'investissement – Total		1 366 946,69	48 638,50	1 415 585,19
Pour information				1 019 194,72
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				1 019 194,72

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	26 711,26		26 711,26
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	574 543,80		574 543,80
71	Production stockée (ou déstockage)		48 638,50	48 638,50
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	5 473 515,54		5 473 515,54
74	Dotations et participations	782 308,52		782 308,52
75	Autres produits de gestion courante	1,43	0,00	1,43
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 299,06	0,00	1 299,06
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		6 858 379,61	48 638,50	6 907 018,11
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				4 109 570,66

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	38 372,26	0,00	38 372,26
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 103 638,32		1 103 638,32
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		170 977,14	170 977,14
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	48 638,50	48 638,50
Recettes d'investissement – Total		1 142 010,58	219 615,64	1 361 626,22
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENS

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	5 623 319,00	558 179,35	11 503,79	0,00	5 053 635,86
6015	Terrains à aménager	592 361,00	48 638,50	0,00	0,00	543 722,50
60611	Eau et assainissement	1 160,00	519,96	0,00	0,00	640,04
60612	Energie - Electricité	30 000,00	27 298,46	0,00	0,00	2 701,54
60622	Carburants	700,00	810,33	0,00	0,00	-110,33
60623	Alimentation	1 000,00	1 910,71	0,00	0,00	-910,71
60624	Produits de traitement	100,00	38,11	0,00	0,00	61,89
60631	Fournitures d'entretien	850,00	1 929,29	0,00	0,00	-1 079,29
60632	Fournitures de petit équipement	7 172,00	3 818,60	3 540,00	0,00	-186,60
60636	Vêtements de travail	250,00	113,60	0,00	0,00	136,40
6064	Fournitures administratives	6 150,00	6 106,93	0,00	0,00	43,07
6068	Autres matières et fournitures	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
611	Contrats de prestations de services	37 467,00	37 717,65	0,00	0,00	-250,65
6132	Locations immobilières	43 200,00	40 334,60	0,00	0,00	2 865,40
6135	Locations mobilières	13 488,00	10 734,01	0,00	0,00	2 753,99
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	2 000,00	2 198,40	0,00	0,00	-198,40
61551	Entretien matériel roulant	1 000,00	1 130,02	0,00	0,00	-130,02
61558	Entretien autres biens mobiliers	100,00	53,76	0,00	0,00	46,24
6156	Maintenance	40 277,00	23 282,72	0,00	0,00	16 994,28
6161	Multirisques	17 526,00	19 329,83	0,00	0,00	-1 803,83
6168	Autres primes d'assurance	554,00	553,81	0,00	0,00	0,19
617	Etudes et recherches	347 429,00	44 949,00	0,00	0,00	302 480,00
6182	Documentation générale et technique	9 046,00	22 088,64	0,00	0,00	-13 042,64
6184	Versements à des organismes de formation	10 370,00	1 618,00	0,00	0,00	8 752,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	5 200,00	3 022,30	0,00	0,00	2 177,70
6188	Autres frais divers	4 174 943,50	5 549,26	0,00	0,00	4 169 394,24
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6226	Honoraires	10 000,00	0,00	5 790,00	0,00	4 210,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	780,00	0,00	0,00	0,00	780,00
6228	Divers	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
6231	Annonces et insertions	1 500,00	972,00	0,00	0,00	528,00
6232	Fêtes et cérémonies	500,00	2 555,92	0,00	0,00	-2 055,92
6236	Catalogues et imprimés	6 000,00	3 699,60	0,00	0,00	2 300,40
6237	Publications	9 060,00	1 560,00	0,00	0,00	7 500,00
6238	Divers	724,00	10 212,40	0,00	0,00	-9 488,40
6248	Divers	130,00	322,62	0,00	0,00	-192,62
6251	Voyages et déplacements	2 750,00	3 439,46	0,00	0,00	-689,46
6256	Missions	300,00	927,92	0,00	0,00	-627,92
6257	Réceptions	1 900,00	0,00	0,00	0,00	1 900,00
6261	Frais d'affranchissement	5 350,00	5 737,25	0,00	0,00	-387,25
6262	Frais de télécommunications	20 129,00	18 025,73	0,00	0,00	2 103,27
627	Services bancaires et assimilés	200,00	115,41	0,00	0,00	84,59
6281	Concours divers (cotisations)	8 270,00	7 298,86	0,00	0,00	971,14
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	1 310,00	1 718,40	0,00	0,00	-408,40
6283	Frais de nettoyage des locaux	2 000,00	5 581,10	0,00	0,00	-3 581,10
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	204 772,50	191 987,19	2 173,79	0,00	10 611,52
62878	Remb. frais à d'autres organismes	0,00	279,00	0,00	0,00	-279,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 308 533,00	1 216 645,22	0,00	0,00	91 887,78
6217	Personnel affecté par la commune membre	18 000,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	840,00	734,69	0,00	0,00	105,31
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	10 000,00	12 654,69	0,00	0,00	-2 654,69
64111	Rémunération principale titulaires	557 000,00	533 778,43	0,00	0,00	23 221,57
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	12 000,00	12 410,94	0,00	0,00	-410,94
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	0,00	1 300,00	0,00	0,00	-1 300,00
64118	Autres indemnités titulaires	198 093,00	197 496,61	0,00	0,00	596,39
64131	Rémunérations non tit.	200 000,00	101 008,86	0,00	0,00	98 991,14
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	0,00	300,00	0,00	0,00	-300,00
64138	Autres indemnités non tit.	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	4 096,72	0,00	0,00	-4 096,72
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	137 000,00	146 675,61	0,00	0,00	-9 675,61
6453	Cotisations aux caisses de retraites	137 000,00	177 395,47	0,00	0,00	-40 395,47
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	6 000,00	4 090,82	0,00	0,00	1 909,18
6455	Cotisations pour assurance du personnel	20 000,00	16 849,44	0,00	0,00	3 150,56
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	7 000,00	6 352,94	0,00	0,00	647,06
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 000,00	1 500,00	0,00	0,00	-500,00
6488	Autres charges	1 600,00	0,00	0,00	0,00	1 600,00

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou		Charges rattachées	réaliser au 31/12	Crédits annulés
			Mandats émis	Charges			
014	Atténuations de produits	587 314,00	636 743,24	0,00	0,00	-49 429,24	
73916	Prél / contrib redressement fin. publiques	32 941,00	65 882,00	0,00	0,00	-32 941,00	
739223	Fonds péréquation res. com. et intercom	540 737,00	545 922,00	0,00	0,00	-5 185,00	
7398	Reverst., restitut° et prélèvements divers	13 636,00	24 939,24	0,00	0,00	-11 303,24	
65	Autres charges de gestion courante	1 493 368,00	1 467 402,17	0,00	0,00	25 965,83	
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	3 000,00	3 903,19	0,00	0,00	-903,19	
6531	Indemnités	112 300,00	109 678,92	0,00	0,00	2 621,08	
6533	Cotisations de retraite	5 000,00	6 626,11	0,00	0,00	-1 626,11	
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	15 977,00	0,00	0,00	0,00	15 977,00	
65548	Autres contributions	113 556,00	107 567,44	0,00	0,00	5 988,56	
65732	Subv. fonct. Régions	0,00	100,00	0,00	0,00	-100,00	
657363	Subv. fonct. Établ. à caractère adminis	644 445,00	644 445,88	0,00	0,00	-0,88	
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	599 088,00	595 078,33	0,00	0,00	4 009,67	
65888	Autres	2,00	2,30	0,00	0,00	-0,30	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		9 012 534,00	3 878 969,98	11 503,79	0,00	5 122 060,23	
66	Charges financières (b)	41 515,42	12 795,28	11 785,52	0,00	16 934,62	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	32 484,00	25 935,94	0,00	0,00	6 548,06	
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	9 031,42	-13 140,66	11 785,52	0,00	10 386,56	
67	Charges exceptionnelles (c)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	2 428,00	0,00	0,00	0,00	2 428,00	
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	2 428,00	0,00	0,00	0,00	2 428,00	
022	Dépenses imprévues (e)	723 141,09					
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		9 780 618,51	3 891 765,26	23 289,31	0,00	5 865 563,94	
023	Virement à la section d'investissement	1 630 858,64	0,00			1 630 858,64	
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	680 072,86	219 615,64			460 457,22	
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	186 438,51	170 977,14			15 461,37	
71355	Variat° stocks terrains aménagés	493 634,35	48 638,50			444 995,85	
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 310 931,50	219 615,64			2 091 315,86	
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		2 310 931,50	219 615,64			2 091 315,86	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		12 091 550,01	4 111 380,90	23 289,31	0,00	7 956 879,80	
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00					

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	11 785,52
Montant des ICNE de l'exercice N-1	-13 140,66
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-1 355,14

- Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
- Dont 675 et 676.
- Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	39 652,00	26 711,26	0,00	0,00	12 940,74
6419	Remboursements rémunérations personnel	38 052,00	24 310,36	0,00	0,00	13 741,64
6459	Rembours charges SS et prévoyance	1 600,00	2 400,90	0,00	0,00	-800,90
70	Produits services, domaine et ventes div	1 136 534,00	574 543,80	0,00	0,00	561 990,20
7015	Ventes de terrains aménagés	592 361,00	48 638,50	0,00	0,00	543 722,50
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	381 173,00	364 479,53	0,00	0,00	16 693,47
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	33 500,00	35 627,95	0,00	0,00	-2 127,95
70875	Remb. frais par les communes du GFP	129 500,00	125 797,82	0,00	0,00	3 702,18
73	Impôts et taxes	5 347 093,00	5 473 515,54	0,00	0,00	-126 422,54
73111	Impôts directs locaux	4 650 779,00	4 643 072,00	0,00	0,00	7 707,00
73114	Imposition Forf. sur Entrep. Réseau	11 724,00	11 730,00	0,00	0,00	-6,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	6 065,00	0,00	0,00	-6 065,00
73216	Reversements conventionnels de fiscalité	372 204,00	395 876,34	0,00	0,00	-23 672,34
7362	Taxes de séjour	163 636,00	253 096,20	0,00	0,00	-89 460,20
7382	Fraction de TVA	148 750,00	163 354,00	0,00	0,00	-14 604,00
7388	Autres taxes diverses	0,00	322,00	0,00	0,00	-322,00
74	Dotations et participations	965 066,00	782 308,52	0,00	0,00	182 757,48
74124	Dotation d'intercommunalité	209 210,00	211 592,00	0,00	0,00	-2 382,00
744	FCTVA	0,00	1 970,72	0,00	0,00	-1 970,72
74718	Autres participations Etat	0,00	38 000,00	0,00	0,00	-38 000,00
7473	Participat° Départements	71 998,00	3 915,00	0,00	0,00	68 083,00
7477	Participat° Budget communautaire et FS	35 000,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
7478	Participat° Autres organismes	124 192,00	18 747,80	0,00	0,00	105 444,20
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	188 937,00	2 014,00	0,00	0,00	186 923,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	335 729,00	506 069,00	0,00	0,00	-170 340,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	1,43	0,00	0,00	-1,43
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	1,43	0,00	0,00	-1,43
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		7 488 345,00	6 857 080,55	0,00	0,00	631 264,45
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	1 299,06	0,00	0,00	-1 299,06
7711	Dédits et pénalités perçus	0,00	112,08	0,00	0,00	-112,08
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	1 186,98	0,00	0,00	-1 186,98
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		7 488 345,00	6 858 379,61	0,00	0,00	629 965,39
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	493 634,35	48 638,50			444 995,85
71355	Variat° stocks terrains aménagés	493 634,35	48 638,50			444 995,85
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		493 634,35	48 638,50			444 995,85
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		7 981 979,35	6 907 018,11	0,00	0,00	1 074 961,24
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		4 109 570,66				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	3 000,00	3 160,80	0,00	-160,80
2051	Concessions, droits similaires	3 000,00	3 160,80	0,00	-160,80
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	3 155 000,00	780 000,00	2 340 000,00	35 000,00
204123	Subv. Régions : Projet infrastructure	3 120 000,00	0,00	0,00	3 120 000,00
2041583	Autres grpts-Proj infrastruct Int nation	0,00	780 000,00	2 340 000,00	-3 120 000,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	35 000,00	0,00	0,00	35 000,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	1 368 185,35	350 749,24	11 933,47	1 005 502,64
2113	Terrains aménagés autres que voirie	300 000,00	0,00	0,00	300 000,00
2135	Installations générales, agencements	280 361,94	21 150,90	0,00	259 211,04
2145	Construct° sol autrui - Installat° généré.	1 320,00	0,00	0,00	1 320,00
2152	Installations de voirie	2 095,20	0,00	0,00	2 095,20
21568	Autres matériels, outillages incendie	318,36	318,36	0,00	0,00
21571	Matériel roulant	36 000,00	0,00	0,00	36 000,00
2158	Autres inst., matériel, outil. techniques	503 846,60	167 010,46	0,00	336 836,14
21712	Terrains de voirie (mise à dispo)	0,00	28 316,50	0,00	-28 316,50
21735	Installations générales (mise à dispo)	79 991,90	49 711,80	0,00	30 280,10
2182	Matériel de transport	110 235,00	56 102,47	0,00	54 132,53
2183	Matériel de bureau et informatique	24 280,00	21 333,44	10 680,00	-7 733,44
2184	Mobilier	5 500,00	5 676,41	542,03	-718,44
2188	Autres immobilisations corporelles	24 236,35	1 128,90	711,44	22 396,01
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		4 526 185,35	1 133 910,04	2 351 933,47	1 040 341,84
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	321 340,00	233 036,65	0,00	88 303,35
1641	Emprunts en euros	321 340,00	233 036,65	0,00	88 303,35
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	335 705,00			
Total des dépenses financières		657 045,00	233 036,65	0,00	424 008,35
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		5 183 230,35	1 366 946,69	2 351 933,47	1 464 350,19
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	493 634,35	48 638,50		444 995,85
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	493 634,35	48 638,50		444 995,85
3555	Terrains aménagés	493 634,35	48 638,50		444 995,85
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		493 634,35	48 638,50		444 995,85
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		5 676 864,70	1 415 585,19	2 351 933,47	1 909 346,04
Pour information		1 019 194,72			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

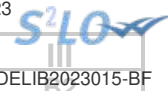
(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	12 911,00	0,00	0,00	12 911,00
1317	Subv. transf. Budget communautaire, FS	12 911,00	0,00	0,00	12 911,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	3 120 000,00	0,00	0,00	3 120 000,00
1641	Emprunts en euros	3 120 000,00	0,00	0,00	3 120 000,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		3 132 911,00	0,00	0,00	3 132 911,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 252 216,92	1 142 010,58	0,00	110 206,34
10222	FCTVA	148 578,60	38 372,26	0,00	110 206,34
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 103 638,32	1 103 638,32	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		1 252 216,92	1 142 010,58	0,00	110 206,34
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		4 385 127,92	1 142 010,58	0,00	3 243 117,34
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 630 858,64			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	680 072,86	219 615,64		460 457,22
238	Avances versées commandes immo. incorp.	1 083,70	0,00		1 083,70
2804123	Subv.Régions : Projet infrastructure	147 141,00	0,00		147 141,00
28041583	GFP : Projet infrastructure	0,00	108 700,00		-108 700,00
28041631	ADM : Bien mobilier, matériel	0,00	20 865,00		-20 865,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	166,00		-166,00
28051	Concessions et droits similaires	5 692,00	7 891,30		-2 199,30
28135	Installations générales, agencements, ..	9 090,12	3 363,20		5 726,92
28145	Construct° sol autrui - Installat° généré.	0,00	1 006,00		-1 006,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	587,96		-587,96
28158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	1 436,04		-1 436,04
28181	Installations générales, aménagt divers	0,00	240,00		-240,00
28182	Matériel de transport	0,00	899,33		-899,33
28183	Matériel de bureau et informatique	23 431,69	18 735,29		4 696,40
28184	Mobilier	0,00	6 520,88		-6 520,88
28188	Autres immo. corporelles	0,00	566,14		-566,14
3555	Terrains aménagés	493 634,35	48 638,50		444 995,85
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		2 310 931,50	219 615,64		2 091 315,86
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		2 310 931,50	219 615,64		2 091 315,86
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		6 696 059,42	1 361 626,22	0,00	5 334 433,20
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN



Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)

Dépenses réelles	21 340	797 654	0	0	0	0	0	0	0	491 955	55 998	1 366 947
- Equipements municipaux (2)		17 654	0	0	0	0	0	0	0	280 258	55 998	353 910
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		780 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	780 000
- Opérations financières	21 340											21 340
Dépenses d'ordre	48 639											48 639
Solde d'exécution reporté de N-1	0											1 019 195
Total dépenses	69 979	1 816 849	0	0	0	0	0	0	0	491 955	55 998	2 434 780
Total recettes	1 323 254	38 372	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 361 626
Solde d'investissement	1 253 275	-1 778 477	0	0	0	0	0	0	0	-491 955	-55 998	-1 073 154
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	0	2 350 680	0	0	0	0	0	0	0	1 253	0	2 351 933
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR investissement	0	-2 350 680	0	0	0	0	0	0	0	-1 253	0	-2 351 933

FONCTIONNEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)

Total dépenses	223 744	2 134 553	0	0	0	0	0	0	0	881 091	895 282	4 134 670
Total recettes	48 639	5 708 751	0	0	0	0	0	0	0	4 814 496	444 703	11 016 589
Solde de fonctionnement	-175 105	3 574 199	0	0	0	0	0	0	0	3 933 404	-450 579	6 881 919
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

AT

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Total dépenses d'investissement		69 979	4 167 529	0	0	0	0	0	0	0	493 208	55 998	4 786 713
Dépenses réelles		21 340	3 148 334	0	0	0	0	0	0	0	493 208	55 998	3 718 880
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	21 340	0	0	0	0	0	0	0	0	211 697	0	233 037
1641	Emprunts en euros	21 340	0	0	0	0	0	0	0	0	211 697	0	233 037
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	719	0	0	0	0	0	0	0	1 867	574	3 161
2051	Concessions, droits similaires	0	719	0	0	0	0	0	0	0	1 867	574	3 161
204	Subventions d'équipement versées	0	3 120 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 120 000
2041583	Autres grpts-Proj infrastruct Int nation	0	3 120 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 120 000
21	Immobilisations corporelles	0	27 615	0	0	0	0	0	0	0	279 644	55 424	362 683
2135	Installations générales, agencements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 368	19 783	21 151
21568	Autres matériels, outillages incendie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	318	0	318
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0	2 876	0	0	0	0	0	0	0	164 134	0	167 010
21712	Terrains de voirie (mise à dispo)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	28 317	28 317
21735	Installations générales (mise à dispo)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	49 712	0	49 712
2182	Matériel de transport	0	0	0	0	0	0	0	0	0	56 102	0	56 102
2183	Matériel de bureau et informatique	0	24 090	0	0	0	0	0	0	0	4 216	3 707	32 013
2184	Mobilier	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 601	3 617	6 218
2188	Autres immobilisations corporelles	0	649	0	0	0	0	0	0	0	1 191	0	1 840
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		48 639	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	48 639
040	Opérat° ordre transfert entre sections	48 639	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	48 639
3555	Terrains aménagés	48 639	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	48 639



Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 services urbains, environnement	9 économique	10 Total
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
001	Solde d'exécution reporté de N-1	0	1 019 195	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 019 195

RECETTES													
Total recettes d'investissement		1 323 254	38 372	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 361 626
Recettes réelles		1 103 638	38 372	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 142 011
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 103 638	38 372	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 142 011
10222	FCTVA	0	38 372	0	0	0	0	0	0	0	0	0	38 372
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 103 638	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 103 638
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		219 616	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	219 616
040	Opérat° ordre transfert entre sections	219 616	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	219 616
28041583	GFP : Projet infrastructure	108 700	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	108 700
28041631	ADM : Bien mobilier, matériel	20 865	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20 865
280422	Privé : Bâtiments, installations	166	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	166
28051	Concessions et droits similaires	7 891	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 891
28135	Installations générales, agencements, ..	3 363	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 363
28145	Construct° sol autrui - Installat° gén.	1 006	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 006
281568	Autres matériels, outillages incendie	588	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	588
28158	Autres installat°, matériel et outillage	1 436	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 436
28181	Installations générales, aménagt divers	240	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	240
28182	Matériel de transport	899	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	899



Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	services urbains, environnement	9 économique	
28183	Matériel de bureau et informatique	18 735	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18 735
28184	Mobilier	6 521	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 521
28188	Autres immo. corporelles	566	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	566
3555	Terrains aménagés	48 639	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	48 639
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
001	Solde d'exécution reporté de N-1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		223 744	2 134 553	0	0	0	0	0	0	0	881 091	895 282	4 134 670
Dépenses réelles		4 128	2 134 553	0	0	0	0	0	0	0	881 091	895 282	3 915 055
011	Charges à caractère général	0	187 693	0	0	0	0	0	0	0	106 535	275 456	569 683
6015	Terrains à aménager	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	48 639	48 639
60611	Eau et assainissement	0	386	0	0	0	0	0	0	0	134	0	520
60612	Energie - Electricité	0	17 240	0	0	0	0	0	0	0	10 059	0	27 298
60622	Carburants	0	612	0	0	0	0	0	0	0	71	127	810
60623	Alimentation	0	1 370	0	0	0	0	0	0	0	148	393	1 911
60624	Produits de traitement	0	29	0	0	0	0	0	0	0	9	0	38
60631	Fournitures d'entretien	0	685	0	0	0	0	0	0	0	1 245	0	1 929
60632	Fournitures de petit équipement	0	5 976	0	0	0	0	0	0	0	691	692	7 359
60636	Vêtements de travail	0	108	0	0	0	0	0	0	0	6	0	114
6064	Fournitures administratives	0	4 328	0	0	0	0	0	0	0	1 699	80	6 107
611	Contrats de prestations de services	0	37 718	0	0	0	0	0	0	0	0	0	37 718
6132	Locations immobilières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	40 335	0	40 335
6135	Locations mobilières	0	6 083	0	0	0	0	0	0	0	4 651	0	10 734
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0	2 198	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 198
61551	Entretien matériel roulant	0	850	0	0	0	0	0	0	0	280	0	1 130
61558	Entretien autres biens mobiliers	0	27	0	0	0	0	0	0	0	27	0	54
6156	Maintenance	0	15 018	0	0	0	0	0	0	0	4 088	4 176	23 283
6161	Multirisques	0	19 330	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19 330
6168	Autres primes d'assurance	0	554	0	0	0	0	0	0	0	0	0	554
617	Etudes et recherches	0	1 980	0	0	0	0	0	0	0	32 169	10 800	44 949
6182	Documentation générale et technique	0	9 153	0	0	0	0	0	0	0	0	12 936	22 089
6184	Versements à des organismes de formation	0	886	0	0	0	0	0	0	0	732	0	1 618
6185	Frais de colloques et de séminaires	0	2 997	0	0	0	0	0	0	0	0	25	3 022
6188	Autres frais divers	0	5 549	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 549
6226	Honoraires	0	5 790	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 790



Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	Publié le			
											ID : 026-200042901-20230405-DELIB2023015-BF	9 services urbains, environnement	9 économique	
6231	Annonces et insertions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	108	864	972
6232	Fêtes et cérémonies	0	2 256	0	0	0	0	0	0	0	0	0	300	2 556
6236	Catalogues et imprimés	0	2 801	0	0	0	0	0	0	0	0	899	0	3 700
6237	Publications	0	1 560	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 560
6238	Divers	0	1 862	0	0	0	0	0	0	0	0	173	8 178	10 212
6248	Divers	0	117	0	0	0	0	0	0	0	0	90	116	323
6251	Voyages et déplacements	0	2 610	0	0	0	0	0	0	0	0	123	707	3 439
6256	Missions	0	735	0	0	0	0	0	0	0	0	35	158	928
6261	Frais d'affranchissement	0	5 737	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 737
6262	Frais de télécommunications	0	13 884	0	0	0	0	0	0	0	0	3 511	630	18 026
627	Services bancaires et assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	115	115
6281	Concours divers (cotisations)	0	7 299	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 299
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	0	950	0	0	0	0	0	0	0	0	768	0	1 718
6283	Frais de nettoyage des locaux	0	1 374	0	0	0	0	0	0	0	0	4 207	0	5 581
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	0	7 641	0	0	0	0	0	0	0	0	0	186 520	194 161
62878	Remb. frais à d'autres organismes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	279	0	279
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	1 214 882	0	0	0	0	0	0	0	0	1 764	0	1 216 645
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0	733	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	735
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0	12 643	0	0	0	0	0	0	0	0	12	0	12 655
64111	Rémunération principale titulaires	0	533 778	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	533 778
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0	12 411	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 411
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	0	1 300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 300
64118	Autres indemnités titulaires	0	197 497	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	197 497
64131	Rémunérations non tit.	0	99 750	0	0	0	0	0	0	0	0	1 259	0	101 009
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	0	300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	300
64171	Apprentis - rémunérations	0	4 097	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 097
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0	146 288	0	0	0	0	0	0	0	0	388	0	146 676
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0	177 343	0	0	0	0	0	0	0	0	53	0	177 395
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0	4 040	0	0	0	0	0	0	0	0	51	0	4 091
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0	16 849	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16 849
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0	6 353	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 353
6475	Médecine du travail, pharmacie	0	1 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 500
014	Atténuations de produits	0	611 804	0	0	0	0	0	0	0	0	0	24 939	636 743
73916	Prél / contrib redressement, fin. publiques	0	65 882	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	65 882
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	0	545 922	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	545 922



Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	services urbains, environnement	9 économique	
7398	Reverst., restitut° et prélèvt divers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	24 939	24 939
65	Autres charges de gestion courante	0	120 174	0	0	0	0	0	0	0	752 340	594 887	1 467 402
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	0	3 867	0	0	0	0	0	0	0	27	9	3 903
6531	Indemnités	0	109 679	0	0	0	0	0	0	0	0	0	109 679
6533	Cotisations de retraite	0	6 626	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 626
65548	Autres contributions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	107 567	0	107 567
65732	Subv. fonct. Régions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100	100
657363	Subv. fonct. Établ. à caractère adminis	0	0	0	0	0	0	0	0	0	644 446	0	644 446
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	300	594 778	595 078
65888	Autres	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	4 128	0	0	0	0	0	0	0	0	20 453	0	24 581
66111	Intérêts réglés à l'échéance	5 483	0	0	0	0	0	0	0	0	20 453	0	25 936
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-1 355	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-1 355
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		219 616	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	219 616
042	Opérat° ordre transfert entre sections	219 616	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	219 616
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	170 977	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	170 977
71355	Variat° stocks terrains aménagés	48 639	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	48 639
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002	Déficit de fonctionnement reporté	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES

Total recettes de fonctionnement		48 639	5 708 751	0	0	0	0	0	0	0	4 814 496	444 703	11 016 589
Recettes réelles		0	5 708 751	0	0	0	0	0	0	0	704 925	444 703	6 858 380
013	Atténuations de charges	0	26 711	0	0	0	0	0	0	0	0	0	26 711
6419	Remboursements rémunérations personnel	0	24 310	0	0	0	0	0	0	0	0	0	24 310
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	0	2 401	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 401
70	Produits des services, du domaine, vente	0	48 639	0	0	0	0	0	0	0	490 277	35 628	574 544



Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	services urbains, environnement	9 économique	
7015	Ventes de terrains aménagés	0	48 639	0	0	0	0	0	0	0	0	0	48 639
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	0	0	0	0	0	0	0	0	0	364 480	0	364 480
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	35 628	35 628
70875	Remb. frais par les communes du GFP	0	0	0	0	0	0	0	0	0	125 798	0	125 798
73	Impôts et taxes	0	4 880 567	0	0	0	0	0	0	0	187 900	405 048	5 473 516
73111	Impôts directs locaux	0	4 643 072	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 643 072
73114	Imposition Forf. sur Entrep. Réseau	0	11 730	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 730
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0	6 065	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 065
73216	Reversements conventionnels de fiscalité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	187 900	207 976	395 876
7362	Taxes de séjour	0	56 024	0	0	0	0	0	0	0	0	197 072	253 096
7382	Fraction de TVA	0	163 354	0	0	0	0	0	0	0	0	0	163 354
7388	Autres taxes diverses	0	322	0	0	0	0	0	0	0	0	0	322
74	Dotations et participations	0	751 646	0	0	0	0	0	0	0	26 748	3 915	782 309
74124	Dotation d'intercommunalité	0	211 592	0	0	0	0	0	0	0	0	0	211 592
744	FCTVA	0	1 971	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 971
74718	Autres participations Etat	0	30 000	0	0	0	0	0	0	0	8 000	0	38 000
7473	Participat° Départements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 915	3 915
7478	Participat° Autres organismes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18 748	0	18 748
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	0	2 014	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 014
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	0	506 069	0	0	0	0	0	0	0	0	0	506 069
75	Autres produits de gestion courante	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
7588	Autres produits div. de gestion courante	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	1 187	0	0	0	0	0	0	0	0	112	1 299
7711	Dédits et pénalités perçus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	112	112
7788	Produits exceptionnels divers	0	1 187	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 187
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>48 639</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>48 639</i>
042	Opérat° ordre transfert entre sections	48 639	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	48 639
71355	Variat° stocks terrains aménagés	48 639	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	48 639

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023



Art. (1)	Libellé	01	0	1	2	3	4	5	6	7	Publié le			
		Opérations non ventilables	Services généraux administrat° publiques	Sécurité et salubrité publiques	Enseignement - Formation	Culture	Sport et jeunesse	Interventions sociales et santé	Famille	Logement	9	services urbains, environnem	économique	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002 Excédent de fonctionnement reporté		0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 109 571	0	4 109 571	

(1)Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615 sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					3 687 800,00									
1641 Emprunts en euros (total)					3 687 800,00									
2- FIBRE OPTIQUE	Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche	09/11/2016		25/05/2017	3 261 000,00	F		1,034	1,034	EUR	A	P	N	A-1
4- n°1127623	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMEN	30/01/2019		01/08/2019	426 800,00	F		1,480	1,480	EUR	T	C	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										dité des remboursements (6)	Pron d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise				
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					3 687 800,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		2 126 096,28					233 036,65	25 935,94	0,00	11 785,52
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		2 126 096,28					233 036,65	25 935,94	0,00	11 785,52
2- FIBRE OPTIQUE	N	0,00	A-1	1 773 986,28	8,98	F		1,034	211 696,65	20 452,53	0,00	10 912,48
4- n°1127623	N	0,00	A-1	352 110,00	16,58	F		1,480	21 340,00	5 483,41	0,00	873,04
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		2 126 096,28					233 036,65	25 935,94	0,00	11 785,52

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le



marge exprimée en point de pourcentage)

ID : 026-200042901-20230405-DELIB2023015-BF

- (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une
- (13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	2	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	2 126 096,28	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV
A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

A2.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

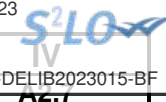
(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N

A2.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer : A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

A2.8 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12 de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires(ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500,00 €			2019-11-26
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Autre immobilisation matériel et outillage	7	26/11/2019
L	Autres agencements et aménagement de terrains	20	26/11/2019
L	Autres immobilisations corporelles	10	26/11/2019
L	Camion	10	26/11/2019
L	Frais d'étude non suivi de travaux	5	26/11/2019
L	Frais d'études	10	26/11/2019
L	Frais de recherche et dév : si échec	1	26/11/2019
L	Frais de recherche et dév. : si réussite	5	26/11/2019
L	Installations mat outil. techn. réseaux et autres	30	26/11/2019
L	Logiciels- concessions -droit- licences	2	26/11/2019
L	Matériel de bureau	10	26/11/2019
L	Matériels informatiques	5	26/11/2019
L	Mobiliers	10	26/11/2019
L	Subvention équip biens immob	15	26/11/2019
L	Subvention équip biens mobiliers	5	26/11/2019
L	Subvention équip. projets infrastructures	30	26/11/2019
L	Véhicules légers	5	26/11/2019

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS

A4**A4 – ETAT DES PROVISIONS**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

S²LOW
IV

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
ETALEMENT DES PROVISIONS

A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		657 045,00	233 036,65
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		321 340,00	233 036,65
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	321 340,00	233 036,65
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		335 705,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	335 705,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	233 036,65	2 351 933,47	1 019 194,72	3 604 164,84

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 964 792,05	III 209 349,40
Ressources propres externes de l'année (a)		148 578,60	38 372,26
10222	FCTVA	148 578,60	38 372,26
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		1 816 213,45	170 977,14
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2804123	Subv.Régions : Projet infrastructure	147 141,00	0,00
28041583	GFP : Projet infrastructure	0,00	108 700,00
28041631	ADM : Bien mobilier, matériel	0,00	20 865,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	166,00
28051	Concessions et droits similaires	5 692,00	7 891,30
28135	Installations générales, agencements, ..	9 090,12	3 363,20
28145	Construct° sol autrui - Installat° géné.	0,00	1 006,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	587,96
28158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	1 436,04
28181	Installations générales, aménagt divers	0,00	240,00
28182	Matériel de transport	0,00	899,33
28183	Matériel de bureau et informatique	23 431,69	18 735,29
28184	Mobilier	0,00	6 520,88
28188	Autres immo. corporelles	0,00	566,14
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 630 858,64	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	209 349,40	0,00	0,00	1 103 638,32	1 312 987,72

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 3 604 164,84
Ressources propres disponibles	IV 1 312 987,72

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le



ID : 026-200042901-20230405-DELIB2023015-BF

Solde	V = IV – II (3)
--------------	------------------------

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA
TVA – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

A7.2.1

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.2.2

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

A7.3.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.3.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

A7.3.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM****A7.3.2**

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.3.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
	Total des dépenses réelles	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

A7.3.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
	Total des recettes réelles	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

**IV – ANNEXES****ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES****A8****A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

S²LOW
IV

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES

A10.1

A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
04/01/2022	CREATION OUVERTURE - CHASSIS - BUREAU ADS	1 368,00	0,00	10
27/01/2022	3 EXTINCTEURS - POLE DM	318,36	0,00	1
02/02/2022	RAR 21 - Matériel visio conférence-SALLE REUNION	6 436,80	0,00	10
15/03/2022	STORES LOCAL DECHETS - RAR 2021	3 441,06	0,00	15
16/03/2022	DEFIBRILATEUR POLE DM	1 397,62	0,00	15
16/03/2022	DEFIBRILATEUR SIEGE CC	1 397,61	0,00	15
22/03/2022	Changement clim OTI SP3C - RAR 2021	16 587,30	0,00	10
05/04/2022	IPHONE 13 - DGS VAIRE	859,00	0,00	5
05/04/2022	MACHINE A CAFE DELONGHI DINAMICA	649,00	0,00	10
23/06/2022	CLAVIER - SOURIS CHARGE MISSION CYCLABLE	34,80	0,00	1
23/06/2022	CLAVIER - SOURIS MANAGER TERRITOIRE	34,80	0,00	1
23/06/2022	MATERIELS INFORMATIQUES - MANAGER T - ADS -CHARG M	910,80	0,00	5
23/06/2022	ORDINATEUR HP TELETRAVAIL	1 028,23	0,00	5
23/06/2022	ORDINATEUR PORT HP - ADS	910,80	0,00	5
29/06/2022	DIABLE PLIANT	80,75	0,00	1
29/06/2022	DISQUE DUR TOURISME -	129,00	0,00	1
30/06/2022	LAVE LINGE WHIRLPOOL	479,90	0,00	1
19/07/2022	CHARRIOT DOSSIERS SERVICE RH	337,61	0,00	1
19/07/2022	LICENCES MICROSO-ENVIRONNEMENT-	287,04	0,00	1
19/07/2022	LICENCES MICROSOFT ADS	287,04	0,00	1
19/07/2022	LICENCES MICROSOFT CYCLABLE	287,04	0,00	1
19/07/2022	LICENCES MICROSOFT TOURISME-	287,04	0,00	1
19/07/2022	LICENCES MICROSOFT-MANAGER TERRITOIRE	287,04	0,00	1
01/08/2022	DM RENAULT MASTER GH773GB	50 148,00	0,00	15
01/08/2022	TRAVAUX DECHETERIE MALATAVERNE RESEAU D EAU PLUVIA	42 910,20	0,00	15
03/08/2022	2 VENTILATEURS POUR LE LOCAL DM	113,98	0,00	1
05/08/2022	DM RENAULT MASTER GH773GB	468,00	0,00	15
17/08/2022	DIABLE PLIANT / LOCAL DM	169,00	0,00	1
22/08/2022	DM RENAULT MASTER GH773GB	444,74	0,00	15
22/08/2022	TELEPHONES FIXES - DST	237,00	0,00	1
22/08/2022	TELEPHONES FIXES - RH2	237,00	0,00	1
23/08/2022	STATION ACCUEIL PC portable ADS	175,48	0,00	1
30/08/2022	LICENCE OPENScape - DST	145,20	0,00	1
30/08/2022	LICENCE OPENScape - RH2	145,20	0,00	1
07/09/2022	ACHAT DE BACS ROULANTS DM PIERRELATTE	1 503,72	0,00	5
08/09/2022	BACS + CONTENEURS POUR PIERRELATTE	16 661,56	0,00	5
08/09/2022	BACS CONTENEUR OM POUR SP3C	9 200,31	0,00	5
13/09/2022	CLAVIER SOURIS - DST -	37,80	0,00	1
13/09/2022	DM RENAULT MASTER GH773GB	744,00	0,00	15
13/09/2022	ECRAN 24P -DEV ECO	206,10	0,00	1
13/09/2022	ECRAN 24P A. PIERRU RH	206,10	0,00	1
13/09/2022	ECRAN 24P ELODIE	206,10	0,00	1
13/09/2022	ECRAN 24P-DST-	206,10	0,00	1
13/09/2022	ECRAN 27P DGS	233,10	0,00	1
13/09/2022	ECRAN 27P MARYLISE	233,10	0,00	1
13/09/2022	ORDINATEUR PORTABLE DELL - DST	1 221,71	0,00	5
13/09/2022	ORDINATEUR PORTABLE RH2-SOA	962,80	0,00	5
13/09/2022	SOURIS RH2 SOA-	34,34	0,00	1
19/09/2022	ACHAT DE BACS ROULANTS PR PIERRELATTE	3 540,98	0,00	5
19/09/2022	BACS ROULANTS pour BOUCHET	1 150,80	0,00	5
19/09/2022	BACS ROULANTS POUR LGA	328,80	0,00	1
19/09/2022	BACS ROULANTS pour SP3C	2 349,36	0,00	5
26/09/2022	LICENCE PACK OFFICE DST	287,04	0,00	1
26/09/2022	LICENCE PACK OFFICE RH2	287,04	0,00	1
26/09/2022	PC PORTABLE + 2 stations + clavier souris	1 614,75	0,00	5
26/09/2022	PC PORTABLE + STATION TOURISME	1 239,59	0,00	5
26/09/2022	PC PORTABLE+ STATION RH	1 239,59	0,00	5
26/09/2022	STATION ACCUEIL DGS	283,86	0,00	1
27/09/2022	LICENCE MICROSOFT LOCAL DM	861,12	0,00	2
04/10/2022	TELEPHONE PORTABLE C.VIGNE SHEMA CYCLABLE	231,90	0,00	1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)		
05/10/2022	ECRAN ORDINATEUR IYAMA 27P - DAF SP	224,10	0,00	1
05/10/2022	ECRAN ORDINATEUR IYAMA 27P- COMPTA LA	224,10	0,00	1
07/10/2022	30 BACS TRI 660 L POUR PIERRELATTE	4 825,08	0,00	5
18/10/2022	PLASTIFIEUSE	119,72	0,00	1
27/10/2022	CHAISE DE BUREAU POLE DM	411,00	0,00	1
27/10/2022	PACK BUREAU POUR POLE DM	485,12	0,00	1
08/11/2022	ARMOIRE RIDEAUX POLE DM	480,58	0,00	1
10/11/2022	10 CE pr LA BAUME DE TRANSIT BC N°9 MP 2019-03OM	66 356,26	0,00	15
10/11/2022	BALAI TRACTOPELLE ACTISWEEP	4 297,73	0,00	15
10/11/2022	RAYONNAGE POUR LE POLE DECHET	682,54	0,00	10
28/11/2022	ACHATS CE PIERRELATTE fact FC4852	48 960,00	0,00	15
28/11/2022	Subvention versée fibre optique Synd mixte ADN	780 000,00	0,00	30
29/11/2022	EQUIPEMENTS POSTE ORDINATEUR AP	318,06	0,00	1
05/12/2022	SMARTPHONE POUR DST	249,80	0,00	1
05/12/2022	SMARTPHONE RESPONSABLE DEVECO	249,80	0,00	1
05/12/2022	TEL PORTABLE DEVECO	249,80	0,00	1
05/12/2022	TEL PORTABLE POUR TOURISME	209,80	0,00	1
08/12/2022	MOBILIER POUR L OTI ACCUEIL PIERRELATTE FACT 22591	1 865,77	0,00	10
15/12/2022	REPLACEMENT DE LA PORTE D'ENTREE OT SUZE LA ROUSS	3 195,60	0,00	10
15/12/2022	TRAVAUX DE TERRASSEMENT DECHMAL	6 801,60	0,00	15
16/12/2022	CHEVALET POUR L OTI SP3C	416,14	0,00	1
22/12/2022	1 CSE OMPAV DONZERE	5 533,57	0,00	15
22/12/2022	MOBILIER POUR L OTISP3C (2 cloisons) fact 2265617	1 335,26	0,00	10
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		1 105 593,54	0,00	



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES

A10.2

A10.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

S2LO
IV

IV – ANNEXES		
ELEMENTS DU BILAN		
OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS		A10.3

A10.3 – OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00

Produit des cessions		Réalizations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

**IV – ANNEXES****ELEMENTS DU BILAN****VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES****A10.4****A10.4 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)**

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	

**IV – ANNEXES****ELEMENTS DU BILAN****VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES****A10.5****A10.5 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)**

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	A11

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
72	Travaux en régie		0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	A11

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	0,00
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	0,00 %

**IV – ANNEXES****ELEMENTS DU BILAN****EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE****A12**

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT**

B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT
GARANTIES D'EMPRUNT****B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	6 858 379,61
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

**IV – ANNEXES****ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES E
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL****B1.3****B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

S²LO
IV

ID : 026-200042901-20230405-DELIB2023015-BF

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 31/12/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES****B1.5****B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
 ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**
B1.6**B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS**

B1.7

**B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(Article L. 2313-1 du CGCT)**

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
<p>Personnes de droit privé</p> <p><u>Associations</u></p> <p>ATOUT TRICASTIN INITIATIVE SEUIL DE PROVENCE MISSION LOCALE DROME PROVENCALE MISSION LOCALE PORTES DE PROVENCE</p> <p><u>Entreprises</u></p> <p><u>Personnes physiques</u></p> <p><u>Autres</u></p>	<p>18 850,00 32 878,00 61 028,00 3 018,00</p>	<p>ATOUT TRICASTIN INITIATIVE SEUIL DE PCE Mission Locale Drôme Provençale Mission Locale Portes de Pce</p>
<p>Personnes de droit public</p> <p><u>Etat</u></p> <p><u>Régions</u></p> <p><u>Départements</u></p> <p><u>Communes</u></p> <p><u>Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)</u></p> <p><u>Autres</u></p>		
TOTAL GENERAL	115 774,00	

**IV – ANNEXES****ENGAGEMENTS HORS BILAN
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT****B2.1****B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.



IV – ANNEXES	
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	
	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023



Publié le

ID : 026-200042901-20230405-DELIB2023015-BF

IV – ANNEXES	
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	
	B3

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0,00
TOTAL Recettes	0,00	Total Dépenses
		0,00
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		0,00

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		19,00	0,00	19,00	12,00	0,00	12,00
ADJOINT ADM. PRINCIPAL 1ERE CL. (Av. Janv. 2020)	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
ADJOINT ADM. PRINCIPAL 2EME CL. (Av. Janv. 2020)	C	5,00	0,00	5,00	4,00	0,00	4,00
ADJOINT ADMINISTRATIF (Av. Janv. 2020)	C	5,00	0,00	5,00	2,00	0,00	2,00
ATTACHE PRINCIPAL (Av. Janv. 2020)	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ATTACHE TERRITORIAL	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ATTACHE TERRITORIAL (Av. Janv. 2020)	A	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
DIRECTEUR TERRITORIAL (Av. Janv. 2020)	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
REDACTEUR (Av. Sept. 2022)	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		15,00	0,00	15,00	11,00	0,00	11,00
ADJOINT TECHNIQUE (Av. Janv. 2020)	C	4,00	0,00	4,00	2,00	0,00	2,00
ADJOINT TECHNIQUE PR. DE 1ERE CL. (Av. Janv. 2020)	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
AGENT DE MAITRISE (Av. Janv. 2020)	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
INGENIEUR (Av. Janv. 2020)	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
TECHNICIEN (Av. Sept. 2022)	B	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CLASSE (Av. Sept. 2022)	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		34,00	0,00	34,00	23,00	0,00	23,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail présente.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
ADJOINT ADMINISTRATIF (Av. Janv. 2020)	C	ADM	353	0,00	3-3-1°	CDD
ADJOINT ADMINISTRATIF (Av. Janv. 2020)	C	ADM	353	0,00	3-1	CDD
ADJOINT TECHNIQUE (Av. Janv. 2020)	C	TECH	352	0,00	A	CDD
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	430	0,00	3-3-1°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	353	0,00	A	CDD
TECHNICIEN (Av. Sept. 2022)	B	TECH	478	0,00	A	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N
C1.2

C1.2 – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)

(1) Articles L. 2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.



IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER
C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
-	SPL DU TRICASTIN			45 000,00
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).



IV – ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique	28/05/2015	Participation/hbt	59 933,00
Autres organismes de regroupement			
SCOT		Participation / Hab	49 097,00
SDED			0,00
SPPEH			17 776,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.



IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE

C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	< Néant >		-		Non
CE	< Néant >		-		Non
Régie personnalisée	< Néant >		-		Non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.



IV – ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie financière	< Néant >		-			Non
Lotissement	< Néant >		-			Non
Service social et médico-social	< Néant >		-			Non



IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

**IV – ANNEXES**
**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**
C3.5**C3.5 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES****1 – BUDGET PRINCIPAL**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	6 696 059,42	2 434 779,91	2 351 933,47	1 909 346,04
RECETTES	6 696 059,42	1 361 626,22	0,00	5 334 433,20
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	12 091 550,01	4 134 670,21	0,00	7 956 879,80
RECETTES	12 091 550,01	11 016 588,77	0,00	1 074 961,24

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)**BUDGET : CC Drôme Sud Provence- BA SPANC / N°SIRET : 20004290100021**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	10 453,05	0,00	0,00	10 453,05
RECETTES	10 453,05	9 724,05	0,00	729,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	164 485,33	58 405,68	0,00	106 079,65
RECETTES	164 485,33	133 153,33	0,00	31 332,00

BUDGET : CC Drôme Sud Provence- Budget annexe GEMAPI / N°SIRET : 20004290100054

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	77 875,27	6 556,86	0,00	71 318,41
RECETTES	77 875,27	67 247,69	0,00	10 627,58
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	968 160,26	310 533,01	0,00	657 627,25
RECETTES	968 160,26	959 547,85	0,00	8 612,41

BUDGET : CC Drôme Sud Provence- BA déchets ménagers / N°SIRET : 20004290100039

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	351 778,58	259 403,80	7 863,61	84 511,17
RECETTES	351 778,58	399 412,88	0,00	-47 634,30
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	7 415 135,07	7 109 167,62	0,00	305 967,45
RECETTES	7 415 135,07	7 569 290,90	0,00	-154 155,83

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ...qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	7 136 166,32	2 700 740,57	2 359 797,08	2 075 628,67
RECETTES	7 136 166,32	1 838 010,84	0,00	5 298 155,48

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes	Crédits annulés
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	20 639 330,67	11 612 776,52	0,00	9 026 554,15
RECETTES	20 639 330,67	19 678 580,85	0,00	960 749,82
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	27 775 496,99	14 313 517,09	2 359 797,08	11 102 182,82
TOTAL GENERAL DES RECETTES	27 775 496,99	21 516 591,69	0,00	6 258 905,30

Publié le au
11/12

ID : 026-200042901-20230405-DELIB2023015-BF

S²LOW

Crédits annulés

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
PRESENTATION AGREGÉE ET CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS
ANNEXES****C3.5****4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (Cf. liste des
principales opérations en annexe de la M14) (1)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

**5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (après la
neutralisation des flux réciproques) (1)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	7 136 166,32	2 700 740,57	2 359 797,08	2 075 628,67
RECETTES	7 136 166,32	1 838 010,84	0,00	5 298 155,48
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	20 639 330,67	11 612 776,52	0,00	9 026 554,15
RECETTES	20 639 330,67	19 678 580,85	0,00	960 749,82
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	27 775 496,99	14 313 517,09	2 359 797,08	11 102 182,82
TOTAL GENERAL DES RECETTES	27 775 496,99	21 516 591,69	0,00	6 258 905,30

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

**IV – ANNEXES****AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
IDENTIFICATION DES FLUX CROISES****C3.6****C3.6 – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES****1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. liste des opérations en annexe de la M14)**

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

IV – ANNEXES**DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES****D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	80 111 143,00	-0,48	4,41	0,00	3 532 901,00	-0,48
TFPNB	1 988 904,00	-0,21	5,79	0,00	115 157,00	-0,21
CFE	48 080 314,00	0,00	2,00	0,00	961 606,00	0,00
TOTAL	130 180 361,00	-0,30			4 609 664,00	-0,37

IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 47
 Nombre de membres présents : 40
 Nombre de suffrages exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 30/03/2023

Présenté par (1) Le Président.
 A Pierrelatte, le 05/04/2023
 Le Président

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire.
 A Pierrelatte, le 05/04/2023
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

M. AUGUSTE William	
M. AVIAS Jean Michel	
M. BESNIER Didier donne pouvoir à Mme CANESTRARI Véronique	
M. CARIAS Jean-Marc	
M. CAROU Eric	
M. CATELINOIS Jean Michel	
M. DEPIERRE Guillaume	
M. ENTAT Romain	
M. ESCOFFIER Patrice	
M. FAYOLLE Guy	
M. GAILLARD Denis	
M. GALLU Alain	
M. GARIN Maryannick	
M. HORTAIL Gérard	
M. LAPLANCHE -SERVIGNE François	
M. LOPEZ Antonio donne pouvoir à Mme MOUTON Marie-Pierre	
M. MARGOUM Hicham	
M. MEDINA Hervé	
M. PERILLON Jean-Luc	
M. PLANEL Jean Pierre	
M. POIGNET Richard	

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

M. PUEL Jean Marie	
M. SABATIER Christian	
M. SCOTTO DI CARLO Patrick	
M. VEILLY Daniel donne pouvoir à M. GARIN Maryannick	
Mme ALLIEZ Véronique	
Mme ARANEGA Céline	
Mme BARAKEL Sandrine	
Mme BESSIERE Jacqueline donne pouvoir à M. FAYOLLE Guy	
Mme BRUN Georgia	
Mme CANESTRARI Véronique	
Mme CROS Véronique	
Mme FERNANDEZ Marie	
Mme FISSIER Peggy	
Mme FOROT Christine donne pouvoir à M. AUGUSTE William	
Mme HURBIN Véronique	
Mme MARTIN Béatrice	
Mme MASSAUDET SOJKA Patricia	
Mme MIGLIORI Catherine donne pouvoir à M. AVIAS Jean Michel	
Mme MILHAUD Agnès	
Mme MOLINIÉ Sylvie	
Mme MOULY Hélène	
Mme MOUTON Marie-Pierre	
Mme ROCHE-CAMACHO Aura donne pouvoir à Mme FERNANDEZ Marie	
Mme SAGE Nathalie	
Mme SOUBEYRAS Sophie	
Mme YAHIAOUI Malika	

Certifié exécutoire par (1) Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Pierrelatte, le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : Les membres l'Assemblée délibérante réuni(e) en session Ordinaire.

IV - ANNEXES	IV
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 47
 Nombre de membres présents : 35
 Nombre de suffrages exprimés : 46
 VOTES - Pour : 45
 Contre : 0
 Abstentions : 1







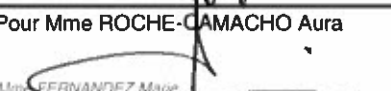

Date de convocation : 30/03/2023

Présenté par Le Président ,
 A Pierrelatte, le 05/04/2023
 Le Président ,
 Délibéré par l'Assemblée délibérante en session Ordinaire
 Le Président s'étant retiré lors du vote.
 A Pierrelatte, le 05/04/2023

Les membres de l'Assemblée délibérante,

Mme ALLIEZ Véronique	Mme ARANEGA Céline	M. AUGUSTE William
M. AVIAS Jean Michel	Mme BARAKEL Sandrine	Mme BRUN Georgia
Mme CANESTRARI Véronique	M. CARIAS Jean-Marc	M. CAROU Eric
M. CATELINOIS Jean Michel	Mme CROS Véronique	M. DEPIERRE Guillaume
M. ENTAT Romain	M. ESCOFFIER Patrice	M. FAYOLLE Guy
Mme FERNANDEZ Marie	Mme FISSIER Peggy	M. GAILLARD Denis
M. GALLU Alain	M. GARIN Maryannick	M. HORTAIL Gérard
Mme HURBIN Véronique	M. LAPLANCHE -SERVIGNE François	M. MARGOUM Hicham
Mme MARTIN Béatrice	Mme MASSAUDET SOJKA Patricia	M. MEDINA Hervé
Mme MILHAUD Agnès	Mme MOLINIÉ Sylvie	Mme MOULY Hélène
Mme MOUTON Marie-Pierre	M. PERILLON Jean-Luc	M. PLANEL Jean Pierre
M. POIGNET Richard	M. PUEL Jean Maria	M. SABATIER Christian
Mme SAGE Nathalie	M. SCOTTO DI CARLO Patrick	Mme SOUBEYRAS Sophie

IV - ANNEXES	IV
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	D2

Mme YAHIAOUI Malika  M. Hicham HADJAGOURT	Pour M. BESNIER Didier  Mme CANES TRARI Veronique	Pour Mme BESSIERE Jacqueline  M. FAYOLLE Guy
Pour Mme FOROT Christine  M. AUGUSTE William	Pour M. LOPEZ Antonio  Mme MOUTON Marie-Pierre	Pour Mme MIGLIORI Catherine  M. FAYOLLE Jean Michel
Pour Mme ROCHE-CAMACHO Aura  Mme FERNANDEZ Marie	Pour M. VEILLY Daniel  M. GARDIN Maryannick	

[Large empty rectangular area for additional signatures or content]

Certifié exécutoire par Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le ____/____/____, et de la publication le ____/____/____

A Pierrelatte, le ____/____/____



Communauté de communes
Drôme Sud Provence

3 Rue Jean Charcot - 26700 PIERRELATTE

Communes membres :

Bouchet, Clansayes, Donzère, La Baume de Transit, La
Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne,
Pierrelatte, Rochegude, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint
Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tulette

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

Délibération N° 2023-016

Compétence communautaire : FINANCES

**OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE DECHETS
MENAGERS**

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du trente mars deux mille vingt-trois, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : 47

Délégués présents : 36 (Monsieur le Président ne prend pas part au vote)

Suffrages exprimés : 46

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Sandrine BARAKEL, Georgia BRUN, Véronique CANESTRARI, Véronique CROS, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Véronique HURBIN, Patricia MASSAUDET SOJKA, Agnès MILHAUD, Béatrice MARTIN, Hélène MOULY, Marie-Pierre MOUTON, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS.

Messieurs : William AUGUSTE, Jean-Michel AVIAS, Jean-Marc CARIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Guillaume DEPIERRE, Romain ENTAT, Patrice ESCOFFIER, Guy FAYOLLE, Denis GAILLARD, Alain GALLU, Maryannick GARIN, François LAPLANCHE-SERVIGNE, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Jean-Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Patrick SCOTTO DI CARLO, Christian SABATIER.

Etaient représentés :

Madame Jacqueline BESSIERE donne procuration à Monsieur Guy FAYOLLE
Madame Christine FOROT donne procuration à Monsieur William AUGUSTE
Madame Catherine MIGLIORI donne procuration à Monsieur Jean-Michel AVIAS
Madame Sylvie MOLINIE donne procuration à Madame Hélène MOULY
Madame Aura ROCHE-CAMACHO donne procuration à Madame Marie FERNANDEZ
Madame Malika YAHIAOUI donne procuration à Monsieur Hichame MARGOUM

Monsieur Didier BESNIER donne procuration à Madame Véronique CANESTRARI
Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Madame Marie-Pierre MOUTON
Monsieur Jean-Marie PUEL donne procuration à Madame Véronique ALLIEZ
Monsieur Daniel VEILLY donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN

Absent :

Monsieur Gérard HORTAIL

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint avec 36 conseillers, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

Secrétaire de séance : Sandrine BARAKEL

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Jean-Michel AVIAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L1612-2 et suivants,

Vu le Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'avis de la Conférence des Maires du 29 Mars 2023,

Le Compte de gestion de l'exercice budgétaire 2022 du budget annexe Déchets Ménagers a été établi par Monsieur le Trésorier et retrace le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2022. Les résultats de ce compte de gestion sont en parfaite concordance avec ceux du compte administratif ce qui n'appelle aucune observation de la part du conseil communautaire.

Le Compte administratif 2022 fait ressortir les résultats budgétaires suivants :

Section de Fonctionnement

Recettes de fonctionnement de l'exercice	6 637 743,89
Dépenses de fonctionnement de l'exercice	7 109 167,62
Résultat de fonctionnement de l'Exercice	- 471 423,73

Section d'Investissement

Recettes d'investissement de l'exercice	399 412,88
Dépenses d'investissement de l'exercice	227 155,59
Résultat d'investissement de l'Exercice	172 257,29

<i>Restes à réaliser 2022 pour information</i>	<i>- 7 863,61</i>
--	-------------------

Monsieur Alain GALLU est président de séance pour les votes des comptes administratifs 2022.

Monsieur le Président, Jean-Michel CATELINOIS ne prend pas part au vote et sort de la salle.

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **DE CONSTATER** que le compte administratif 2022 du Budget Annexe Déchets Ménagers dressé par le Président, est conforme au compte de gestion 2022 établi par Monsieur le Trésorier,
- **DE DONNER ACTE** de la présentation faite du compte administratif 2022 du Budget Annexe Déchets Ménagers,
- **DE RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

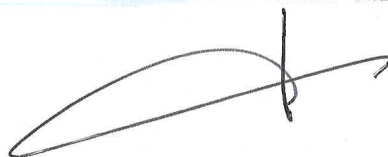
- **CONSTATE** que le compte administratif 2022 du Budget Annexe Déchets Ménagers dressé par le Président, est conforme au compte de gestion 2022 établi par Monsieur le Trésorier,
- **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif 2022 du Budget Annexe Déchets Ménagers,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Président,
Jean-Michel CATELINOIS





REPUBLIQUE FRANÇAISE

**CC Drôme Sud Provence- BA déchets ménagers - CC Drôme Sud
Provence- BA déchets ménagers (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE Communauté de Communes Drôme
Sud Provence- CCDSP (2)

Numéro SIRET : 20004290100039

POSTE COMPTABLE : CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

M 14

**Compte administratif
voté par nature**

BUDGET : CC Drôme Sud Provence- BA déchets ménagers (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	19
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	25
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	26
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	30
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	31
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	32
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	34
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	35
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	36
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	37
A4 - Etat des provisions	38
A5 - Etalement des provisions	39
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	40
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	41
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	43
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	44
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	45
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	46
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	47
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	48
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	49
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	51
A10.3 - Opérations liées aux cessions	52
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	53
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	54
A11 - Etat des travaux en régie	55
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	57

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	58
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	59
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	60
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	61
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	62
B1.6 - Etat des engagements reçus	63
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	64

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents

B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel 68

C1.2 - Actions de formation des élus 70

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier 71

C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement 72

C3.2 - Liste des établissements publics créés 73

C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe 74

C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe 75

C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes 76

C3.6 - Identification des flux croisés Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes 78

D2 - Arrêté et signatures 79

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE
200042901CC Drôme Sud Provence- BA déchets ménagers
CC Drôme Sud Provence- BA déchets ménagersS2LO
CA
ID : 026-200042901-20230405-DELIB2023016-BF**I – INFORMATIONS GENERALES****INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES****I****A**

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	43837
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
CCDSP	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
15269544,00		343,77	154,42

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses d'exploitation / Dépenses réelles de fonctionnement	0,4116	
2	Produit d'exploitation domaine / Recettes réelles de fonctionnement	0,0800	
3	Transferts reçus / Recettes réelles de fonctionnement		
4	Emprunts réalisés / Dépenses d'équipement brut	0,0000	
5	Encours de la dette	0,0000	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET**POUR MEMOIRE⁽¹⁾**

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET VUE D'ENSEMBLE

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	7 109 167,62	G	6 637 743,89
	Section d'investissement	B	227 155,59	H	399 412,88

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	931 547,01 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	32 248,21 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	7 368 571,42	= G+H+I+J	7 968 703,78

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	7 863,61	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	7 863,61	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	7 109 167,62	= G+I+K	7 569 290,90
	Section d'investissement	= B+D+F	267 267,41	= H+J+L	399 412,88
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	7 376 435,03	= G+H+I+J+K+L	7 968 703,78

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 7 863,61	L 0,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées mandatées	Publié le	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	7 863,61		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00		0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	3 131 293,00	2 540 828,54	324 255,68	0,00	266 208,78
012	Charges de personnel, frais assimilés	289 829,00	286 334,05	0,00	0,00	3 494,95
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	3 844 407,00	3 788 104,67	20 303,22	0,00	35 999,11
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		7 265 529,00	6 615 267,26	344 558,90	0,00	305 702,84
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	199,26	0,00	0,00	0,00	199,26
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	19,00	19,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		7 265 747,26	6 615 286,26	344 558,90	0,00	305 902,10
023	Virement à la section d'investissement (2)	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	149 387,81	149 322,46			65,35
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		149 387,81	149 322,46			65,35
TOTAL		7 415 135,07	6 764 608,72	344 558,90	0,00	305 967,45
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	346 000,00	537 480,26	0,00	0,00	-191 480,26
73	Impôts et taxes	4 937 692,00	4 965 035,00	0,00	0,00	-27 343,00
74	Dotations et participations	456 546,00	457 302,90	0,00	0,00	-756,90
75	Autres produits de gestion courante	731 081,00	660 372,25	0,00	0,00	70 708,75
Total des recettes de gestion courante		6 471 319,00	6 620 190,41	0,00	0,00	-148 871,41
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	5 303,42	0,00	0,00	-5 303,42
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	19,00	0,00			19,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		6 471 338,00	6 625 493,83	0,00	0,00	-154 155,83
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	12 250,06	12 250,06			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		12 250,06	12 250,06			0,00
TOTAL		6 483 588,06	6 637 743,89	0,00	0,00	-154 155,83
Pour information		(3) 931 547,01				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	307 280,31	214 905,53	7 863,61	84 511,17
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	307 280,31	214 905,53	7 863,61	84 511,17
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des op. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	307 280,31	214 905,53	7 863,61	84 511,17
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	12 250,06	12 250,06		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	12 250,06	12 250,06		0,00
	TOTAL	319 530,37	227 155,59	7 863,61	84 511,17
	Pour information	(2) 32 248,21			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	388,90	0,00	-388,90
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	388,90	0,00	-388,90
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	20 621,12	67 931,87	0,00	-47 310,75
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	181 769,65	181 769,65	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	202 390,77	249 701,52	0,00	-47 310,75
45...	Total des op. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	202 390,77	250 090,42	0,00	-47 699,65
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	149 387,81	149 322,46		65,35
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	149 387,81	149 322,46		65,35
	TOTAL	351 778,58	399 412,88	0,00	-47 634,30

Envoyé en préfecture le 12/04/2023
 Reçu en préfecture le 12/04/2023
 Publié le : à réaliser
 ID : 026-200042901-20230405-DELIB2023016-BF



Crédits annulés

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	(2) 0,00	

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 865 084,22		2 865 084,22
012	Charges de personnel, frais assimilés	286 334,05		286 334,05
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	3 808 407,89		3 808 407,89
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	19,00	149 322,46	149 341,46
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		6 959 845,16	149 322,46	7 109 167,62
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	12 250,06	12 250,06
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations (5)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	214 905,53	0,00	214 905,53
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		214 905,53	12 250,06	227 155,59
Pour information				32 248,21
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				32 248,21

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	537 480,26		537 480,26
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	4 965 035,00		4 965 035,00
74	Dotations et participations	457 302,90		457 302,90
75	Autres produits de gestion courante	660 372,25	0,00	660 372,25
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	5 303,42	12 250,06	17 553,48
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		6 625 493,83	12 250,06	6 637 743,89
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				931 547,01

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	67 931,87	0,00	67 931,87
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	181 769,65		181 769,65
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	388,90	0,00	388,90
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		149 322,46	149 322,46
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		250 090,42	149 322,46	399 412,88
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENS

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	3 131 293,00	2 540 828,54	324 255,68	0,00	266 208,78
60611	Eau et assainissement	632,00	70,27	0,00	0,00	561,73
60612	Energie - Electricité	900,00	652,15	0,00	0,00	247,85
60622	Carburants	7 000,00	8 655,32	0,00	0,00	-1 655,32
60623	Alimentation	200,00	334,95	0,00	0,00	-134,95
60628	Autres fournitures non stockées	56 240,00	37 128,28	0,00	0,00	19 111,72
60632	Fournitures de petit équipement	29 939,00	7 834,95	2 970,00	0,00	19 134,05
60636	Vêtements de travail	0,00	431,42	0,00	0,00	-431,42
6064	Fournitures administratives	1 000,00	940,30	0,00	0,00	59,70
6068	Autres matières et fournitures	1 500,00	471,72	0,00	0,00	1 028,28
6078	Autres marchandises	20 000,00	0,00	24 900,00	0,00	-4 900,00
611	Contrats de prestations de services	2 885 456,00	2 400 341,66	246 439,57	0,00	238 674,77
6135	Locations mobilières	33 372,00	38 125,98	0,00	0,00	-4 753,98
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	3 511,00	1 382,66	2 130,15	0,00	-1,81
615231	Entretien, réparations voiries	5 000,00	800,00	5 811,36	0,00	-1 611,36
61551	Entretien matériel roulant	3 273,00	3 222,76	0,00	0,00	50,24
61558	Entretien autres biens mobiliers	6 809,00	7 934,16	0,00	0,00	-1 125,16
6156	Maintenance	8 017,00	3 498,26	0,00	0,00	4 518,74
6161	Multirisques	1 500,00	176,54	0,00	0,00	1 323,46
617	Etudes et recherches	42 451,00	9 446,40	37 084,60	0,00	-4 080,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6226	Honoraires	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6228	Divers	1 920,00	891,00	1 020,00	0,00	9,00
6231	Annonces et insertions	1 100,00	1 728,00	0,00	0,00	-628,00
6238	Divers	8 115,00	2 185,20	3 900,00	0,00	2 029,80
6241	Transports de biens	0,00	5 148,00	0,00	0,00	-5 148,00
6248	Divers	300,00	132,78	0,00	0,00	167,22
6261	Frais d'affranchissement	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6262	Frais de télécommunications	6 456,00	7 696,84	0,00	0,00	-1 240,84
6281	Concours divers (cotisations)	200,00	200,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	5 027,00	1 057,87	0,00	0,00	3 969,13
6288	Autres services extérieurs	100,00	264,07	0,00	0,00	-164,07
63512	Taxes foncières	75,00	77,00	0,00	0,00	-2,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	289 829,00	286 334,05	0,00	0,00	3 494,95
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	268 779,00	241 484,85	0,00	0,00	27 294,15
6217	Personnel affecté par la commune membre	21 050,00	44 849,20	0,00	0,00	-23 799,20
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	3 844 407,00	3 788 104,67	20 303,22	0,00	35 999,11
6541	Créances admises en non-valeur	445,00	270,00	0,00	0,00	175,00
6542	Créances éteintes	500,00	135,00	0,00	0,00	365,00
65548	Autres contributions	3 668 537,00	3 612 074,69	20 303,22	0,00	36 159,09
6558	Autres contributions obligatoires	174 425,00	174 424,98	0,00	0,00	0,02
65888	Autres	500,00	1 200,00	0,00	0,00	-700,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		7 265 529,00	6 615 267,26	344 558,90	0,00	305 702,84
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	199,26	0,00	0,00	0,00	199,26
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	199,26	0,00	0,00	0,00	199,26
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	19,00	19,00	0,00	0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	19,00	19,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		7 265 747,26	6 615 286,26	344 558,90	0,00	305 902,10
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00			0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	149 387,81	149 322,46			65,35
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	149 387,81	149 322,46			65,35
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		149 387,81	149 322,46			65,35
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		149 387,81	149 322,46			65,35

Envoyé en préfecture le 12/04/2023
 Reçu en préfecture le 12/04/2023
 Publié le à employer)
 ID : 026-200042901-20230405-DELIB2023016-BF


Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou à employer)			
			Mandats émis	Chap rattachées	réaliser au 31/12	Crédits annulés
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		7 415 135,07	6 764 608,72	344 558,90	0,00	305 967,45
Pour information		0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (5) Dont 675 et 676.
- (6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	346 000,00	537 480,26	0,00	0,00	-191 480,26
7078	Autres marchandises	6 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	300 000,00	530 175,26	0,00	0,00	-230 175,26
7088	Produits activités annexes (abonnements)	10 000,00	7 305,00	0,00	0,00	2 695,00
73	Impôts et taxes	4 937 692,00	4 965 035,00	0,00	0,00	-27 343,00
7331	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	4 937 692,00	4 965 035,00	0,00	0,00	-27 343,00
74	Dotations et participations	456 546,00	457 302,90	0,00	0,00	-756,90
744	FCTVA	0,00	756,90	0,00	0,00	-756,90
74751	Participat° GFP de rattachement	456 546,00	456 546,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	731 081,00	660 372,25	0,00	0,00	70 708,75
7552	Prise en charge déficit BA administratif	187 899,00	187 899,88	0,00	0,00	-0,88
7588	Autres produits div. de gestion courante	543 182,00	472 472,37	0,00	0,00	70 709,63
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		6 471 319,00	6 620 190,41	0,00	0,00	-148 871,41
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	5 303,42	0,00	0,00	-5 303,42
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	1 260,00	0,00	0,00	-1 260,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	4 043,42	0,00	0,00	-4 043,42
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	19,00	0,00	0,00	0,00	19,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	19,00	0,00	0,00	0,00	19,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		6 471 338,00	6 625 493,83	0,00	0,00	-154 155,83
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	12 250,06	12 250,06			0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	12 250,06	12 250,06			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		12 250,06	12 250,06			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		6 483 588,06	6 637 743,89	0,00	0,00	-154 155,83
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		931 547,01				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

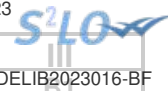
(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	307 280,31	214 905,53	7 863,61	84 511,17
21578	Autre matériel et outillage de voirie	148 187,69	46 130,12	1 263,61	100 793,96
2158	Autres inst., matériel, outil. techniques	139 389,42	142 531,59	6 600,00	-9 742,17
21735	Installations générales (mise à dispo)	19 703,20	20 772,12	0,00	-1 068,92
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	5 471,70	0,00	-5 471,70
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		307 280,31	214 905,53	7 863,61	84 511,17
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		307 280,31	214 905,53	7 863,61	84 511,17
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	12 250,06	12 250,06		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	12 250,06	12 250,06		0,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	1 886,06	1 886,06		0,00
139141	Sub. transf cpte résult. Communes du GFP	8 624,00	8 624,00		0,00
13918	Autres subventions d'équipement	1 740,00	1 740,00		0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		12 250,06	12 250,06		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		319 530,37	227 155,59	7 863,61	84 511,17
Pour information		32 248,21			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

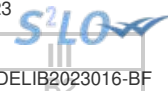
(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	388,90	0,00	-388,90
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	388,90	0,00	-388,90
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	388,90	0,00	-388,90
10	Dotations, fonds divers et réserves	202 390,77	249 701,52	0,00	-47 310,75
10222	FCTVA	20 621,12	67 931,87	0,00	-47 310,75
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	181 769,65	181 769,65	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		202 390,77	249 701,52	0,00	-47 310,75
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		202 390,77	250 090,42	0,00	-47 699,65
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	149 387,81	149 322,46		65,35
28033	Frais d'insertion	216,00	216,00		0,00
28051	Concessions et droits similaires	746,10	746,10		0,00
28128	Autres aménagements de terrains	462,00	462,00		0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	4 568,72	4 568,72		0,00
28145	Construct° sol autrui - Installat° généré.	589,00	589,00		0,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	2 214,66	2 214,66		0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	77 113,29	77 047,90		65,39
28158	Autres installat°, matériel et outillage	39 269,42	39 269,42		0,00
281735	Installations générales (m. à dispo)	14 586,00	14 586,00		0,00
28182	Matériel de transport	4 580,00	4 580,00		0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	3 051,31	3 051,33		-0,02
28188	Autres immo. corporelles	1 991,31	1 991,33		-0,02
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		149 387,81	149 322,46		65,35
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		149 387,81	149 322,46		65,35
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		351 778,58	399 412,88	0,00	-47 634,30
Pour information		0,00			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.



III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)

Dépenses réelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	214 906	0	214 906
- Equipements municipaux (2)		0	0	0	0	0	0	0	0	214 906	0	214 906
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	0											0
Dépenses d'ordre	12 250											12 250
Solde d'exécution reporté de N-1	0											32 248
Total dépenses	12 250	0	0	0	0	0	0	0	0	247 154	0	259 404
Total recettes	149 322	0	0	0	0	0	0	0	0	250 090	0	399 413
Solde d'investissement	137 072	0	0	0	0	0	0	0	0	2 937	0	140 009
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 864	0	7 864
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-7 864	0	-7 864

FONCTIONNEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)

Total dépenses	149 322	0	0	0	0	0	0	0	0	6 959 845	0	7 109 168
Total recettes	12 250	0	0	0	0	0	0	0	0	7 557 041	0	7 569 291
Solde de fonctionnement	-137 072	0	0	0	0	0	0	0	0	597 196	0	460 123
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES													
Total dépenses d'investissement		12 250	0	0	0	0	0	0	0	0	255 017	0	267 267
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	222 769	0	222 769
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	222 769	0	222 769
21578	Autre matériel et outillage de voirie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	47 394	0	47 394
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	149 132	0	149 132
21735	Installations générales (mise à dispo)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20 772	0	20 772
2183	Matériel de bureau et informatique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 472	0	5 472
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>12 250</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>12 250</i>
040	Opérat° ordre transfert entre sections	12 250	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 250
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	1 886	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 886
139141	Sub. transf cpte résult. Communes du GFP	8 624	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 624
13918	Autres subventions d'équipement	1 740	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 740
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
001 Solde d'exécution reporté de N-1		0	0	0	0	0	0	0	0	0	32 248	0	32 248

RECETTES



Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	services urbains, environnement	économique	
Total recettes d'investissement		149 322	0	0	0	0	0	0	0	0	250 090	0	399 413
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	250 090	0	250 090
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	249 702	0	249 702
10222	FCTVA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	67 932	0	67 932
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	181 770	0	181 770
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	389	0	389
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	389	0	389
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		149 322	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	149 322
040	Opérat° ordre transfert entre sections	149 322	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	149 322
28033	Frais d'insertion	216	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	216
28051	Concessions et droits similaires	746	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	746
28128	Autres aménagements de terrains	462	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	462
28135	Installations générales, agencements, ..	4 569	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 569
28145	Construct° sol autrui - Installat° géné.	589	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	589
281568	Autres matériels, outillages incendie	2 215	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 215
281578	Autre matériel et outillage de voirie	77 048	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	77 048
28158	Autres installat°, matériel et outillage	39 269	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	39 269
281735	Installations générales (m. à dispo)	14 586	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 586
28182	Matériel de transport	4 580	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 580
28183	Matériel de bureau et informatique	3 051	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 051
28188	Autres immo. corporelles	1 991	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 991
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
001	Solde d'exécution reporté de N-1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0



Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat ^o publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	9 services urbains, environnement	9 économique
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	-----------------

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		149 322	0	0	0	0	0	0	0	0	6 959 845	0	7 109 168
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 959 845	0	6 959 845
011	Charges à caractère général	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 865 084	0	2 865 084
60611	Eau et assainissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	70	0	70
60612	Energie - Electricité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	652	0	652
60622	Carburants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 655	0	8 655
60623	Alimentation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	335	0	335
60628	Autres fournitures non stockées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	37 128	0	37 128
60632	Fournitures de petit équipement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 805	0	10 805
60636	Vêtements de travail	0	0	0	0	0	0	0	0	0	431	0	431
6064	Fournitures administratives	0	0	0	0	0	0	0	0	0	940	0	940
6068	Autres matières et fournitures	0	0	0	0	0	0	0	0	0	472	0	472
6078	Autres marchandises	0	0	0	0	0	0	0	0	0	24 900	0	24 900
611	Contrats de prestations de services	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 646 781	0	2 646 781
6135	Locations mobilières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	38 126	0	38 126
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 513	0	3 513
615231	Entretien, réparations voiries	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 611	0	6 611
61551	Entretien matériel roulant	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 223	0	3 223
61558	Entretien autres biens mobiliers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 934	0	7 934
6156	Maintenance	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 498	0	3 498
6161	Multirisques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	177	0	177
617	Etudes et recherches	0	0	0	0	0	0	0	0	0	46 531	0	46 531
6228	Divers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 911	0	1 911
6231	Annonces et insertions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 728	0	1 728
6238	Divers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 085	0	6 085
6241	Transports de biens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 148	0	5 148
6248	Divers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	133	0	133
6262	Frais de télécommunications	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 697	0	7 697
6281	Concours divers (cotisations)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	200	0	200
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 058	0	1 058
6288	Autres services extérieurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	264	0	264
63512	Taxes foncières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	77	0	77
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	286 334	0	286 334
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	241 485	0	241 485



Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	services urbains, environnement	9 économique	
6217	Personnel affecté par la commune membre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	44 849	0	44 849
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 808 408	0	3 808 408
6541	Créances admises en non-valeur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	270	0	270
6542	Créances éteintes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	135	0	135
65548	Autres contributions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 632 378	0	3 632 378
6558	Autres contributions obligatoires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	174 425	0	174 425
65888	Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 200	0	1 200
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19	0	19
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19	0	19
Dépenses d'ordre		149 322	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	149 322
042	Opérat° ordre transfert entre sections	149 322	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	149 322
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	149 322	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	149 322
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002	Déficit de fonctionnement reporté	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		12 250	0	0	0	0	0	0	0	0	7 557 041	0	7 569 291
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 625 494	0	6 625 494
013	Atténuations de charges	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
70	Produits des services, du domaine, vente	0	0	0	0	0	0	0	0	0	537 480	0	537 480
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0	0	0	0	0	0	0	0	0	530 175	0	530 175
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 305	0	7 305
73	Impôts et taxes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 965 035	0	4 965 035
7331	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 965 035	0	4 965 035
74	Dotations et participations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	457 303	0	457 303
744	FCTVA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	757	0	757
74751	Participat° GFP de rattachement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	456 546	0	456 546



Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	services urbains, environnement	économique	
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	660 372	0	660 372
7552	Prise en charge déficit BA administratif	0	0	0	0	0	0	0	0	0	187 900	0	187 900
7588	Autres produits div. de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	472 472	0	472 472
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 303	0	5 303
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 260	0	1 260
7788	Produits exceptionnels divers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 043	0	4 043
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		12 250	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 250
042	Opérat° ordre transfert entre sections	12 250	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 250
777	<i>Quote-part subv invest transf cpte résul</i>	12 250	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 250
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002 Excédent de fonctionnement reporté		0	0	0	0	0	0	0	0	0	931 547	0	931 547

(1)Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615 sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										dité des remboursements (6)	Pron d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise				
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 31/12/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 768.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

The logo for S2LO, featuring the letters 'S2LO' in a stylized blue font with a swoosh underneath.

ID : 026-200042901-20230405-DELIB2023016-BF

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

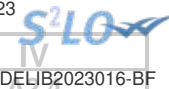
(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV
A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

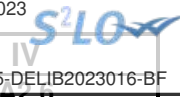
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D’UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

A2.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D’UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

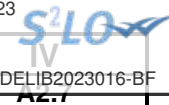
(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N

A2.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME****A2.8****A2.8 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12 de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires(ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500,00 €			2019-11-26
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Autres installations matériels, outillages	1	26/11/2019
L	Autres installations matériels, outillages	4	26/11/2019
L	Autres installations matériels, outillages	7	26/11/2019
L	bacs roulants	5	26/11/2019
L	bacs roulants	7	26/11/2019
L	containers enterrés et semi-enterrés	15	26/11/2019
L	IMMOBILISATION VALEUR ACQUI INF 500 €	1	26/11/2019
L	IMMOBILISATION VALEUR ACQUI INF 500 €	10	26/11/2019
L	Installations générales agencements et aménagt div	1	26/11/2019
L	Installations générales agencements et aménagt div	7	26/11/2019
L	Installations générales agencements et aménagt div	20	26/11/2019
L	Installations matériel et outillages techniques	1	26/11/2019
L	Installations matériel et outillages techniques	5	26/11/2019
L	Logiciels	2	26/11/2019
L	Matériels classiques	6	26/11/2019
L	Matériels de bureau	1	26/11/2019
L	Matériels de bureau	10	26/11/2019
L	Matériels de bureau électrique	5	26/11/2019
L	Matériels informatiques	1	26/11/2019
L	Matériels informatiques	5	26/11/2019
L	Véhicules légers	5	26/11/2019

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS

A4**A4 – ETAT DES PROVISIONS**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	19,00		0,00	19,00	0,00	19,00
Contentieux menuiserie Monot	19,00	14/09/2022	0,00	19,00	0,00	19,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	19,00		0,00	19,00	0,00	19,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

Envoyé en préfecture le 12/04/2023
 Reçu en préfecture le 12/04/2023
 Publié le
 ID : 026-200042901-20230405-DELIB2023016-BF



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		12 250,06	12 250,06
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		12 250,06	12 250,06
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	12 250,06	12 250,06
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	12 250,06	7 863,61	32 248,21	52 361,88

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES**

A6.2


RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		170 008,93	III 217 254,33
Ressources propres externes de l'année (a)		20 621,12	67 931,87
10222	FCTVA	20 621,12	67 931,87
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		149 387,81	149 322,46
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28033	Frais d'insertion	216,00	216,00
28051	Concessions et droits similaires	746,10	746,10
28128	Autres aménagements de terrains	462,00	462,00
28135	Installations générales, agencements, ..	4 568,72	4 568,72
28145	Construct° sol autrui - Installat° généré.	589,00	589,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	2 214,66	2 214,66
281578	Autre matériel et outillage de voirie	77 113,29	77 047,90
28158	Autres installat°, matériel et outillage	39 269,42	39 269,42
281735	Installations générales (m. à dispo)	14 586,00	14 586,00
28182	Matériel de transport	4 580,00	4 580,00
28183	Matériel de bureau et informatique	3 051,31	3 051,33
28188	Autres immo. corporelles	1 991,31	1 991,33
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	217 254,33	0,00	0,00	181 769,65	399 023,98


	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 52 361,88
Ressources propres disponibles	IV 399 023,98
Solde	V = IV – II (3) 346 662,10

Envoyé en préfecture le 12/04/2023
Reçu en préfecture le 12/04/2023
Publié le
ID : 026-200042901-20230405-DELIB2023016-BF



- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
- (2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (3) Indiquer le signe algébrique.


Envoyé en préfecture le 12/04/2023
Reçu en préfecture le 12/04/2023
Publié le
ID : 026-200042901-20230405-DELIB2023016-BF



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA	A7.2.1
TVA – SECTION DE FONCTIONNEMENT	

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 12/04/2023
Reçu en préfecture le 12/04/2023
Publié le
ID : 026-200042901-20230405-DELIB2023016-BF



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.2.2

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

A7.3.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.3.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

A7.3.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

A7.3.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.3.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

A7.3.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES
A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES

A10.1

A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
06/01/2022	84 BACS pour LGA	0,00	489,00	5
11/01/2022	20 BACS + 33 CONTENEURS PR PIERRELATTE	0,00	0,00	5
11/01/2022	30 BACS OM +24 CONTENEUR 660L POUR LGA	0,00	0,00	5
11/01/2022	50 BACS +13 CONTENEURS PR SP3C	0,00	0,00	5
17/01/2022	23 CONTENEURS SEMI ENTERRES -LES GRANGES GONTARDES	0,00	6 804,05	15
17/01/2022	23 CONTENEURS SEMI ENTERRES -LES GRANGES GONTARDES	0,00	6 804,05	15
17/01/2022	CANDELABRE LED+ MAT DECHETTERIE SUZE LA ROUSSE	2 022,00	0,00	10
07/02/2022	RELIEUSE ELECTRIQUE pr DECHETS MENAGERS	0,00	0,00	1
23/02/2022	20 BACS + 33 CONTENEURS PR PIERRELATTE	5 292,44	0,00	5
23/02/2022	23 CONTENEURS SEMI ENTERRES -LES GRANGES GONTARDES	1 263,61	6 804,05	15
23/02/2022	23 CONTENEURS SEMI ENTERRES -LES GRANGES GONTARDES	1 263,61	6 804,05	15
23/02/2022	30 BACS OM +24 CONTENEUR 660L POUR LGA	3 718,52	0,00	5
23/02/2022	50 BACS +13 CONTENEURS PR SP3C	3 103,64	0,00	5
23/02/2022	84 BACS pour LGA	1 145,88	489,00	5
23/02/2022	RELIEUSE ELECTRIQUE pr DECHETS MENAGERS	308,46	0,00	1
01/03/2022	23 CONTENEURS SEMI ENTERRES -LES GRANGES GONTARDES	1 263,61	6 804,05	15
07/03/2022	TRAVAUX DECHETERIE SUZE LA ROUSSE	14 019,12	0,00	10
29/03/2022	23 CONTENEURS SEMI ENTERRES -LES GRANGES GONTARDES	1 263,61	6 804,05	15
11/05/2022	2 CUVES RIGIDES pr MALATAVERNE	9 696,60	0,00	7
23/05/2022	23 CONTENEURS SEMI ENTERRES -LES GRANGES GONTARDES	1 263,61	6 804,05	15
23/05/2022	23 CONTENEURS SEMI ENTERRES -LES GRANGES GONTARDES	1 263,61	6 804,05	15
27/06/2022	18 CONTENEURS	2 154,88	0,00	5
27/06/2022	2 CONTENEURS POUR SUZE LA ROUSSE	233,50	0,00	1
27/06/2022	2 CONTENEURS POUR TULETTE	233,50	0,00	1
27/06/2022	4 Colonne aérienne CUBA DONZERE RAR 2021	11 581,20	0,00	15
27/06/2022	4 Colonnes aériennes CUBA pr LA BAUME RAR 2021	11 581,20	0,00	15
27/06/2022	5 Colonne aérienne CUBA CLANSAYE RAR 2021	14 500,80	0,00	15
27/06/2022	5 Colonnes aériennes CUBA pr ROCHEGUDE RAR 2021	14 500,80	0,00	15
27/06/2022	5 CONTENEURS PR LABAUME	583,74	0,00	5
27/06/2022	5 CONTENEURS ROCHEGUDE	583,74	0,00	5
27/06/2022	6 Colonne aérienne CUBA PR ST RESTITUT RAR 2021	17 388,00	0,00	15
27/06/2022	6 Colonnes aériennes CUBA pr SUZE RAR 2021	17 388,00	0,00	15
27/06/2022	6 Colonnes aériennes CUBA pr TULETTE RAR 2021	17 388,00	0,00	15
27/06/2022	6 CONTENEURS (3 tri 660+ 3 serrur tri 660)	770,76	0,00	5
27/06/2022	66 CONTENEURS+ 30 COUVERCLES POUR PIERRELATTE	8 991,96	0,00	5
27/06/2022	8 COUVERCLE TRI 660L	325,63	0,00	1
27/06/2022	DISQUE DUR EXTERNE DM	129,00	0,00	1
30/06/2022	2 TABLES VALISE+ 2 CHAISES	438,24	0,00	1
30/06/2022	23 CONTENEURS SEMI ENTERRES -LES GRANGES GONTARDES	1 263,61	6 804,05	15
11/07/2022	TENTE +HOUSSE	1 389,42	0,00	6
01/08/2022	1 TEL LECTURE CARTE DECHDONZ	367,14	0,00	1
01/08/2022	1 TEL POUR LECTURE CARTE DECHSUZE	367,14	0,00	1
01/08/2022	1 TELEPHONE PORTABLE POUR LE POLE DM	340,75	0,00	1
01/08/2022	23 CONTENEURS SEMI ENTERRES -LES GRANGES GONTARDES	1 263,61	6 804,05	15
05/09/2022	30 BACS 140L OM POUR PIERRELATTE	1 172,88	0,00	5
05/09/2022	30 BACS 140L OM POUR SP3C	1 392,12	0,00	5
19/09/2022	23 CONTENEURS SEMI ENTERRES -LES GRANGES GONTARDES	1 263,61	6 804,05	15

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)		
19/09/2022	23 CONTENEURS SEMI ENTERRES -LES GRANGES GONTARDES	1 263,61	6 804,05	15
19/09/2022	ECRAN ORDINATEUR POLE DM (JT)	206,10	0,00	1
13/10/2022	23 CONTENEURS SEMI ENTERRES -LES GRANGES GONTARDES	1 263,61	6 804,05	15
18/10/2022	MATERIEL INFORMATIQUE ACHAT 1 PC	1 239,59	0,00	5
18/10/2022	MATERIEL INFORMATIQUE ACHAT PC1	1 239,59	0,00	5
18/10/2022	MATERIEL INFORMATIQUE ACHAT PC2	1 273,93	0,00	5
08/11/2022	COLONNE DE VERRE pour suze la rousse	1 677,00	0,00	15
08/11/2022	COLONNE VERRE pour rochegude	1 677,00	0,00	15
08/11/2022	COLONNE VERRE pour ST RESTITUT	1 677,00	0,00	15
28/11/2022	23 CONTENEURS SEMI ENTERRES -LES GRANGES GONTARDES	1 263,61	6 804,05	15
06/12/2022	SIGNALETIQUE MATERIEL (banderolle rolls up voie)	1 127,28	0,00	6
07/12/2022	MOTO POMPE THERMIQUE	779,63	0,00	5
12/12/2022	23 CONTENEURS SEMI ENTERRES -LES GRANGES GONTARDES	1 263,61	6 804,05	15
15/12/2022	GARDE CORPS DECHSUZE	1 360,00	0,00	10
16/12/2022	CSE pour MALATAVERNE RAR2021	15 061,42	0,00	15
16/12/2022	SUPPORT PANNEAU POUR DECHMAL	2 047,50	0,00	7
16/12/2022	SUPPORT PANNEAU POUR DECHSP3C	2 632,50	0,00	7
19/12/2022	CANDELABRE EXT DECHSP3C	3 371,00	0,00	10
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		214 905,53	103 038,75	



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES

A10.2

A10.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	
A10.3	

A10.3 – OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00

Produit des cessions		Réalizations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

**IV – ANNEXES****ELEMENTS DU BILAN****VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES****A10.4****A10.4 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)**

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l’urbanisme) – SORTIES **A10.5**

A10.5 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D’IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l’urbanisme)

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d’acquisition (coût historique)	Durée de l’amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	A11

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
72	Travaux en régie		0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT


Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

Envoyé en préfecture le 12/04/2023
 Reçu en préfecture le 12/04/2023
 Publié le
 ID : 026-200042901-20230405-DELIB2023016-BF



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	A11

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	0,00
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	0,00 %



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE

A12

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT**

B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT
GARANTIES D'EMPRUNT****B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	6 625 493,83
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES E
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL****B1.3****B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)
2018	Mobilier : CREDIT BAIL VEHICULE ZOE	3 091,44	DIAC LOCATION	4	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le



ID : 026-200042901-20230405-DELIB2023016-BF

IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 31/12/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES****B1.5****B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.



IV – ANNEXES
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS
B1.6

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)			0,00	0,00	0,00
	8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)			0,00	0,00	0,00
	8028	Autres engagements reçus			0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00



IV – ANNEXES


ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS

B1.7

B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(Article L. 2313-1 du CGCT)

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé		
<u>Associations</u>		
ACCA LA GARDE ADHEMAR	300,00	achat de bac de venaison (délib n°2022-132 du 13/12/2022)
ACCA PIERRELATTE	300,00	achat de bac de venaison (délib n°2022-132 du 13/12/2022)
ACCA SUZE LA ROUSSE	300,00	achat de bac de venaison (délib n°2022-132 du 13/12/2022)
ACCA TRICASTIN SAINT PAUL TROIS CHATEAUX	300,00	achat de bac de venaison (délib n°2022-132 du 13/12/2022)
LES POULES AU POTES association	0,00	non réalisée et remplacée par ACCA
<u>Entreprises</u>		
<u>Personnes physiques</u>		
<u>Autres</u>		
Personnes de droit public		
<u>Etat</u>		
<u>Régions</u>		
<u>Départements</u>		
<u>Communes</u>		
<u>Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)</u>		
<u>Autres</u>		
TOTAL GENERAL	1 200,00	


Envoyé en préfecture le 12/04/2023
Reçu en préfecture le 12/04/2023
Publié le
ID : 026-200042901-20230405-DELIB2023016-BF



IV – ANNEXES
ENGAGEMENTS HORS BILAN
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT
B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

Envoyé en préfecture le 12/04/2023	
Reçu en préfecture le 12/04/2023	
Publié le	
ID : 026-200042901-20230405-DELIB2023016-BF	

IV – ANNEXES	
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	
	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

Envoyé en préfecture le 12/04/2023
 Reçu en préfecture le 12/04/2023
 Publié le
 ID : 026-200042901-20230405-DELIB2023016-BF



IV – ANNEXES
ENGAGEMENTS HORS BILAN
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE
B3

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0,00
TOTAL Recettes	0,00	Total Dépenses
	0,00	0,00
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		0,00

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).


(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 12/04/2023
Reçu en préfecture le 12/04/2023
Publié le
ID : 026-200042901-20230405-DELIB2023016-BF



IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N
C1.2

C1.2 – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)

(1) Articles L. 2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.



IV – ANNEXES

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT
FINANCIER**

C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

**IV – ANNEXES****AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT****C3.1****C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
SYPP	01/01/2015	TEOM	174 424,98
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.



IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE

C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	< Néant >		-		Non
CE	< Néant >		-		Non
Régie personnalisée	< Néant >		-		Non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.


Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

Envoyé en préfecture le 12/04/2023
 Reçu en préfecture le 12/04/2023
 Publié le
 ID : 026-200042901-20230405-DELIB2023016-BF




IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE
C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie financière	< Néant >		-			Non
Lotissement	< Néant >		-			Non
Service social et médico-social	< Néant >		-			Non

Envoyé en préfecture le 12/04/2023
Reçu en préfecture le 12/04/2023
Publié le
ID : 026-200042901-20230405-DELIB2023016-BF



IV – ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE



IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

C3.5

C3.5 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	351 778,58	259 403,80	7 863,61	84 511,17
RECETTES	351 778,58	399 412,88	0,00	-47 634,30
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	7 415 135,07	7 109 167,62	0,00	305 967,45
RECETTES	7 415 135,07	7 569 290,90	0,00	-154 155,83

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET : CC Drôme Sud Provence- BA SPANC / N°SIRET : 20004290100021

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	10 453,05	0,00	0,00	10 453,05
RECETTES	10 453,05	9 724,05	0,00	729,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	164 485,33	58 405,68	0,00	106 079,65
RECETTES	164 485,33	133 153,33	0,00	31 332,00

BUDGET : CC Drôme Sud Provence- Budget annexe GEMAPI / N°SIRET : 20004290100054

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	77 875,27	6 556,86	0,00	71 318,41
RECETTES	77 875,27	67 247,69	0,00	10 627,58
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	968 160,26	310 533,01	0,00	657 627,25
RECETTES	968 160,26	959 547,85	0,00	8 612,41

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ...qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	440 106,90	265 960,66	7 863,61	166 282,63
RECETTES	440 106,90	476 384,62	0,00	-36 277,72
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	8 547 780,66	7 478 106,31	0,00	1 069 674,35
RECETTES	8 547 780,66	8 661 992,08	0,00	-114 211,42
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	8 987 887,56	7 744 066,97	7 863,61	1 235 956,98
TOTAL GENERAL DES RECETTES	8 987 887,56	9 138 376,70	0,00	-150 489,14

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
PRESENTATION AGREGÉE ET CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS
ANNEXES****C3.5****4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (Cf. liste des
principales opérations en annexe de la M14) (1)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

**5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (après la
neutralisation des flux réciproques) (1)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	440 106,90	265 960,66	7 863,61	166 282,63
RECETTES	440 106,90	476 384,62	0,00	-36 277,72
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	8 547 780,66	7 478 106,31	0,00	1 069 674,35
RECETTES	8 547 780,66	8 661 992,08	0,00	-114 211,42
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	8 987 887,56	7 744 066,97	7 863,61	1 235 956,98
TOTAL GENERAL DES RECETTES	8 987 887,56	9 138 376,70	0,00	-150 489,14

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

**IV – ANNEXES****DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES****D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	80 111 143,00	-0,48	4,41	0,00	3 532 901,00	-0,48
TFPNB	1 988 904,00	-0,21	5,79	0,00	115 157,00	-0,21
CFE	48 080 314,00	0,00	2,00	0,00	961 606,00	0,00
TOTAL	130 180 361,00	-0,30			4 609 664,00	-0,37

IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 47
 Nombre de membres présents : 40
 Nombre de suffrages exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 30/03/2023

Présenté par (1) le Président.
 A Pierrelatte, le 05/04/2023
 le Président

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire.
 A Pierrelatte, le 05/04/2023
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

M. AUGUSTE William	
M. AVIAS Jean Michel	
M. BESNIER Didier donne pouvoir à Mme CANESTRARI Véronique	
M. CARIAS Jean-Marc	
M. CAROU Eric	
M. CATELINOIS Jean Michel	
M. DEPIERRE Guillaume	
M. ENTAT Romain	
M. ESCOFFIER Patrice	
M. FAYOLLE Guy	
M. GAILLARD Denis	
M. GALLU Alain	
M. GARIN Maryannick	
M. HORTAIL Gérard	
M. LAPLANCHE -SERVIGNE François	
M. LOPEZ Antonio donne pouvoir à M. AUGUSTE William	
M. MARGOUM Hicham	
M. MEDINA Hervé	
M. PERILLON Jean-Luc	
M. PLANEL Jean Pierre	
M. POIGNET Richard	

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

M. PUEL Jean Marie	
M. SABATIER Christian	
M. SCOTTO DI CARLO Patrick	
M. VEILLY Daniel donne pouvoir à M. GARIN Maryannick	
Mme ALLIEZ Véronique	
Mme ARANEGA Céline	
Mme BARAKEL Sandrine	
Mme BESSIERE Jacqueline donne pouvoir à M. FAYOLLE Guy	
Mme BRUN Georgia	
Mme CANESTRARI Véronique	
Mme CROS Véronique	
Mme FERNANDEZ Marie	
Mme FISSIER Peggy	
Mme FOROT Christine donne pouvoir à M. AUGUSTE William	
Mme HURBIN Véronique	
Mme MARTIN Béatrice	
Mme MASSAUDET SOJKA Patricia	
Mme MIGLIORI Catherine donne pouvoir à M. AVIAS Jean Michel	
Mme MILHAUD Agnès	
Mme MOLINIÉ Sylvie	
Mme MOULY Hélène	
Mme MOUTON Marie-Pierre	
Mme ROCHE-CAMACHO Aura donne pouvoir à Mme FERNANDEZ Marie	
Mme SAGE Nathalie	
Mme SOUBEYRAS Sophie	
Mme YAHIAOUI Malika	

Certifié exécutoire par (1) le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Pierrelatte, le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : Les membres l'Assemblée délibérante réuni(e) en session Ordinaire.

IV - ANNEXES	IV
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 47
 Nombre de membres présents : 36
 Nombre de suffrages exprimés : 46
 VOTES - Pour : 46
 Contre : 0
 Abstentions : 0









Date de convocation : 30/03/2023

Présenté par le Président ,
 A Pierrelatte, le 05/04/2023
 le Président ,
 Délibéré par l'Assemblée délibérante en session Ordinaire
 Le Président s'étant retiré lors du vote.
 A Pierrelatte, le 05/04/2023

Les membres du Conseil Communautaire,

Mme ALLIEZ Véronique	Mme ARANEGA Céline	M. AUGUSTE William
M. AVIAS Jean Michel	Mme BARAKEL Sandrine	Mme BRUN Georgia
Mme CANESTRARI Veronique	M. CARIAS Jean-Marc	M. CAROU Eric
M. CATELINOIS Jean Michel	Mme CROS Véronique	M. DEPIERRE Guillaume
M. ENTAT Romain	M. ESCOFFIER Patrice	M. FAYOLLE Guy
Mme FERNANDEZ Marie	Mme FISSIER Peggy	M. GAILLARD Denis
M. GALLU Alain	M. GARIN Maryanick	M. HORTAIL Gérard
Mme HURBIN Véronique	M. LAPLANCHE-SERVIGNE François	M. MARGOUM Nicolas
Mme MARTIN Béatrice	Mme MASSAUDET SOJKA Patricia	M. MEDINA Hervé
Mme MILHAUD Agnès	Mme MOLINIÉ Sylvie	Mme MOULY Hélène
Mme MOUTON Marie-Pierre	M. PERILLON Jean-Luc	M. PLANEL Jean Pierre
M. POIGNET Richard	M. PUEL Jean Marie	M. SABATIER Christian
Mme SAGE Nathalie	M. SCOTTO DI CARLO Patrick	Mme SOUBEYRAS Sophie

IV - ANNEXES	IV
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	D2

Mme YAHIAOUI Malika  M. HICHAM YAHIAOUI	Pour M. BESNIER Didier  Mme CANESTRARI Véronique	Pour Mme BESSIERE Jacqueline  M. FAYOLLE G.
Pour Mme FOROT Christine  M. AUGUSTE William	Pour Mme ROCHE-CAMACHO Aura  Mme FERNANDEZ Marie	Pour M. LOPEZ Antoni  M. AUGUSTE William
Pour Mme MIGLIORI Catherine  M. AVIAS	Pour M. VEILLY Daniel  M. GARIN M. Yannick	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le ____/____/____, et de la publication le ____/____/____

A Pierrelatte, le ____/____/____



Communauté de communes
Drôme Sud Provence

3 Rue Jean Charcot - 26700 PIERRELATTE

Communes membres :

Bouchet, Clansayes, Donzère, La Baume de Transit, La
Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne,
Pierrelatte, Rochevade, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint
Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tulette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération N° 2023-017

Compétence communautaire : **FINANCES**

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE SPANC

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du trente mars deux mille vingt-trois, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : 47

Délégués présents : 36 (Monsieur le Président ne prend pas part au vote)

Suffrages exprimés : 46

Etaients présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Sandrine BARAKEL, Georgia BRUN, Véronique CANESTRARI, Véronique CROS, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Véronique HURBIN, Patricia MASSAUDET SOJKA, Agnès MILHAUD, Béatrice MARTIN, Hélène MOULY, Marie-Pierre MOUTON, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS.

Messieurs : William AUGUSTE, Jean-Michel AVIAS, Jean-Marc CARIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Guillaume DEPIERRE, Romain ENTAT, Patrice ESCOFFIER, Guy FAYOLLE, Denis GAILLARD, Alain GALLU, Maryannick GARIN, François LAPLANCHE-SERVIGNE, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Jean-Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Patrick SCOTTO DI CARLO, Christian SABATIER.

Etaients représentés :

Madame Jacqueline BESSIERE donne procuration à Monsieur Guy FAYOLLE
Madame Christine FOROT donne procuration à Monsieur William AUGUSTE
Madame Catherine MIGLIORI donne procuration à Monsieur Jean-Michel AVIAS
Madame Sylvie MOLINIE donne procuration à Madame Hélène MOULY
Madame Aura ROCHE-CAMACHO donne procuration à Madame Marie FERNANDEZ
Madame Malika YAHIAOUI donne procuration à Monsieur Hichame MARGOUM

Monsieur Didier BESNIER donne procuration à Madame Véronique CANESTRARI
Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Madame Marie-Pierre MOUTON
Monsieur Jean-Marie PUEL donne procuration à Madame Véronique ALLIEZ
Monsieur Daniel VEILLY donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN

Absent :

Monsieur Gérard HORTAIL

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint avec 36 conseillers, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

Secrétaire de séance : Sandrine BARAKEL

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Jean-Michel AVIAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L1612-2 et suivants,

Vu le Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'avis de la Conférence des Maires du 29 Mars 2023,

Le Compte de gestion de l'exercice budgétaire 2022 du budget annexe SPANC a été établi par Monsieur le Trésorier et retrace le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2022. Les résultats de ce compte de gestion sont en parfaite concordance avec ceux du compte administratif ce qui n'appelle aucune observation de la part du conseil communautaire.

Le Compte administratif 2022 fait ressortir les résultats budgétaires suivants :

Section de Fonctionnement

Recettes de fonctionnement de l'exercice	25 068,00
Dépenses de fonctionnement de l'exercice	58 405,68
Résultat de fonctionnement de l'Exercice	- 33 337,68

Section d'Investissement

Recettes d'investissement de l'exercice	5 394,00
Dépenses d'investissement de l'exercice	0,00
Résultat d'investissement de l'Exercice	5 394,00

Monsieur Alain GALLU est président de séance pour les votes des comptes administratifs 2022.

Monsieur le Président, Jean-Michel CATELINOIS ne prend pas part au vote et sort de la salle.

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **DE CONSTATER** que le compte administratif 2022 du Budget Annexe SPANC dressé par le Président, est conforme au compte de gestion 2022 établi par Monsieur le Trésorier,
- **DE DONNER ACTE** de la présentation faite du compte administratif 2022 du Budget Annexe SPANC,

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE


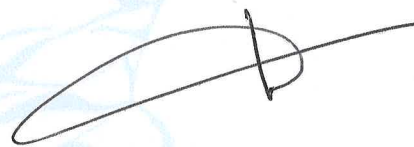
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **CONSTATE** que le compte administratif 2022 du Budget annexe SPANC dressé par le Président, est conforme au compte de gestion 2022 établi par Monsieur le Trésorier,
- **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif 2022 du Budget Annexe SPANC,

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Le Président,
Jean-Michel CATELINOIS**





REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20004290100021	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT CC Drôme Sud Provence- BA SPANC Communauté de Communes Drôme Sud Provence- CCDSP
--	--

POSTE COMPTABLE DE : CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Compte administratif

BUDGET : CC Drôme Sud Provence- BA SPANC (2)

ANNEE 2022

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 4

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 5

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 7

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 8

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 11

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 12

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 13

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 14

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 15

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 16

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 17

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 20

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 21

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 22

A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement 24

A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N 25

A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes 26

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 27

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations 28

A3.2 - Etalement des provisions 29

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 30

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 31

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) 32

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) 38

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement Sans Objet

A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées 44

A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers 45

A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées 46

A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties 47

A8.3 - Opérations liées aux cessions 48

A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées 49

A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties 50

A10 - Etat des travaux en régie 51

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie 53

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt 54

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget 55

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail 56

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé 57

B1.6 - Etat des autres engagements donnés 58

B1.7 - Etat des engagements reçus 59

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents 60

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents 61

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel 62

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie 64

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) 65

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) 66



C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures

- (1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.
- (2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.
- (3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF VUE D'ENSEMBLE

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 58 405,68	G 25 068,00	G-A -33 337,68
	Section d'investissement	B 0,00	H 5 394,00	H-B 5 394,00

		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 108 085,33 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 4 330,05 (si excédent)	

		=	=	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 58 405,68	Q= G+H+I+J 142 877,38	=Q-P 84 471,70

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 58 405,68	= G+I+K 133 153,33	74 747,65
	Section d'investissement	= B+D+F 0,00	= H+J+L 9 724,05	9 724,05
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 58 405,68	= G+H+I+J+K+L 142 877,38	84 471,70

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 0,00	L 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées mandatées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées		0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	100 424,33	2 153,93	0,00	0,00	98 270,40
012	Charges de personnel, frais assimilés	50 000,00	49 070,67	0,00	0,00	929,33
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 300,00	1 163,62	0,00	0,00	136,38
Total des dépenses de gestion courante		151 724,33	52 388,22	0,00	0,00	99 336,11
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	280,00	0,00	0,00	1 720,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	344,00	343,46			0,54
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	4 294,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		158 362,33	53 011,68	0,00	0,00	105 350,65
023	Virement à la section d'investissement (4)	729,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	5 394,00	5 394,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		6 123,00	5 394,00			729,00
TOTAL		164 485,33	58 405,68	0,00	0,00	106 079,65
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	56 400,00	24 484,00	0,00	0,00	31 916,00
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		56 400,00	24 484,00	0,00	0,00	31 916,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	584,00	0,00	0,00	-584,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		56 400,00	25 068,00	0,00	0,00	31 332,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00	0,00			0,00
TOTAL		56 400,00	25 068,00	0,00	0,00	31 332,00
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		108 085,33				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF**SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES****DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	9 724,05	0,00	0,00	9 724,05
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	9 724,05	0,00	0,00	9 724,05
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	729,00			
	Total des dépenses financières	729,00	0,00	0,00	729,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	10 453,05	0,00	0,00	10 453,05
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	10 453,05	0,00	0,00	10 453,05
	Pour information	0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (2)	729,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	5 394,00	5 394,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	6 123,00	5 394,00		729,00
	TOTAL	6 123,00	5 394,00	0,00	729,00
	Pour information	4 330,05			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 153,93		2 153,93
012	Charges de personnel, frais assimilés	49 070,67		49 070,67
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 163,62		1 163,62
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	280,00	0,00	280,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	343,46	5 394,00	5 737,46
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés(4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	53 011,68	5 394,00	58 405,68

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	58 405,68
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations(reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement –Total	0,00	0,00	0,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	0,00
--	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	24 484,00		24 484,00
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	584,00	0,00	584,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		25 068,00	0,00	25 068,00

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	108 085,33
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	133 153,33
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		5 394,00	5 394,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	5 394,00	5 394,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	4 330,05
---	-----------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	9 724,05
---	-----------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	100 424,33	2 153,93	0,00	0,00	98 270,40
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	20,00	0,00	0,00	0,00	20,00
6063	Fournitures entretien et petit équipement	356,00	0,00	0,00	0,00	356,00
6064	Fournitures administratives	100,00	68,15	0,00	0,00	31,85
6135	Locations mobilières	1 636,00	1 144,36	0,00	0,00	491,64
61551	Entretien matériel roulant	140,00	236,52	0,00	0,00	-96,52
6156	Maintenance	400,00	384,24	0,00	0,00	15,76
618	Divers	96 422,33	0,00	0,00	0,00	96 422,33
6222	Commissions recouvrement redevance	50,00	47,06	0,00	0,00	2,94
6251	Voyages et déplacements	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
6256	Missions	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6261	Frais d'affranchissement	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6262	Frais de télécommunications	300,00	273,60	0,00	0,00	26,40
012	Charges de personnel, frais assimilés	50 000,00	49 070,67	0,00	0,00	929,33
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	50 000,00	49 070,67	0,00	0,00	929,33
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 300,00	1 163,62	0,00	0,00	136,38
6541	Créances admises en non-valeur	1 200,00	1 163,62	0,00	0,00	36,38
6542	Créances éteintes	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		151 724,33	52 388,22	0,00	0,00	99 336,11
66	Charges financières (b) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	2 000,00	280,00	0,00	0,00	1 720,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 000,00	280,00	0,00	0,00	1 720,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	344,00	343,46			0,54
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	344,00	343,46			0,54
69	Impôts sur les bénéficiaires et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	4 294,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		158 362,33	53 011,68	0,00	0,00	105 350,65
023	Virement à la section d'investissement	729,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	5 394,00	5 394,00			0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	5 394,00	5 394,00			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		6 123,00	5 394,00			729,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		6 123,00	5 394,00			729,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		164 485,33	58 405,68	0,00	0,00	106 079,65
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	56 400,00	24 484,00	0,00	0,00	31 916,00
7062	Redevances assainissement non collectif	56 400,00	22 900,00	0,00	0,00	33 500,00
7087	Remboursement de frais	0,00	1 584,00	0,00	0,00	-1 584,00
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		56 400,00	24 484,00	0,00	0,00	31 916,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	584,00	0,00	0,00	-584,00
7714	Recouvrement créances admises en non valeur	0,00	80,00	0,00	0,00	-80,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	504,00	0,00	0,00	-504,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		56 400,00	25 068,00	0,00	0,00	31 332,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		56 400,00	25 068,00	0,00	0,00	31 332,00
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		108 085,33				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.



III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	9 724,05	0,00	0,00	9 724,05
2183	Matériel de bureau et informatique	1 860,00	0,00	0,00	1 860,00
2184	Mobilier	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	5 864,05	0,00	0,00	5 864,05
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		9 724,05	0,00	0,00	9 724,05
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	729,00			
Total des dépenses financières		729,00	0,00	0,00	729,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		10 453,05	0,00	0,00	10 453,05
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		10 453,05	0,00	0,00	10 453,05
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(6) Les comptes 15.2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.



III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	729,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	5 394,00	5 394,00		0,00
28182	Matériel de transport	5 338,00	5 338,00		0,00
28184	Mobilier	56,00	56,00		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		6 123,00	5 394,00		729,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		6 123,00	5 394,00		729,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		6 123,00	5 394,00	0,00	729,00
Pour information		4 330,05			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.



III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le



ID : 026-200042901-20230405-DELIB2023017-BF

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 31/12/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV
A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

A1.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N

A1.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

**IV – ANNEXES**
**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
AUTRES DETTES**
A1.8**A1.8 – AUTRES DETTES****(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)**

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)	0,00	0,00	0,00
Dettes pour location - acquisitions	0,00	0,00	0,00
Dettes pour location - ventes	0,00	0,00	0,00
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00

S²LOW
IV

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500,00 €	2019-11-26

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Autres immobilisations corporelles	10	26/11/2019
L	Logiciels	2	26/11/2019
L	Matériel de bureau	10	26/11/2019
L	Matériels informatiques	5	26/11/2019
L	Mobiliers	10	26/11/2019
L	Réseaux divers de voirie eau et assainissement	15	26/11/2019
L	Véhicules légers	5	26/11/2019

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	343,46		0,00	343,46	0,00	343,46
provision pour créances douteuses - 15% du c/416	343,46	15/04/2022	0,00	343,46	0,00	343,46
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	343,46		0,00	343,46	0,00	343,46
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

S2LOW
IV

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
ETALEMENT DES PROVISIONS
A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		729,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		729,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	729,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		6 123,00	5 394,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		6 123,00	5 394,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28182	Matériel de transport	5 338,00	5 338,00
28184	Mobilier	56,00	56,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	729,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	5 394,00	0,00	4 330,05	0,00	9 724,05

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 0,00
Ressources propres disponibles	IV 9 724,05
Solde	V = IV – II (3) 9 724,05

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION

A5.1.1

FONCTIONNEMENT GENERAL (1)
(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général	687,86
6135	Locations mobilières	504,00
6222	Commissions pour recouvr. de la redev. Assainis.	47,06
6262	Frais de télécommunications	136,80
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses réelles		687,86
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
D 002 (5)		0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		687,86

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
013	Atténuations de charges	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	504,00
773	Mandats annulés ou atteints déchéance quadriennale	504,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00
Total des recettes réelles		504,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
R 002 (5)		108 085,33
TOTAL GENERAL DES RECETTES		108 589,33

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION****A5.1.1****PERMIS DE CONTRUIRE (1)
(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)****A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES**

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
D 002 (5)		0,00
TOTAL GENERALDES DEPENSES		0,00

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
013	Atténuations de charges	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	3 280,00
7062	Redevances d'assainissement non collectif	3 280,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00
Total des recettes réelles		3 280,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
R 002 (5)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		3 280,00

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION

A5.1.1

Poste par défaut (1)
(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général	1 466,07
6064	Fournitures administratives	68,15
6135	Locations mobilières	640,36
61551	Matériel roulant	236,52
6156	Maintenance	384,24
6262	Frais de télécommunications	136,80
012	Charges de personnel, frais assimilés	49 070,67
6215	Personnel affecté par collectivité de rattachement	49 070,67
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 163,62
6541	Créances admises en non-valeur	1 163,62
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	343,46
6817	Dot. aux dépréciations des actifs circulants	343,46
022	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses réelles		52 043,82
042	Opérat° ordre transfert entre sections	5 394,00
6811	Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles	5 394,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
6811	Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
Total des dépenses d'ordre		5 394,00
D 002 (5)		0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		57 437,82

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
013	Atténuations de charges	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	80,00
7714	Recouvrement sur créances admises en non valeur	80,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00
Total des recettes réelles		80,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
R 002 (5)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		80,00

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION

A5.1.1

REDEVANCE VENTE (1)
(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
D 002 (5)		0,00
TOTAL GENERALDES DEPENSES		0,00

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
013	Atténuations de charges	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	11 760,00
7062	Redevances d'assainissement non collectif	11 760,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00
Total des recettes réelles		11 760,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
R 002 (5)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		11 760,00

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION

A5.1.1

REDEVANCES SPANC (1)
(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	280,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	280,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses réelles		280,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
D 002 (5)		0,00
TOTAL GENERALDES DEPENSES		280,00

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
013	Atténuations de charges	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	840,00
7062	Redevances d'assainissement non collectif	840,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00
Total des recettes réelles		840,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
R 002 (5)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		840,00

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION****A5.1.1****Réhabilitation des instal (1)
(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)****A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES**

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
D 002 (5)		0,00
TOTAL GENERALDES DEPENSES		0,00

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
013	Atténuations de charges	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	8 604,00
7062	Redevances d'assainissement non collectif	7 020,00
7087	Remboursements de frais	1 584,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00
Total des recettes réelles		8 604,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
R 002 (5)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		8 604,00

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT

A5.1.2

FONCTIONNEMENT GENERAL⁽¹⁾
(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées.	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
D 001 (4)		0,00
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		0,00

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	5 394,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00
Total des recettes d'ordre		5 394,00
R 001 (4)		4 330,05
TOTAL GENERAL DES RECETTES		9 724,05

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT****A5.1.2****PERMIS DE CONTRUIRE⁽¹⁾
(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)****A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES**

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées.	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
D 001 (4)		0,00
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		0,00

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
R 001 (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		0,00

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT

A5.1.2

Poste par défaut⁽¹⁾
(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées.	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
D 001 (4)		0,00
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		0,00

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
R 001 (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		0,00

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT

A5.1.2

REDEVANCE VENTE⁽¹⁾
(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées.	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
D 001 (4)		0,00
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		0,00

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
R 001 (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		0,00

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT****A5.1.2****REDEVANCES SPANC⁽¹⁾
(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)****A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES**

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées.	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
D 001 (4)		0,00
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		0,00

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
R 001 (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		0,00

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT****A5.1.2****Réhabilitation des instal⁽¹⁾
(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)****A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES**

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées.	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
D 001 (4)		0,00
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		0,00

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
R 001 (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		0,00

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

**IV – ANNEXES****ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES****A6****A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.

**IV – ANNEXES****ELEMENTS DU BILAN****VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES****A8.1****A8.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS**

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES

A8.2

A8.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

**IV – ANNEXES****ELEMENTS DU BILAN
OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS****A8.3****A8.3 – OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS**

Produit des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00

**IV – ANNEXES****ELEMENTS DU BILAN****VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES****A9.1****A9.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)**

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES

A9.2

A9.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)

A10

SECTION D'EXPLOITATION

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
72	Travaux en régie		0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	A10

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	0,00
Recettes réelles d'exploitation	25 068,00
Recettes 72 / Recettes réelles d'exploitation	0,00 %

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT
GARANTIES D'EMPRUNT****B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET****B1.3****B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versé la subvention.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES E
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL****B1.4****B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

B1.5

B1.5 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES****B1.6****B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

**IV – ANNEXES****ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS****B1.7****B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

**IV – ANNEXES****ENGAGEMENTS HORS BILAN****AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT****B2.1****B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
- (3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.



IV – ANNEXES	
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	
	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
- (3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

**IV – ANNEXES****AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS****ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT
EMPLOYE PAR LA REGIE****C1.2****C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)**

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

**IV – ANNEXES****AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS****LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER****C2****C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif) .

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

**IV – ANNEXES****AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS****LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE****C3****C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE (1)**

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie financière	< Néant >		-			Non

(1) Seulement valable pour les régies dotées de l'autonomie financière et de la personnalité morale.



IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES
(uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)

C4

C4 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	164 485,33	58 405,68	0,00	58 405,68
RECETTES	164 485,33	133 153,33	0,00	133 153,33
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	10 453,05	0,00	0,00	0,00
RECETTES	10 453,05	9 724,05	0,00	9 724,05

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET CC Drôme Sud Provence- Budget annexe GEMAPI / Numéro SIRET : 20004290100054

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	968 160,26	310 533,01	0,00	310 533,01
RECETTES	968 160,26	959 547,85	0,00	959 547,85
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	77 875,27	6 556,86	0,00	6 556,86
RECETTES	77 875,27	67 247,69	0,00	67 247,69

BUDGET Communauté de Communes Drôme Sud Provence- CCDSP / Numéro SIRET : 20004290100062

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	12 091 550,01	4 134 670,21	0,00	4 134 670,21
RECETTES	12 091 550,01	11 016 588,77	0,00	11 016 588,77
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	6 696 059,42	2 434 779,91	2 351 933,47	4 786 713,38
RECETTES	6 696 059,42	1 361 626,22	0,00	1 361 626,22

BUDGET CC Drôme Sud Provence- BA déchets ménagers / Numéro SIRET : 20004290100039

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	7 415 135,07	7 109 167,62	0,00	7 109 167,62
RECETTES	7 415 135,07	7 569 290,90	0,00	7 569 290,90
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	351 778,58	259 403,80	7 863,61	267 267,41
RECETTES	351 778,58	399 412,88	0,00	399 412,88

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	20 639 330,67	11 612 776,52	0,00	11 612 776,52
RECETTES	20 639 330,67	19 678 580,85	0,00	19 678 580,85



SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Reste	Total (2)
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	7 136 166,32	2 700 740,57	2 359 797,08	5 060 537,65
RECETTES	7 136 166,32	1 838 010,84	0,00	1 838 010,84
TOTAL AGREGE DES DEPENSES	27 775 496,99	14 313 517,09	2 359 797,08	16 673 314,17
TOTAL AGREGE DES RECETTES	27 775 496,99	21 516 591,69	0,00	21 516 591,69

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,
A le
(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .



IV - ANNEXES	IV
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 47
 Nombre de membres présents : 36
 Nombre de suffrages exprimés :46
 VOTES - Pour :46
 Contre :0
 Abstentions :0

Date de convocation : 30/03/2023









Présenté par Le Président ,
 A Pierrelatte, le 30/03/2023
 Le Président ,
 Délibéré par l'Assemblée délibérante en session Ordinaire
 Le Président s'étant retiré lors du vote.
 A Pierrelatte, le 05/04/2023

Les membres de l'Assemblée Délibérante,

Mme ALLIEZ Véronique	Mme ARAMEGA Céline	M. AUGUSTE William
M. AVIAS Jean Michel	Mme BARAKEL Sandrine	Mme BRUN Georgia
Mme CANESTRARI Véronique	M. CARIAS Jean-Marc	M. CAROU Eric
M. CATELINOIS Jean Michel	Mme CROS Véronique	M. DEPIERRE Guillaume
M. ENTAT Romain	M. ESCOFFIER Patrice	M. FAYOLLE Guy
Mme FERNANDEZ Marie	Mme FISSIER Peggy	M. GAILLARD Denis
M. GALLU Alain	M. GARIN Maryannick	M. HORTAIL Gérard
Mme HURBIN Véronique	M. LAPLANCHE -SERVIGNE François	M. MARGOUM Hicham
Mme MARTIN Béatrice	Mme MASSAUDET SOJKA Patricia	M. MEDINA Hervé
Mme MILHAUD Agnès	Mme MOLINIÉ Sylvie	Mme MOULY Hélène
Mme MOUTON Marie-Pierre	M. PERILLON Jean-Luc	M. PLANEL Jean Pierre
M. POIGNET Richard	M. PUEL Jean Marie	M. SABATIER Christian
Mme SAGE Nathalie	M. SCOTTO DI CARLO Patrick	Mme SOUBEYRAS Sophie



IV - ANNEXES	IV
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	D

Mme YAHIAOUI Malika  P. Hicham El Agout	Pour M. BESNIER Didier  Mme CANESTRARI Vénérique	Pour Mme BESSIERE Jacqueline  M. FAYOLLE
Pour Mme FOROT Christine  M. AUGUSTE William	Pour Mme ROCHE-CAMACHO Aura  Mme FERNANDEZ Marie	Pour M. LOPEZ Arsenio  Mme MONTOLIV Marie-Pierre
Pour Mme MIGLIORI Catherine  M. AVIAS Jean Michel	Pour M. VEILLY Daniel  M. MARIN Maryannick	

Certifié exécutoire par Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le ____/____/____, et de la publication le ____/____/____

A Pierrelatte, le ____/____/____



Communauté de communes
Drôme Sud Provence

3 Rue Jean Charcot - 26700 PIERRELATTE

Communes membres :
Bouchet, Clansayes, Donzère, La Baume de Transit, La
Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne,
Pierrelatte, Rochegude, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint
Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tulette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération N° 2023-018

Compétence communautaire : FINANCES

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE GEMAPI

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du trente mars deux mille vingt-trois, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : 47

Délégués présents : 36 (Monsieur le Président ne prend pas part au vote)

Suffrages exprimés : 46

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Sandrine BARAKEL, Georgia BRUN, Véronique CANESTRARI, Véronique CROS, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Véronique HURBIN, Patricia MASSAUDET SOJKA, Agnès MILHAUD, Béatrice MARTIN, Hélène MOULY, Marie-Pierre MOUTON, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS.

Messieurs : William AUGUSTE, Jean-Michel AVIAS, Jean-Marc CARIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Guillaume DEPIERRE, Romain ENTAT, Patrice ESCOFFIER, Guy FAYOLLE, Denis GAILLARD, Alain GALLU, Maryannick GARIN, François LAPLANCHE-SERVIGNE, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Jean-Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Patrick SCOTTO DI CARLO, Christian SABATIER.

Etaient représentés :

Madame Jacqueline BESSIERE donne procuration à Monsieur Guy FAYOLLE
Madame Christine FOROT donne procuration à Monsieur William AUGUSTE
Madame Catherine MIGLIORI donne procuration à Monsieur Jean-Michel AVIAS
Madame Sylvie MOLINIE donne procuration à Madame Hélène MOULY
Madame Aura ROCHE-CAMACHO donne procuration à Madame Marie FERNANDEZ
Madame Malika YAHIAOUI donne procuration à Monsieur Hichame MARGOUM

Monsieur Didier BESNIER donne procuration à Madame Véronique CANESTRARI
Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Madame Marie-Pierre MOUTON
Monsieur Jean-Marie PUEL donne procuration à Madame Véronique ALLIEZ
Monsieur Daniel VEILLY donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN

Absent :

Monsieur Gérard HORTAIL

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint avec 36 conseillers, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

Secrétaire de séance : Sandrine BARAKEL

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Jean-Michel AVIAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L1612-2 et suivants,

Vu le Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'avis de la Conférence des Maires du 29 Mars 2023,

Le Compte de gestion de l'exercice budgétaire 2022 du budget annexe GEMAPI a été établi par Monsieur le Trésorier et retrace le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2022. Les résultats de ce compte de gestion sont en parfaite concordance avec ceux du compte administratif ce qui n'appelle aucune observation de la part du conseil communautaire.

Le Compte administratif 2022 fait ressortir les résultats budgétaires suivants :

Section de Fonctionnement

Recettes de fonctionnement de l'exercice	462 668,60
Dépenses de fonctionnement de l'exercice	310 533,01
Résultat de fonctionnement de l'Exercice	152 135,59

Section d'Investissement

Recettes d'investissement de l'exercice	1 334,43
Dépenses d'investissement de l'exercice	6 556,86
Résultat d'investissement de l'Exercice	- 5 222,43

Monsieur Alain GALLU est président de séance pour les votes des comptes administratifs 2022.

Monsieur le Président, Jean-Michel CATELINOIS ne prend pas part au vote et sort de la salle.

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **DE CONSTATER** que le compte administratif 2022 du Budget Annexe GEMAPI dressé par le Président, est conforme au compte de gestion 2022 établi par Monsieur le Trésorier,
- **DE DONNER ACTE** de la présentation faite du compte administratif 2022 du Budget Annexe GEMAPI,

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **CONSTATE** que le compte administratif 2022 du Budget annexe GEMAPI dressé par le Président, est conforme au compte de gestion 2022 établi par Monsieur le Trésorier,
- **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif 2022 du Budget Annexe GEMAPI,

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Le Président,
Jean-Michel CATELINOIS**





REPUBLIQUE FRANÇAISE

**CC Drôme Sud Provence- Budget annexe GEMAPI - CC Drôme Sud
Provence- Budget annexe GEMAPI (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE Communauté de Communes Drôme
Sud Provence- CCDSP (2)

Numéro SIRET : 20004290100054

POSTE COMPTABLE : CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

M 14

**Compte administratif
voté par nature**

BUDGET : CC Drôme Sud Provence- Budget annexe GEMAPI (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	19
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	24
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	25
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	29
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	30
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	31
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	33
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	34
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	35
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	36
A4 - Etat des provisions	37
A5 - Etalement des provisions	38
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	39
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	40
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	41
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	42
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	43
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	44
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	45
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	46
A8 - Etat des charges transférées	47
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	48
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	49
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	50
A10.3 - Opérations liées aux cessions	51
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	52
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	53
A11 - Etat des travaux en régie	54
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	56

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	57
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	58
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	59
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	60
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	61
B1.6 - Etat des engagements reçus	62

B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	65
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	66
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	67
C1.2 - Actions de formation des élus	69
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	70
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	71
C3.2 - Liste des établissements publics créés	72
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	73
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	74
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	75
C3.6 - Identification des flux croisés	77
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	78
D2 - Arrêté et signatures	79

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 200042901	CC Drôme Sud Provence- Budget annexe GEMAPI CC Drôme Sud Provence- Budget annexe GEMAPI
--------------------------------	--

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	43483
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
CCDSP	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
15269544,00		343,77	154,42

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET**POUR MEMOIRE⁽¹⁾**

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET VUE D'ENSEMBLE

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	310 533,01	G	462 668,60
	Section d'investissement	B	6 556,86	H	1 334,43

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	496 879,25 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	65 913,26 (si excédent)

		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	317 089,87	= G+H+I+J	1 026 795,54

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	310 533,01	= G+I+K	959 547,85
	Section d'investissement	= B+D+F	6 556,86	= H+J+L	67 247,69
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	317 089,87	= G+H+I+J+K+L	1 026 795,54

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 0,00	L 0,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées mandatées		
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées		0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	554 984,25	14 443,93	0,00	0,00	540 540,32
012	Charges de personnel, frais assimilés	132 450,00	128 832,01	0,00	0,00	3 617,99
014	Atténuations de produits	7 647,00	5 962,00	0,00	0,00	1 685,00
65	Autres charges de gestion courante	200 336,00	160 781,07	0,00	0,00	39 554,93
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		895 417,25	310 019,01	0,00	0,00	585 398,24
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	30 000,00	0,00			30 000,00
022	Dépenses imprévues	41 046,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		966 463,25	310 019,01	0,00	0,00	656 444,24
023	Virement à la section d'investissement (2)	1 183,01				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	514,00	514,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 697,01	514,00			1 183,01
TOTAL		968 160,26	310 533,01	0,00	0,00	657 627,25
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	355 245,00	346 612,00	0,00	0,00	8 633,00
74	Dotations et participations	114 469,00	114 501,15	0,00	0,00	-32,15
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		469 714,00	461 113,15	0,00	0,00	8 600,85
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		469 714,00	461 113,15	0,00	0,00	8 600,85
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	1 567,01	1 555,45			11,56
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 567,01	1 555,45			11,56
TOTAL		471 281,01	462 668,60	0,00	0,00	8 612,41
Pour information		(3) 496 879,25				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	43 042,00	5 001,41	0,00	38 040,59
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	73 042,00	5 001,41	0,00	68 040,59
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	3 266,26			
	Total des dépenses financières	3 266,26	0,00	0,00	3 266,26
45...	Total des op. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	76 308,26	5 001,41	0,00	71 306,85
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	1 567,01	1 555,45		11,56
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 567,01	1 555,45		11,56
	TOTAL	77 875,27	6 556,86	0,00	71 318,41
	Pour information	(2) 0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	10 265,00	820,43	0,00	9 444,57
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	10 265,00	820,43	0,00	9 444,57
45...	Total des op. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	10 265,00	820,43	0,00	9 444,57
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	1 183,01			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	514,00	514,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 697,01	514,00		1 183,01
	TOTAL	11 962,01	1 334,43	0,00	10 627,58

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis
	Pour information	(2) 65 913,26	
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	14 443,93		14 443,93
012	Charges de personnel, frais assimilés	128 832,01		128 832,01
014	Atténuations de produits	5 962,00		5 962,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	160 781,07		160 781,07
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	514,00	514,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		310 019,01	514,00	310 533,01
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations (5)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	5 001,41	0,00	5 001,41
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		1 555,45	1 555,45
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		5 001,41	1 555,45	6 556,86
Pour information				0,00
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	346 612,00		346 612,00
74	Dotations et participations	114 501,15		114 501,15
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	1 555,45	1 555,45
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		461 113,15	1 555,45	462 668,60
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				496 879,25

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	820,43	0,00	820,43
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		514,00	514,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		820,43	514,00	1 334,43
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				65 913,26

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENS

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	554 984,25	14 443,93	0,00	0,00	540 540,32
60622	Carburants	1 000,00	569,08	0,00	0,00	430,92
60632	Fournitures de petit équipement	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
60636	Vêtements de travail	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6064	Fournitures administratives	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6068	Autres matières et fournitures	408 034,25	0,00	0,00	0,00	408 034,25
611	Contrats de prestations de services	27 700,00	0,00	0,00	0,00	27 700,00
61521	Entretien terrains	20 000,00	9 369,60	0,00	0,00	10 630,40
61551	Entretien matériel roulant	500,00	1 431,74	0,00	0,00	-931,74
617	Etudes et recherches	60 000,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
6182	Documentation générale et technique	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	9 000,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
6231	Annonces et insertions	5 000,00	864,00	0,00	0,00	4 136,00
6248	Divers	0,00	118,22	0,00	0,00	-118,22
6261	Frais d'affranchissement	0,00	225,90	0,00	0,00	-225,90
6262	Frais de télécommunications	950,00	845,39	0,00	0,00	104,61
6281	Concours divers (cotisations)	20 000,00	1 020,00	0,00	0,00	18 980,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	132 450,00	128 832,01	0,00	0,00	3 617,99
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	74 850,00	73 924,01	0,00	0,00	925,99
6218	Autre personnel extérieur	57 600,00	54 908,00	0,00	0,00	2 692,00
014	Atténuations de produits	7 647,00	5 962,00	0,00	0,00	1 685,00
7391178	Autres restitut° dégrèvt contrib. direct	3 970,00	2 285,00	0,00	0,00	1 685,00
7398	Reverst., restitut° et prélèvt divers	3 677,00	3 677,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	200 336,00	160 781,07	0,00	0,00	39 554,93
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	336,00	574,08	0,00	0,00	-238,08
65548	Autres contributions	200 000,00	160 206,99	0,00	0,00	39 793,01
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		895 417,25	310 019,01	0,00	0,00	585 398,24
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
6865	Dot. prov. risques et charges financiers	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
022	Dépenses imprévues (e)	41 046,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		966 463,25	310 019,01	0,00	0,00	656 444,24
023	Virement à la section d'investissement	1 183,01	0,00			1 183,01
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	514,00	514,00			0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	514,00	514,00			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 697,01	514,00			1 183,01
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 697,01	514,00			1 183,01
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		968 160,26	310 533,01	0,00	0,00	657 627,25
Pour information		0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.



(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire perm

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	355 245,00	346 612,00	0,00	0,00	8 633,00
7346	Taxe milieux aquatiques et inondations	355 245,00	346 612,00	0,00	0,00	8 633,00
74	Dotations et participations	114 469,00	114 501,15	0,00	0,00	-32,15
744	FCTVA	0,00	32,15	0,00	0,00	-32,15
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	78 690,00	78 690,00	0,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	35 779,00	35 779,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		469 714,00	461 113,15	0,00	0,00	8 600,85
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		469 714,00	461 113,15	0,00	0,00	8 600,85
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	1 567,01	1 555,45			11,56
7811	Rep. amort. immos corpo. et incorp.	1 567,01	1 555,45			11,56
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 567,01	1 555,45			11,56
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		471 281,01	462 668,60	0,00	0,00	8 612,41
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		496 879,25				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
2031	Frais d'études	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	43 042,00	5 001,41	0,00	38 040,59
2128	Autres agencements et aménagements	20 042,00	0,00	0,00	20 042,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	3 000,00	5 001,41	0,00	-2 001,41
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		73 042,00	5 001,41	0,00	68 040,59
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	3 266,26			
Total des dépenses financières		3 266,26	0,00	0,00	3 266,26
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		76 308,26	5 001,41	0,00	71 306,85
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 567,01	1 555,45		11,56
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	1 567,01	1 555,45		11,56
28183	Matériel de bureau et informatique	1 447,01	1 445,01		2,00
28184	Mobilier	120,00	110,44		9,56
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		1 567,01	1 555,45		11,56
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		77 875,27	6 556,86	0,00	71 318,41
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	10 265,00	820,43	0,00	9 444,57
10222	FCTVA	10 265,00	820,43	0,00	9 444,57
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		10 265,00	820,43	0,00	9 444,57
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		10 265,00	820,43	0,00	9 444,57
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 183,01			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	514,00	514,00		0,00
28128	Autres aménagements de terrains	328,00	130,00		198,00
28183	Matériel de bureau et informatique	130,00	328,00		-198,00
28184	Mobilier	56,00	56,00		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 697,01	514,00		1 183,01
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 697,01	514,00		1 183,01
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		11 962,01	1 334,43	0,00	10 627,58
Pour information		65 913,26			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D’ENSEMBLE (1)

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)

Dépenses réelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 001	0	5 001
- Equipements municipaux (2)		0	0	0	0	0	0	0	0	5 001	0	5 001
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	0											0
Dépenses d'ordre	1 555											1 555
Solde d'exécution reporté de N-1	0											0
Total dépenses	1 555	0	0	0	0	0	0	0	0	5 001	0	6 557
Total recettes	514	0	0	0	0	0	0	0	0	66 734	0	67 248
Solde d'investissement	-1 041	0	0	0	0	0	0	0	0	61 732	0	60 691
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)

Total dépenses	514	360	0	0	0	0	0	0	0	309 659	0	310 533
Total recettes	1 555	0	0	0	0	0	0	0	0	957 992	0	959 548
Solde de fonctionnement	1 041	-360	0	0	0	0	0	0	0	648 334	0	649 015
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.



IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

AT

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Total dépenses d'investissement		1 555	0	0	0	0	0	0	0	0	5 001	0	6 557
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 001	0	5 001
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 001	0	5 001
2183	Matériel de bureau et informatique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 001	0	5 001
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>1 555</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1 555</i>
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>1 555</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1 555</i>
28183	<i>Matériel de bureau et informatique</i>	<i>1 445</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1 445</i>
28184	<i>Mobilier</i>	<i>110</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>110</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
001Solde d'exécution reporté de N-1		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES

Total recettes d'investissement		514	0	0	0	0	0	0	0	0	66 734	0	67 248
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	820	0	820
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	820	0	820



Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	services urbains, environnem	9 économique	
10222	FCTVA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	820	0	820
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		514	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	514
040	Opérat° ordre transfert entre sections	514	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	514
28128	Autres aménagements de terrains	130	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	130
28183	Matériel de bureau et informatique	328	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	328
28184	Mobilier	56	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	56
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
001Solde d'exécution reporté de N-1		0	0	0	0	0	0	0	0	0	65 913	0	65 913

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Total dépenses de fonctionnement		514	360	0	0	0	0	0	0	0	309 659	0	310 533
Dépenses réelles		0	360	0	0	0	0	0	0	0	309 659	0	310 019
011	Charges à caractère général	0	360	0	0	0	0	0	0	0	14 084	0	14 444
60622	Carburants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	569	0	569
61521	Entretien terrains	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 370	0	9 370
61551	Entretien matériel roulant	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 432	0	1 432
6231	Annonces et insertions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	864	0	864
6248	Divers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	118	0	118
6261	Frais d'affranchissement	0	226	0	0	0	0	0	0	0	0	0	226
6262	Frais de télécommunications	0	134	0	0	0	0	0	0	0	711	0	845
6281	Concours divers (cotisations)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 020	0	1 020
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	128 832	0	128 832
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	73 924	0	73 924



Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	services urbains, environnement	9 économique	
6218	Autre personnel extérieur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	54 908	0	54 908
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 962	0	5 962
7391178	Autres restitut° dégrèvt contrib. direct	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 285	0	2 285
7398	Reverst., restitut° et prélèvt divers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 677	0	3 677
65	Autres charges de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	160 781	0	160 781
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	0	0	0	0	0	0	0	0	0	574	0	574
65548	Autres contributions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	160 207	0	160 207
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		514	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	514
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	514	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	514
6811	<i>Dot. amort. et prov. Immos incorporelles</i>	514	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	514
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002	Déficit de fonctionnement reporté	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		1 555	0	0	0	0	0	0	0	0	957 992	0	959 548
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	461 113	0	461 113
013	Atténuations de charges	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
70	Produits des services, du domaine, vente	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
73	Impôts et taxes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	346 612	0	346 612
7346	Taxe milieux aquatiques et inondations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	346 612	0	346 612
74	Dotations et participations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	114 501	0	114 501
744	FCTVA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	32	0	32
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	78 690	0	78 690
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	0	0	0	0	0	0	0	0	0	35 779	0	35 779
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0



Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	services urbains, environnement	économique	
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>1 555</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1 555</i>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>1 555</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1 555</i>
7811	<i>Rep. amort. immos corpo. et incorp.</i>	<i>1 555</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1 555</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
002 Excédent de fonctionnement reporté		0	0	0	0	0	0	0	0	0	496 879	0	496 879

(1)Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615 sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										dité des remboursements (6)	Pron d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise				
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

**IV
A2.2**

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 31/12/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 768.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

**IV
A2.5**

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

A2.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

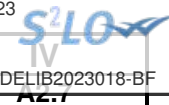
(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N

A2.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer : A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME****A2.8****A2.8 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12 de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires(ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS****A3****A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500,00 €			2019-11-26
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	autres immo corporelles	10	26/11/2019
L	camion	10	26/11/2019
L	frais d'études non suivis de travaux	5	26/11/2019
L	frais d'études, élaboration documents urbanismes	10	26/11/2019
L	frais de recherche et développement	5	26/11/2019
L	install matériels outillages techniques	30	26/11/2019
L	installation et agencet et aménagt divers	10	26/11/2019
L	logiciels concession	2	26/11/2019
L	matériels de bureau	10	26/11/2019
L	matériels informatiques	5	26/11/2019
L	meubles	10	26/11/2019
L	subventions équipement versées	0	26/11/2019
L	véhicules légers	5	26/11/2019

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS

A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Contentieux ROUBINE	0,00	13/04/2022	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

Envoyé en préfecture le 12/04/2023
 Reçu en préfecture le 12/04/2023
 Publié le
 ID : 026-200042901-20230405-DELIB2023018-BF



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		3 266,26	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		3 266,26	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	3 266,26	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		11 962,01	1 334,43
Ressources propres externes de l'année (a)		10 265,00	820,43
10222	FCTVA	10 265,00	820,43
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		1 697,01	514,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28128	Autres aménagements de terrains	328,00	130,00
28183	Matériel de bureau et informatique	130,00	328,00
28184	Mobilier	56,00	56,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 183,01	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	1 334,43	0,00	65 913,26	0,00	67 247,69

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 0,00
Ressources propres disponibles	IV 67 247,69
Solde	V = IV - II (3) 67 247,69

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.


Envoyé en préfecture le 12/04/2023
Reçu en préfecture le 12/04/2023
Publié le
ID : 026-200042901-20230405-DELIB2023018-BF



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA	A7.2.1
TVA – SECTION DE FONCTIONNEMENT	

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 12/04/2023
Reçu en préfecture le 12/04/2023
Publié le
ID : 026-200042901-20230405-DELIB2023018-BF



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.2.2

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

A7.3.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.3.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

A7.3.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

**IV – ANNEXES****ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM****A7.3.2**

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.3.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
	Total des dépenses réelles	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

A7.3.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
	Total des recettes réelles	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

**IV – ANNEXES****ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU
COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT****A7.4.1****A7.4.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.4.2

A7.4.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES
A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS****A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.

**IV – ANNEXES****ELEMENTS DU BILAN****VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES****A10.1****A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS**

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
08/09/2022	2 ECRAN PC pour Alexis et Maxime	412,20	0,00	1
05/10/2022	ACHAT DE 1 PC pour le Pole Gemapi	2 160,72	0,00	2
05/10/2022	ACHAT DE 1 PC pour le Pole Gemapi	2 428,49	0,00	2
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		5 001,41	0,00	

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES
A10.2

A10.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D’IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d’acquisition (coût historique)	Durée de l’amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

Envoyé en préfecture le 12/04/2023
 Reçu en préfecture le 12/04/2023
 Publié le
 ID : 026-200042901-20230405-DELIB2023018-BF



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	
A10.3	

A10.3 – OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00

Produit des cessions		Réalizations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

**IV – ANNEXES****ELEMENTS DU BILAN****VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES****A10.4****A10.4 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)**

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	

**IV – ANNEXES****ELEMENTS DU BILAN****VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES****A10.5****A10.5 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)**

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	A11

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
72	Travaux en régie		0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT


Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

Envoyé en préfecture le 12/04/2023
 Reçu en préfecture le 12/04/2023
 Publié le
 ID : 026-200042901-20230405-DELIB2023018-BF



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	A11

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	0,00
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	0,00 %

Envoyé en préfecture le 12/04/2023
Reçu en préfecture le 12/04/2023
Publié le
ID : 026-200042901-20230405-DELIB2023018-BF



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE	A12

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT**

B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT
GARANTIES D'EMPRUNT****B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.


Envoyé en préfecture le 12/04/2023
Reçu en préfecture le 12/04/2023
Publié le
ID : 026-200042901-20230405-DELIB2023018-BF



IV – ANNEXES
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES E
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL
B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

- (1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.
- (2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

Envoyé en préfecture le 12/04/2023	
Reçu en préfecture le 12/04/2023	
Publié le	
ID : 026-200042901-20230405-DELIB2023018-BF	
B1.4	

IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

- (1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 31/12/N.
- (2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS
B1.6


B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)			0,00	0,00	0,00
	8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)			0,00	0,00	0,00
	8028	Autres engagements reçus			0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS
B1.7

B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
 (Article L. 2313-1 du CGCT)

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé <u>Associations</u> <u>Entreprises</u> <u>Personnes physiques</u> <u>Autres</u>		
Personnes de droit public <u>Etat</u> SIABBVA SYND AMENAG BASSIN BERRE VENCE AFFLUENTS 15 750,00 participation financiere 022 SMBRJ SYNDICAT MIXTE BASSIN ROUBION JABRON 3 735,39 participation financiere 022 SMEA SYNDICAT MIXTE EYGUES AYGUES 20 294,60 participation financiere 022 <u>Régions</u> <u>Départements</u> <u>Communes</u> <u>Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)</u> Syndicat mixte du bassin versant du Lez 120 427,00 participation financiere 022 <u>Autres</u>		
TOTAL GENERAL	160 206,99	

Envoyé en préfecture le 12/04/2023	
Reçu en préfecture le 12/04/2023	
Publié le	
ID : 026-200042901-20230405-DELIB2023018-BF	

IV – ANNEXES	
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

Envoyé en préfecture le 12/04/2023	
Reçu en préfecture le 12/04/2023	
Publié le	
ID : 026-200042901-20230405-DELIB2023018-BF	

IV – ANNEXES	
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

Envoyé en préfecture le 12/04/2023
Reçu en préfecture le 12/04/2023
Publié le
ID : 026-200042901-20230405-DELIB2023018-BF



IV – ANNEXES	
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0,00
TOTAL Recettes	0,00	Total Dépenses
		0,00
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		0,00

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).


(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 12/04/2023
Reçu en préfecture le 12/04/2023
Publié le
ID : 026-200042901-20230405-DELIB2023018-BF



IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N
C1.2

C1.2 – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)

(1) Articles L. 2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.

IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER
C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

**IV – ANNEXES**
**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT**
C3.1
**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
syndicat d'Aménagement Bassin BERRE VENCE AFFLUENTS SIABBVA		cotisation	15 750,00
Syndicat mixte bassin Roubion/Jabron - RIAILLE SMBRJ		cotisation	3 735,39
Syndicat Mixte de l'Eygues Aygues SMEA		cotisation	20 294,60
Syndicat mixte du bassin versant du Lez SMBVL		cotisation	120 427,00
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.



IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE
C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	< Néant >		-		Non
CE	< Néant >		-		Non
Régie personnalisée	< Néant >		-		Non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.


Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

Envoyé en préfecture le 12/04/2023
 Reçu en préfecture le 12/04/2023
 Publié le
 ID : 026-200042901-20230405-DELIB2023018-BF




IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE
C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie financière	< Néant >		-			Non
Lotissement	< Néant >		-			Non
Service social et médico-social	< Néant >		-			Non

Envoyé en préfecture le 12/04/2023
Reçu en préfecture le 12/04/2023
Publié le
ID : 026-200042901-20230405-DELIB2023018-BF



IV – ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE



IV – ANNEXES

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**

C3.5

C3.5 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	77 875,27	6 556,86	0,00	71 318,41
RECETTES	77 875,27	67 247,69	0,00	10 627,58
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	968 160,26	310 533,01	0,00	657 627,25
RECETTES	968 160,26	959 547,85	0,00	8 612,41

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET : CC Drôme Sud Provence- BA SPANC / N°SIRET : 20004290100021

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	10 453,05	0,00	0,00	10 453,05
RECETTES	10 453,05	9 724,05	0,00	729,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	164 485,33	58 405,68	0,00	106 079,65
RECETTES	164 485,33	133 153,33	0,00	31 332,00

BUDGET : CC Drôme Sud Provence- BA déchets ménagers / N°SIRET : 20004290100039

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	351 778,58	259 403,80	7 863,61	84 511,17
RECETTES	351 778,58	399 412,88	0,00	-47 634,30
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	7 415 135,07	7 109 167,62	0,00	305 967,45
RECETTES	7 415 135,07	7 569 290,90	0,00	-154 155,83

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ...qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	440 106,90	265 960,66	7 863,61	166 282,63
RECETTES	440 106,90	476 384,62	0,00	-36 277,72
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	8 547 780,66	7 478 106,31	0,00	1 069 674,35
RECETTES	8 547 780,66	8 661 992,08	0,00	-114 211,42
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	8 987 887,56	7 744 066,97	7 863,61	1 235 956,98
TOTAL GENERAL DES RECETTES	8 987 887,56	9 138 376,70	0,00	-150 489,14

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
PRESENTATION AGREGÉE ET CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS
ANNEXES****C3.5****4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (Cf. liste des
principales opérations en annexe de la M14) (1)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

**5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (après la
neutralisation des flux réciproques) (1)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	440 106,90	265 960,66	7 863,61	166 282,63
RECETTES	440 106,90	476 384,62	0,00	-36 277,72
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	8 547 780,66	7 478 106,31	0,00	1 069 674,35
RECETTES	8 547 780,66	8 661 992,08	0,00	-114 211,42
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	8 987 887,56	7 744 066,97	7 863,61	1 235 956,98
TOTAL GENERAL DES RECETTES	8 987 887,56	9 138 376,70	0,00	-150 489,14

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

**IV – ANNEXES****AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
IDENTIFICATION DES FLUX CROISES****C3.6****C3.6 – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES****1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. liste des opérations en annexe de la M14)**

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

IV – ANNEXES**DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES****D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	80 111 143,00	-0,48	4,41	0,00	3 532 901,00	-0,48
TFPNB	1 988 904,00	-0,21	5,79	0,00	115 157,00	-0,21
CFE	48 080 314,00	0,00	2,00	0,00	961 606,00	0,00
TOTAL	130 180 361,00	-0,30			4 609 664,00	-0,37

IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 47
 Nombre de membres présents : 40
 Nombre de suffrages exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 30/03/2023

Présenté par (1) le Président, J-M CATELINOIS.
 A Pierrelatte, le 05/04/2023
 le Président, J-M CATELINOIS

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire.
 A Pierrelatte, le 05/04/2023
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

M. AUGUSTE William	
M. AVIAS Jean Michel	
M. BESNIER Didier donne pouvoir à Mme CANESTRARI Véronique	
M. CARIAS Jean-Marc	
M. CAROU Eric	
M. CATELINOIS Jean Michel	
M. DEPIERRE Guillaume	
M. ENTAT Romain	
M. ESCOFFIER Patrice	
M. FAYOLLE Guy	
M. GAILLARD Denis	
M. GALLU Alain	
M. GARIN Maryannick	
M. HORTAIL Gérard	
M. LAPLANCHE -SERVIGNE François	
M. LOPEZ Antonio donne pouvoir à Mme MOUTON Marie-Pierre	
M. MARGOUM Hicham	
M. MEDINA Hervé	
M. PERILLON Jean-Luc	
M. PLANEL Jean Pierre	
M. POIGNET Richard	

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

M. PUEL Jean Marie	
M. SABATIER Christian	
M. SCOTTO DI CARLO Patrick	
M. VEILLY Daniel donne pouvoir à M. GARIN Maryannick	
Mme ALLIEZ Véronique	
Mme ARANEGA Céline	
Mme BARAKEL Sandrine	
Mme BESSIERE Jacqueline donne pouvoir à M. FAYOLLE Guy	
Mme BRUN Georgia	
Mme CANESTRARI Véronique	
Mme CROS Véronique	
Mme FERNANDEZ Marie	
Mme FISSIER Peggy	
Mme FOROT Christine donne pouvoir à M. AUGUSTE William	
Mme HURBIN Véronique	
Mme MARTIN Béatrice	
Mme MASSAUDET SOJKA Patricia	
Mme MIGLIORI Catherine donne pouvoir à M. AVIAS Jean Michel	
Mme MILHAUD Agnès	
Mme MOLINIÉ Sylvie	
Mme MOULY Hélène	
Mme MOUTON Marie-Pierre	
Mme ROCHE-CAMACHO Aura donne pouvoir à Mme FERNANDEZ Marie	
Mme SAGE Nathalie	
Mme SOUBEYRAS Sophie	
Mme YAHIAOUI Malika	

Certifié exécutoire par (1) le Président, J-M CATELINOIS, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Pierrelatte, le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : Les membres l'Assemblée délibérante réuni(e) en session Ordinaire.



IV - ANNEXES	IV
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 47
 Nombre de membres présents : 36⁷
 Nombre de suffrages exprimés :46
 VOTES - Pour :46
 Contre :0
 Abstentions :0









Date de convocation : 30/03/2023

Présenté par le Président, J-M CATELINOIS ,
 A Pierrelatte, le 05/04/2023
 le Président, J-M CATELINOIS ,
 Délibéré par l'Assemblée délibérante en session Ordinaire
 Le Président, J-M CATELINOIS s'étant retiré lors du vote.
 A Pierrelatte, le 05/04/2023

Les membres de l'Assemblée délibérante,

Mme ALLIEZ Véronique	Mme ARANEGA Céline	M. AUGUSTE William
M. AVIAS Jean Michel	Mme BARAKEL Sandrine	Mme BRUN Georgia
Mme CANESTRARI Véronique	M. CARIAS Jean-Marc	M. CAROU Eric
M. CATELINOIS Jean Michel	Mme CROS Véronique	M. DEPIERRE Guillaume
M. ENTAT Romain	M. ESCOFFIER Patrice	M. FAYOLLE Guy
Mme FERNANDEZ Marie	Mme FISSIER Peggy	M. GAILLARD Denis
M. GALLU Alain	M. GARIN Maryannick	M. HORTAIL Gérard
Mme HURBIN Véronique	M. LAPLANCHE -SERVIGNE François	M. MARGOUM Hicham
Mme MARTIN Béatrice	Mme MASSAUDET SOJKA Patricia	M. MEDINA Hervé
Mme MILHAUD Agnès	Mme MOLINIÉ Sylvie	Mme MOULY Hélène
Mme MOSTON Marie-Pierre	M. PERILLON Jean-Luc	M. PLANEL Jean Pierre
M. POIGNET Richard	M. PUEL Jean Marie	M. SABATIER Christian
Mme SAGE Nathalie	M. SCOTTO DI CARLO Patrick	Mme SOUBEYRAS Sophie

IV - ANNEXES	IV
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	D2

Mme YAHIAOUI Malika  M. HICHAM FAYOLLE	Pour M. BESNIER Didier  Mme CANESTIARI Valérie	Pour Mme BESSIERE Jacqueline  M. FAYOLLE Guy
Pour Mme FOROT Christine  M. AUGUSTE William	Pour Mme ROCHE-CAMACHO Aura  Mme FERNANDEZ Marie	Pour M. LOPEZ Antonib  Mme MOUQUIN Marie-Pierre
Pour M. VEILLY Daniel  M. GABIN Jean-Michel	Pour Mme MIGLIORI Catherine  M. ALBERT Jean-Michel	

[Empty space for additional signatures or notes]

Certifié exécutoire par le Président, J-M CATELINOIS, compte tenu de la transmission en
Préfecture, le ___/___/_____, et de la publication le ___/___/_____
A Pierrelatte, le ___/___/_____

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

Délibération N° 2023-019

Compétence communautaire : **FINANCES**

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2022 – BUDGET GENERAL

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du trente mars deux mille vingt-trois, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : 47

Délégués présents : 36

Suffrages exprimés : 46

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Sandrine BARAKEL, Georgia BRUN, Véronique CANESTRARI, Véronique CROS, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Véronique HURBIN, Patricia MASSAUDET SOJKA, Agnès MILHAUD, Béatrice MARTIN, Hélène MOULY, Marie-Pierre MOUTON, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS.

Messieurs : William AUGUSTE, Jean-Michel AVIAS, Jean-Marc CARIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Guillaume DEPIERRE, Romain ENTAT, Patrice ESCOFFIER, Guy FAYOLLE, Denis GAILLARD, Alain GALLU, Maryannick GARIN, François LAPLANCHE-SERVIGNE, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Jean-Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Patrick SCOTTO DI CARLO, Christian SABATIER.

Etaient représentés :

Madame Jacqueline BESSIERE donne procuration à Monsieur Guy FAYOLLE
Madame Christine FOROT donne procuration à Monsieur William AUGUSTE
Madame Catherine MIGLIORI donne procuration à Monsieur Jean-Michel AVIAS
Madame Sylvie MOLINIE donne procuration à Madame Hélène MOULY
Madame Aura ROCHE-CAMACHO donne procuration à Madame Marie FERNANDEZ
Madame Malika YAHIAOUI donne procuration à Monsieur Hichame MARGOUM

Monsieur Didier BESNIER donne procuration à Madame Véronique CANESTRARI
 Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Madame Marie-Pierre MOUTON
 Monsieur Jean-Marie PUEL donne procuration à Madame Véronique ALLIEZ
 Monsieur Daniel VEILLY donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN

Absent :

Monsieur Gérard HORTAIL

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint avec 36 conseillers, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

Secrétaire de séance : Sandrine BARAKEL

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Jean-Michel AVIAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l’avis de la Conférence des Maires du 29 Mars 2023,

Considérant la concordance entre le Compte de Gestion de l’exercice 2022 établi par Monsieur le Trésorier et le Compte Administratif de l’exercice budgétaire 2022 retraçant le résultat de clôture,

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l’assemblée délibérante :

- **DE CONSTATER** que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2021	Part affectée à la SI (compte 1068)	Résultat de l'exercice 2022	Résultat cumulé fin 2022	Restes à réaliser 2022	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement RAR 2021	-1 019 194,72	1 103 638,32	-53 958,97	-1 073 153,69	-2 351 933,47	-3 425 087,16
	-84 443,60					
Fonctionnement	5 213 208,98		2 772 347,90	6 881 918,56		6 881 918,56
total	4 109 570,66		2 718 388,93	5 808 764,87		3 456 831,40

Ainsi il est proposé l'affectation du résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31.12.2022	6 881 918,56 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	3 425 087,16 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (R002)	3 456 831,40 €
Couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement (D001)	1 073 153,69 €

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **DE DECIDER** d'affecter le résultat comme présenté dans le tableau ci-dessus.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **CONSTATE** que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2021	Part affectée à la SI (compte 1068)	Résultat de l'exercice 2022	Résultat cumulé fin 2022	Restes à réaliser 2022	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement RAR 2021	-1 019 194,72	1 103 638,32	-53 958,97	-1 073 153,69	-2 351 933,47	-3 425 087,16
	-84 443,60					
Fonctionnement	5 213 208,98		2 772 347,90	6 881 918,56		6 881 918,56
total	4 109 570,66		2 718 388,93	5 808 764,87		3 456 831,40

Ainsi il est proposé l'affectation du résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31.12.2022	6 881 918,56 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	3 425 087,16 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (R002)	3 456 831,40 €
Couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement (D001)	1 073 153,69 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **DECIDE** d'affecter le résultat comme présenté dans le tableau ci-dessus.



Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Président,

Jean-Michel CATELINOIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

Délibération N° 2023-020

Compétence communautaire : FINANCES

**OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2022 – BUDGET ANNEXE
DECHETS MENAGERS**

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du trente mars deux mille vingt-trois, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : 47

Délégués présents : 36

Suffrages exprimés : 46

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Sandrine BARAKEL, Georgia BRUN, Véronique CANESTRARI, Véronique CROS, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Véronique HURBIN, Patricia MASSAUDET SOJKA, Agnès MILHAUD, Béatrice MARTIN, Hélène MOULY, Marie-Pierre MOUTON, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS.

Messieurs : William AUGUSTE, Jean-Michel AVIAS, Jean-Marc CARIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Guillaume DEPIERRE, Romain ENTAT, Patrice ESCOFFIER, Guy FAYOLLE, Denis GAILLARD, Alain GALLU, Maryannick GARIN, François LAPLANCHE-SERVIGNE, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Jean-Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Patrick SCOTTO DI CARLO, Christian SABATIER.

Etaient représentés :

Madame Jacqueline BESSIERE donne procuration à Monsieur Guy FAYOLLE
Madame Christine FOROT donne procuration à Monsieur William AUGUSTE
Madame Catherine MIGLIORI donne procuration à Monsieur Jean-Michel AVIAS
Madame Sylvie MOLINIE donne procuration à Madame Hélène MOULY
Madame Aura ROCHE-CAMACHO donne procuration à Madame Marie FERNANDEZ
Madame Malika YAHIAOUI donne procuration à Monsieur Hichame MARGOUM

Monsieur Didier BESNIER donne procuration à Madame Véronique CANESTRARI
 Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Madame Marie-Pierre MOUTON
 Monsieur Jean-Marie PUEL donne procuration à Madame Véronique ALLIEZ
 Monsieur Daniel VEILLY donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN

Absent :

Monsieur Gérard HORTAIL

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint avec 36 conseillers, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

Secrétaire de séance : Sandrine BARAKEL

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Jean-Michel AVIAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Conférence des Maires du 29 Mars 2023,

Considérant la concordance entre le Compte de Gestion de l'exercice 2022 établi par Monsieur le Trésorier et le Compte Administratif de l'exercice budgétaire 2022 retraçant le résultat de clôture,

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **DE CONSTATER** que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2021	Part affectée à la SI (compte 1068)	Résultat de l'exercice 2022	Résultat cumulé fin 2022	Restes à réaliser 2022	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement RAR 2021	- 32 248,21	181 769,65	172 257,29	140 009,08	- 7 863,61	132 145,47
	-149 521,44					
Fonctionnement	1 113 316,66		- 471 423,73	460 123,28		460 123,28
total	931 547,01		- 299 166,44	600 132,36		592 268,75

Ainsi il est proposé l'affectation du résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31.12.2022	460 123,28 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (R002)	0 € 460 123,28 €
Couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement (D001)	0 €
Excédent d'investissement (R001)	140 009,08 €

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **DE DECIDER** d'affecter le résultat comme présenté dans le tableau ci-dessus.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **CONSTATE** que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2021	Part affectée à la SI (compte 1068)	Résultat de l'exercice 2022	Résultat cumulé fin 2022	Restes à réaliser 2022	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement RAR 2021	- 32 248,21	181 769,65	172 257,29	140 009,08	- 7 863,61	132 145,47
	-149 521,44					
Fonctionnement	1 113 316,66		- 471 423,73	460 123,28		460 123,28
total	931 547,01		- 299 166,44	600 132,36		592 268,75

Ainsi il est proposé l'affectation du résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31.12.2022	460 123,28 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (R002)	460 123,28 €
Couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement (D001)	0 €
Excédent d'investissement (R001)	140 009,08 €


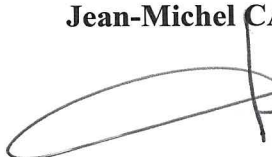
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **DECIDE** d'affecter le résultat comme présenté dans le tableau ci-dessus.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Président,
Jean-Michel CATELINOIS





Communauté de communes
Drôme Sud Provence

3 Rue Jean Charcot - 26700 PIERRELATTE

Communes membres :

Bouchet, Clansayes, Donzère, La Baume de Transit, La
Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne,
Pierrelatte, Rochegude, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint
Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tulette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération N° 2023-021

Compétence communautaire : **FINANCES**

**OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2022 – BUDGET ANNEXE
SPANC**

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du trente mars deux mille vingt-trois, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : 47

Délégués présents : 36

Suffrages exprimés : 46

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Sandrine BARAKEL, Georgia BRUN, Véronique CANESTRARI, Véronique CROS, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Véronique HURBIN, Patricia MASSAUDET SOJKA, Agnès MILHAUD, Béatrice MARTIN, Hélène MOULY, Marie-Pierre MOUTON, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS.

Messieurs : William AUGUSTE, Jean-Michel AVIAS, Jean-Marc CARIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Guillaume DEPIERRE, Romain ENTAT, Patrice ESCOFFIER, Guy FAYOLLE, Denis GAILLARD, Alain GALLU, Maryannick GARIN, François LAPLANCHE-SERVIGNE, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Jean-Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Patrick SCOTTO DI CARLO, Christian SABATIER.

Etaient représentés :

Madame Jacqueline BESSIERE donne procuration à Monsieur Guy FAYOLLE
Madame Christine FOROT donne procuration à Monsieur William AUGUSTE
Madame Catherine MIGLIORI donne procuration à Monsieur Jean-Michel AVIAS
Madame Sylvie MOLINIE donne procuration à Madame Hélène MOULY
Madame Aura ROCHE-CAMACHO donne procuration à Madame Marie FERNANDEZ
Madame Malika YAHIAOUI donne procuration à Monsieur Hichame MARGOUM

Monsieur Didier BESNIER donne procuration à Madame Véronique CANESTRARI
 Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Madame Marie-Pierre MOUTON
 Monsieur Jean-Marie PUEL donne procuration à Madame Véronique ALLIEZ
 Monsieur Daniel VEILLY donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN

Absent :

Monsieur Gérard HORTAIL

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint avec 36 conseillers, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

Secrétaire de séance : Sandrine BARAKEL

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Jean-Michel AVIAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Conférence des Maires du 29 Mars 2023,

Considérant la concordance entre le Compte de Gestion de l'exercice 2022 établi par Monsieur le Trésorier et le Compte Administratif de l'exercice budgétaire 2022 retraçant le résultat de clôture,

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **DE CONSTATER** que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2021	Part affectée à la SI (compte 1068)	Résultat de l'exercice 2022	Résultat cumulé fin 2022	Restes à réaliser 2022	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement RAR 2021	4 330,05		5 394,00	9 724,05		9 724,05
Fonctionnement	108 085,33		- 33 337,68	74 747,65		74 747,65
total	112 415,38		- 27 943,68	84 471,10		84 471,70



Ainsi il est proposé l'affectation du résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31.12.2022	74 747,65 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (R002)	0 € 74 747,65 €
Couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement (D001)	0 €
Excédent d'investissement (R001)	9 724,05 €

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **DE DECIDER** d'affecter le résultat comme présenté dans le tableau ci-dessus.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **CONSTATE** que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2021	Part affectée à la SI (compte 1068)	Résultat de l'exercice 2022	Résultat cumulé fin 2022	Restes à réaliser 2022	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement RAR 2021	4 330,05		5 394,00	9 724,05		9 724,05
Fonctionnement	108 085,33		- 33 337,68	74 747,65		74 747,65
total	112 415,38		- 27 943,68	84 471,10		84 471,70

Ainsi il est proposé l'affectation du résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31.12.2022	74 747,65 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (R002)	74 747,65 €
Couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement (D001)	0 €
Excédent d'investissement (R001)	9 724,05 €

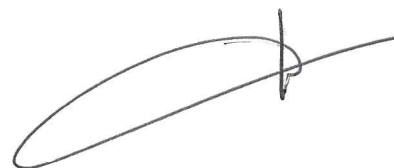

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **DECIDE** d'affecter le résultat comme présenté dans le tableau ci-dessus.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Le Président,
Jean-Michel CATELINOIS**

CCDSP

Communauté de communes
Drôme Sud Provence

3 Rue Jean Charcot - 26700 PIERRELATTE

Communes membres :

Bouchet, Clansayes, Donzère, La Baume de Transit, La
Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne,
Pierrelatte, Rochegude, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint
Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tulette

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

Délibération N° 2023-022

Compétence communautaire : **FINANCES**

**OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2022 – BUDGET ANNEXE
GEMAPI**

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du trente mars deux mille vingt-trois, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : 47

Délégués présents : 36

Suffrages exprimés : 46

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Sandrine BARAKEL, Georgia BRUN, Véronique CANESTRARI, Véronique CROS, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Véronique HURBIN, Patricia MASSAUDET SOJKA, Agnès MILHAUD, Béatrice MARTIN, Hélène MOULY, Marie-Pierre MOUTON, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS.

Messieurs : William AUGUSTE, Jean-Michel AVIAS, Jean-Marc CARIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Guillaume DEPIERRE, Romain ENTAT, Patrice ESCOFFIER, Guy FAYOLLE, Denis GAILLARD, Alain GALLU, Maryannick GARIN, François LAPLANCHE-SERVIGNE, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Jean-Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Patrick SCOTTO DI CARLO, Christian SABATIER.

Etaient représentés :

Madame Jacqueline BESSIERE donne procuration à Monsieur Guy FAYOLLE
Madame Christine FOROT donne procuration à Monsieur William AUGUSTE
Madame Catherine MIGLIORI donne procuration à Monsieur Jean-Michel AVIAS
Madame Sylvie MOLINIE donne procuration à Madame Hélène MOULY
Madame Aura ROCHE-CAMACHO donne procuration à Madame Marie FERNANDEZ
Madame Malika YAHIAOUI donne procuration à Monsieur Hichame MARGOUM

Monsieur Didier BESNIER donne procuration à Madame Véronique CANESTRARI
 Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Madame Marie-Pierre MOUTON
 Monsieur Jean-Marie PUEL donne procuration à Madame Véronique ALLIEZ
 Monsieur Daniel VEILLY donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN

Absent :

Monsieur Gérard HORTAIL

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint avec 36 conseillers, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

Secrétaire de séance : Sandrine BARAKEL

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Jean-Michel AVIAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Conférence des Maires du 29 Mars 2023,

Considérant la concordance entre le Compte de Gestion de l'exercice 2022 établi par Monsieur le Trésorier et le Compte Administratif de l'exercice budgétaire 2022 retraçant le résultat de clôture,

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **DE CONSTATER** que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2021	Part affectée à la SI (compte 1068)	Résultat de l'exercice 2022	Résultat cumulé fin 2022	Restes à réaliser 2022	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement RAR 2021	65 913,26		- 5 222,43	60 690,83		60 690,83
Fonctionnement	496 879,25		152 135,59	649 014,84		649 014,84
total	562 792,51		146 913,16	709 705,67		709 705,67



Ainsi il est proposé l'affectation du résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31.12.2022	649 014,84 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (R002)	649 014,84 €
Couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement (D001)	0 €
Excédent d'investissement (R001)	60 690,83 €

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **DE DECIDER** d'affecter le résultat comme présenté dans le tableau ci-dessus.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **CONSTATE** que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2021	Part affectée à la SI (compte 1068)	Résultat de l'exercice 2022	Résultat cumulé fin 2022	Restes à réaliser 2022	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement RAR 2021	65 913,26		- 5 222,43	60 690,83		60 690,83
Fonctionnement	496 879,25		152 135,59	649 014,84		649 014,84
total	562 792,51		146 913,16	709 705,67		709 705,67

Ainsi il est proposé l'affectation du résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31.12.2022	649 014,84 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (R002)	649 014,84 €
Couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement (D001)	0 €
Excédent d'investissement (R001)	60 690,83 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **DECIDE** d'affecter le résultat comme présenté dans le tableau ci-dessus.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Président,
Jean-Michel CATELINOIS




ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
 Reçu en préfecture le 13/04/2023
 Publié le
 ID : 026-200042901-20230405-DEL2023023-BF

	Bases d'imposition effectives de 2022 ¹	Taux de référence pour 2023 ^{2a}	Tx moyens pondérés des com. si fusion ³	Bases d'imposition prévisionnelles 2023 ⁴	Produits référence (col. 4 x col. 2a ou 2b) ⁵	Taux votés ⁶	Produits attendus (col. 4 x col. 6) ⁷
CFE bâtie additionnelle	80 111 143	4,41		86 601 000	3 819 104	4,41	3 819 104
CFE foncière non bâtie additionnelle	1 988 904	5,79		2 126 000	123 095	5,79	123 095
CFE d'habitation additionnelle	5 318 434	0,460		5 696 043	26 202	0,46	26 202
CFE unique ou de zone	48 080 314	2,00		50 563 000	1 011 260	2,00	1 011 260
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	0	0	>>>	0
Taux CFE plafonné pour 2023 (2b)	>>>	>>>	>>>	>>>	4 979 661	>>>	4 979 661
Total de la fiscalité additionnelle					4 979 661		4 979 661
Total des CFE unique, de zone et éolienne					0		0

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	Produits attendus	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) ⁸	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) ¹⁰
Taxe foncière bâtie additionnelle	4.979.661	8	1,000000
Taxe foncière non bâtie additionnelle	4.979.661	8	1,000000
Taxe d'habitation additionnelle	4.979.661	8	1,000000
CFE additionnelle	4.979.661	8	1,000000
Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2023 (11)	Réserve de taux utilisée pour le taux voté en 2023 (12)	Fraction de taux mis en réserve sur délibération (13)
CFE unique ou de zone	>>>	>>>	(14) Durée retenue en cas d'intégration progressive des taux
CFE éolienne	>>>	>>>	

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
171 687	12 235	0	0	555 120	0	0	739 042

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	Ressources fiscales indépendantes des taxes votés (cadre II)	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2023
4 979 661	739 042	5 718 703

À VALENCE

Le 14 MARS 2023

Pour la Direction des Finances Publiques, **PIERRELATTE**

Pour la Direction des Finances Publiques, **CECILE GUYADÈR-BERBIGIER**

Pour le Groupeement, **PIERRELATTE**

Pour la Préfecture, **PIERRELATTE**

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

EPCI : 235 CC DROME SUD PROVENCE
 DEPARTEMENT : 26
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE PIERRELATTE

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

pour les communes de la zone d'habitat à long terme :

pour les communes de condition modeste	0
pour les communes de longue durée (logem. sociaux)	797
pour les communes industrielles	2 368
	350 340
	0

Taxe foncière non bâtie

Taxe d'habitation :

a. Dotation pour perte de THLV	0
b. Dotation pour Mayotte	>>>

Cotisation foncière des entreprises :

a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	0
b. Base minimum	2 098
c. Locaux industriels	199 469
d. Autres allocations	48
	>>>

DTCE (Métropole du Grand-Lyon)

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :

a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi	30 166 119

Taxe foncière non bâtie :

a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi (terres agricoles)	479 699
c. Par la loi (autres)	0

Cotisation foncière des entreprises :

a. Par le conseil communautaire	1 836
b. Par la loi	37 425 053

4. BASES TAXÉES DE TAXE D'HABITATION

a. Hors résid. principales et log. vacants	5 696 043
b. Logements vacants soumis à la THLV	0

6.3. PLAFONNEMENT DU TAUX

a. Taux moyen communal de 2022 au niveau national	>>>
b. Taux plafond de 2023	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2022 au niveau :

a. National	>>>
b. De l'EPCI	>>>

Taux maximum de la majoration spéciale

>>>	>>>
-----	-----

6.5. DIMINUTION SANS LIEN

Année antérieure à 2023 au titre de laquelle... :

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	

Taux moyens de référence au niveau national :

a. Taxe foncière bâtie	38,28
b. Taxe foncière non bâtie	50,44

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

6.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS

CFE unique ou de zone	CFE éolienne
Taux maximum :	>>>
a. De droit commun	>>>
b. Dérogatoire	>>>
c. Avec rattrapage	>>>
d. Avec capitalisation	>>>
e. Avec majoration spéciale	>>>
Taux moyens pondérés :	>>>
a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie	>>>
b. En cas de changement de périmètre	>>>

6.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DE TAUX MOYEN

a. Taxe foncière bâtie	>>>
b. Taxes foncières bâtie et non bâtie	>>>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

Délibération N° 2023-023

Compétence communautaire : **FINANCES**

OBJET : TAUX DE FISCALITE ADDITIONNELLE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du trente mars deux mille vingt-trois, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : **47**

Délégués présents : **36**

Suffrages exprimés : **46**

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Sandrine BARAKEL, Georgia BRUN, Véronique CANESTRARI, Véronique CROS, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Véronique HURBIN, Patricia MASSAUDET SOJKA, Agnès MILHAUD, Béatrice MARTIN, Hélène MOULY, Marie-Pierre MOUTON, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS.

Messieurs : William AUGUSTE, Jean-Michel AVIAS, Jean-Marc CARIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Guillaume DEPIERRE, Romain ENTAT, Patrice ESCOFFIER, Guy FAYOLLE, Denis GAILLARD, Alain GALLU, Maryannick GARIN, François LAPLANCHE-SERVIGNE, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Jean-Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Patrick SCOTTO DI CARLO, Christian SABATIER.

Etaient représentés :

Madame Jacqueline BESSIERE donne procuration à Monsieur Guy FAYOLLE
Madame Christine FOROT donne procuration à Monsieur William AUGUSTE
Madame Catherine MIGLIORI donne procuration à Monsieur Jean-Michel AVIAS
Madame Sylvie MOLINIE donne procuration à Madame Hélène MOULY
Madame Aura ROCHE-CAMACHO donne procuration à Madame Marie FERNANDEZ
Madame Malika YAHIAOUI donne procuration à Monsieur Hichame MARGOUM

Monsieur Didier BESNIER donne procuration à Madame Marie-Pierre MOUTON
 Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Madame Marie-Pierre MOUTON
 Monsieur Jean-Marie PUEL donne procuration à Madame Véronique ALLIEZ
 Monsieur Daniel VEILLY donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN

Absent :

Monsieur Gérard HORTAIL

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint avec 36 conseillers, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

Secrétaire de séance : Sandrine BARAKEL

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Jean-Michel AVIAS

Vu le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1379, 1407 et suivants, 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Vu la Commission Finances en date du 29 Mars 2023,

Vu la Conférence des Maires en date du 29 Mars 2023,

Considérant les taux d'imposition de l'année 2022 :

Taxe sur le foncier bâti :	4,41%
Taxe sur le foncier non bâti :	5,79%
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	2,00%

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale (0,46 %).

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Considérant que, compte tenu du produit fiscal attendu pour l'équilibre du budget principal, il est proposé à l'assemblée de reconduire en 2023 des taux identiques à ceux de l'année 2022,

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **DE DECIDER** de fixer les taux de fiscalité additionnelle 2023 à :

Taxe sur le foncier bâti :	4,41 %
Taxe sur le foncier non bâti :	5,79 %
Taxe d'habitation additionnelle	0,46 %
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	2,00 %

- **DE CHARGER** Monsieur le Président de notifier à l'administration fiscale la présente décision.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **la majorité (43)** des suffrages exprimés :

2 CONTRE : Madame Peggy FISSIER, Monsieur Richard POIGNET
1 ABSTENTION : Monsieur Jean-Luc PERILLON

- **DECIDE** de fixer les taux de fiscalité additionnelle 2023 à :

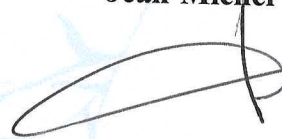

Taxe sur le foncier bâti :	4,41%
Taxe sur le foncier non bâti :	5,79%
Taxe d'habitation additionnelle	0,46 %
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	2,00%

- **CHARGE** Monsieur le Président de notifier à l'administration fiscale la présente décision.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Président,
Jean-Michel CATELINOIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

Délibération N° 2023-024

Compétence communautaire : **FINANCES**

OBJET : TAUX DE TEOM 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du trente mars deux mille vingt-trois, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : **47**

Délégués présents : **36**

Suffrages exprimés : **46**

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Sandrine BARAKEL, Georgia BRUN, Véronique CANESTRARI, Véronique CROS, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Véronique HURBIN, Patricia MASSAUDET SOJKA, Agnès MILHAUD, Béatrice MARTIN, Hélène MOULY, Marie-Pierre MOUTON, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS.

Messieurs : William AUGUSTE, Jean-Michel AVIAS, Jean-Marc CARIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Guillaume DEPIERRE, Romain ENTAT, Patrice ESCOFFIER, Guy FAYOLLE, Denis GAILLARD, Alain GALLU, Maryannick GARIN, François LAPLANCHE-SERVIGNE, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Jean-Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Patrick SCOTTO DI CARLO, Christian SABATIER.

Etaient représentés :

Madame Jacqueline BESSIERE donne procuration à Monsieur Guy FAYOLLE
Madame Christine FOROT donne procuration à Monsieur William AUGUSTE
Madame Catherine MIGLIORI donne procuration à Monsieur Jean-Michel AVIAS
Madame Sylvie MOLINIE donne procuration à Madame Hélène MOULY
Madame Aura ROCHE-CAMACHO donne procuration à Madame Marie FERNANDEZ
Madame Malika YAHIAOUI donne procuration à Monsieur Hichame MARGOUM

Monsieur Didier BESNIER donne procuration à Madame Véronique CANESTRARI
Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Madame Marie-Pierre MOUTON
Monsieur Jean-Marie PUEL donne procuration à Madame Véronique ALLIEZ
Monsieur Daniel VEILLY donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN

Absent :

Monsieur Gérard HORTAIL

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint avec 36 conseillers, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

Secrétaire de séance : Sandrine BARAKEL

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Jean-Michel AVIAS

Vu le Code Général des Impôts et notamment son article 1379 bis VI-1-2° relatif à la compétence en matière de décision relative à la TEOM,

Vu les délibérations en date du 16 décembre 2015 relative à l'instauration de la TEOM, la mise en place d'un zonage et d'un lissage,

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 29 Mars 2023,

Vu la conférence des Maires en date du 29 Mars 2023,

Considérant que les taux de TEOM pour l'année 2022 s'établissent comme suit :

Zones	Communes	Taux 2022
1	Pierrelatte	8.96%
2	St Paul 3 Châteaux	7.50%
3	Donzère	8.94%
4	Les Granges Gontardes	9.56%
	La Baume de Transit	9.56%
	Bouchet	9.56%
	Rochegeude	9.56%
	St Restitut	9.56%
	Tulette	9.56%
	Malataverne	9.56%
	La Garde Adhémar	9.56%
	Suze la Rousse	9.56%
5	Clansayes	8.50%
	Solérieux	8.50%

Considérant la proposition de maintenir les taux de TEOM 2023 comme suit :

Zones	Communes	Taux 2023
1	Pierrelatte	8.96%
2	St Paul 3 Châteaux	7.50%
3	Donzère	8.94%
4	Les Granges Gontardes	9.56%
	La Baume de Transit	9.56%
	Bouchet	9.56%
	RocheGude	9.56%
	St Restitut	9.56%
	Tulette	9.56%
	Malataverne	9.56%
	La Garde Adhémar	9.56%
	Suze la Rousse	9.56%
5	Clansayes	8.50%
	Solérieux	8.50%

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **DE FIXER** les taux de TEOM pour l'année 2023 comme défini dans le tableau ci-dessus.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **FIXE** les taux de TEOM pour l'année 2023 comme défini dans le tableau ci-dessus.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Président,
Jean-Michel CATELINOIS



COMMUNAUTE DE COMMUNES : 235 CC DROME SUD PROVENCE
 Bases exonérées sur délibération : 193 334
 Pas de plafonnement institué : >>>>>>>>
 Coefficient : >>>>>>>>
 Bases définitives de l'année précédente : 56 159 592
 Bases prévisionnelles d'imposition : 60 092 314
 I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
04 MALATVERNE + 8 COMMUNES	18 500 513	9,56	1.768.643
05 CLANSAYES + 2 COMMUNES	1 288 005	8,50	109.480

A VALENCE, le 14 mars 2023
 Le Directeur Départemental des Finances Publiques,
 CECILE GUYADER-BERBIGIER

A , le , le
 Le Préfet,

A
 Le Président
 Pierre-Louis
 le 05/04/2023
 Le Président,
 Jean-François
 CRELLINOIS





II - COMMUNES DONT LES TAUX TEOM SONT EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : 235 CC DROME SUD PROVENCE

COMMUNES	Zone Intercommun. de Percept.	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES	TAUX VOTE	PRODUIT ATTENDU
116 DONZERE	03	P	6 970 560	8,94	613.168
235 PIERRELATTE	01	P	20 608 814	8,96	1.846.550
324 ST PAUL TROIS CHATEAUX	02	P	12 724 422	7,50	854.332

A VALENCE, le 14 mars 2023

A , le

Le Directeur Départemental des Finances Publiques, Le Préfet,

CECILE GUYADER-BERBIGIER

A PIERRELATTE, le 05/04/2023
 Le Président,

Richard GRELINOIS
 Le Président
 Communauté de Communes Drome Sud Provence



ETAT ANNEXE DETAILLE SUR LES BASES PREVISIONNELLES PAR ZONE INTERCOMMUNALE DE PERCEPTION
 III - COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 235 CC DROME SUD PROVENCE

1259 TEOM - I

Zone Intercommunale de Perception	COMMUNES	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES	
04 MALATAVERNE + 8 COMMUNES	033 LA BAUME DE TRANSIT	P	1 165 363	
	054 BOUCHEF	P	1 552 102	
	138 LA GARDE ADHEMAR	P	2 033 754	
	145 LES GRANGES GONTARDES	P	2 791 948	
	169 MALATAVERNE	P	2 791 896	
	275 ROCHEGUDE	P	2 273 112	
	326 ST RESTITUT	P	2 201 763	
	345 SUZE LA ROUSSE	P	3 138 639	
	357 TUILETTE	P	2 551 936	
	093 CIANSAYES	P	780 534	
	342 SOLERIEUX	P	507 471	
	05 CIANSAYES + 2 COMMUNES			

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

Délibération N° 2023-025

Compétence communautaire : FINANCES

OBJET : FIXATION DU PRODUIT DE LA TAXE GEMAPI POUR 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du trente mars deux mille vingt-trois, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : 47

Délégués présents : 36

Suffrages exprimés : 46

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Sandrine BARAKEL, Georgia BRUN, Véronique CANESTRARI, Véronique CROS, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Véronique HURBIN, Patricia MASSAUDET SOJKA, Agnès MILHAUD, Béatrice MARTIN, Hélène MOULY, Marie-Pierre MOUTON, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS.

Messieurs : William AUGUSTE, Jean-Michel AVIAS, Jean-Marc CARIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Guillaume DEPIERRE, Romain ENTAT, Patrice ESCOFFIER, Guy FAYOLLE, Denis GAILLARD, Alain GALLU, Maryannick GARIN, François LAPLANCHE-SERVIGNE, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Jean-Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Patrick SCOTTO DI CARLO, Christian SABATIER.

Etaient représentés :

Madame Jacqueline BESSIERE donne procuration à Monsieur Guy FAYOLLE
Madame Christine FOROT donne procuration à Monsieur William AUGUSTE
Madame Catherine MIGLIORI donne procuration à Monsieur Jean-Michel AVIAS
Madame Sylvie MOLINIE donne procuration à Madame Hélène MOULY
Madame Aura ROCHE-CAMACHO donne procuration à Madame Marie FERNANDEZ
Madame Malika YAHIAOUI donne procuration à Monsieur Hichame MARGOUM

Monsieur Didier BESNIER donne procuration à Madame Véronique CANESTRARI
Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Madame Marie-Pierre MOUTON
Monsieur Jean-Marie PUEL donne procuration à Madame Véronique ALLIEZ
Monsieur Daniel VEILLY donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN

Absent :

Monsieur Gérard HORTAIL

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint avec 36 conseillers, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

Secrétaire de séance : Sandrine BARAKEL

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Jean-Michel AVIAS

Vu l'article L2334-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L211-7 du Code de l'Environnement,

Vu les articles 1530 bis et 1639 A bis du Code Général des Impôts,

Vu la loi NOTRe du 7 Août 2015 actant le transfert obligatoire de la compétence GEMAPI aux Communautés de Communes à compter du 1er janvier 2018,

Vu la Conférence des Maires en date du 29 Mars 2023,

Considérant que les EPCI peuvent, selon les dispositions du Code Général des Impôts, instituer et percevoir une taxe en vue de financer la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations,

Considérant que les EPCI votent un produit attendu et non un taux.

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **DE DETERMINER** un produit de 375 640 euros pour l'exercice de la compétence GEMAPI en vue de financer l'exercice de cette compétence au titre de l'année 2023,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout acte ou document en lien avec la présente délibération.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DETERMINE** un produit de 375 640 euros pour l'exercice de la compétence GEMAPI en vue de financer l'exercice de cette compétence au titre de l'année 2023,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte ou document en lien avec la présente délibération.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Le Président,
Jean-Michel CATELINOIS**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

Délibération N° 2023-026

Compétence communautaire : **FINANCES**

OBJET : CONVENTION DE PARTAGE DE FISCALITE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du trente mars deux mille vingt-trois, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : 47

Délégués présents : 36

Suffrages exprimés : 46

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Sandrine BARAKEL, Georgia BRUN, Véronique CANESTRARI, Véronique CROS, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Véronique HURBIN, Patricia MASSAUDET SOJKA, Agnès MILHAUD, Béatrice MARTIN, Hélène MOULY, Marie-Pierre MOUTON, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS.

Messieurs : William AUGUSTE, Jean-Michel AVIAS, Jean-Marc CARIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Guillaume DEPIERRE, Romain ENTAT, Patrice ESCOFFIER, Guy FAYOLLE, Denis GAILLARD, Alain GALLU, Maryannick GARIN, François LAPLANCHE-SERVIGNE, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Jean-Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Patrick SCOTTO DI CARLO, Christian SABATIER.

Etaient représentés :

Madame Jacqueline BESSIERE donne procuration à Monsieur Guy FAYOLLE
Madame Christine FOROT donne procuration à Monsieur William AUGUSTE
Madame Catherine MIGLIORI donne procuration à Monsieur Jean-Michel AVIAS
Madame Sylvie MOLINIE donne procuration à Madame Hélène MOULY
Madame Aura ROCHE-CAMACHO donne procuration à Madame Marie FERNANDEZ
Madame Malika YAHIAOUI donne procuration à Monsieur Hichame MARGOUM

Monsieur Didier BESNIER donne procuration à Madame Véronique CANESTRARI
Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Madame Marie-Pierre MOUTON
Monsieur Jean-Marie PUEL donne procuration à Madame Véronique ALLIEZ
Monsieur Daniel VEILLY donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN

Absent :

Monsieur Gérard HORTAIL

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint avec 36 conseillers, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

Secrétaire de séance : Sandrine BARAKEL

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Jean-Michel AVIAS

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale et notamment ses articles 11 et 29 modifiée par les lois n° 99-586 du 12 juillet 1999 et n° 2004-809 du 13 août 2004 relatives aux accords de partage de fiscalité,

Vu la Commission des Finances du 29 Mars 2023,

Vu la Conférence des Maires du 29 Mars 2023,

Vu la délibération n°2022-07 portant convention cadre de gestion des ZAE 2022-2024,

Vu le projet de convention de partage de fiscalité économique,

Considérant que la convention de partage de fiscalité prévoit :

Commune de Pierrelatte :

- 438 304,20 € reversée à la CCDSP dès notification de la présente délibération.
- 98 313 € reversée à la CCDSP avant la fin de l'exercice budgétaire et au regard d'un état des dépenses d'entretien et de gestion des ZAE

Commune de Donzère :

- 88 241,89 € reversée à la CCDSP dès notification de la présente délibération.
- 32 000 € reversée à la CCDSP avant la fin de l'exercice budgétaire et au regard d'un état des dépenses d'entretien et de gestion des ZAE

Commune de Saint Paul Trois Châteaux

- 103 453,91 € reversée à la CCDSP dès notification de la présente délibération.

- 48 897 € reversée à la CCDSP avant la fin de l'exercice budgétaire et au regard d'un état des dépenses d'entretien et de gestion des ZAE

Commune de Malataverne :

- 19 800 € reversée à la CCDSP avant la fin de l'exercice budgétaire et au regard d'un état des dépenses d'entretien et de gestion des ZAE

Commune de Rochegude :

- 2 974 € reversée à la CCDSP avant la fin de l'exercice budgétaire et au regard d'un état des dépenses d'entretien et de gestion des ZAE

Commune de St Restitut :

- 5 000 € reversée à la CCDSP avant la fin de l'exercice budgétaire et au regard d'un état des dépenses d'entretien et de gestion des ZAE

Commune de Suze La Rousse :

- 5 200 € reversée à la CCDSP avant la fin de l'exercice budgétaire et au regard d'un état des dépenses d'entretien et de gestion des ZAE

Commune de Tulette :

- 2 993 € reversée à la CCDSP avant la fin de l'exercice budgétaire et au regard d'un état des dépenses d'entretien et de gestion des ZAE

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **D'APPROUVER** les montants de la convention de partage de fiscalité à intervenir avec chacune des communes concernées,
- **D'AUTORISER** le Président à signer la convention à intervenir avec chaque commune concernée ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** les montants de la convention de partage de fiscalité à intervenir avec chacune des communes concernées,

- **AUTORISE** le Président à signer la convention à intervenir avec chaque commune concernée ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Le Président,
Jean-Michel CATELINOIS**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

Délibération N° 2023-027

Compétence communautaire : FINANCES

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET GENERAL

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du trente mars deux mille vingt-trois, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : 47

Délégués présents : 36

Suffrages exprimés : 46

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Sandrine BARAKEL, Georgia BRUN, Véronique CANESTRARI, Véronique CROS, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Véronique HURBIN, Patricia MASSAUDET SOJKA, Agnès MILHAUD, Béatrice MARTIN, Hélène MOULY, Marie-Pierre MOUTON, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS.

Messieurs : William AUGUSTE, Jean-Michel AVIAS, Jean-Marc CARIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Guillaume DEPIERRE, Romain ENTAT, Patrice ESCOFFIER, Guy FAYOLLE, Denis GAILLARD, Alain GALLU, Maryannick GARIN, François LAPLANCHE-SERVIGNE, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Jean-Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Patrick SCOTTO DI CARLO, Christian SABATIER.

Etaient représentés :

Madame Jacqueline BESSIERE donne procuration à Monsieur Guy FAYOLLE
Madame Christine FOROT donne procuration à Monsieur William AUGUSTE
Madame Catherine MIGLIORI donne procuration à Monsieur Jean-Michel AVIAS
Madame Sylvie MOLINIE donne procuration à Madame Hélène MOULY
Madame Aura ROCHE-CAMACHO donne procuration à Madame Marie FERNANDEZ
Madame Malika YAHIAOUI donne procuration à Monsieur Hichame MARGOUM

Monsieur Didier BESNIER donne procuration à Madame Véronique CANESTRARI
 Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Madame Marie-Pierre MOUTON
 Monsieur Jean-Marie PUEL donne procuration à Madame Véronique ALLIEZ
 Monsieur Daniel VEILLY donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN

Absent :

Monsieur Gérard HORTAIL

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

Secrétaire de séance : Sandrine BARAKEL

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Jean-Michel AVIAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier les dispositions financières et comptables ainsi que les articles R5211-13 et suivants, relatifs aux budgets des EPCI,

Vu l’instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux EPCI,

Vu le débat d’orientation budgétaire pour l’année 2023 en date du 1^{er} mars 2023,

Vu la Commission Finances en date du 29 Mars 2023,

Vu la Conférence des Maires en date du 29 Mars 2023,

Monsieur le Vice - Président présente au Conseil Communautaire le Budget Primitif du Budget Principal pour l’exercice 2023, dont les dépenses et les recettes s’équilibrent de la manière suivante :

	BUDGET PRIMITIF 2023
Chapitre 011 – Charges à caractère général	2 168 659,02
Chapitre 012 – Charges de personnel	1 452 126,53
Chapitre 014 – Atténuation de produits	676 400,80
Chapitre 65 – Autres charges de gestion	2 159 264,12
Chapitre 66 – Charges Financières	22 066,70
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	1 000,00
Chapitre 68 – Dotations provisions semi-budgétaires	2 120,10
Chapitre 022 – Dépenses imprévues	250000,00
<i>Chapitre 042 - Opérations d'ordre de section à section</i>	<i>675 904,97</i>
<i>Chapitre 023 – Virement à la section d’investissement</i>	<i>4 947 446,91</i>
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	12 354 989,15

	BUDGET PRIMITIF 2023
Chapitre 013 – Atténuation de charges	6 800,00
Chapitre 70 – Produits des services	1 238 562,00
Chapitre 73 – Impôts et taxes	6 299 137,75
Chapitre 74 – Dotations et Participations	909 085,00
<i>Chapitre 042 - Opérations d'ordre de section à section</i>	<i>444 573,00</i>
<i>R002 Résultat reporté</i>	<i>3 456 831,40</i>
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	12 354 989,15

	BUDGET PRIMITIF 2023
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	8 088,00
Chapitre 204 – Subventions d'équipements versées	405 708,14
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	4 529 744,34
Chapitre 16 – Emprunts et dettes	235 217,12
Chapitre 020 – Dépenses imprévues	107 206,28
<i>Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>444 573,00</i>
<i>Restes à réaliser N-1</i>	<i>2 351 933,47</i>
<i>D001 Solde d'exécution négatif reporté</i>	<i>1 073 153,69</i>
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	9 155 624,04

	BUDGET PRIMITIF 2023
Chapitre 13 – Subventions d'investissement reçues	97 185,00
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés	0
Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves	3 435 087,16
<i>Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>675 904,97</i>
<i>Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>4 947 446,91</i>
RECETTES D'INVESTISSEMENT	9 155 624,04

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **D'ADOPTER** le budget primitif du budget principal 2023 au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

VU la demande formulée par plus d'un tiers des conseillers communautaires présents (19 voix) de procéder au vote à bulletins secrets ;

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE


Le conseil communautaire, après en avoir délibéré **au scrutin secret** à la majorité absolue (**29 pour**) (**13 contre**) (**4 abstentions**)

- **ADOPTE** le budget primitif du budget principal 2023 au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Le Président,
Jean-Michel CATELINOIS**



REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Communauté de Communes Drôme Sud Provence- CCDSP - Communauté
de Communes Drôme Sud Provence- CCDSP (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20004290100062

POSTE COMPTABLE : CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

M. 14

**Budget primitif
voté par nature**

BUDGET : Principal (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	19
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	21
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	23

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	24
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	28
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	29
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	33
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	34
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	35
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	37
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	38
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	39
A4 - Etat des provisions	40
A5 - Etalement des provisions	41
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	42
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	43
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	45
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	46
A8 - Etat des charges transférées	47
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	48

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	49
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	50
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	51
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	52
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	53
B1.6 - Etat des engagements reçus	54
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	55
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	56
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	57
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	58

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	59
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	62
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	63
C3.2 - Liste des établissements publics créés	64
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	65
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	66

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	67
--	----

D2 - Arrêté et signatures

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.



Code INSEE 200042901	Communauté de Communes Drôme Sud Provence-Principal
--------------------------------	--

Publié le CCDSP	BP
ID : 026-200042901-20230405-DELIB2023027-BF	

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	43590
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère : CCDSP	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses d'exploitation / Dépenses réelles de fonctionnement	0,0900	
2	Produit d'exploitation domaine / Recettes réelles de fonctionnement	0,0600	
3	Transferts reçus / Recettes réelles de fonctionnement		
4	Emprunts réalisés / Dépenses d'équipement brut	0,1716	
5	Encours de la dette	2607911,1800	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	12 354 989,15	8 898 157,75
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
R E P O R T S	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 3 456 831,40
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		12 354 989,15	12 354 989,15

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	5 730 536,88	9 155 624,04
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	2 351 933,47	0,00
R E P O R T S	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 1 073 153,69	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		9 155 624,04	9 155 624,04
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		21 510 613,19	21 510 613,19

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	5 623 319,00	0,00	2 168 659,02	2 168 659,02	2 168 659,02
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 308 533,00	0,00	1 452 126,53	1 452 126,53	1 452 126,53
014	Atténuations de produits	587 314,00	0,00	676 400,80	676 400,80	676 400,80
65	Autres charges de gestion courante	1 493 368,00	0,00	2 159 264,12	2 159 264,12	2 159 264,12
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		9 012 534,00	0,00	6 456 450,47	6 456 450,47	6 456 450,47
66	Charges financières	41 515,42	0,00	22 066,70	22 066,70	22 066,70
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	2 428,00		2 120,10	2 120,10	2 120,10
022	Dépenses imprévues	723 141,09		250 000,00	250 000,00	250 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		9 780 618,51	0,00	6 731 637,27	6 731 637,27	6 731 637,27
023	Virement à la section d'investissement (5)	1 630 858,64		4 947 446,91	4 947 446,91	4 947 446,91
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	680 072,86		675 904,97	675 904,97	675 904,97
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 310 931,50		5 623 351,88	5 623 351,88	5 623 351,88
TOTAL		12 091 550,01	0,00	12 354 989,15	12 354 989,15	12 354 989,15

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	12 354 989,15
--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	39 652,00	0,00	6 800,00	6 800,00	6 800,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 136 534,00	0,00	1 238 562,00	1 238 562,00	1 238 562,00
73	Impôts et taxes	5 347 093,00	0,00	6 299 137,75	6 299 137,75	6 299 137,75
74	Dotations et participations	965 066,00	0,00	909 085,00	909 085,00	909 085,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		7 488 345,00	0,00	8 453 584,75	8 453 584,75	8 453 584,75
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		7 488 345,00	0,00	8 453 584,75	8 453 584,75	8 453 584,75
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	493 634,35		444 573,00	444 573,00	444 573,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		493 634,35		444 573,00	444 573,00	444 573,00
TOTAL		7 981 979,35	0,00	8 898 157,75	8 898 157,75	8 898 157,75

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	3 456 831,40
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	12 354 989,15
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	5 178 778,88
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	3 000,00	0,00	8 088,00	8 088,00	8 088,00
204	Subventions d'équipement versées	3 155 000,00	2 340 000,00	405 708,14	405 708,14	2 745 708,14
21	Immobilisations corporelles	1 368 185,35	11 933,47	4 529 744,34	4 529 744,34	4 541 677,81
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	4 526 185,35	2 351 933,47	4 943 540,48	4 943 540,48	7 295 473,95
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	321 340,00	0,00	235 217,12	235 217,12	235 217,12
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	335 705,00		107 206,28	107 206,28	107 206,28
	Total des dépenses financières	657 045,00	0,00	342 423,40	342 423,40	342 423,40
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	5 183 230,35	2 351 933,47	5 285 963,88	5 285 963,88	7 637 897,35
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	493 634,35		444 573,00	444 573,00	444 573,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	493 634,35		444 573,00	444 573,00	444 573,00
	TOTAL	5 676 864,70	2 351 933,47	5 730 536,88	5 730 536,88	8 082 470,35

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

1 073 153,69

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

9 155 624,04

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	12 911,00	0,00	97 185,00	97 185,00	97 185,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	3 120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	3 132 911,00	0,00	97 185,00	97 185,00	97 185,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	148 578,60	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	1 103 638,32	0,00	3 425 087,16	3 425 087,16	3 425 087,16
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	1 252 216,92	0,00	3 435 087,16	3 435 087,16	3 435 087,16
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	4 385 127,92	0,00	3 532 272,16	3 532 272,16	3 532 272,16
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	1 630 858,64		4 947 446,91	4 947 446,91	4 947 446,91
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	680 072,86		675 904,97	675 904,97	675 904,97
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	2 310 931,50		5 623 351,88	5 623 351,88	5 623 351,88

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propos nouveaux	Publié le	VOTE (3)	OT (4)
	TOTAL	6 696 059,42	0,00	9 155 624,04	026-200042901-20230405-DELIB2023027-BF		

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	9 155 624,04
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

5 178 778,88

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 168 659,02		2 168 659,02
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 452 126,53		1 452 126,53
014	Atténuations de produits	676 400,80		676 400,80
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 159 264,12		2 159 264,12
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	22 066,70	0,00	22 066,70
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	1 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	2 120,10	231 331,97	233 452,07
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		444 573,00	444 573,00
022	Dépenses imprévues	250 000,00		250 000,00
023	Virement à la section d'investissement		4 947 446,91	4 947 446,91
Dépenses de fonctionnement – Total		6 731 637,27	5 623 351,88	12 354 989,15

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	12 354 989,15
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	235 217,12	0,00	235 217,12
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	8 088,00	0,00	8 088,00
204	Subventions d'équipement versées	2 745 708,14	0,00	2 745 708,14
21	Immobilisations corporelles (6)	4 541 677,81	0,00	4 541 677,81
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	444 573,00	444 573,00
020	Dépenses imprévues	107 206,28		107 206,28
Dépenses d'investissement – Total		7 637 897,35	444 573,00	8 082 470,35

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	1 073 153,69
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	9 155 624,04
---	---------------------



- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	6 800,00		6 800,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 238 562,00		1 238 562,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		444 573,00	444 573,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	6 299 137,75		6 299 137,75
74	Dotations et participations	909 085,00		909 085,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		8 453 584,75	444 573,00	8 898 157,75

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	3 456 831,40
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	12 354 989,15
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	10 000,00	0,00	10 000,00
13	Subventions d'investissement	97 185,00	0,00	97 185,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		231 331,97	231 331,97
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	444 573,00	444 573,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		4 947 446,91	4 947 446,91
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		107 185,00	5 623 351,88	5 730 536,88

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	3 425 087,16
-----------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	9 155 624,04
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENS**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	5 623 319,00	2 168 659,02	2 168 659,02
6015	Terrains à aménager	592 361,00	533 488,00	533 488,00
60611	Eau et assainissement	1 160,00	1 000,00	1 000,00
60612	Energie - Electricité	30 000,00	54 596,92	54 596,92
60622	Carburants	700,00	1 600,00	1 600,00
60623	Alimentation	1 000,00	2 500,00	2 500,00
60624	Produits de traitement	100,00	100,00	100,00
60631	Fournitures d'entretien	850,00	2 000,00	2 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	7 172,00	7 820,10	7 820,10
60636	Vêtements de travail	250,00	400,00	400,00
6064	Fournitures administratives	6 150,00	6 000,00	6 000,00
6068	Autres matières et fournitures	100,00	100,00	100,00
611	Contrats de prestations de services	37 467,00	87 104,00	87 104,00
6132	Locations immobilières	43 200,00	55 334,00	55 334,00
6135	Locations mobilières	13 488,00	11 000,00	11 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	2 000,00	3 000,00	3 000,00
61551	Entretien matériel roulant	1 000,00	2 000,00	2 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	100,00	100,00	100,00
6156	Maintenance	40 277,00	40 440,00	40 440,00
6161	Multirisques	17 526,00	21 466,00	21 466,00
6168	Autres primes d'assurance	554,00	600,00	600,00
617	Etudes et recherches	347 429,00	249 025,00	249 025,00
6182	Documentation générale et technique	9 046,00	17 650,00	17 650,00
6184	Versements à des organismes de formation	10 370,00	4 000,00	4 000,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	5 200,00	4 000,00	4 000,00
6188	Autres frais divers	4 174 943,50	700 000,00	700 000,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	200,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	10 000,00	8 000,00	8 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	780,00	4 000,00	4 000,00
6228	Divers	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6231	Annonces et insertions	1 500,00	3 000,00	3 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	500,00	3 000,00	3 000,00
6236	Catalogues et imprimés	6 000,00	21 000,00	21 000,00
6237	Publications	9 060,00	16 022,00	16 022,00
6238	Divers	724,00	136,00	136,00
6248	Divers	130,00	600,00	600,00
6251	Voyages et déplacements	2 750,00	4 000,00	4 000,00
6256	Missions	300,00	2 000,00	2 000,00
6257	Réceptions	1 900,00	8 000,00	8 000,00
6261	Frais d'affranchissement	5 350,00	6 000,00	6 000,00
6262	Frais de télécommunications	20 129,00	20 000,00	20 000,00
627	Services bancaires et assimilés	200,00	200,00	200,00
6281	Concours divers (cotisations)	8 270,00	7 300,00	7 300,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	1 310,00	1 800,00	1 800,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	2 000,00	15 600,00	15 600,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	204 772,50	224 177,00	224 177,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	0,00	13 500,00	13 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 308 533,00	1 452 126,53	1 452 126,53
6217	Personnel affecté par la commune membre	18 000,00	6 929,88	6 929,88
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	840,00	807,07	807,07
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	10 000,00	15 541,59	15 541,59
64111	Rémunération principale titulaires	557 000,00	604 357,96	604 357,96
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	12 000,00	15 948,47	15 948,47
64118	Autres indemnités titulaires	198 093,00	225 293,24	225 293,24
64131	Rémunérations non tit.	200 000,00	174 413,15	174 413,15
64138	Autres indemnités non tit.	1 000,00	500,00	500,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	12 512,28	12 512,28
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	137 000,00	144 944,22	144 944,22
6453	Cotisations aux caisses de retraites	137 000,00	206 331,33	206 331,33
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	6 000,00	6 670,14	6 670,14
6455	Cotisations pour assurance du personnel	20 000,00	25 877,20	25 877,20
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	2 000,00	1 000,00	1 000,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	7 000,00	8 000,00	8 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 000,00	2 000,00	2 000,00
6488	Autres charges	1 600,00	1 000,00	1 000,00
014	Atténuations de produits	587 314,00	676 400,80	676 400,80
73916	Prél / contrib redressement fin. publiques	32 941,00	32 941,00	32 941,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	540 737,00	618 004,80	618 004,80
7398	Reverst., restituit* et prélèvt divers	13 636,00	25 455,00	25 455,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Publié les positions nouvelles (3)	Vote (4)
65	Autres charges de gestion courante	1 493 368,00	2 159 264,12	2 159 264,12
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	3 000,00	26 860,00	26 860,00
6531	Indemnités	112 300,00	113 331,24	113 331,24
6533	Cotisations de retraite	5 000,00	7 820,00	7 820,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	0,00	34 078,81	34 078,81
6542	Créances éteintes	0,00	18 000,00	18 000,00
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	15 977,00	16 896,00	16 896,00
65548	Autres contributions	113 556,00	107 568,00	107 568,00
657363	Subv. fonct. Établ. à caractère adminis	644 445,00	1 177 278,22	1 177 278,22
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	599 088,00	657 429,85	657 429,85
65888	Autres	2,00	2,00	2,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		9 012 534,00	6 456 450,47	6 456 450,47
66	Charges financières (b)	41 515,42	22 066,70	22 066,70
66111	Intérêts réglés à l'échéance	32 484,00	23 435,25	23 435,25
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	9 031,42	-1 368,55	-1 368,55
67	Charges exceptionnelles (c)	1 000,00	1 000,00	1 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	2 428,00	2 120,10	2 120,10
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	2 428,00	2 120,10	2 120,10
022	Dépenses imprévues (e)	723 141,09	250 000,00	250 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		9 780 618,51	6 731 637,27	6 731 637,27
023	Virement à la section d'investissement	1 630 858,64	4 947 446,91	4 947 446,91
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	680 072,86	675 904,97	675 904,97
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	186 438,51	231 331,97	231 331,97
71355	Variat° stocks terrains aménagés	493 634,35	444 573,00	444 573,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 310 931,50	5 623 351,88	5 623 351,88
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		2 310 931,50	5 623 351,88	5 623 351,88
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		12 091 550,01	12 354 989,15	12 354 989,15

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	12 354 989,15
--	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	10 416,97
Montant des ICNE de l'exercice N-1	-11 785,52
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-1 368,55

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES**

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	39 652,00	6 800,00	6 800,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	38 052,00	6 800,00	6 800,00
6459	Rembours charges SS et prévoyance	1 600,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 136 534,00	1 238 562,00	1 238 562,00
7015	Ventes de terrains aménagés	592 361,00	533 488,00	533 488,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	381 173,00	517 000,00	517 000,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	33 500,00	37 624,00	37 624,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	129 500,00	150 450,00	150 450,00
73	Impôts et taxes	5 347 093,00	6 299 137,75	6 299 137,75
73111	Impôts directs locaux	4 650 779,00	4 979 661,30	4 979 661,30
73114	Imposition Forf. sur Entrep. Réseau	11 724,00	12 235,00	12 235,00
73216	Reversements conventionnels de fiscalité	372 204,00	857 869,00	857 869,00
7362	Taxes de séjour	163 636,00	277 685,45	277 685,45
7382	Fraction de TVA	148 750,00	171 687,00	171 687,00
74	Dotations et participations	965 066,00	909 085,00	909 085,00
74124	Dotation d'intercommunalité	209 210,00	232 751,00	232 751,00
74718	Autres participations Etat	0,00	67 925,00	67 925,00
7472	Participat° Régions	0,00	15 600,00	15 600,00
7473	Participat° Départements	71 998,00	20 700,00	20 700,00
7477	Participat° Budget communautaire et FS	35 000,00	38 993,00	38 993,00
7478	Participat° Autres organismes	124 192,00	8 450,00	8 450,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	188 937,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	335 729,00	524 666,00	524 666,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		7 488 345,00	8 453 584,75	8 453 584,75
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		7 488 345,00	8 453 584,75	8 453 584,75
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	493 634,35	444 573,00	444 573,00
71355	Variat° stocks terrains aménagés	493 634,35	444 573,00	444 573,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		493 634,35	444 573,00	444 573,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		7 981 979,35	8 898 157,75	8 898 157,75

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	3 456 831,40
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	12 354 989,15
--	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	3 000,00	8 088,00	8 088,00
2051	Concessions, droits similaires	3 000,00	8 088,00	8 088,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	3 155 000,00	405 708,14	405 708,14
204123	Subv. Régions : Projet infrastructure	3 120 000,00	0,00	0,00
2041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	0,00	365 708,14	365 708,14
2041583	Autres grpts-Proj infrastruct Int nation	0,00	0,00	0,00
2041631	ADM : Bien mobilier, matériel	0,00	15 000,00	15 000,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	35 000,00	25 000,00	25 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 368 185,35	4 529 744,34	4 529 744,34
2111	Terrains nus	0,00	500 000,00	500 000,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	300 000,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	280 361,94	3 540 486,34	3 540 486,34
2145	Construct° sol autrui - Installat° généré.	1 320,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	2 095,20	0,00	0,00
21533	Réseaux câblés	0,00	400,00	400,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	318,36	0,00	0,00
21571	Matériel roulant	36 000,00	40 000,00	40 000,00
2158	Autres inst., matériel, outil. techniques	503 846,60	50 000,00	50 000,00
21712	Terrains de voirie (mise à dispo)	0,00	300 000,00	300 000,00
21735	Installations générales (mise à dispo)	79 991,90	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	110 235,00	69 784,00	69 784,00
2183	Matériel de bureau et informatique	24 280,00	21 074,00	21 074,00
2184	Mobilier	5 500,00	3 000,00	3 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	24 236,35	5 000,00	5 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		4 526 185,35	4 943 540,48	4 943 540,48
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	321 340,00	235 217,12	235 217,12
1641	Emprunts en euros	321 340,00	235 217,12	235 217,12
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	335 705,00	107 206,28	107 206,28
Total des dépenses financières		657 045,00	342 423,40	342 423,40
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		5 183 230,35	5 285 963,88	5 285 963,88
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	493 634,35	444 573,00	444 573,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	493 634,35	444 573,00	444 573,00
3555	Terrains aménagés	493 634,35	444 573,00	444 573,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		493 634,35	444 573,00	444 573,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		5 676 864,70	5 730 536,88	5 730 536,88

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	2 351 933,47
-----------------------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	1 073 153,69
---	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	9 155 624,04
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.



(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	12 911,00	97 185,00	97 185,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	70 000,00	70 000,00
1317	Subv. transf. Budget communautaire, FS	12 911,00	25 185,00	25 185,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	0,00	2 000,00	2 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	3 120 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	3 120 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		3 132 911,00	97 185,00	97 185,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 252 216,92	3 435 087,16	3 435 087,16
10222	FCTVA	148 578,60	10 000,00	10 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 103 638,32	3 425 087,16	3 425 087,16
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 252 216,92	3 435 087,16	3 435 087,16
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		4 385 127,92	3 532 272,16	3 532 272,16
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 630 858,64	4 947 446,91	4 947 446,91
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	680 072,86	675 904,97	675 904,97
238	Avances versées commandes immo. incorp.	1 083,70	0,00	0,00
2804123	Subv.Régions : Projet infrastructure	147 141,00	134 700,00	134 700,00
28041631	ADM : Bien mobilier, matériel	0,00	20 865,00	20 865,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	166,00	166,00
28051	Concessions et droits similaires	5 692,00	7 605,34	7 605,34
28135	Installations générales, agencements, ..	9 090,12	6 941,00	6 941,00
28145	Construct° sol autrui - Installat° généré.	0,00	1 006,00	1 006,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	695,36	695,36
28158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	20 911,53	20 911,53
281735	Installations générales (m. à dispo)	0,00	3 313,00	3 313,00
28181	Installations générales, aménagt divers	0,00	240,00	240,00
28182	Matériel de transport	0,00	4 227,64	4 227,64
28183	Matériel de bureau et informatique	23 431,69	23 618,36	23 618,36
28184	Mobilier	0,00	6 498,84	6 498,84
28188	Autres immo. corporelles	0,00	543,90	543,90
3555	Terrains aménagés	493 634,35	444 573,00	444 573,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		2 310 931,50	5 623 351,88	5 623 351,88
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		2 310 931,50	5 623 351,88	5 623 351,88
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		6 696 059,42	9 155 624,04	9 155 624,04

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	9 155 624,04
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, $RI\ 040 = DF\ 042$.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, $DI\ 041 = RI\ 041$.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Dépenses réelles	0	5 285 964	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 285 964
- Equipements municipaux (2)		4 537 832	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 537 832
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		405 708	0	0	0	0	0	0	0	0	0	405 708
- Opérations financières	0											0
Dépenses d'ordre	444 573											444 573
Total dépenses de l'exercice	444 573	5 285 964	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 730 537
RAR N-1 et reports	0	3 423 834	0	0	0	0	0	0	0	1 253	0	3 425 087
Total cumulé dépenses d'investissement	444 573	8 709 798	0	0	0	0	0	0	0	1 253	0	9 155 624

RECETTES

Total recettes de l'exercice	9 048 439	82 000	0	0	0	0	0	0	0	0	25 185	9 155 624
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes d'investissement	9 048 439	82 000	0	0	0	0	0	0	0	0	25 185	9 155 624

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Total dépenses de l'exercice	5 623 352	5 973 772	0	0	0	0	0	0	0	0	757 865	12 354 989
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	5 623 352	5 973 772	0	0	0	0	0	0	0	0	757 865	12 354 989

RECETTES

Total recettes de l'exercice	444 573	7 595 716	0	0	0	0	0	0	0	0	857 869	8 898 158
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 456 831	0	3 456 831
Total cumulé recettes de fonctionnement	444 573	7 595 716	0	0	0	0	0	0	0	3 456 831	857 869	12 354 989

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

AT

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Total dépenses investissement		444 573	7 636 644	0	0	0	0	0	0	0	1 253	0	8 082 470
Dépenses réelles		0	7 636 644	0	0	0	0	0	0	0	1 253	0	7 637 897
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	107 206	0	0	0	0	0	0	0	0	0	107 206
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	235 217	0	0	0	0	0	0	0	0	0	235 217
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	8 088	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 088
204	Subventions d'équipement versées	0	2 745 708	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 745 708
21	Immobilisations corporelles	0	4 540 424	0	0	0	0	0	0	0	1 253	0	4 541 678
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		444 573	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	444 573
040	Opérat° ordre transfert entre sections	444 573	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	444 573
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES

Total recettes investissement		9 048 439	82 000	0	0	0	0	0	0	0	0	25 185	9 155 624
Recettes réelles		3 425 087	82 000	0	0	0	0	0	0	0	0	25 185	3 532 272
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 425 087	10 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 435 087
13	Subventions d'investissement	0	72 000	0	0	0	0	0	0	0	0	25 185	97 185



Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	services urbains, environnement	9 économique	
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		5 623 352	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 623 352
021	Virement de la sect° de fonctionnement	4 947 447	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 947 447
040	Opérat° ordre transfert entre sections	675 905	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	675 905
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		5 623 352	5 973 772	0	0	0	0	0	0	0	0	757 865	12 354 989
Dépenses réelles		0	5 973 772	0	0	0	0	0	0	0	0	757 865	6 731 637
011	Charges à caractère général	0	1 410 794	0	0	0	0	0	0	0	0	757 865	2 168 659
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	1 452 127	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 452 127
014	Atténuations de produits	0	676 401	0	0	0	0	0	0	0	0	0	676 401
022	Dépenses imprévues	0	250 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	250 000
65	Autres charges de gestion courante	0	2 159 264	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 159 264
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	0	22 067	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22 067
67	Charges exceptionnelles	0	1 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	2 120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 120
Dépenses d'ordre		5 623 352	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 623 352
023	Virement à la section d'investissement	4 947 447	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 947 447
042	Opérat° ordre transfert entre sections	675 905	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	675 905
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0



Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	services urbains, environnement	économique
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	------------------------------------	------------

RECETTES												
Total recettes de fonctionnement		444 573	7 595 716	0	0	0	0	0	0	0	857 869	8 898 158
Recettes réelles		0	7 595 716	0	0	0	0	0	0	0	857 869	8 453 585
013	Atténuations de charges	0	6 800	0	0	0	0	0	0	0	0	6 800
70	Produits des services, du domaine, vente	0	1 238 562	0	0	0	0	0	0	0	0	1 238 562
73	Impôts et taxes	0	5 441 269	0	0	0	0	0	0	0	857 869	6 299 138
74	Dotations et participations	0	909 085	0	0	0	0	0	0	0	0	909 085
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>444 573</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>444 573</i>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>444 573</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>444 573</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					3 687 800,00									
1641 Emprunts en euros (total)					3 687 800,00									
2- FIBRE OPTIQUE	Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche	09/11/2016		25/05/2017	3 261 000,00	F		1,034	1,034	EUR	A	P	N	A-1
4- n°1127623	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMEN	30/01/2019		01/08/2019	426 800,00	F		1,480	1,480	EUR	T	C	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le



ID : 026-200042901-20230405-DELIB2023027-BF

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										dité des remboursements (6)	Pron d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise				
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					3 687 800,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		2 126 096,28					235 217,12	23 435,25	0,00	10 416,97
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		2 126 096,28					235 217,12	23 435,25	0,00	10 416,97
2- FIBRE OPTIQUE	N	0,00	A-1	1 773 986,28	8,98	F		1,034	213 877,12	18 272,06	0,00	9 596,84
4- n°1127623	N	0,00	A-1	352 110,00	16,58	F		1,480	21 340,00	5 163,19	0,00	820,13
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		2 126 096,28					235 217,12	23 435,25	0,00	10 416,97

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	2	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	2 126 096,28	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV
A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME
A2.6

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

**IV – ANNEXES****ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE****AUTRES DETTES****A2.7****A2.7 – AUTRES DETTES****(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)**

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)	0,00	0,00	0,00
Dettes pour location - acquisitions	0,00	0,00	0,00
Dettes pour location - ventes	0,00	0,00	0,00
Dettes pour souscription au capital d'une SEM	0,00	0,00	0,00
Dettes pour subventions d'équipement à verser en annuités	0,00	0,00	0,00
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500,00 €	2019-11-26

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Autre immobilisation matériel et outillage	7	26/11/2019
L	Autres agencements et aménagement de terrains	20	26/11/2019
L	Autres immobilisations corporelles	10	26/11/2019
L	Camion	10	26/11/2019
L	Frais d'étude non suivi de travaux	5	26/11/2019
L	Frais d'études	10	26/11/2019
L	Frais de recherche et dév : si échec	1	26/11/2019
L	Frais de recherche et dév. : si réussite	5	26/11/2019
L	Installations mat outil. techn. réseaux et autres	30	26/11/2019
L	Logiciels- concessions -droit- licences	2	26/11/2019
L	Matériel de bureau	10	26/11/2019
L	Matériels informatiques	5	26/11/2019
L	Mobiliers	10	26/11/2019
L	Subvention équip biens immob	15	26/11/2019
L	Subvention équip biens mobiliers	5	26/11/2019
L	Subvention équip. projets infrastructures	30	26/11/2019
L	Véhicules légers	5	26/11/2019

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS

A4**A4 – ETAT DES PROVISIONS**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

S2LO
IV

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS

A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		342 423,40	I 342 423,40
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		235 217,12	235 217,12
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	235 217,12	235 217,12
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		107 206,28	107 206,28
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	107 206,28	107 206,28

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	342 423,40	2 351 933,47	1 073 153,69	3 767 510,56

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		5 188 778,88	III 5 188 778,88
Ressources propres externes de l'année (a)		10 000,00	10 000,00
10222	FCTVA	10 000,00	10 000,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		5 178 778,88	5 178 778,88
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2804123	Subv.Régions : Projet infrastructure	134 700,00	134 700,00
28041631	ADM : Bien mobilier, matériel	20 865,00	20 865,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	166,00	166,00
28051	Concessions et droits similaires	7 605,34	7 605,34
28135	Installations générales, agencements, ..	6 941,00	6 941,00
28145	Construct° sol autrui - Installat° généré.	1 006,00	1 006,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	695,36	695,36
28158	Autres installat°, matériel et outillage	20 911,53	20 911,53
281735	Installations générales (m. à dispo)	3 313,00	3 313,00
28181	Installations générales, aménagt divers	240,00	240,00
28182	Matériel de transport	4 227,64	4 227,64
28183	Matériel de bureau et informatique	23 618,36	23 618,36
28184	Mobilier	6 498,84	6 498,84
28188	Autres immo. corporelles	543,90	543,90
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	4 947 446,91	4 947 446,91

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	5 188 778,88	0,00	0,00	3 425 087,16	8 613 866,04

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres		II 3 767 510,56
Ressources propres disponibles		IV 8 613 866,04



Solde	V = IV – II (6)
--------------	------------------------

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
- (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
- (3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
- (5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.
- (6) Indiquer le signe algébrique.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

A7.2.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM****A7.2.2**

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
020	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Total des recettes réelles		0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement (3)</i>	<i>0,00</i>
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

**IV – ANNEXES****ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES****A8****A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS****A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT**

B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT
GARANTIES D'EMPRUNT****B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	258 652,37
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	258 652,37
Recettes réelles de fonctionnement	II	8 453 584,75
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	3,06

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES E
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL****B1.3****B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le

S²LO
IV

ID : 026-200042901-20230405-DELIB2023027-BF

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES E
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES****B1.5****B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

**IV – ANNEXES****ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS****B1.6****B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
6574	N°1 ATOUT TRICASTIN		ATOUT TRICASTIN	Association	19 322,00
6574	N°1 AURA Entreprises		AURA ENTREPRISES ASSOCIATION	Association	100,00
6574	N°1 La Drôme Provençale		DESTINATION DROME PROVENCALE	Association	27 909,00
6574	N°1 Initiative Seuil de Provence		INITIATIVE SEUIL DE PROVENCE	Association	32 203,00
6574	N°1 Mission Locale Drôme Provençale		MISSION LOCALE DROME PROVENCALE	Association	61 388,00
6574	N°1 Mission Locale Portes de Provence		MISSION LOCALE PORTES DE PROVENCE	Association	3 018,00
6574	N°1 OFFICE DU TOURISME		OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DSP	Association	470 000,00
6574	N°1 Parc Naturel Régional des Baronnies Prov		PARC NATUREL REGIONAL DES BARONNIES PROVENCALES	Etablissement de droit public	4 700,00
6574	N°1 PIMMS		PIMMS PORTES DE PROVENCE	Association	27 000,00
6574	N°1 Prévigrèle		PREVIGRELE	Association	6 143,00
6574	N°1 Réseau entreprendre		RESEAU ENTREPRENDRE	Association	3 500,00
6574	N°1 Le Pays, Une Autre Provence		UNE AUTRE PROVENCE - PAYS	Association	2 146,85

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.



IV – ANNEXES	
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	
	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.



IV – ANNEXES	
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	
	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.



IV – ANNEXES	
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0.00
TOTAL Recettes	0.00	Total Dépenses
		0.00
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		0.00

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		19,00	0,00	19,00	10,00	0,00	10,00
ADJOINT ADM. PRINCIPAL 1ERE CL. (Av. Janv. 2020)	C	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
ADJOINT ADM. PRINCIPAL 2EME CL. (Av. Janv. 2020)	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
ADJOINT ADMINISTRATIF (Av. Janv. 2020)	C	5,00	0,00	5,00	2,00	0,00	2,00
ATTACHE PRINCIPAL (Av. Janv. 2020)	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ATTACHE TERRITORIAL (Av. Janv. 2020)	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
ATTACHE TERRITORIAL HORS CLASSE (Av. Janv. 2020)	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
DIRECTEUR TERRITORIAL (Av. Janv. 2020)	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
REDACTEUR (Av. Sept. 2022)	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CL (Av. Sept. 2022)	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		19,00	0,00	19,00	10,00	0,00	10,00
ADJOINT TECHNIQUE (Av. Janv. 2020)	C	4,00	0,00	4,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT TECHNIQUE PR. DE 1ERE CL. (Av. Janv. 2020)	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT TECHNIQUE PR. DE 2EME CL. (Av. Janv. 2020)	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
AGENT DE MAITRISE (Av. Janv. 2020)	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
INGENIEUR (Av. Janv. 2020)	A	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
INGENIEUR PRINCIPAL (Av. Janv. 2020)	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
TECHNICIEN (Av. Sept. 2022)	B	3,00	0,00	3,00	1,00	0,00	1,00
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CLASSE (Av. Sept. 2022)	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		38,00	0,00	38,00	20,00	0,00	20,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
ADJOINT ADMINISTRATIF (Av. Janv. 2020)	C	ADM	354	0,00	3-3-1°	CDD
INGENIEUR (Av. Janv. 2020)	A	TECH	774	0,00	A	CDI
TECHNICIEN (Av. Sept. 2022)	B	TECH	478	0,00	A	
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
ADJOINT ADMINISTRATIF (Av. Janv. 2020)	C	ADM	350	0,00	3-a°	CDD
ADJOINT TECHNIQUE (Av. Janv. 2020)	C	TECH	350	0,00	A	
INGENIEUR (Av. Janv. 2020)	A	TECH	758	0,00	A	CDI
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

**IV – ANNEXES**
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER
C2
C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
-	SPL DU TRICASTIN			45 000,00
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

**IV – ANNEXES****AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT****C3.1****C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique	28/05/2015	Participation/hbt	58 578,00
Autres organismes de regroupement			
SCOT		Participation / Hab	48 990,00
SDED			0,00
SPPEH			16 896,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.



IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE

C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	< Néant >		-		Non
CE	< Néant >		-		Non
Régie personnalisée	< Néant >		-		Non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

**IV – ANNEXES****AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS****LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE****C3.3****C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie financière	< Néant >		-			Non
Lotissement	< Néant >		-			Non
Service social et médico-social	< Néant >		-			Non



IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES**DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES****D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	86 601 000,00	8,10	4,41	0,00	3 819 104,00	8,10
TFPNB	2 126 000,00	6,89	5,79	0,00	123 095,00	6,89
CFE	50 563 000,00	5,16	2,00	0,00	1 011 260,00	5,16
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires.	5 696 043,00	7,10	0,46	0,00	26 202,00	7,10
TOTAL	144 986 043,00	7,00			4 979 661,00	7,46

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



IV - ANNEXES	IV
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 47
 Nombre de membres présents: 35
 Nombre de suffrages exprimés :46
 VOTES - Pour :29
 Contre :13
 Abstentions :4







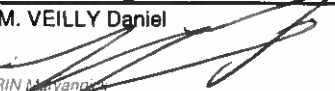
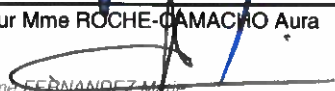
Date de convocation : 30/03/2023

Présenté par Le Président ,
 A Pierrelatte, le 05/04/2023
 Le Président ,
 Délibéré par l'Assemblée délibérante en session Ordinaire
 A Pierrelatte, le 05/04/2023

Les membres de l'Assemblée délibérante,

Mme ALLIEZ Véronique	Mme APANEGA Céline	M. AUGUSTE William
M. AVIAS Jean Michel	Mme BARAKEL Sandrine	Mme BRUN Georgia
Mme CANESTRARI Véronique	M. CARIAS Jean-Marc	M. CAROU Eric
M. CATELINOIS Jean Michel	Mme CROSA PATSAUDET	M. DEPIERRE Guillaume
M. ENTAT Romain	M. ESCOFFIER Patrice	M. FAYOLLE Guy
Mme FERNANDEZ Marie	Mme FISSIER Peggy	M. GAILLARD Denis
M. GALLU Alain	M. GARIN Maryannick	M. HORTAIL Gérard
Mme HURBIN Véronique	M. LAPLANCHE -SERVIGNE François	M. MARGOUM Hicham
Mme MARTIN Béatrice	Mme MASSAUDET SOUKA Patricia	M. MEDINA Hervé
Mme MILHAUD Agnès	Mme MOLINIÉ Sylvie	Mme MOULY Hélène
Mme MOUTON Marie-Pierre	M. PERILLON Jean-Luc	M. PLANEL Jean Pierre
M. POIGNET Richard	M. PUEL Jean Marie	M. SABATIER Christian
Mme SAGE Nathalie	M. SCOTTO DI CARLO Patrick	Mme SOUBEYRAS Sophie

IV - ANNEXES	IV
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	D2

Mme YAHIAOUI Malika  M. Hicham Adgourt	Pour M. BESNIER Didier  Mme CANESTRARI Véronique	Pour Mme BESSIERE Jacqueline  M. FAYOLLE Guy
Pour Mme FOROT Christine  M. AUGUSTE William	Pour M. LOPEZ Antonio  Mme MOUTON Marie-Pierre	Pour Mme MIGLIORI Catherine  M. AVIN Jean Michel
Pour M. VEILLY Daniel  M. GARIN Maryanck	Pour Mme ROCHE-CAMACHO Aura  Mme FERNANDEZ Marie	

[Large empty rectangular area for additional content or signatures]

Certifié exécutoire par Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le ____/____/____, et de la publication le ____/____/____
A Pierrelatte, le ____/____/____



Communauté de communes
Drôme Sud Provence

3 Rue Jean Charcot - 26700 PIERRELATTE

Communes membres :

Bouchet, Clansayes, Donzère, La Baume de Transit, La
Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne,
Pierrelatte, RocheGude, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint
Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tulette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération N° 2023-028

Compétence communautaire : FINANCES

**OBJET : BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET ANNEXE DECHETS
MENAGERS**

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du trente mars deux mille vingt-trois, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : 47

Délégués présents : 35

Suffrages exprimés : 46

Étaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Sandrine BARAKEL, Georgia BRUN, Véronique CANESTRARI, Véronique CROS, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Véronique HURBIN, Patricia MASSAUDET SOJKA, Agnès MILHAUD, Béatrice MARTIN, Hélène MOULY, Marie-Pierre MOUTON, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS.

Messieurs : William AUGUSTE, Jean-Michel AVIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Guillaume DEPIERRE, Romain ENTAT, Patrice ESCOFFIER, Guy FAYOLLE, Denis GAILLARD, Alain GALLU, Maryannick GARIN, François LAPLANCHE-SERVIGNE, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Jean-Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Patrick SCOTTO DI CARLO, Christian SABATIER.

Étaient représentés :

Madame Jacqueline BESSIERE donne procuration à Monsieur Guy FAYOLLE
Madame Christine FOROT donne procuration à Monsieur William AUGUSTE
Madame Catherine MIGLIORI donne procuration à Monsieur Jean-Michel AVIAS
Madame Sylvie MOLINIE donne procuration à Madame Hélène MOULY
Madame Aura ROCHE-CAMACHO donne procuration à Madame Marie FERNANDEZ
Madame Malika YAHIAOUI donne procuration à Monsieur Hichame MARGOUM

Monsieur Didier BESNIER donne procuration à Madame Véronique CANESTRARI
Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Madame Marie-Pierre MOUTON
Monsieur Jean-Marie PUEL donne procuration à Madame Véronique ALLIEZ
Monsieur Daniel VEILLY donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Monsieur Jean-Marc CARIAS donne procuration à Madame Patricia MASSAUDET
SOJKA

Absent :

Monsieur Gérard HORTAIL

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

Secrétaire de séance : Sandrine BARAKEL

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Jean-Michel AVIAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier les dispositions financières et comptables ainsi que les articles R5211-13 et suivants, relatifs aux budgets des EPCI,

Vu l’instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux EPCI,

Vu le débat d’orientation budgétaire pour l’année 2023 en date du 1^{er} mars 2023,

Vu la Commission Finances en date du 29 Mars 2023,

Vu la Conférence des Maires en date du 29 Mars 2023,

Monsieur le Vice - Président présente au Conseil Communautaire le Budget Primitif du Budget Annexe Déchets Ménagers pour l’exercice 2023, dont les dépenses et les recettes s’équilibrent de la manière suivante :

	BUDGET PRIMITIF 2023
Chapitre 011 – Charges à caractère général	3 024 181,60
Chapitre 012 – Charges de personnel	360 000,00
Chapitre 65 – Autres charges de gestion	4 257 847,00
Chapitre 66 – Charges Financières	0,00
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	500,00
Chapitre 68 – Dotations provisions semi-budgétaires	4,50
Chapitre 022 – Dépenses imprévues	0,00
<i>Chapitre 042 - Opérations d'ordre de section à section</i>	<i>154 698,47</i>
<i>Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement</i>	<i>0,00</i>
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	7 797 231,57

	BUDGET PRIMITIF 2023
Chapitre 70 – Produits des services	387 500,00
Chapitre 73 – Impôts et taxes	5 300 000,00
Chapitre 74 – Dotations et Participations	548 278,23
Chapitre 75 – Produits divers de gestion courante	1 080 000,00
<i>Chapitre 042 - Opérations d'ordre de section à section</i>	<i>21 330,06</i>
<i>R002 Résultat reporté</i>	<i>460 123,28</i>
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7 797 231,57

	BUDGET PRIMITIF 2023
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	500,00
Chapitre 204 – Subventions d'équipements versées	123 210,00
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	532 512,02
Chapitre 16 – Emprunts et dettes	0,00
<i>Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>21 330,06</i>
<i>Restes à réaliser N-1</i>	<i>7 863,61</i>
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	685 415,69

	BUDGET PRIMITIF 2023
Chapitre 13 – Subventions d'investissement reçues	365 708,14
Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves	25 000,00
<i>Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>154 698,47</i>
<i>Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>0,00</i>
<i>R001 Résultat reporté</i>	<i>140 009,08</i>
RECETTES D'INVESTISSEMENT	685 415,69

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **D'ADOPTER** le budget primitif du Budget Annexe Déchets Ménagers 2023 au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **la majorité (44)** des suffrages exprimés :


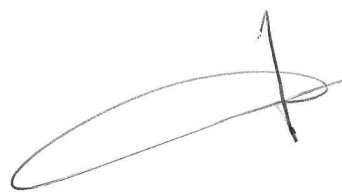
2 abstentions : Madame Véronique CANESTRARI et Monsieur Didier BESNIER

- **ADOPTE** le budget primitif du Budget Annexe Déchets Ménagers 2023 au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Le Président,
Jean-Michel CATELINOIS**



REPUBLIQUE FRANÇAISE

**CC Drôme Sud Provence- BA déchets ménagers - CC Drôme Sud
Provence- BA déchets ménagers (1)**

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE Communauté de Communes Drôme
Sud Provence- CCDSP (2)

Numéro SIRET : 20004290100039

POSTE COMPTABLE : CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

M. 14

**Budget primitif
voté par nature**

BUDGET : CC Drôme Sud Provence- BA déchets ménagers (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	19
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	20

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	21
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	25
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	26
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	30
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	31
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	32
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	34
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	35
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	36
A4 - Etat des provisions	37
A5 - Etalement des provisions	38
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	39
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	40
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	42
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	43
A8 - Etat des charges transférées	44
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	45

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	46
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	47
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	48
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	49
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	50
B1.6 - Etat des engagements reçus	51
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	52
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	53
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	54
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	55

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	56
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	58
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	59
C3.2 - Liste des établissements publics créés	60
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	61
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	62

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	63
--	----

D2 - Arrêté et signatures

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE
200042901CC Drôme Sud Provence- BA déchets ménagers
CC Drôme Sud Provence- BA déchets ménagers

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	44106
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère : CCDSP	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
15269544,00		343,77	154,42

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses d'exploitation / Dépenses réelles de fonctionnement	0,4557	
2	Produit d'exploitation domaine / Recettes réelles de fonctionnement		
3	Transferts reçus / Recettes réelles de fonctionnement		
4	Emprunts réalisés / Dépenses d'équipement brut	0,0900	
5	Encours de la dette	34292,5800	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	7 797 231,57	7 337 108,29
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
R E P O R T S	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 460 123,28
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		7 797 231,57	7 797 231,57

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	677 552,08	545 406,61
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	7 863,61	0,00
R E P O R T S	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 140 009,08
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		685 415,69	685 415,69
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		8 482 647,26	8 482 647,26

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	3 131 293,00	0,00	3 024 181,60	3 024 181,60	3 024 181,60
012	Charges de personnel, frais assimilés	289 829,00	0,00	360 000,00	360 000,00	360 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	3 844 407,00	0,00	4 257 847,00	4 257 847,00	4 257 847,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		7 265 529,00	0,00	7 642 028,60	7 642 028,60	7 642 028,60
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	199,26	0,00	500,00	500,00	500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	19,00		4,50	4,50	4,50
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		7 265 747,26	0,00	7 642 533,10	7 642 533,10	7 642 533,10
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	149 387,81		154 698,47	154 698,47	154 698,47
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		149 387,81		154 698,47	154 698,47	154 698,47
TOTAL		7 415 135,07	0,00	7 797 231,57	7 797 231,57	7 797 231,57

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 797 231,57
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	346 000,00	0,00	387 500,00	387 500,00	387 500,00
73	Impôts et taxes	4 937 692,00	0,00	5 300 000,00	5 300 000,00	5 300 000,00
74	Dotations et participations	456 546,00	0,00	548 278,23	548 278,23	548 278,23
75	Autres produits de gestion courante	731 081,00	0,00	1 080 000,00	1 080 000,00	1 080 000,00
Total des recettes de gestion courante		6 471 319,00	0,00	7 315 778,23	7 315 778,23	7 315 778,23
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	19,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		6 471 338,00	0,00	7 315 778,23	7 315 778,23	7 315 778,23
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	12 250,06		21 330,06	21 330,06	21 330,06
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		12 250,06		21 330,06	21 330,06	21 330,06
TOTAL		6 483 588,06	0,00	7 337 108,29	7 337 108,29	7 337 108,29

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	460 123,28
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 797 231,57
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	133 368,41
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	500,00	500,00	500,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	123 210,00	123 210,00	123 210,00
21	Immobilisations corporelles	307 280,31	7 863,61	532 512,02	532 512,02	540 375,63
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	307 280,31	7 863,61	656 222,02	656 222,02	664 085,63
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	307 280,31	7 863,61	656 222,02	656 222,02	664 085,63
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	12 250,06		21 330,06	21 330,06	21 330,06
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	12 250,06		21 330,06	21 330,06	21 330,06
	TOTAL	319 530,37	7 863,61	677 552,08	677 552,08	685 415,69

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

685 415,69

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	365 708,14	365 708,14	365 708,14
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	365 708,14	365 708,14	365 708,14
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	20 621,12	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	181 769,65	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	202 390,77	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	202 390,77	0,00	390 708,14	390 708,14	390 708,14
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	149 387,81		154 698,47	154 698,47	154 698,47
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	149 387,81		154 698,47	154 698,47	154 698,47

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propos nouvelles	Publié le	VOTE (3)	(- PAR vote)
TOTAL		351 778,58	0,00	545 406,61	026-200042901-20230405-DELIB2023028-BF		

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	140 009,08
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	685 415,69
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	133 368,41
--	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE DU BUDGET****1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	3 024 181,60		3 024 181,60
012	Charges de personnel, frais assimilés	360 000,00		360 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	4 257 847,00		4 257 847,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	500,00	0,00	500,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	4,50	154 698,47	154 702,97
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		7 642 533,10	154 698,47	7 797 231,57

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**7 797 231,57**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	21 330,06	21 330,06
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	500,00	0,00	500,00
204	Subventions d'équipement versées	123 210,00	0,00	123 210,00
21	Immobilisations corporelles (6)	540 375,63	0,00	540 375,63
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		664 085,63	21 330,06	685 415,69

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**685 415,69**

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	387 500,00		387 500,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	5 300 000,00		5 300 000,00
74	Dotations et participations	548 278,23		548 278,23
75	Autres produits de gestion courante	1 080 000,00	0,00	1 080 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	21 330,06	21 330,06
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		7 315 778,23	21 330,06	7 337 108,29

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	460 123,28
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 797 231,57
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	25 000,00	0,00	25 000,00
13	Subventions d'investissement	365 708,14	0,00	365 708,14
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		154 698,47	154 698,47
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		390 708,14	154 698,47	545 406,61

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	140 009,08
--	-------------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	685 415,69
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENS

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	3 131 293,00	3 024 181,60	3 024 181,60
60611	Eau et assainissement	632,00	500,00	500,00
60612	Energie - Electricité	900,00	2 500,00	2 500,00
60622	Carburants	7 000,00	10 000,00	10 000,00
60623	Alimentation	200,00	300,00	300,00
60628	Autres fournitures non stockées	56 240,00	55 000,00	55 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	29 939,00	12 000,00	12 000,00
60636	Vêtements de travail	0,00	200,00	200,00
6064	Fournitures administratives	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6068	Autres matières et fournitures	1 500,00	600,00	600,00
6078	Autres marchandises	20 000,00	25 000,00	25 000,00
611	Contrats de prestations de services	2 885 456,00	2 800 000,00	2 800 000,00
6135	Locations mobilières	33 372,00	34 851,60	34 851,60
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	3 511,00	3 500,00	3 500,00
615231	Entretien, réparations voiries	5 000,00	5 000,00	5 000,00
61551	Entretien matériel roulant	3 273,00	3 000,00	3 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	6 809,00	7 500,00	7 500,00
6156	Maintenance	8 017,00	4 000,00	4 000,00
6161	Multirisques	1 500,00	1 000,00	1 000,00
617	Etudes et recherches	42 451,00	34 000,00	34 000,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	200,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	500,00	500,00	500,00
6228	Divers	1 920,00	1 900,00	1 900,00
6231	Annonces et insertions	1 100,00	1 500,00	1 500,00
6238	Divers	8 115,00	6 000,00	6 000,00
6241	Transports de biens	0,00	4 000,00	4 000,00
6248	Divers	300,00	300,00	300,00
6261	Frais d'affranchissement	500,00	150,00	150,00
6262	Frais de télécommunications	6 456,00	7 000,00	7 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	200,00	200,00	200,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	5 027,00	2 500,00	2 500,00
6288	Autres services extérieurs	100,00	100,00	100,00
63512	Taxes foncières	75,00	80,00	80,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	289 829,00	360 000,00	360 000,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	268 779,00	330 000,00	330 000,00
6217	Personnel affecté par la commune membre	21 050,00	30 000,00	30 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	3 844 407,00	4 257 847,00	4 257 847,00
6541	Créances admises en non-valeur	445,00	600,00	600,00
6542	Créances éteintes	500,00	300,00	300,00
65548	Autres contributions	3 668 537,00	3 980 512,00	3 980 512,00
6558	Autres contributions obligatoires	174 425,00	180 757,00	180 757,00
657358	Subv. fonct. Autres groupements	0,00	94 278,00	94 278,00
65888	Autres	500,00	1 400,00	1 400,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		7 265 529,00	7 642 028,60	7 642 028,60
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	199,26	500,00	500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	199,26	500,00	500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	19,00	4,50	4,50
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	19,00	4,50	4,50
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		7 265 747,26	7 642 533,10	7 642 533,10
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	149 387,81	154 698,47	154 698,47
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	149 387,81	154 698,47	154 698,47
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		149 387,81	154 698,47	154 698,47
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		149 387,81	154 698,47	154 698,47
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		7 415 135,07	7 797 231,57	7 797 231,57

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	
			+
	RESTES A REALISER N-1 (11)		0,00
			+
	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)		0,00
			=
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		7 797 231,57

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (2) Cf. Modalités de vote I-B.
 (3) Hors restes à réaliser.
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
 (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
 (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
 (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
 (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
 (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
 (11) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES**

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	346 000,00	387 500,00	387 500,00
7078	Autres marchandises	6 000,00	500,00	500,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	30 000,00	30 000,00	30 000,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	300 000,00	350 000,00	350 000,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	10 000,00	7 000,00	7 000,00
73	Impôts et taxes	4 937 692,00	5 300 000,00	5 300 000,00
7331	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	4 937 692,00	5 300 000,00	5 300 000,00
74	Dotations et participations	456 546,00	548 278,23	548 278,23
744	FCTVA	0,00	1 000,00	1 000,00
74751	Participat° GFP de rattachement	456 546,00	547 278,23	547 278,23
75	Autres produits de gestion courante	731 081,00	1 080 000,00	1 080 000,00
7552	Prise en charge déficit BA administratif	187 899,00	630 000,00	630 000,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	543 182,00	450 000,00	450 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		6 471 319,00	7 315 778,23	7 315 778,23
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	19,00	0,00	0,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	19,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		6 471 338,00	7 315 778,23	7 315 778,23
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	12 250,06	21 330,06	21 330,06
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	12 250,06	21 330,06	21 330,06
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		12 250,06	21 330,06	21 330,06
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		6 483 588,06	7 337 108,29	7 337 108,29

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	460 123,28
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 797 231,57
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	500,00	500,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	500,00	500,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	123 210,00	123 210,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00	123 210,00	123 210,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	307 280,31	532 512,02	532 512,02
21578	Autre matériel et outillage de voirie	148 187,69	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	139 389,42	500 000,00	500 000,00
21735	Installations générales (mise à dispo)	19 703,20	27 512,02	27 512,02
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	5 000,00	5 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		307 280,31	656 222,02	656 222,02
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		307 280,31	656 222,02	656 222,02
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	12 250,06	21 330,06	21 330,06
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	12 250,06	21 330,06	21 330,06
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	1 886,06	1 886,06	1 886,06
139141	Sub. transf cpte résult. Communes du GFP	8 624,00	10 751,00	10 751,00
13918	Autres subventions d'équipement	1 740,00	8 693,00	8 693,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		12 250,06	21 330,06	21 330,06
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		319 530,37	677 552,08	677 552,08

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	7 863,61
-----------------------------------	-----------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	685 415,69
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	365 708,14	365 708,14
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	365 708,14	365 708,14
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	365 708,14	365 708,14
10	Dotations, fonds divers et réserves	202 390,77	25 000,00	25 000,00
10222	FCTVA	20 621,12	25 000,00	25 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	181 769,65	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements recus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		202 390,77	25 000,00	25 000,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		202 390,77	390 708,14	390 708,14
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	149 387,81	154 698,47	154 698,47
28033	Frais d'insertion	216,00	216,00	216,00
28051	Concessions et droits similaires	746,10	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	462,00	462,00	462,00
28135	Installations générales, agencements, ..	4 568,72	4 568,72	4 568,72
28145	Construct° sol autrui - Installat° généré.	589,00	589,00	589,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	2 214,66	2 214,66	2 214,66
281578	Autre matériel et outillage de voirie	77 113,29	75 342,84	75 342,84
28158	Autres installat°, matériel et outillage	39 269,42	48 876,35	48 876,35
281735	Installations générales (m. à dispo)	14 586,00	16 662,00	16 662,00
28182	Matériel de transport	4 580,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	3 051,31	3 775,56	3 775,56
28188	Autres immo. corporelles	1 991,31	1 991,34	1 991,34
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		149 387,81	154 698,47	154 698,47
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		149 387,81	154 698,47	154 698,47
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		351 778,58	545 406,61	545 406,61

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	140 009,08
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	685 415,69
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DJ 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Dépenses réelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	656 222	0	656 222
- Equipements municipaux (2)		0	0	0	0	0	0	0	0	533 012	0	533 012
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	123 210	0	123 210
- Opérations financières	0											0
Dépenses d'ordre	21 330											21 330
Total dépenses de l'exercice	21 330	0	0	0	0	0	0	0	0	656 222	0	677 552
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 864	0	7 864
Total cumulé dépenses d'investissement	21 330	0	0	0	0	0	0	0	0	664 086	0	685 416

RECETTES

Total recettes de l'exercice	154 698	0	0	0	0	0	0	0	0	390 708	0	545 407
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	140 009	0	140 009
Total cumulé recettes d'investissement	154 698	0	0	0	0	0	0	0	0	530 717	0	685 416

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Total dépenses de l'exercice	154 698	0	0	0	0	0	0	0	0	7 642 533	0	7 797 232
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	154 698	0	0	0	0	0	0	0	0	7 642 533	0	7 797 232

RECETTES

Total recettes de l'exercice	21 330	0	0	0	0	0	0	0	0	7 315 778	0	7 337 108
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	460 123	0	460 123
Total cumulé recettes de fonctionnement	21 330	0	0	0	0	0	0	0	0	7 775 902	0	7 797 232

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D’ENSEMBLE

AT

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

		21 330	0	0	0	0	0	0	0	0	664 086	0	685 416
Total dépenses investissement													
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	664 086	0	664 086
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	500	0	500
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	123 210	0	123 210
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	540 376	0	540 376
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>21 330</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>21 330</i>
040	Opérat° ordre transfert entre sections	21 330	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	21 330
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES

		154 698	0	0	0	0	0	0	0	0	390 708	0	545 407
Total recettes investissement													
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	390 708	0	390 708
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	25 000	0	25 000
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	365 708	0	365 708



Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	services urbains, environnement	économique	
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		154 698	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	154 698
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
040	Opérat° ordre transfert entre sections	154 698	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	154 698
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		154 698	0	0	0	0	0	0	0	0	7 642 533	0	7 797 232
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 642 533	0	7 642 533
011	Charges à caractère général	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 024 182	0	3 024 182
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	360 000	0	360 000
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 257 847	0	4 257 847
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	500	0	500
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	0	5
Dépenses d'ordre		154 698	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	154 698
023	Virement à la section d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
042	Opérat° ordre transfert entre sections	154 698	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	154 698
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0



Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	services urbains, environnement	économique
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	------------------------------------	------------

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		21 330	0	0	0	0	0	0	0	0	7 315 778	0	7 337 108
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 315 778	0	7 315 778
013	Atténuations de charges	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
70	Produits des services, du domaine, vente	0	0	0	0	0	0	0	0	0	387 500	0	387 500
73	Impôts et taxes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 300 000	0	5 300 000
74	Dotations et participations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	548 278	0	548 278
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 080 000	0	1 080 000
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>21 330</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>21 330</i>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>21 330</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>21 330</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										dité des remboursements (6)	Pron d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise				
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

**IV
A2.2**

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt		Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
						Type de taux (12)	Index (13)					
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
Total général		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

- (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une
- (13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplificateur jusqu'à 3 ou multiplificateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplificateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

**IV
A2.5**

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE

DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

A2.6

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

**IV – ANNEXES****ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
AUTRES DETTES****A2.7****A2.7 – AUTRES DETTES****(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)**

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)	0,00	0,00	0,00
Dettes pour location - acquisitions	0,00	0,00	0,00
Dettes pour location - ventes	0,00	0,00	0,00
Dettes pour souscription au capital d'une SEM	0,00	0,00	0,00
Dettes pour subventions d'équipement à verser en annuités	0,00	0,00	0,00
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500,00 €	2019-11-26

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Autres installations matériels, outillages	1	26/11/2019
L	Autres installations matériels, outillages	4	26/11/2019
L	Autres installations matériels, outillages	7	26/11/2019
L	bacs roulants	5	26/11/2019
L	bacs roulants	7	26/11/2019
L	containers enterrés et semi-enterrés	15	26/11/2019
L	IMMOBILISATION VALEUR ACQUI INF 500 €	1	26/11/2019
L	IMMOBILISATION VALEUR ACQUI INF 500 €	10	26/11/2019
L	Installations générales agencements et aménagt div	1	26/11/2019
L	Installations générales agencements et aménagt div	7	26/11/2019
L	Installations générales agencements et aménagt div	20	26/11/2019
L	Installations matériel et outillages techniques	1	26/11/2019
L	Installations matériel et outillages techniques	5	26/11/2019
L	Logiciels	2	26/11/2019
L	Matériels classiques	6	26/11/2019
L	Matériels de bureau	1	26/11/2019
L	Matériels de bureau	10	26/11/2019
L	Matériels de bureau électrique	5	26/11/2019
L	Matériels informatiques	1	26/11/2019
L	Matériels informatiques	5	26/11/2019
L	Véhicules légers	5	26/11/2019

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS

A4**A4 – ETAT DES PROVISIONS**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	4,50		4,50	9,00	19,00	-10,00
provision pour risque sur actif circulants	4,50	05/04/2023	4,50	9,00	19,00	-10,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	4,50		4,50	9,00	19,00	-10,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

Envoyé en préfecture le 18/04/2023
 Reçu en préfecture le 18/04/2023
 Publié le
 ID : 026-200042901-20230405-DELIB2023028-BF



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETALEMENT DES PROVISIONS	
	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		21 330,06	I 21 330,06
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		21 330,06	21 330,06
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	21 330,06	21 330,06
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	21 330,06	7 863,61	0,00	29 193,67

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		179 698,47	III 179 698,47
Ressources propres externes de l'année (a)		25 000,00	25 000,00
10222	FCTVA	25 000,00	25 000,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		154 698,47	154 698,47
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28033	Frais d'insertion	216,00	216,00
28051	Concessions et droits similaires	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	462,00	462,00
28135	Installations générales, agencements, ..	4 568,72	4 568,72
28145	Construct° sol autrui - Installat° géné.	589,00	589,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	2 214,66	2 214,66
281578	Autre matériel et outillage de voirie	75 342,84	75 342,84
28158	Autres installat°, matériel et outillage	48 876,35	48 876,35
281735	Installations générales (m. à dispo)	16 662,00	16 662,00
28182	Matériel de transport	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	3 775,56	3 775,56
28188	Autres immo. corporelles	1 991,34	1 991,34
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	179 698,47	0,00	140 009,08	0,00	319 707,55

Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 29 193,67
Ressources propres disponibles	IV 319 707,55
Solde	V = IV – II (6) 290 513,88

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
- (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
- (3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions.
- (4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
- (5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.
- (6) Indiquer le signe algébrique.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

A7.2.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

A7.2.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
020	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Total des recettes réelles		0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement (3)</i>	<i>0,00</i>
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES
A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS****A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT**

B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

**IV – ANNEXES****ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT
GARANTIES D'EMPRUNT****B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0.00
Recettes réelles de fonctionnement	II	7 315 778,23
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0.00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.



IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES E
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)
2023	Mobilier : credit bail sur vehicule	846,00	diac location	1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

Envoyé en préfecture le 18/04/2023	
Reçu en préfecture le 18/04/2023	
Publié le	S²LO IV
ID : 026-200042901-20230405-DELIB2023028-BF	
B1.4	

IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

- (1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.
- (2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES****B1.5****B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
 ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**
B1.6**B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
 SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET


(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
2041582	N°1 PART INVEST SYPROVAL	rbt emprunt SYPROVAL	SYNDICAT DES PORTES DE PROVENCE	Etablissement de droit public	123 210,00
FONCTIONNEMENT					
657358	N°1 PART FONCTION SYPROVAL	rbt interet d emprunt SYPROVAL	SYNDICAT DES PORTES DE PROVENCE	Etablissement de droit public	94 278,00
65888	N°1 SUBVENTION VERSEE	subvention achat bac venaison	ACCA DONZERE	Association	300,00
65888	N°1 SUBVENTION VERSEE	subvention achat bac venaison	ACCA LA BAUME DE TRANSIT	Association	300,00
65888	N°1 SUBVENTION VERSEE	subvention achat bac venaison	ACCA ROCHEGUDE	Association	300,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.


Envoyé en préfecture le 18/04/2023	
Reçu en préfecture le 18/04/2023	
Publié le	
ID : 026-200042901-20230405-DELIB2023028-BF	

IV – ANNEXES	
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	
	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

Envoyé en préfecture le 18/04/2023
Reçu en préfecture le 18/04/2023
Publié le
ID : 026-200042901-20230405-DELIB2023028-BF




IV – ANNEXES
ENGAGEMENTS HORS BILAN
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT
B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

Envoyé en préfecture le 18/04/2023
 Reçu en préfecture le 18/04/2023
 Publié le
 ID : 026-200042901-20230405-DELIB2023028-BF



IV – ANNEXES	
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0.00
TOTAL Recettes	0.00	Total Dépenses
		0.00
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		0.00

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

**IV – ANNEXES**
**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT**
C3.1
**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
SYP	01/01/2015	TEOM	180 757,00
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.



IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE

C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	< Néant >		-		Non
CE	< Néant >		-		Non
Régie personnalisée	< Néant >		-		Non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.


Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

Envoyé en préfecture le 18/04/2023
 Reçu en préfecture le 18/04/2023
 Publié le
 ID : 026-200042901-20230405-DELIB2023028-BF




IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE
C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie financière	< Néant >		-			Non
Lotissement	< Néant >		-			Non
Service social et médico-social	< Néant >		-			Non

Envoyé en préfecture le 18/04/2023
Reçu en préfecture le 18/04/2023
Publié le
ID : 026-200042901-20230405-DELIB2023028-BF



IV – ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE



IV – ANNEXES

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	86 601 000,00	8,10	4,41	0,00	3 819 104,00	8,10
TFPNB	2 126 000,00	6,89	5,79	0,00	123 095,00	6,89
CFE	50 563 000,00	5,16	2,00	0,00	1 011 260,00	5,16
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires.	5 696 043,00	7,10	0,46	0,00	26 202,00	7,10
TOTAL	144 986 043,00	7,00			4 979 661,00	7,46

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

IV - ANNEXES

IV

ARRÊTÉ ET SIGNATURES

D2

Nombre de membres en exercice : 47
 Nombre de membres présents: 35
 Nombre de suffrages exprimés : 45
 VOTES - Pour : 44
 Contre : 0
 Abstentions : 2

Date de convocation : 30/03/2023

Présenté par le Président ,
 A Pierrelatte, le 05/04/2023
 le Président ,
 Délibéré par l'Assemblée délibérante en session Ordinaire
 A Pierrelatte, le 05/04/2023

Les membres du Conseil Communautaire,

Mme ALLIEZ Véronique	Mme ARANEGA Céline	M. AUGUSTE William
M. AVIAS Jean Michel	Mme BARAKEL Sandrine	Mme BRUN Georgia
Mme CANESTRARI Véronique	M. CARIAS Jean-Marc	M. CAROU Eric
M. CATELINOIS Jean-Michel	Mme CROS Véronique	M. DEPIERRE Guillaume
M. ENTAT Romain	M. ESCOFFIER Patrice	M. FAYOLLE Guy
Mme FERNANDEZ Marie	Mme FISSIER Peggy	M. GAILLARD Denis
M. GALLU Alain	M. GARIN Maryannick	M. HORTAIL Gérard
Mme HURBIN Véronique	M. LAPLANCHE -SERVIGNE François	M. MARGOUM Hicham
Mme MARTIN Béatrice	Mme MASSAUDET SOJKA Patricia	M. MEDINA Hervé
Mme MILHAUD Agnès	Mme MOLINIÉ Sylvie	Mme MOULY Héliène
Mme MOUTON Marie-Pierre	M. PERILLON Jean-Luc	M. PLANEL Jean Pierre
M. POIGNET Richard	M. PUEL Jean-Marie	M. SABATIER Christian
Mme SAGE Nathalie	M. SCOTTO DI CARLO Patrick	Mme SOUBEYRAS Sophie

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

Délibération N° 2023-029

Compétence communautaire : **FINANCES**

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET ANNEXE SPANC

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du trente mars deux mille vingt-trois, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : **47**

Délégués présents : **34**

Suffrages exprimés : **46**

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Sandrine BARAKEL, Georgia BRUN, Véronique CANESTRARI, Véronique CROS, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Véronique HURBIN, Patricia MASSAUDET SOJKA, Agnès MILHAUD, Hélène MOULY, Marie-Pierre MOUTON, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS.

Messieurs : William AUGUSTE, Jean-Michel AVIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Guillaume DEPIERRE, Romain ENTAT, Patrice ESCOFFIER, Guy FAYOLLE, Denis GAILLARD, Alain GALLU, Maryannick GARIN, François LAPLANCHE-SERVIGNE, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Jean-Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Patrick SCOTTO DI CARLO, Christian SABATIER.

Etaient représentés :

Madame Jacqueline BESSIERE donne procuration à Monsieur Guy FAYOLLE
Madame Christine FOROT donne procuration à Monsieur William AUGUSTE
Madame Catherine MIGLIORI donne procuration à Monsieur Jean-Michel AVIAS
Madame Sylvie MOLINIE donne procuration à Madame Hélène MOULY
Madame Aura ROCHE-CAMACHO donne procuration à Madame Marie FERNANDEZ
Madame Malika YAHIAOUI donne procuration à Monsieur Hichame MARGOUM

Monsieur Didier BESNIER donne procuration à Madame Véronique CANESTRARI
 Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Madame Marie-Pierre MOUTON
 Monsieur Jean-Marie PUEL donne procuration à Madame Véronique ALLIEZ
 Monsieur Daniel VEILLY donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
 Monsieur Jean-Marc CARIAS donne procuration à Madame Patricia MASSAUDET
 SOJKA
 Madame Béatrice MARTIN donne procuration à Madame Sandrine BARAKEL

Absent :

Monsieur Gérard HORTAIL

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

Secrétaire de séance : Sandrine BARAKEL

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Jean-Michel AVIAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier les dispositions financières et comptables ainsi que les articles R5211-13 et suivants, relatifs aux budgets des EPCI,

Vu l’instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux EPCI,

Vu le débat d’orientation budgétaire pour l’année 2023 en date du 1^{er} mars 2023,

Vu la Commission Finances en date du 29 Mars 2023,

Vu la Conférence des Maires en date du 29 Mars 2023,

Monsieur le Vice - Président présente au Conseil Communautaire le Budget Primitif du Budget Annexe SPANC pour l’exercice 2023, dont les dépenses et les recettes s’équilibrent de la manière suivante :

	BUDGET PRIMITIF 2023
Chapitre 011 – Charges à caractère général	68 417,11
Chapitre 012 – Charges de personnel	50 000,00
Chapitre 65 – Autres charges de gestion	1 600,00
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	2 000,00
Chapitre 68 – Dotations provisions semi-budgétaires	350,00
Chapitre 022 – Dépenses imprévues	4 294,00
<i>Chapitre 042 - Opérations d'ordre de section à section</i>	<i>5 394,00</i>
<i>Chapitre 023 – Virement à la section d’investissement</i>	<i>0,00</i>
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	132 055,11

	BUDGET PRIMITIF 2023
Chapitre 70 – Produits des services	56 964,00
Chapitre 74 – Dotations et Participations	0,00
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	0,00
Chapitre 78 – Reprise provisions semi-budgétaires	343,46 €
<i>R002 Résultat reporté</i>	<i>74 747,65</i>
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	132 055,11

	BUDGET PRIMITIF 2023
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	9 724,05
Chapitre 020 – Dépenses imprévues	5 394,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	15 118,05

	BUDGET PRIMITIF 2023
Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves	0,00
<i>Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>5 394,00</i>
<i>Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>0,00</i>
<i>R001 Résultat reporté</i>	<i>9 724,05</i>
RECETTES D'INVESTISSEMENT	15 118,05

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **D'ADOPTER** le budget primitif du budget Annexe SPANC 2023 au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **ADOPTE** le budget primitif du budget annexe SPANC 2023 au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Président,
Jean-Michel CATELINOIS





REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20004290100021	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT CC Drôme Sud Provence- BA SPANC CC Drôme Sud Provence- BA SPANC
---------------------------------------	---

POSTE COMPTABLE DE : CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif

BUDGET : CC Drôme Sud Provence- BA SPANC (2)

ANNEE 2023

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	18
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	19
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	23
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	24
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	25
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	27
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	28
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	29
A3.2 - Etalement des provisions	30
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	31
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	32
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	33
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	39
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	45
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	46

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	47
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	48
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	49
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	50
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	51
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	52
B1.7 - Etat des engagements reçus	53
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	54
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	55

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	56
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	58
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	59
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	60

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	61
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	132 055,11	57 307,46
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 74 747,65
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		132 055,11	132 055,11

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	15 118,05	5 394,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 9 724,05
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		15 118,05	15 118,05
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		147 173,16	147 173,16

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	100 424,33	0,00	68 417,11	68 417,11	68 417,11
012	Charges de personnel, frais assimilés	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 300,00	0,00	1 600,00	1 600,00	1 600,00
Total des dépenses de gestion des services		151 724,33	0,00	120 017,11	120 017,11	120 017,11
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	344,00		350,00	350,00	350,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	4 294,00		4 294,00	4 294,00	4 294,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		158 362,33	0,00	126 661,11	126 661,11	126 661,11
023	Virement à la section d'investissement (6)	729,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	5 394,00		5 394,00	5 394,00	5 394,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		6 123,00		5 394,00	5 394,00	5 394,00
TOTAL		164 485,33	0,00	132 055,11	132 055,11	132 055,11

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	132 055,11
---	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	56 400,00	0,00	56 964,00	56 964,00	56 964,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		56 400,00	0,00	56 964,00	56 964,00	56 964,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		343,46	343,46	343,46
Total des recettes réelles d'exploitation		56 400,00	0,00	57 307,46	57 307,46	57 307,46
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		56 400,00	0,00	57 307,46	57 307,46	57 307,46

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	74 747,65
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	132 055,11
---	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	5 394,00
---	-----------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la région.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	9 724,05	0,00	9 724,05	9 724,05	9 724,05
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	9 724,05	0,00	9 724,05	9 724,05	9 724,05
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	729,00		5 394,00	5 394,00	5 394,00
	Total des dépenses financières	729,00	0,00	5 394,00	5 394,00	5 394,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	10 453,05	0,00	15 118,05	15 118,05	15 118,05
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	10 453,05	0,00	15 118,05	15 118,05	15 118,05

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	15 118,05
---	------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	729,00		0,00	0,00	0,00

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	5 394,00		5 394,00		
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		6 123,00		5 394,00	5 394,00	5 394,00
TOTAL		6 123,00	0,00	5 394,00	5 394,00	5 394,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	9 724,05
--	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	15 118,05
---	------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (8)**

5 394,00

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	68 417,11		68 417,11
012	Charges de personnel, frais assimilés	50 000,00		50 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 600,00		1 600,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	0,00	2 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	350,00	5 394,00	5 744,00
69	Impôts sur les bénéficiés et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	4 294,00		4 294,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	126 661,11	5 394,00	132 055,11

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	132 055,11
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	9 724,05	0,00	9 724,05
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	5 394,00		5 394,00
	Dépenses d'investissement – Total	15 118,05	0,00	15 118,05

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	15 118,05
---	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	56 964,00		56 964,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	343,46	0,00	343,46
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		57 307,46	0,00	57 307,46

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

74 747,65

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

132 055,11

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		5 394,00	5 394,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	5 394,00	5 394,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

9 724,05

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

15 118,05

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	100 424,33	68 417,11	68 417,11
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	20,00	20,00	20,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	356,00	380,00	380,00
6064	Fournitures administratives	100,00	150,00	150,00
6135	Locations mobilières	1 636,00	1 264,00	1 264,00
61551	Entretien matériel roulant	140,00	1 000,00	1 000,00
6156	Maintenance	400,00	400,00	400,00
618	Divers	96 422,33	64 153,11	64 153,11
6222	Commissions recouvrement redevance	50,00	50,00	50,00
6251	Voyages et déplacements	300,00	300,00	300,00
6256	Missions	200,00	200,00	200,00
6261	Frais d'affranchissement	500,00	200,00	200,00
6262	Frais de télécommunications	300,00	300,00	300,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	50 000,00	50 000,00	50 000,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	50 000,00	50 000,00	50 000,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 300,00	1 600,00	1 600,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 200,00	1 500,00	1 500,00
6542	Créances éteintes	100,00	100,00	100,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		151 724,33	120 017,11	120 017,11
66	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	2 000,00	2 000,00	2 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 000,00	2 000,00	2 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	344,00	350,00	350,00
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	344,00	350,00	350,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	4 294,00	4 294,00	4 294,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		158 362,33	126 661,11	126 661,11
023	Virement à la section d'investissement	729,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	5 394,00	5 394,00	5 394,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	5 394,00	5 394,00	5 394,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		6 123,00	5 394,00	5 394,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		6 123,00	5 394,00	5 394,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		164 485,33	132 055,11	132 055,11

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	132 055,11
---	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.



(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	56 400,00	56 964,00	56 964,00
7062	Redevances assainissement non collectif	56 400,00	56 964,00	56 964,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		56 400,00	56 964,00	56 964,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	343,46	343,46
7817	Rep. dépréciat°. actifs circulants	0,00	343,46	343,46
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		56 400,00	57 307,46	57 307,46
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		56 400,00	57 307,46	57 307,46

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	74 747,65
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	132 055,11
---	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	9 724,05	9 724,05	9 724,05
2183	Matériel de bureau et informatique	1 860,00	1 860,00	1 860,00
2184	Mobilier	2 000,00	2 000,00	2 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	5 864,05	5 864,05	5 864,05
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		9 724,05	9 724,05	9 724,05
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	729,00	5 394,00	5 394,00
Total des dépenses financières		729,00	5 394,00	5 394,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		10 453,05	15 118,05	15 118,05
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		10 453,05	15 118,05	15 118,05

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	15 118,05
---	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	729,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	5 394,00	5 394,00	5 394,00
28182	Matériel de transport	5 338,00	5 338,00	5 338,00
28184	Mobilier	56,00	56,00	56,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		6 123,00	5 394,00	5 394,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		6 123,00	5 394,00	5 394,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		6 123,00	5 394,00	5 394,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	9 724,05
--	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	15 118,05
---	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le



ID : 026-200042901-20230405-DELIB2023029-BF

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt		Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
						Type de taux (12)	Index (13)					
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le



ID : 026-200042901-20230405-DELIB2023029-BF

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV
A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

S2LO
IV**IV – ANNEXES****ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
AUTRES DETTES****A1.6****A1.6 – AUTRES DETTES****(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)**

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)	0,00	0,00	0,00
Dettes pour location - acquisitions	0,00	0,00	0,00
Dettes pour location - ventes	0,00	0,00	0,00
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00

S²LOW
IV

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500,00 €	2019-11-26

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Autres immobilisations corporelles	10	26/11/2019
L	Logiciels	2	26/11/2019
L	Matériel de bureau	10	26/11/2019
L	Matériels informatiques	5	26/11/2019
L	Mobiliers	10	26/11/2019
L	Réseaux divers de voirie eau et assainissement	15	26/11/2019
L	Véhicules légers	5	26/11/2019

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	300,00		0,00	300,00	0,00	300,00
créances douteuses	300,00	05/04/2023	0,00	300,00	0,00	300,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	300,00		0,00	300,00	0,00	300,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

Envoyé en préfecture le 18/04/2023
Reçu en préfecture le 18/04/2023
Publié le
ID : 026-200042901-20230405-DELIB2023029-BF



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
ETALEMENT DES PROVISIONS
A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		5 394,00	I 5 394,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		5 394,00	5 394,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	5 394,00	5 394,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	5 394,00	0,00	0,00	5 394,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		5 394,00	III 5 394,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		5 394,00	5 394,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28182	Matériel de transport	5 338,00	5 338,00
28184	Mobilier	56,00	56,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	5 394,00	0,00	9 724,05	0,00	15 118,05

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 5 394,00
Ressources propres disponibles	IV 15 118,05
Solde	V = IV – II (6) 9 724,05

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION

A5.1.1

FONCTIONNEMENT GENERAL (1)
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général	68 417,11
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie,...)	20,00
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	380,00
6064	Fournitures administratives	150,00
6135	Locations mobilières	1 264,00
61551	Matériel roulant	1 000,00
6156	Maintenance	400,00
618	Divers	64 153,11
6222	Commissions pour recouvr. de la redev. Assainis.	50,00
6251	Voyages et déplacements	300,00
6256	Missions	200,00
6261	Frais d'affranchissement	200,00
6262	Frais de télécommunications	300,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	50 000,00
6215	Personnel affecté par collectivité de rattachement	50 000,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 600,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 500,00
6542	Créances éteintes	100,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00
022	Dépenses imprévues	4 294,00
Total des dépenses réelles		124 311,11
042	Opérat° ordre transfert entre sections	5 394,00
6811	Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles	5 394,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
Total des dépenses d'ordre		5 394,00
D 002 (5)		0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		129 705,11

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
013	Atténuations de charges	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
R 002 (5)		74 747,65
TOTAL GENERAL DES RECETTES		74 747,65

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION****A5.1.1**

Poste par défaut (1)
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	350,00
6817	Dot. aux dépréciations des actifs circulants	350,00
022	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses réelles		350,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
D 002 (5)		0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		350,00

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
013	Atténuations de charges	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	343,46
7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants	343,46
Total des recettes réelles		343,46
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
R 002 (5)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		343,46

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION****A5.1.1****REDEVANCES SPANC (1)
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)****A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES**

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
	Total des dépenses réelles	2 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	D 002 (5)	0,00
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES	2 000,00

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
013	Atténuations de charges	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	56 964,00
7062	Redevances d'assainissement non collectif	56 964,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00
Total des recettes réelles		56 964,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
R 002 (5)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		56 964,00

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

FONCTIONNEMENT GENERAL (1)
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	9 724,05
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
020	Dépenses imprévues	5 394,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		15 118,05
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
D 001 (4)		0,00
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		15 118,05

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	5 394,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00
Total des recettes d'ordre		5 394,00
R 001 (4)		9 724,05
TOTAL GENERAL DES RECETTES		15 118,05

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT****A5.1.2**

Poste par défaut (1)
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		0,00
D 001 (4)		0,00
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		0,00

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
R 001 (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		0,00

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT****A5.1.2****REDEVANCES SPANC (1)
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)****A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES**

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
D 001 (4)		0,00
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		0,00

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
R 001 (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		0,00

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	A6
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- lement	Date de la délibéra- tion	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 11	Intitulé de l'opération : aide Agence de l'eau réhabilitation ANC			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	93 000,00	0,00	0,00	0,00
45.1 aide Agence de l'eau réhabilitation ANC (5)	9 000,00	0,00	0,00	0,00
45.1 aide Agence de l'eau réhabilitation ANC (5)	18 000,00	0,00	0,00	0,00
45.1 aide Agence de l'eau réhabilitation ANC (5)	27 000,00	0,00	0,00	0,00
45.1 aide Agence de l'eau réhabilitation ANC (5)	39 000,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	93 000,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	66 000,00	0,00	0,00	0,00
45.2 Financement par le tiers (7)	66 000,00	0,00	0,00	0,00
Financement par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le service (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	66 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE**

B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT
GARANTIES D'EMPRUNT****B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET****B1.3****B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

S²LOW
IV**IV – ANNEXES****ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES E
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL****B1.4****B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.



IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES E

ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

B1.5

B1.5 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES****B1.6****B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.



IV – ANNEXES	
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

**IV – ANNEXES****ENGAGEMENTS HORS BILAN
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT****B2.1****B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
- (3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.



IV – ANNEXES	
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	
	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
- (3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



IV – ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT	C1.2
EMPLOYE PAR LA REGIE	

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

**IV – ANNEXES****AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS****LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER****C2****C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).



IV – ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de service	Intitulé / objet de service	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie financière	< Néant >		-			Non

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



IV - ANNEXES	IV
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 47
 Nombre de membres présents : 35
 Nombre de suffrages exprimés :46
 VOTES - Pour :46
 Contre :φ.
 Abstentions :φ..

Date de convocation : 30/03/2023

Présenté par Le Président ,
 A Pierrelatte, le 05/04/2023
 Le Président ,
 Délibéré par l'Assemblée délibérante en session Ordinaire
 A Pierrelatte, le 05/04/2023

Les membres de l'Assemblée Délibérante,

Mme ALLIEZ Véronique	Mme ARANEGA Céline	M. AUGUSTE William
M. AVIAS Jean Michel	Mme BARAKEL Sandrine	Mme BRUN Georgia
Mme CANESTRARI Véronique	M. CARIAS Jean-Marc	M. CAROU Eric
M. CATELINOIS Jean Michel	Mme CROS Véronique	M. DEPIERRE Guillaume
M. ENTAT Romain	M. ESCOFFIER Patrice	M. FAYOLLE Guy
Mme FERNANDEZ Marie	Mme FISSIER Peggy	M. GAILLARD Denis
M. GALLU Alain	M. GARIN Maryannick	M. HORTAIL Gérard
Mme HURBIN Véronique	M. LAPLANCHE -SERVIGNE François	M. MARGOLM Richard
Mme MARTIN Béatrice	Mme MASSAUDET SOJKA Patricia	M. MEDINA Hervé
Mme MILHAUD Agnès	Mme MOLINIÉ Sylvie	Mme MOULY Héliène
Mme MOUTON Marie Pierre	M. PERILLON Jean Luc	M. PLANEL Jean Pierre
M. POIGNET Richard	M. PUEL Jean Marie	M. SABATIER Christian
Mme SAGE Nathalie	M. SCOTTO DI CARLO Patrick	Mme SOUBEYRAS Sophie



IV - ANNEXES	IV
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	D

Mme YAHIAOUI Malika M. HICKAM HARGOUN	Pour M. BESNIER Didier Mme CANESTRARI Véronique	Pour Mme BESSIERE Jacqueline M. FAYOLLE Guy
Pour Mme FOROT Christine M. AUGUSTE William	Pour Mme ROCHE-CAMACHO Aura Mme FERNANDEZ Marie	Pour M. LOPEZ Antonio Mme MOLIXON Marie-Pierre
Pour Mme MIGLIORI Catherine M. AVAS Jean Michel	Pour M. VEILLY Daniel M. GARIN Maryannick	

[Large empty rectangular area for additional content or signatures]

Certifié exécutoire par Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le ___/___/_____, et de la publication le ___/___/_____
A Pierrefatte, le ___/___/_____



Communauté de communes
Drôme Sud Provence

3 Rue Jean Charcot - 26700 PIERRELATTE

Communes membres :

Bouchet, Clansayes, Donzère, La Baume de Transit, La
Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne,
Pierrelatte, Rochegude, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint
Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tulette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération N° 2023-030

Compétence communautaire : **FINANCES**

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET ANNEXE GEMAPI

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du trente mars deux mille vingt-trois, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : 47

Délégués présents : 34

Suffrages exprimés : 46

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Sandrine BARAKEL, Georgia BRUN, Véronique CANESTRARI, Véronique CROS, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Véronique HURBIN, Patricia MASSAUDET SOJKA, Agnès MILHAUD, Hélène MOULY, Marie-Pierre MOUTON, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS.

Messieurs : William AUGUSTE, Jean-Michel AVIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Guillaume DEPIERRE, Romain ENTAT, Patrice ESCOFFIER, Guy FAYOLLE, Denis GAILLARD, Alain GALLU, Maryannick GARIN, François LAPLANCHE-SERVIGNE, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Jean-Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Patrick SCOTTO DI CARLO, Christian SABATIER.

Etaient représentés :

Madame Jacqueline BESSIERE donne procuration à Monsieur Guy FAYOLLE
Madame Christine FOROT donne procuration à Monsieur William AUGUSTE
Madame Catherine MIGLIORI donne procuration à Monsieur Jean-Michel AVIAS
Madame Sylvie MOLINIE donne procuration à Madame Hélène MOULY
Madame Aura ROCHE-CAMACHO donne procuration à Madame Marie FERNANDEZ
Madame Malika YAHIAOUI donne procuration à Monsieur Hichame MARGOUM

Monsieur Didier BESNIER donne procuration à Madame Véronique CANESTRARI
 Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Madame Marie-Pierre MOUTON
 Monsieur Jean-Marie PUEL donne procuration à Madame Véronique ALLIEZ
 Monsieur Daniel VEILLY donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
 Monsieur Jean-Marc CARIAS donne procuration à Madame Patricia MASSAUDET
 SOJKA
 Madame Béatrice MARTIN donne procuration à Madame Sandrine BARAKEL

Absent :

Monsieur Gérard HORTAIL

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

Secrétaire de séance : Sandrine BARAKEL

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Jean-Michel AVIAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier les dispositions financières et comptables ainsi que les articles R5211-13 et suivants, relatifs aux budgets des EPCI,

Vu l’instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux EPCI,

Vu le débat d’orientation budgétaire pour l’année 2023 en date du 1^{er} mars 2023,

Vu la Commission Finances en date du 29 Mars 2023,

Vu la Conférence des Maires en date du 29 Mars 2023,

Monsieur le Vice - Président présente au Conseil Communautaire le Budget Primitif du Budget Annexe GEMAPI pour l’exercice 2023, dont les dépenses et les recettes s’équilibrent de la manière suivante :

	BUDGET PRIMITIF 2023
Chapitre 011 – Charges à caractère général	841 433,84
Chapitre 012 – Charges de personnel	137 000,00
Chapitre 014 – Atténuations de produits	7 250,00
Chapitre 65 – Autres charges de gestion	143 000,00
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	0,00
Chapitre 68 – Dotations provisions semi-budgétaires	10 000,00
Chapitre 022 – Dépenses imprévues	0,00
<i>Chapitre 042 - Opérations d'ordre de section à section</i>	<i>2 900,00</i>
<i>Chapitre 023 – Virement à la section d’investissement</i>	<i>0,00</i>
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 141 583,84

	BUDGET PRIMITIF 2023
Chapitre 73 – Impôts et taxes	375 640,00
Chapitre 74 – Dotations et Participations	116 929,00
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	0,00
<i>R002 Résultat reporté</i>	<i>649 014,84</i>
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 141 583,84

	BUDGET PRIMITIF 2023
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	62 000,00
Chapitre 020 – Dépenses imprévues	2 590,83
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	64 590,83

	BUDGET PRIMITIF 2023
Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves	1 000,00
<i>Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>2 900,00</i>
<i>Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>0,00</i>
<i>R001 Résultat reporté</i>	<i>60 690,83</i>
RECETTES D'INVESTISSEMENT	64 590,83

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **D'ADOPTER** le budget primitif du budget Annexe GEMAPI 2023 au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **la majorité (43)** des suffrages exprimés :

1 contre : Didier BESNIER

2 abstentions : Madame Véronique CANESTRARI et Monsieur Eric CAROU

- **ADOPTE** le budget primitif du budget annexe GEMAPI 2023 au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

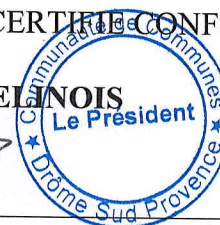
Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président,

Jean-Michel CATELAINOIS





REPUBLIQUE FRANÇAISE

CC Drôme Sud Provence- Budget annexe GEMAPI - CC Drôme Sud Provence- Budget annexe GEMAPI (1)

**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE Communauté de Communes Drôme
Sud Provence- CCDSP (2)**

Numéro SIRET : 20004290100054

POSTE COMPTABLE : CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

M. 14

**Budget primitif
voté par nature**

BUDGET : CC Drôme Sud Provence- Budget annexe GEMAPI (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	19
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	20

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	21
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	25
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	26
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	30
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	31
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	32
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	34
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	35
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	36
A4 - Etat des provisions	37
A5 - Etalement des provisions	38
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	39
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	40
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	41
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	42
A8 - Etat des charges transférées	43
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	44

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	45
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	46
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	47
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	48
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	49
B1.6 - Etat des engagements reçus	50
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	51
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	52
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	53
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	54

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	55
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	57
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	58
C3.2 - Liste des établissements publics créés	59
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	60
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	61

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	62
--	----

D2 - Arrêté et signatures

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE
200042901CC Drôme Sud Provence- Budget annexe GEMAPI
CC Drôme Sud Provence- Budget annexe GEMAPIS²LO
BP

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	44106
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
CCDSP	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
15269544,00		343,77	154,42

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	25,81	
2	Produit des impositions directes/population	-0,08	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	11,16	
4	Dépenses d'équipement brut/population	1,40	
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0,1203	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	2,3117	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,1258	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 141 583,84	492 569,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
R E P O R T S	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 649 014,84
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		1 141 583,84	1 141 583,84

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	64 590,83	3 900,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
R E P O R T S	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 60 690,83
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		64 590,83	64 590,83
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		1 206 174,67	1 206 174,67

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	554 984,25	0,00	841 433,84	841 433,84	841 433,84
012	Charges de personnel, frais assimilés	132 450,00	0,00	137 000,00	137 000,00	137 000,00
014	Atténuations de produits	7 647,00	0,00	7 250,00	7 250,00	7 250,00
65	Autres charges de gestion courante	200 336,00	0,00	143 000,00	143 000,00	143 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		895 417,25	0,00	1 128 683,84	1 128 683,84	1 128 683,84
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	30 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
022	Dépenses imprévues	41 046,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		966 463,25	0,00	1 138 683,84	1 138 683,84	1 138 683,84
023	Virement à la section d'investissement (5)	1 183,01		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	514,00		2 900,00	2 900,00	2 900,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 697,01		2 900,00	2 900,00	2 900,00
TOTAL		968 160,26	0,00	1 141 583,84	1 141 583,84	1 141 583,84

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 141 583,84
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	355 245,00	0,00	375 640,00	375 640,00	375 640,00
74	Dotations et participations	114 469,00	0,00	116 929,00	116 929,00	116 929,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		469 714,00	0,00	492 569,00	492 569,00	492 569,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		469 714,00	0,00	492 569,00	492 569,00	492 569,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	1 567,01		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 567,01		0,00	0,00	0,00
TOTAL		471 281,01	0,00	492 569,00	492 569,00	492 569,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	649 014,84
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 141 583,84
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	2 900,00
---	-----------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	43 042,00	0,00	62 000,00	62 000,00	62 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	73 042,00	0,00	62 000,00	62 000,00	62 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	3 266,26		2 590,83	2 590,83	2 590,83
	Total des dépenses financières	3 266,26	0,00	2 590,83	2 590,83	2 590,83
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	76 308,26	0,00	64 590,83	64 590,83	64 590,83
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 567,01		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 567,01		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	77 875,27	0,00	64 590,83	64 590,83	64 590,83

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

64 590,83

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	10 265,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	10 265,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	10 265,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	1 183,01		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	514,00		2 900,00	2 900,00	2 900,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 697,01		2 900,00	2 900,00	2 900,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propos nouvelles	Publié le	VOTE (3)	(- PAR vote)
	TOTAL	11 962,01	0,00	3 900,00		3 900,00	3 900,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	60 690,83
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	64 590,83
---	------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	2 900,00
--	-----------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	841 433,84		841 433,84
012	Charges de personnel, frais assimilés	137 000,00		137 000,00
014	Atténuations de produits	7 250,00		7 250,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	143 000,00		143 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	10 000,00	2 900,00	12 900,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		1 138 683,84	2 900,00	1 141 583,84

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 141 583,84
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	62 000,00	0,00	62 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	2 590,83		2 590,83
Dépenses d'investissement – Total		64 590,83	0,00	64 590,83

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	64 590,83
---	------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	375 640,00		375 640,00
74	Dotations et participations	116 929,00		116 929,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		492 569,00	0,00	492 569,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	649 014,84
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 141 583,84
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 000,00	0,00	1 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		2 900,00	2 900,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		1 000,00	2 900,00	3 900,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	60 690,83
--	------------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	64 590,83
---	------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENS**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	554 984,25	841 433,84	841 433,84
60622	Carburants	1 000,00	1 000,00	1 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	300,00	300,00	300,00
60636	Vêtements de travail	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6064	Fournitures administratives	500,00	500,00	500,00
6068	Autres matières et fournitures	408 034,25	560 754,84	560 754,84
611	Contrats de prestations de services	27 700,00	20 000,00	20 000,00
61521	Entretien terrains	20 000,00	10 000,00	10 000,00
61551	Entretien matériel roulant	500,00	2 000,00	2 000,00
617	Etudes et recherches	60 000,00	200 000,00	200 000,00
6182	Documentation générale et technique	1 000,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	9 000,00	2 000,00	2 000,00
6231	Annonces et insertions	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6238	Divers	0,00	15 679,00	15 679,00
6248	Divers	0,00	200,00	200,00
6262	Frais de télécommunications	950,00	1 000,00	1 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	20 000,00	22 000,00	22 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	132 450,00	137 000,00	137 000,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	74 850,00	80 000,00	80 000,00
6218	Autre personnel extérieur	57 600,00	57 000,00	57 000,00
014	Atténuations de produits	7 647,00	7 250,00	7 250,00
7391178	Autres restitut° dégrèvt contrib. direct	3 970,00	3 550,00	3 550,00
7398	Reverst., restitut° et prélèvt divers	3 677,00	3 700,00	3 700,00
65	Autres charges de gestion courante	200 336,00	143 000,00	143 000,00
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	336,00	0,00	0,00
65548	Autres contributions	200 000,00	143 000,00	143 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		895 417,25	1 128 683,84	1 128 683,84
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	30 000,00	10 000,00	10 000,00
6865	Dot. prov. risques et charges financiers	30 000,00	10 000,00	10 000,00
022	Dépenses imprévues (e)	41 046,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		966 463,25	1 138 683,84	1 138 683,84
023	Virement à la section d'investissement	1 183,01	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	514,00	2 900,00	2 900,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	514,00	2 900,00	2 900,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 697,01	2 900,00	2 900,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 697,01	2 900,00	2 900,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		968 160,26	1 141 583,84	1 141 583,84

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 141 583,84
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.



- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES**

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	355 245,00	375 640,00	375 640,00
7346	Taxe milieux aquatiques et inondations	355 245,00	375 640,00	375 640,00
74	Dotations et participations	114 469,00	116 929,00	116 929,00
7473	Participat° Départements	0,00	15 679,00	15 679,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	78 690,00	71 250,00	71 250,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	35 779,00	30 000,00	30 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		469 714,00	492 569,00	492 569,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		469 714,00	492 569,00	492 569,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	1 567,01	0,00	0,00
7811	Rep. amort. immos corpo. et incorp.	1 567,01	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 567,01	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		471 281,01	492 569,00	492 569,00

		+
RESTES A REALISER N-1 (10)		0,00
		+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)		649 014,84
		=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		1 141 583,84

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	30 000,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	30 000,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	43 042,00	62 000,00	62 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	20 042,00	14 000,00	14 000,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	20 000,00	45 000,00	45 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	3 000,00	3 000,00	3 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		73 042,00	62 000,00	62 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	3 266,26	2 590,83	2 590,83
Total des dépenses financières		3 266,26	2 590,83	2 590,83
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		76 308,26	64 590,83	64 590,83
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	1 567,01	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	1 567,01	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	1 447,01	0,00	0,00
28184	Mobilier	120,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		1 567,01	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		77 875,27	64 590,83	64 590,83

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	64 590,83
---	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	10 265,00	1 000,00	1 000,00
10222	FCTVA	10 265,00	1 000,00	1 000,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		10 265,00	1 000,00	1 000,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		10 265,00	1 000,00	1 000,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 183,01	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	514,00	2 900,00	2 900,00
28128	Autres aménagements de terrains	328,00	130,00	130,00
28183	Matériel de bureau et informatique	130,00	2 714,00	2 714,00
28184	Mobilier	56,00	56,00	56,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 697,01	2 900,00	2 900,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		1 697,01	2 900,00	2 900,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		11 962,01	3 900,00	3 900,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	60 690,83
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	64 590,83
---	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Dépenses réelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	64 591	0	64 591
- Equipements municipaux (2)		0	0	0	0	0	0	0	0	62 000	0	62 000
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	0											0
Dépenses d'ordre	0											0
Total dépenses de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	0	0	64 591	0	64 591
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	64 591	0	64 591

RECETTES

Total recettes de l'exercice	2 900	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000	0	3 900
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60 691	0	60 691
Total cumulé recettes d'investissement	2 900	0	0	0	0	0	0	0	0	61 691	0	64 591

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Total dépenses de l'exercice	2 900	0	0	0	0	0	0	0	0	1 138 684	0	1 141 584
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	2 900	0	0	0	0	0	0	0	0	1 138 684	0	1 141 584

RECETTES

Total recettes de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	0	0	492 569	0	492 569
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	649 015	0	649 015
Total cumulé recettes de fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 141 584	0	1 141 584

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D’ENSEMBLE

A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Total dépenses investissement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	64 591	0	64 591
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	64 591	0	64 591
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 591	0	2 591
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	62 000	0	62 000
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES

Total recettes investissement		2 900	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000	0	3 900
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000	0	1 000
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000	0	1 000
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0



Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	services urbains, environnement	économique	
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		2 900	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 900
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
040	Opérat° ordre transfert entre sections	2 900	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 900
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		2 900	0	0	0	0	0	0	0	0	1 138 684	0	1 141 584
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 138 684	0	1 138 684
011	Charges à caractère général	0	0	0	0	0	0	0	0	0	841 434	0	841 434
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	137 000	0	137 000
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 250	0	7 250
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	143 000	0	143 000
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 000	0	10 000
Dépenses d'ordre		2 900	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 900
023	Virement à la section d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
042	Opérat° ordre transfert entre sections	2 900	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 900
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0



Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	services urbains, environnement	économique
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	------------------------------------	------------

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	492 569	0	492 569
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	492 569	0	492 569
013	Atténuations de charges	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
70	Produits des services, du domaine, vente	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
73	Impôts et taxes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	375 640	0	375 640
74	Dotations et participations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	116 929	0	116 929
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										dité des remboursements (6)	Pron d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise				
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

**IV
A2.2**

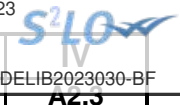
A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt		Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
						Type de taux (12)	Index (13)					
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

- (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une
- (13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

**IV
A2.5**

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
AUTRES DETTES
A2.7

A2.7 – AUTRES DETTES**(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)**

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)	0,00	0,00	0,00
Dettes pour location - acquisitions	0,00	0,00	0,00
Dettes pour location - ventes	0,00	0,00	0,00
Dettes pour souscription au capital d'une SEM	0,00	0,00	0,00
Dettes pour subventions d'équipement à verser en annuités	0,00	0,00	0,00
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500,00 €	2019-11-26

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	autres immo corporelles	10	26/11/2019
L	camion	10	26/11/2019
L	frais d'études non suivis de travaux	5	26/11/2019
L	frais d'études, élaboration documents urbanismes	10	26/11/2019
L	frais de recherche et développement	5	26/11/2019
L	install matériels outillages techniques	30	26/11/2019
L	installation et agencet et aménagt divers	10	26/11/2019
L	logiciels concession	2	26/11/2019
L	matériels de bureau	10	26/11/2019
L	matériels informatiques	5	26/11/2019
L	meubles	10	26/11/2019
L	subventions équipement versées	0	26/11/2019
L	véhicules légers	5	26/11/2019

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS

A4**A4 – ETAT DES PROVISIONS**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	10 000,00		0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
Contentieux ROUBINE	10 000,00	05/04/2023	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	10 000,00		0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

Envoyé en préfecture le 18/04/2023
 Reçu en préfecture le 18/04/2023
 Publié le
 ID : 026-200042901-20230405-DELIB2023030-BF



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		2 590,83	I 2 590,83
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		2 590,83	2 590,83
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	2 590,83	2 590,83

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	2 590,83	0,00	0,00	2 590,83

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		3 900,00	III 3 900,00
Ressources propres externes de l'année (a)		1 000,00	1 000,00
10222	FCTVA	1 000,00	1 000,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		2 900,00	2 900,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28128	Autres aménagements de terrains	130,00	130,00
28183	Matériel de bureau et informatique	2 714,00	2 714,00
28184	Mobilier	56,00	56,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	3 900,00	0,00	60 690,83	0,00	64 590,83

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 2 590,83
Ressources propres disponibles	IV 64 590,83
Solde	V = IV – II (6) 62 000,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

A7.2.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

A7.2.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
020	Dépenses imprévues	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (3)	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES
A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS****A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT**

B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT
GARANTIES D'EMPRUNT****B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES E
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

Envoyé en préfecture le 18/04/2023	
Reçu en préfecture le 18/04/2023	
Publié le	S²LO IV
ID : 026-200042901-20230405-DELIB2023030-BF	
B1.4	

IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

- (1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.
- (2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES****B1.5****B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
 ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**
B1.6**B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
 SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
65548	N°1 adhésions aux syndicats	adhesion annuelle	SIABBVA SYND AMENAG BASSIN BERRE VENCE AFFLUENTS	Etat	15 000,00
65548	N°1 adhésions aux syndicats	adhesion annuelle	SMBRJ SYNDICAT MIXTE BASSIN ROUBION JABRON	Etat	4 374,00
65548	N°1 adhésions aux syndicats	adhesion annuelle	SMBVL SYNDICAT MIXTE BASSIN VERSANT LEZ	Etat	103 963,00
65548	N°1 adhésions aux syndicats	adhesion annuelle	SMEA SYNDICAT MIXTE EYGUES AYGUES	Etat	19 663,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

Envoyé en préfecture le 18/04/2023	
Reçu en préfecture le 18/04/2023	
Publié le	
ID : 026-200042901-20230405-DELIB2023030-BF	

IV – ANNEXES	
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.




IV – ANNEXES	
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	
	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

Envoyé en préfecture le 18/04/2023
Reçu en préfecture le 18/04/2023
Publié le
ID : 026-200042901-20230405-DELIB2023030-BF



IV – ANNEXES	
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0,00
TOTAL Recettes	0,00	Total Dépenses
		0,00
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		0,00

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
-	SIABBVA	SYNDICAT	EPCI	15 000,00
-	SMBRJ	SYNDICAT	EPCI	4 374,00
-	SMBVL	SYNDICAT	EPCI	103 963,00
-	SMEA	SYNDICAT	EPCI	19 663,00
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

**IV – ANNEXES****AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT****C3.1****C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			
SIABBVA SYND AMENAG BASSIN BERRE VENCE AFFLUENTS		CONTRIBUTION	15 000,00
SMBRJ SYNDICAT MIXTE BASSIN ROUBION JABRON		CONTRIBUTION	4 374,00
SMBVL SYNDICAT MIXTE BASSIN VERSANT LEZ		CONTRIBUTION	103 963,00
SMEA SYNDICAT MIXTE EYGUES AYGUES		CONTRIBUTION	19 663,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.



IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE

C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	< Néant >		-		Non
CE	< Néant >		-		Non
Régie personnalisée	< Néant >		-		Non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.


Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

Envoyé en préfecture le 18/04/2023
 Reçu en préfecture le 18/04/2023
 Publié le
 ID : 026-200042901-20230405-DELIB2023030-BF




IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE
C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie financière	< Néant >		-			Non
Lotissement	< Néant >		-			Non
Service social et médico-social	< Néant >		-			Non

Envoyé en préfecture le 18/04/2023
Reçu en préfecture le 18/04/2023
Publié le
ID : 026-200042901-20230405-DELIB2023030-BF



IV – ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES**DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES****D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	86 601 000,00	8,10	4,41	0,00	3 819 104,00	8,10
TFPNB	2 126 000,00	6,89	5,79	0,00	123 095,00	6,89
CFE	50 563 000,00	5,16	2,00	0,00	1 011 260,00	5,16
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires.	5 696 043,00	7,10	0,46	0,00	26 202,00	7,10
TOTAL	144 986 043,00	7,00			4 979 661,00	7,46

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

IV - ANNEXES	IV
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 47
 Nombre de membres présents : 35
 Nombre de suffrages exprimés : 46
 VOTES - Pour : 13
 Contre : 1
 Abstentions : 2

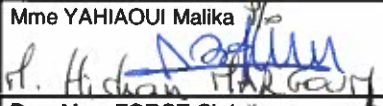







Date de convocation : 30/03/2023

Présenté par le Président, J-M CATELINOIS ,
 A Pierrelatte, le 05/04/2023
 le Président, J-M CATELINOIS ,
 Délibéré par l'Assemblée délibérante en session Ordinaire
 A Pierrelatte, le 05/04/2023

Les membres de l'Assemblée délibérante,

Mme ALLIEZ Véronique	Mme AGANEGA Céline	M. AUGUSTE William
M. AVIAS Jean Michel	Mme BARAKEL Sandrine	Mme BRUN Georgia
Mme CANESTRARI Véronique	M. CARIAS Jean-Marc	M. CAROU Eric
M. CATELINOIS Jean Michel	Mme CROS Véronique	M. DEPIERRE Guillaume
M. ENTAT Romain	M. ESCOFFIER Patrice	M. FAYOLLE Guy
Mme FERNANDEZ Marie	Mme FISSIER Peggy	M. GAILLARD Denis
M. GALLU Alain	M. GARIN Maryannick	M. HORTAIL Gérard ABSENT
Mme HURBIN Véronique	M. LAPLANCHE -SERVIGNE François	M. MARGOUM Hicham
Mme MARTIN Béatrice	Mme MASSAUDET SOJKA Patricia	M. MEDINA Hervé
Mme MILHAUD Agnès	Mme MOLINIÉ Sylvie	Mme MOULY Hélène
Mme MOUTON Marie-Pierre	M. PERILLON Jean-Luc	M. PLANEL Jean Pierre
M. POIGNET Richard	M. PUEL Jean Marie	M. SABATIER Christian
Mme SAGE Nathalie	M. SCOTTO DI CARLO Patrick	Mme SOUBEYRAS Sophie

IV - ANNEXES	IV
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	D2

Mme YAHIAOUI Malika  M. HICHAM HAD GARY	Pour M. BESNIER Didier  Mme L'ANES-TRAFI Véronique	Pour Mme BESSIERE Jacqueline  M. FAYOLLE Guy
Pour Mme FOROT Christine  M. AUGUSTE William	Pour Mme ROCHE-CAMACHO Aura  Mme FERNANDEZ Marie	Pour Mme MIGLIORI Catherine  M. AVIAS Jean Michel
Pour M. LOPEZ Antonio  Mme MOUTON Marie-Pierre	Pour M. VEILLY Daniel  M. GARRIN Manuëlrick	

Certifié exécutoire par le Président, J-M CATELINOIS, compte tenu de la transmission en
Préfecture, le ___/___/_____, et de la publication le ___/___/_____

A Pierrelatte, le ___/___/_____



Communauté de communes
Drôme Sud Provence

3 Rue Jean Charcot - 26700 PIERRELATTE

Communes membres :

Bouchet, Clansayes, Donzère, La Baume de Transit, La
Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne,
Pierrelatte, Rochegude, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint
Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tulette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération N° 2023-031

Compétence communautaire : **FINANCES**

**OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – OFFICE DE TOURISME
INTERCOMMUNAL - ANNEE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du trente mars deux mille vingt-trois, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : 47

Délégués présents : 34

Suffrages exprimés : 46

Étaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Sandrine BARAKEL, Georgia BRUN, Véronique CANESTRARI, Véronique CROS, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Véronique HURBIN, Patricia MASSAUDET SOJKA, Agnès MILHAUD, Hélène MOULY, Marie-Pierre MOUTON, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS.

Messieurs : William AUGUSTE, Jean-Michel AVIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Guillaume DEPIERRE, Romain ENTAT, Patrice ESCOFFIER, Guy FAYOLLE, Denis GAILLARD, Alain GALLU, Maryannick GARIN, François LAPLANCHE-SERVIGNE, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Jean-Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Patrick SCOTTO DI CARLO, Christian SABATIER.

Étaient représentés :

Madame Jacqueline BESSIERE donne procuration à Monsieur Guy FAYOLLE
Madame Christine FOROT donne procuration à Monsieur William AUGUSTE
Madame Catherine MIGLIORI donne procuration à Monsieur Jean-Michel AVIAS
Madame Sylvie MOLINIE donne procuration à Madame Hélène MOULY
Madame Aura ROCHE-CAMACHO donne procuration à Madame Marie FERNANDEZ
Madame Malika YAHIAOUI donne procuration à Monsieur Hichame MARGOUM

Monsieur Didier BESNIER donne procuration à Madame Véronique CANESTRARI
Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Madame Marie-Pierre MOUTON
Monsieur Jean-Marie PUEL donne procuration à Madame Véronique ALLIEZ
Monsieur Daniel VEILLY donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Monsieur Jean-Marc CARIAS donne procuration à Madame Patricia MASSAUDET
SOJKA
Madame Béatrice MARTIN donne procuration à Madame Sandrine BARAKEL

Absent :

Monsieur Gérard HORTAIL

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

Secrétaire de séance : Sandrine BARAKEL

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Jean-Michel AVIAS

Vu le Débat d’Orientation Budgétaire en date du 1^{er} mars 2023,

Vu la Conférence des Maires du 29 Mars 2023,

Vu les demandes déposées par les associations ou organismes pour solliciter l’octroi d’une subvention pour l’année 2023,

Considérant les prévisions budgétaires sur le budget prévisionnel 2023,

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l’assemblée délibérante :

- **D’APPROUVER** le montant de la subvention sollicitée par l’association ci-dessous,

Organisme ou associations	Montant sollicité
Office de tourisme intercommunal	470 000 €
TOTAL	470 000 €

- **D’AUTORISER** le Président à signer l’ensemble des pièces nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **la majorité (44)** des suffrages exprimés :

2 contre : Madame Véronique CANESTRARI et Monsieur Didier BESNIER

- **APPROUVE** le montant de la subvention sollicitée par l'association ci-dessous,


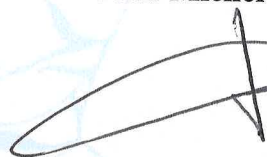
Organisme ou associations	Montant sollicité
Office de tourisme intercommunal	470 000 €
TOTAL	470 000 €

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Le Président,
Jean-Michel CATELINOIS**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

Délibération N° 2023-032

Compétence communautaire : FINANCES

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du trente mars deux mille vingt-trois, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : 47

Délégués présents : 34

Suffrages exprimés : 46

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Sandrine BARAKEL, Georgia BRUN, Véronique CANESTRARI, Véronique CROS, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Véronique HURBIN, Patricia MASSAUDET SOJKA, Agnès MILHAUD, Hélène MOULY, Marie-Pierre MOUTON, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS.

Messieurs : William AUGUSTE, Jean-Michel AVIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Guillaume DEPIERRE, Romain ENTAT, Patrice ESCOFFIER, Guy FAYOLLE, Denis GAILLARD, Alain GALLU, Maryannick GARIN, François LAPLANCHE-SERVIGNE, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Jean-Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Patrick SCOTTO DI CARLO, Christian SABATIER.

Etaient représentés :

Madame Jacqueline BESSIERE donne procuration à Monsieur Guy FAYOLLE
Madame Christine FOROT donne procuration à Monsieur William AUGUSTE
Madame Catherine MIGLIORI donne procuration à Monsieur Jean-Michel AVIAS
Madame Sylvie MOLINIE donne procuration à Madame Hélène MOULY
Madame Aura ROCHE-CAMACHO donne procuration à Madame Marie FERNANDEZ
Madame Malika YAHIAOUI donne procuration à Monsieur Hichame MARGOUM
Monsieur Didier BESNIER donne procuration à Madame Véronique CANESTRARI

Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Madame Marie-Pierre MOUTON
Monsieur Jean-Marie PUEL donne procuration à Madame Véronique ALLIEZ
Monsieur Daniel VEILLY donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Monsieur Jean-Marc CARIAS donne procuration à Madame Patricia MASSAUDET
SOJKA
Madame Béatrice MARTIN donne procuration à Madame Sandrine BARAKEL

Absent :

Monsieur Gérard HORTAIL

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

Secrétaire de séance : Sandrine BARAKEL

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Jean-Michel AVIAS

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire en date du 1^{er} mars 2023,

Vu la Conférence des Maires du 29 Mars 2023,

Vu les demandes déposées par les associations ou organismes pour solliciter l'octroi d'une subvention pour l'année 2023,

Considérant les prévisions budgétaires sur le budget prévisionnel 2023,

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **D'APPROUVER** les montants des subventions sollicitées par les associations ou organismes telles que présentées ci-dessous,

Organisme ou associations	Montant sollicité
Drôme Provençale	27 909 €
PIMMS	27 000 €
Pays « une autre Provence »	2 146,85 €
Parc des Baronnie Provençales (programme LEADER)	4 700 €
Atout Tricastin	19 322 €
Réseau Entreprendre	3 500 €
Missions Locales (Drôme provençale et Portes de Provence)	64 406 €
Initiative Seuil de Provence	32 203 €
AURA Entreprises	100 €
Prévigrêle	6 143 €
TOTAL	187 429,85 €

- **D'AUTORISER** le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** les montants des subventions sollicitées par les associations ou organismes telles que présentées ci-dessous,

Organisme ou associations	Montant sollicité
Drôme Provençale	27 909 €
PIMMS	27 000 €
Pays « une autre Provence »	2 146,85 €
Parc des Baronnie Provençales (programme LEADER)	4 700 €
Atout Tricastin	19 322 €
Réseau Entreprendre	3 500 €
Missions Locales (Drôme provençale et Portes de Provence)	64 406 €
Initiative Seuil de Provence	32 203 €
AURA Entreprises	100 €
Prévigrêle	6 143 €
TOTAL	187 429,85 €

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Président,
Jean-Michel CATELINOIS



Communes membres :

Bouchet, Clansayes, Donzère, La Baume de Transit, La Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne, Pierrelatte, Rochegude, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tulette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération N° 2023-033

Compétence communautaire : **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE / CREATION ET GESTION DE MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC**

OBJET : AVENANT N°1 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE ATTRIBUTIVE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AVEC LE PIMMS MEDIATION PORTES DE PROVENCE

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du trente mars deux mille vingt-trois, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : 47

Délégués présents : 34

Suffrages exprimés : 46

Étaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Sandrine BARAKEL, Georgia BRUN, Véronique CANESTRARI, Véronique CROS, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Véronique HURBIN, Patricia MASSAUDET SOJKA, Agnès MILHAUD, Hélène MOULY, Marie-Pierre MOUTON, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS.

Messieurs : William AUGUSTE, Jean-Michel AVIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Guillaume DEPIERRE, Romain ENTAT, Patrice ESCOFFIER, Guy FAYOLLE, Denis GAILLARD, Alain GALLU, Maryannick GARIN, François LAPLANCHE-SERVIGNE, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Jean-Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Patrick SCOTTO DI CARLO, Christian SABATIER.

Étaient représentés :

Madame Jacqueline BESSIERE donne procuration à Monsieur Guy FAYOLLE
Madame Christine FOROT donne procuration à Monsieur William AUGUSTE
Madame Catherine MIGLIORI donne procuration à Monsieur Jean-Michel AVIAS
Madame Sylvie MOLINIE donne procuration à Madame Hélène MOULY
Madame Aura ROCHE-CAMACHO donne procuration à Madame Marie FERNANDEZ
Madame Malika YAHIAOUI donne procuration à Monsieur Hichame MARGOUM

Monsieur Didier BESNIER donne procuration à Madame Véronique CANESTRARI
Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Madame Marie-Pierre MOUTON

Monsieur Jean-Marie PUEL donne procuration à Madame Véronique
Monsieur Daniel VEILLY donne procuration à Monsieur Maryann
Monsieur Jean-Marc CARIAS donne procuration à Madame Patrice
Madame Béatrice MARTIN donne procuration à Madame Sandrine

Envoyé en préfecture le 12/04/2023
Reçu en préfecture le 12/04/2023
Publié le
à MASSAUDET SOJKA
ID : 026-200042901-20230405-DEL2023033-DE

Absent :

Monsieur Gérard HORTAIL

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint avec 34 conseillers, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

Secrétaire de séance : Sandrine BARAKEL

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Alain GALLU

Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu les statuts de la communauté de communes Drôme Sud Provence et notamment ses compétences optionnelles en matière de création et gestion de maisons de services au public, et d'action sociale d'intérêt communautaire,

Vu les statuts de l'association PIMMS Médiation portes de Provence précisant l'objet de cette structure et son périmètre d'intervention,

Vu la convention pluriannuelle attributive de subvention de fonctionnement avec le PIMMS Médiation portes de Provence, approuvée par la délibération 2021-61, pour la période 2021-2023, ci-jointe annexée,

Vu le projet d'avenant n°1 à la convention pluriannuelle attributive de subvention de fonctionnement avec le PIMMS Médiation Portes de Provence 2021-2023, ci-joint annexé,

Vu l'avis de la commission développement économique en date du 9 mars 2023

Vu l'avis de la conférence des Maires en date du 29 mars 2023,

Considérant que le PIMMS Médiation Portes de Provence favorise et facilite l'accès de ses usagers aux services de différents opérateurs publics ou privés, qui mutualisent leurs moyens et leurs actions au travers de l'association, notamment dans le domaine numérique et sociétal. Ainsi, le PIMMS Médiation a pour mission de faciliter l'accès pour tous aux services publics, aux usages numériques et professionnaliser et permettre l'accès à l'emploi durable pour ses personnels en statut de contrat aidé. A noter que depuis le 1er janvier 2020, le PIMMS Médiation est habilité France Services.

Considérant que la Communauté de Communes Drôme Sud Provence a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement. En conformité avec la loi NOTRE, elle a complété en 2017 ses compétences avec des compétences additionnelles relatives à l'action sociale d'intérêt communautaire et à la création et à la gestion de maisons de services au public.

Considérant que l'article 2 de la convention prévoit une subvention annuelle de 24 500 € de la CCDSF au PIMMS Médiation. A titre exceptionnel, il est proposé d'augmenter le montant de la subvention 2023, compte-tenu de :

- L'augmentation du prix des carburants qui impacte l'objet même du soutien de la CCDSF : les véhicules du PIMMS mobile qui vont dans les communes au plus près des citoyens,
- La non indexation de l'aide sur l'évolution du poids de population,

- La stabilité du montant de la subvention depuis 2019.

Ainsi, il est proposé d'allouer une aide complémentaire de 10% le montant total de la subvention à 27 000 €, au lieu de 24 500 €.

Afin de pouvoir attribuer cette aide, il convient de modifier l'article 2 de la convention par voie d'avenant.

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **D'APPROUVER** les termes de l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle attributive de subvention de fonctionnement 2021-2023, entre la CCDSP et le PIMMS Médiation Portes de Provence,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 à la convention avec le PIMMS Médiation Portes de Provence,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette décision.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :


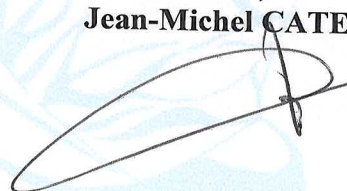
- **APPROUVE** les termes de l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle attributive de subvention de fonctionnement 2021-2023, entre la CCDSP et le PIMMS Médiation Portes de Provence,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à l'avenant n°1 à la convention avec le PIMMS Médiation Portes de Provence,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette décision.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Président,
Jean-Michel CATELINOIS



CONVENTION PLURIANNUELLE ATTRIBUTIVE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2021-2023 CCDSP & PIMMS MEDIATION PORTES DE PROVENCE - AVENANT N°1 -

Entre

- La Communauté de communes Drôme Sud Provence, représentée par son Président, Monsieur Jean-Michel CATELINOIS, dûment autorisé par la délibération en date du 05/04/2023, ci-dessous dénommé la *CCDSP*

Et

- Le PIMMS Médiation Portes de Provence, association régie par la loi 1901, représentée par sa Présidente, Madame Jeanine DOPPEL, ci-dessous dénommé le *PIMMS Médiation*

PREAMBULE

Le *PIMMS Médiation* Portes de Provence favorise et facilite l'accès de ses usagers aux services de différents opérateurs publics ou privés, qui mutualisent leurs moyens et leurs actions au travers de l'association, notamment dans le domaine numérique et sociétal. Ainsi, le *PIMMS Médiation* a pour mission de faciliter l'accès pour tous aux services publics, aux usages numériques et professionnaliser et permettre l'accès à l'emploi durable pour ses personnels en statut de contrat aidé. A noter que depuis le 1er janvier 2020, le *PIMMS Médiation* est habilité France Services.

La Communauté de Communes Drôme Sud Provence a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement. En conformité avec la loi NOTRE, elle a complété en 2017 ses compétences avec des compétences additionnelles relatives à l'action sociale d'intérêt communautaire et à la création et à la gestion de maisons de services au public.

L'article 2 de la convention 2021-2023 entre la CCDSP et le PIMMS Médiation prévoit une subvention annuelle de 24 500 € de la CCDSP au *PIMMS Médiation*. A titre exceptionnel, il est proposé d'augmenter le montant de la subvention 2023, compte-tenu de :

- L'augmentation du prix des carburants qui impacte l'objet même du soutien de la CCDSP : les véhicules du PIMM'S mobile qui vont dans les communes au plus près des citoyens,
- La non indexation de l'aide sur l'évolution du poids de population.
- La stabilité du montant de la subvention depuis 2019.

Ainsi, une aide complémentaire de 10% va être allouée au titre de 2023, ce qui porte le montant total de la subvention à 27 000€, au lieu de 24 500 €.

Afin de pouvoir attribuer cette aide, il convient de modifier l'article 2 de la convention.

MODIFICATION

L'article 2 « ENGAGEMENT DE LA COMMUNAUTE » est modifié comme il suit :

La Communauté s'engage à :

- Soutenir financièrement la réalisation du projet en versant une subvention de fonctionnement annuelle au bénéficiaire, sur une durée de trois ans, d'un montant de 24500 € au titre de la première année, de 24 500 € au titre de la deuxième année et de 27 000 € au titre de la troisième année, sous réserve de l'inscription des crédits au budget annuel de la communauté

Fait à Pierrelatte, le

Pour la Communauté de communes
Drôme Sud Provence

Le Président,
Jean-Michel CATELINOIS

Fait à Donzère, le

Pour le PIMMS MEDIATION
PORTES DE PROVENCE

La Présidente,
Jeanine DOPPEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

Délibération N° 2023-034

Compétence communautaire : **DECHETS MENAGERS**

**OBJET : CONVENTION DE MUTUALISATION DU DISPOSITIF DE VIDEO PROTECTION
POUR LA DECHETERIE AVEC LA COMMUNE DE MALATAVERNE**

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du trente mars deux mille vingt-trois, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : 47

Délégués présents : 33

Suffrages exprimés : 46

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Sandrine BARAKEL, Georgia BRUN, Véronique CANESTRARI, Véronique CROS, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Véronique HURBIN, Patricia MASSAUDET SOJKA, Agnès MILHAUD, Hélène MOULY, Marie-Pierre MOUTON, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS.

Messieurs : William AUGUSTE, Jean-Michel AVIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Guillaume DEPIERRE, Romain ENTAT, Patrice ESCOFFIER, Guy FAYOLLE, Denis GAILLARD, Maryannick GARIN, François LAPLANCHE-SERVIGNE, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Jean-Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Patrick SCOTTO DI CARLO, Christian SABATIER.

Etaient représentés :

Madame Jacqueline BESSIERE donne procuration à Monsieur Guy FAYOLLE
Madame Christine FOROT donne procuration à Monsieur William AUGUSTE
Madame Catherine MIGLIORI donne procuration à Monsieur Jean-Michel AVIAS
Madame Sylvie MOLINIE donne procuration à Madame Hélène MOULY
Madame Aura ROCHE-CAMACHO donne procuration à Madame Marie FERNANDEZ
Madame Malika YAHIAOUI donne procuration à Monsieur Hichame MARGOUM

Monsieur Didier BESNIER donne procuration à Madame Véronique CANESTRARI
Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Madame Marie-Pierre MOUTON
Monsieur Jean-Marie PUEL donne procuration à Madame Véronique ALLIEZ
Monsieur Daniel VEILLY donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Monsieur Jean-Marc CARIAS donne procuration à Madame Patricia MASSAUDET
SOJKA
Madame Béatrice MARTIN donne procuration à Madame Sandrine BARAKEL
Monsieur Alain GALLU donne procuration à Monsieur Jean-Pierre PLANEL

Absent :

Monsieur Gérard HORTAIL

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

Secrétaire de séance : Sandrine BARAKEL

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Mme Hélène MOULY

VU :

- L'article L.251-2 du Code de la sécurité intérieure,
- Le Code Général des Collectivités Territoriales
- L'avis du bureau communautaire et de la commission déchets

CONSIDERANT :

La Communauté de Communes assure la gestion des déchetteries depuis 2015 et plusieurs actes de délinquance et d'incivilité ont pu être constatés, essentiellement en dehors des jours et heures d'ouverture. Devant ce constat, la CCDSP a décidé de développer la vidéosurveillance sur les déchetteries intercommunales.

La commune de Malataverne dispose d'un système de vidéoprotection composé de 32 caméras et d'un centre de vidéoprotection urbaine qui assure une veille du système et un contrôle des images de manière régulière.

Par la convention faisant l'objet de la présente délibération, il est proposé que la commune de Malataverne intègre dans son système de vidéoprotection, la surveillance du site de la déchetterie située sur son territoire pour un montant annuel fixé à 250€.

La convention d'une durée de trois ans renouvelable par tacite reconduction 2 fois un an, dans le respect des dispositions légales et réglementaires en termes de liberté publique et de vidéoprotection, les obligations réciproques des parties.

La commune sera notamment chargée de la visualisation et de l'enregistrement des images ainsi que de l'alerte auprès de la police municipale. Elle assurera également la maintenance préventive, curative et le nettoyage des dispositifs.

La communauté de communes sera chargée de l'éclairage du site et de l'acquisition

des caméras, de leur installation et de leur raccordement au centre de vidéoprotection de la commune. La Communauté de Communes est également tenue d'informer les autorités policières compétentes de toute intrusion constatée et de manière générale de tout acte de délinquance commis sur le site.

Ainsi, il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention de mutualisation du dispositif de vidéo protection pour la déchetterie avec la commune de Malataverne tel que joint en annexe,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout acte ou document en lien avec la présente délibération.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et **à l'unanimité** des suffrages exprimés :


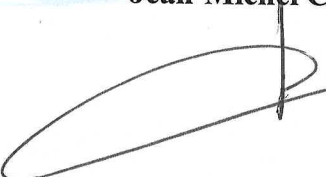
- **APPROUVE** les termes de la convention de mutualisation du dispositif de vidéo protection pour la déchetterie avec la commune de Malataverne tel que joint en annexe,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte ou document en lien avec la présente délibération.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Le Président,
Jean-Michel CATELINOIS**



CONVENTION DE MUTUALISATION DU DISPOSITIF DE VIDEOPROTECTION

ENTRE

La commune de Malataverne, représentée par son Maire, Mme Véronique ALLIEZ

D'une part

Et

La Communauté de Communes Drôme Sud Provence, représentée par son Président, M. Jean-Michel CATELINOIS

Ci-après désignée CCDSP

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Différents sites gérés par la CCDSP, parmi lesquels figurent les déchetteries et notamment celle située sur la commune de Malataverne, ont connus ces dernières années une recrudescence d'actes d'incivilités et de délinquance.

Ces actes ont lieu essentiellement en dehors des jours et heures d'ouverture et particulièrement la nuit, lorsque les sites ne font plus l'objet de surveillance humaine effective.

Après une concertation entre la CCDSP et la commune de Malataverne, il a été établi que le développement de la vidéoprotection au sein de la déchetterie de Malataverne, conformément à l'article L.251-2 du Code de la Sécurité Intérieure, permettrait d'assurer efficacement une surveillance des installations et ainsi renforcer la sécurité des biens et des personnes.

De son côté, la commune de Malataverne dispose d'un système de vidéoprotection effectif et performant composé actuellement de 32 caméras et d'un centre de vidéoprotection urbaine qui assure une veille du système et un contrôle des images de manière régulière.

Aussi, dans un souci de bonne gestion des deniers publics, de mutualisation des investissements et du savoir-faire, il a été décidé que la commune de Malataverne intégrerait dans son système de vidéoprotection la surveillance du site de la déchetterie de Malataverne ; l'objectif de cette installation étant de parfaire le maillage territorial de la vidéoprotection.

Article 1 : Objet de la convention

Les caméras installées par la CCDSP sur la commune de Malataverne, en vue de maintenir la sécurité publique, sont rattachées au centre de vidéoprotection urbaine de la commune.

L'objet de la présente convention est de fixer, dans le respect des dispositions légales et réglementaires, en termes de liberté publique et de vidéoprotection, les obligations réciproques des parties relatives à ce rattachement.

Article 2 : Obligations de la commune

2-1 Surveillance et alertes

La visualisation des images captées est assurée au centre de vidéoprotection urbaine de la commune en période de présence des agents.

Les images filmées par les caméras du site sont enregistrées 24h/24 et 7 jours/7, sur les espaces de stockage identifiés appartenant à la commune.

Toutes constatations d'intrusions, d'atteintes aux personnes ou de dégradations aux biens (immobiliers et mobiliers) situées dans le périmètre vidéoprotégé, donnent lieu à une alerte instantanée au service de la Police Municipale.

Pendant leurs horaires de service ou période d'astreinte, les personnels habilités sont chargés d'effectuer les levées de doutes en cas d'une éventuelle intrusion ou dégradation directement constatée ou signalée à la suite du déclenchement des dispositifs mis en place sur le site (détection de mouvements par caméra).

2-2 Visualisation et utilisation des images

Les images filmées pourront être visualisées et utilisées dans le cadre de la police administrative ou de procédures judiciaires pour donner suite à une réquisition dûment formulée par un personnel habilité (Officier de Police Judiciaire ou magistrat).

Il est à préciser que les règles relatives à l'accès au centre de vidéoprotection et au fonctionnement du dispositif sont régies par le règlement du centre de vidéoprotection urbaine mis en place par la commune de Malataverne (voir annexe 1).

Au terme dudit règlement, seul le personnel municipal spécialement habilité, et le Maire, sont autorisés à visualiser les images.

Toute personne peut faire une demande auprès du responsable du dispositif de vidéoprotection pour accéder aux enregistrements le concernant et en vérifier la destruction, conformément à la législation en vigueur.

La commune informera systématiquement la CCDSP des modifications envisagées et veillera à lui transmettre une version à jour dudit règlement.

Conformément à l'autorisation accordé par la préfecture de la Drôme pour l'exploitation du système de vidéoprotection, les images sont stockées sur une période de 30 jours.

2-3 Maintenance et nettoyage des dispositifs

La maintenance préventive, curative, ainsi que le nettoyage des dispositifs installés par la CCDSP sont effectuées par la commune.

A cet effet, la CCDSP autorise les personnels désignés à accéder au site pour effectuer ces opérations.

Article 3 : Obligation de la CCDSP

3-1 Propriété des caméras et des dispositifs de raccordement et leur installation

L'acquisition des caméras, leur installation et leur raccordement au centre de vidéoprotection urbaine de la commune de Malataverne sont effectués et pris en charge financièrement par la CCDSP.

Ces dispositifs doivent être compatibles avec le système informatique utilisé par la commune concernant la récupération et l'exploitation des images.

Les dispositifs installés restent la propriété de la CCDSP.

Il est précisé que la commune se charge d'effectuer les démarches administratives et obligations réglementaires en matière d'installation de dispositif de vidéoprotection (autorisation préfectorale, droit à l'information et droit d'accès aux images).

3-2 Signalement et plainte

La CCDSP est tenue d'informer les autorités policières compétentes (Police Municipale ou Gendarmerie Nationale) de toute intrusion constatée et de manière générale de tout acte de délinquance commis sur le site.

La CCDSP se doit de prévenir dans les délais les plus courts le centre de vidéoprotection urbaine de toutes dégradations sur les dispositifs installés.

3-3 Eclairage du site

La CCDSP assure un éclairage nocturne du périmètre vidéoprotégé afin de favoriser un captage et une netteté optimale des images enregistrées.

3-4 Inaccessibilité au centre de vidéoprotection urbaine

Conformément à la législation en vigueur et au règlement de la commune, seul les personnels habilités désignés par la commune sont autorisés à accéder au centre de vidéoprotection urbaine.

3-5 Assurances

Les dégradations occasionnées sur les matériels et dispositifs installés sur le site sont couvertes par la police d'assurance de la CCDSP.

Article 4 : Dispositions financières

En contrepartie du service de surveillance assuré par les personnels de la commune de Malataverne, la CCDSP est tenue au paiement d'une redevance au profit de la commune.

Le montant de celle-ci comprend les coûts de fonctionnement liés à la surveillance du périmètre vidéoprotégé, les frais des charges techniques (veille des dispositifs, stockage, énergie, ...), au nettoyage et à la maintenance des dispositifs installés par la CCDSP.

La redevance est déterminée de manière forfaitaire, annuelle et est négociée entre la CCDSP et la commune de Malataverne.

Une augmentation pourra être appliquée pour chaque dispositif supplémentaire installée en sus des dispositifs initiaux.

Cette redevance annuelle s'élève à un montant de **deux cent cinquante euros (250 €)**.

Le paiement de la redevance est effectué en une fois avant le 30 JUIN de l'année en cours, après inventaire du nombre de caméra raccordée et réception, par la CCDSP, d'un titre de recette émis par la commune.

La redevance peut être réévaluée en cours d'année si le nombre de caméra diminue (caméra hors service et non remplacée) ou augmente (installation de nouvelles caméras).

La réévaluation s'effectue au prorata temporis.

La redevance ne sera toutefois pas réévaluée concernant des caméras momentanément indisponibles (durée inférieure à UN MOIS) hors service du fait d'un acte de vandalisme ou d'une panne technique.

Article 5 : Durée et résiliation

La présente convention prendra effet à compter de sa signature pour une durée de TROIS ANS, reconduite tacitement deux fois un an.

Les parties pourront dénoncer la présente convention à la date anniversaire par lettre recommandée avec accusé réception en respectant un délai de préavis de SIX MOIS.

Si l'une ou l'autre des parties ne remplit pas ses obligations, la présente convention pourra être résiliée dans un délai d'UN MOIS, suivant une mise en demeure adressée à la partie adverse par lettre recommandée avec accusé réception, restée infructueuse.

Article 6 : Modifications

Toutes modifications apportées à la présente convention concernant les missions confiées, les dispositifs installés ou les dispositions financières feront l'objet d'un avenant.

Article 7 : Règlement des litiges

Tout litige pouvant survenir dans le cadre de l'application de la présente convention relève de la compétence du tribunal administratif de Grenoble.

Les parties s'engagent toutefois à chercher une solution amiable au litige avant la saisie des instances compétentes.

Article 8 : Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile en Mairie de Malataverne.

Fait à Malataverne, le

Le Président de la Communauté de
Commune Drôme Sud Provence,

Jean-Michel CATELINOIS

Le Maire de la commune
de Malataverne,

Véronique ALLIEZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération N° 2023-035

Compétence communautaire : **GEMAPI (GÉstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)**

OBJET : AVIS SUR LE PROJET DE SAGE ARRÊTÉ SUR LE BASSIN VERSANT DU LEZ

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du trente mars deux mille vingt-trois, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : 47

Délégués présents : 33

Suffrages exprimés : 46

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Sandrine BARAKEL, Georgia BRUN, Véronique CANESTRARI, Véronique CROS, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Véronique HURBIN, Patricia MASSAUDET SOJKA, Agnès MILHAUD, Hélène MOULY, Marie-Pierre MOUTON, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS.

Messieurs : William AUGUSTE, Jean-Michel AVIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Guillaume DEPIERRE, Romain ENTAT, Patrice ESCOFFIER, Guy FAYOLLE, Denis GAILLARD, Maryannick GARIN, François LAPLANCHE-SERVIGNE, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Jean-Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Patrick SCOTTO DI CARLO, Christian SABATIER.

Etaient représentés :

Madame Jacqueline BESSIERE donne procuration à Monsieur Guy FAYOLLE
Madame Christine FOROT donne procuration à Monsieur William AUGUSTE
Madame Catherine MIGLIORI donne procuration à Monsieur Jean-Michel AVIAS
Madame Sylvie MOLINIE donne procuration à Madame Hélène MOULY
Madame Aura ROCHE-CAMACHO donne procuration à Madame Marie FERNANDEZ
Madame Malika YAHIAOUI donne procuration à Monsieur Hichame MARGOUM

Monsieur Didier BESNIER donne procuration à Madame Véronique CANESTRARI
Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Madame Marie-Pierre MOUTON
Monsieur Jean-Marie PUEL donne procuration à Madame Véronique ALLIEZ
Monsieur Daniel VEILLY donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Monsieur Jean-Marc CARIAS donne procuration à Madame Patricia MASSAUDET SOJKA
Madame Béatrice MARTIN donne procuration à Madame Sandrine BARAKEL
Monsieur Alain GALLU donne procuration à Monsieur Jean-Pierre PLANEL

Absent :

Monsieur Gérard HORTAIL

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint avec 36 conseillers, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

Secrétaire de séance : Sandrine BARAKEL

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Maryannick GARIN

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la communauté de communes modifiés par arrêté préfectoral en date du 24 septembre 2019 ;

VU le Code de l'environnement et notamment ses articles L 212-3, L212-4 et R 212-26 à R 212-32 relatifs aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ;

VU la Délibération n°2018-114 du 14 décembre 2018, confiant la compétence GEMAPI (items 1,2,5 et 8) ainsi que les items 11 et 12 de l'Article L.211-7 du code de l'environnement au Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez (SMBVL) ;

VU les statuts du SMBVL ;

VU l'arrêté inter préfectoral du 15 février 2012 modifié fixant le périmètre hydrographique du schéma d'aménagement et de gestion des eaux sur le bassin versant du Lez ;

VU l'arrêté inter préfectoral du 30 janvier 2013 portant création de la commission locale de l'eau (CLE) chargée de la mise en œuvre du SAGE sur le bassin versant du Lez ;

VU les arrêtés inter-préfectoraux successifs portant modification de la CLE du bassin versant du Lez ;

VU la délibération n°2022-104 du 30 novembre 2022 du comité syndical du SMBVL portant définition des moyens humains et financiers nécessaires à la mise en œuvre du SAGE ;

VU le projet de SAGE du bassin versant du Lez élaboré par la commission locale de l'eau et arrêté par cette dernière le 1er décembre 2022 ;

VU le courrier de saisine du Président de la CLE en date du 9 janvier 2023 ;

CONSIDERANT que le projet de SAGE du bassin versant du Lez est composé des documents suivants :

- le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable des Eaux (PAGD),
- l'Atlas cartographique,
- le Règlement,
- le Rapport d'évaluation environnementale.

CONSIDERANT que le SAGE du Lez est un document de planification élaboré de manière collective et concertée, pour un périmètre hydrographique cohérent, qui fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau sur le territoire des 28 communes et des 5 EPCI-FP du bassin versant du Lez ;

CONSIDERANT que les autres enjeux du SAGE visent la préservation des milieux naturels, le bon fonctionnement des cours d'eau pour une meilleure protection contre les inondations, la gestion de l'eau potable ainsi que la satisfaction des autres usages, agricole, environnemental et économique ;

CONSIDERANT que le SMBVL est la structure porteuse de la CLE SAGE, qui a notamment pour mission d'assurer l'animation du SAGE, la mise en œuvre des actions que le SAGE recouvre ainsi que leur financement ;

CONSIDERANT que la stratégie retenue par le SAGE se décline en 6 orientations :

- Une gouvernance et une animation adaptées aux enjeux du bassin versant du Lez
- Le partage de la ressource en eau entre les usages et les milieux aquatiques
- Le maintien d'une qualité des eaux superficielles et souterraines compatible avec les usages et les milieux naturels
- La préservation et la restauration des milieux naturels et des cours d'eau, de leurs intérêts fonctionnels et patrimoniaux
- La préservation / restauration de la dynamique latérale et du transport solide du Lez et de ses affluents pour le bon fonctionnement des milieux et la protection contre les inondations
- La gestion du risque inondation en tenant compte du fonctionnement des milieux aquatiques

CONSIDERANT que l'ensemble de ces orientations déclinées en dispositions et règles permet de répondre efficacement aux enjeux et menaces du territoire.

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **DE DONNER** un avis favorable au projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) du bassin versant du Lez élaboré par la Commission Locale de l'Eau ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Président ou son représentant de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **DONNE** un avis favorable au projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) du bassin versant du Lez élaboré par la Commission Locale de l'Eau ;

- **CHARGE** Monsieur le Président ou son représentant de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Le Président,
Jean-Michel CATELINOIS**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération N° 2023-036

Compétence communautaire : **GEMA (GEstion des Milieux Aquatiques)**

OBJET : CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR PASSATION D'UN ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE VISANT A REALISER DES TRAVAUX DE COURS D'EAU

L'an deux mille vingt-trois, le Cinq Avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du trente mars deux mille vingt-trois, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : 47

Délégués présents : 33

Suffrages exprimés : 46

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Sandrine BARAKEL, Georgia BRUN, Véronique CANESTRARI, Véronique CROS, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Véronique HURBIN, Patricia MASSAUDET SOJKA, Agnès MILHAUD, Héléne MOULY, Marie-Pierre MOUTON, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS.

Messieurs : William AUGUSTE, Jean-Michel AVIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Guillaume DEPIERRE, Romain ENTAT, Patrice ESCOFFIER, Guy FAYOLLE, Denis GAILLARD, Maryannick GARIN, François LAPLANCHE-SERVIGNE, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Jean-Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Patrick SCOTTO DI CARLO, Christian SABATIER.

Etaient représentés :

Madame Jacqueline BESSIERE donne procuration à Monsieur Guy FAYOLLE
Madame Christine FOROT donne procuration à Monsieur William AUGUSTE
Madame Catherine MIGLIORI donne procuration à Monsieur Jean-Michel AVIAS
Madame Sylvie MOLINIE donne procuration à Madame Héléne MOULY
Madame Aura ROCHE-CAMACHO donne procuration à Madame Marie FERNANDEZ
Madame Malika YAHIAOUI donne procuration à Monsieur Hichame MARGOUM

Monsieur Didier BESNIER donne procuration à Madame Véronique CANESTRARI
Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Madame Marie-Pierre MOUTON
Monsieur Jean-Marie PUEL donne procuration à Madame Véronique ALLIEZ
Monsieur Daniel VEILLY donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Monsieur Jean-Marc CARIAS donne procuration à Madame Patricia MASSAUDET SOJKA
Madame Béatrice MARTIN donne procuration à Madame Sandrine BARAKEL
Monsieur Alain GALLU donne procuration à Monsieur Jean-Pierre PLANEL

Absent :

Monsieur Gérard HORTAIL

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

Secrétaire de séance : Sandrine BARAKEL

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Maryannick GARIN

VU le Code général des collectivités territoriales

VU les statuts de la communauté de communes modifiés par arrêté préfectoral en date du 24 septembre 2019

VU l'article L.2113-6 du code de la commande publique, créé par l'Ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 relative aux groupements de commandes qui peuvent être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés.

VU la délibération du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal l'Aménagement du Bassin de la Berre, de la Vence et de leurs Affluents (dénommé ci-après SIABBVA) en date du JJ MM 2023,

VU le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes entre le Syndicat Intercommunal l'Aménagement du Bassin de la Berre, de la Vence et de leurs Affluents (SIABBVA) et la communauté de communes Drôme Sud Provence pour la réalisation de travaux de cours d'eau au titre de la compétence GEMA,

La compétence « GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) a été attribuée, par transfert automatique, aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP), à compter du 1er janvier 2018 et ce depuis l'adoption de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe).

Cette compétence GEMAPI comprend les missions définies aux 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article L.211-7 du code de l'environnement, à savoir :

- 1° l'aménagement du bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- 2° l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
- 5° la défense contre les inondations et contre la mer,
- 8° la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Cette compétence, exclusive et obligatoire, se substitue aux actions préexistantes des collectivités territoriales et de leurs groupements, actions jusqu'alors facultatives et non uniformément présentes sur les territoires exposés au risque d'inondation et/ou de submersion marine. Ces évolutions confèrent ainsi une position renforcée au bloc intercommunal, tout en impulsant des réorganisations territoriales. De fait, elles contribuent à reconfigurer la gouvernance mais également la maîtrise d'ouvrage des projets associés à l'eau et à la mer. La compétence GEMAPI est dite « sécable dans ses missions et dans son périmètre ». Par conséquent, les EPCI-FP compétentes ont donc la possibilité de transférer tout ou partie de la compétence (GEMA et/ou PI) à un syndicat mixte sur tout ou partie de son territoire.

Compte tenu de ce contexte et au regard de ses ambitions, la CCDSP a donc opté pour mettre en œuvre le volet GEMA de sa compétence comme suit au niveau du Sous-Bassin Versant SDAGE dit de la BERRE (*contour issu de la mise en application de la Directive Cadre sur l'Eau de l'UE 2000 transposée par la France en 2006*) :

Gestionnaire/MO du volet GEMA	BV de cours d'eau
CCDSP (en régie directe)	Roubine, Echaravelles
	Lauzon
SIABBVA (compétence transférée par la CCDSP)	Berre

Les cours d'eau de la Roubine, Echaravelles et Lauzon bénéficient d'une DIG pour réalisation d'un Programme pluriannuel d'Entretien (PPE) de la végétation pour la période 2021-2026.

Le SIABBVA est actuellement en cours de procédure de demande de DIG et d'un Dossier Loi sur l'Eau (DLE) associé au bénéfice du Bassin Versant de la Berre pour réalisation d'un PPE ainsi que de travaux ouverts à la rubrique 3.1.5.0 de la nomenclature Eau. L'obtention de l'arrêté Préfectoral correspondant lui permettra d'engager des travaux sur la période 2023-2028 pour le cours d'eau de la Berre et de son principal affluent la Vence.

Les longueurs de cours d'eau inscrits aux PPE de ces dossiers DIG sont les suivantes :

Collectivités	Cours d'eau	Longueur approximative
SIABBVA	Berre	27,5 kml
	Vence	12 kml
CCDSP	Lauzon	17 kml
	Roubine	9 kml
	Echaravelles	8 kml
TOTAL		73,5 kml

Au regard de la longueur totale de cours d'eau à gérer ainsi que des fréquences d'interventions prévisionnelles et variables pour les tronçons recensés au sein des dossiers DIG, il a semblé pertinent aux élus des deux collectivités de mettre en place un groupement de commande pour des besoins de même nature, soit les familles d'achat suivantes :

1. Travaux de débroussaillage.
2. Travaux d'abattage.

3. Travaux d'égavage.
4. Travaux de gestion d'embâcles.
5. Travaux de gestion de déchets sauvages.
6. Travaux de gestion d'Espèces Exotiques et Envahissantes (EEE).
7. Travaux de gestion sédimentaire
8. Travaux de génie écologique.

Il est précisé que pour chaque famille d'achat recensée, la CCDSP et le SIABBVA demeurent libres de mettre en œuvre leurs propres procédures d'attribution, et de signer des commandes avec un opérateur économique de leur choix, aussi longtemps que le coordonnateur désigné par la présente convention pour la famille d'achat en cause n'a pas lancé la (ou les) procédures de marché(s) correspondant(s).

Il est notamment prévu entre les membres du groupement de commandes que :

- la CCDSP est désigné COORDONNATEUR du groupement de commandes et assurera le portage administratif et que les missions du coordonnateur ne donnent pas lieu à indemnisation.
- Après notification du marché par le coordonnateur, chaque membre du groupement exécute le marché en fonction de ses besoins respectifs.
- Chaque membre du groupement réalise la vérification des prestations qu'il a commandées et prend la décision de les réceptionner, de les ajourner ou de les rejeter, conformément aux stipulations du marché. Chaque membre devra ainsi gérer ses relations avec le titulaire du marché, veiller à la bonne exécution des prestations qu'il a commandées et procéder au contrôle des factures correspondantes.

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **D'APPROUVER** la constitution du groupement de commandes à intervenir entre le Syndicat Intercommunal l'Aménagement du Bassin de la Berre, de la Vence et de leurs Affluents et la communauté de communes Drôme Sud Provence ainsi que les termes de la convention correspondante,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes ainsi que tous les documents afférents,
- **DE CHARGER** Monsieur le Président ou son représentant de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et **à l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** la constitution du groupement de commandes à intervenir entre le Syndicat Intercommunal l'Aménagement du Bassin de la Berre, de la Vence et de leurs Affluents et la communauté de communes Drôme Sud Provence ainsi que les termes de la convention correspondante,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes ainsi que tous les documents afférents,
- **CHARGE** Monsieur le Président ou son représentant de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Le Président,
Jean-Michel CATELINOIS**



**CONVENTION CONSTITUTIVE
D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE
EN MATIERE DE TRAVAUX DE COURS D'EAU**

Groupement de commande

entre la Communauté de Communes Drôme Sud Provence
(CCDSP)



et

le Syndicat intercommunal pour l'Aménagement du Bassin de la
Berre, de la Vence et de leurs Affluents (SIABBVA)

PREAMBULE

La compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) a été attribuée, par transfert automatique, aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP), à compter du 1^{er} janvier 2018 et ce depuis l'adoption de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe).

Cette compétence GEMAPI comprend les missions définies aux 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article L.211-7 du code de l'environnement, à savoir :

- 1° l'aménagement du bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- 2° l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
- 5° la défense contre les inondations et contre la mer,
- 8° la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Cette compétence, exclusive et obligatoire, se substitue aux actions préexistantes des collectivités territoriales et de leurs groupements, actions jusqu'alors facultatives et non uniformément présentes sur les territoires exposés au risque d'inondation et/ou de submersion marine. Ces évolutions confèrent ainsi une position renforcée au bloc intercommunal, tout en impulsant des réorganisations territoriales. De fait, elles contribuent à reconfigurer la gouvernance mais également la maîtrise d'ouvrage des projets associés à l'eau et à la mer.

De plus, la compétence GEMAPI est dite « **sécable dans ses missions et dans son périmètre** ». Par conséquent, les EPCI-FP compétentes ont donc la possibilité de transférer **tout ou partie** de la compétence (GEMA et/ou **PI**) à un syndicat mixte sur **tout ou partie** de son territoire.

Compte tenu de ce contexte et au regard de ses ambitions, la CCDSP a donc opté pour mettre en œuvre le volet GEMA de sa compétence comme suit au niveau du Sous-Bassin Versant SDAGE dit de la BERRE (*travail issu de la mise en application de la Directive Cadre sur l'Eau de l'UE 2000 transposée par la France en 2006*) :

Gestionnaire/MO du volet GEMA	BV de cours d'eau
CCDSP (en régie directe)	Roubine, Echaravelles
	Lauzon
SIABBVA (compétence transférée)	Berre

Les cours d'eau de la Roubine, Echaravelles et Lauzon bénéficie d'une DIG pour réalisation d'un Programme pluriannuel d'Entretien (PPE) de la végétation pour la période 2021-2026.

Le SIABBVA est actuellement en cours de procédure de dépôt d'une demande de DIG et d'un Dossier Loi sur l'Eau (DLE) au bénéfice du Bassin Versant de la Berre pour réalisation d'un PPE ainsi que de travaux ouverts à la rubrique 3.1.5.0 de la nomenclature Eau. L'obtention de l'arrêté Préfectoral correspondant lui permettra d'engager des travaux sur la période 2023-2028 pour le cours d'eau de la Berre et de son principal affluent la Vence.

Les longueurs de cours d'eau inscrits aux PPE de ces dossiers DIG sont les suivantes :

Collectivités	Cours d'eau	Longueur approximative
SIABBVA	Berre	27,5 kml
	Vence	12 kml
CCDSP	Lauzon	17 kml
	Roubine	9 kml
	Echaravelles	8 kml
TOTAL		73,5 kml

Au regard de la longueur totale de 73,5 kml de cours d'eau à gérer ainsi que des fréquences d'interventions prévisionnelles et variables pour les tronçons recensés au sein des dossiers DIG, il a semblé pertinent aux élus des deux collectivités de mettre en place un groupement de commande pour des besoins de même nature.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L.2113-6 du code de la commande publique, créé par l'Ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 relative aux groupements de commandes qui peuvent être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés.

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Drôme Sud Provence (dénommée ci-après CCDSP) en date du **JJ MM 2023**,

VU la délibération du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal l'Aménagement du Bassin de la Berre, de la Vence et de leurs Affluents (dénommé ci-après SIABBVA) en date du **JJ MM 2023**,

CONSIDERANT l'intérêt pour la CCDSP et le SIABBVA de constituer un groupement de commande destiné à répondre à des besoins communs,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Constitution du groupement de commande

Dans l'objectif d'optimiser les achats publics et de bénéficier ainsi de plus-values financières ou opérationnelles, la CCDSP et le SIABBVA ont un intérêt partagé à constituer un groupement de commandes portant sur les familles d'achats identifiées à l'article 2.

A cet effet, il est constitué un groupement de commande régi par l'Ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 relative aux marchés publics et la présente convention.

Article 2 : Objet du groupement de commande

Le groupement de commande est constitué par la présente convention en vue de la passation d'un marché portant sur les familles d'achat suivantes :

1. Travaux de débroussaillage.
2. Travaux d'abattage.
3. Travaux d'élagage.
4. Travaux de gestion d'embâcles.
5. Travaux de gestion de déchets sauvages.
6. Travaux de gestion d'Espèces Exotiques et Envahissantes (EEE).
7. Travaux de gestion sédimentaire
8. Travaux de génie écologique.

Il est précisé que pour chaque famille d'achat recensée, la CCDSP et le SIABBVA demeurent libres de mettre en œuvre leurs propres procédures d'attribution, et de signer des commandes avec un opérateur économique de leur choix, aussi longtemps que le coordonnateur désigné par la présente convention pour la famille d'achat en cause n'a pas lancé la (ou les) procédures de marché(s) correspondant(s).

Article 3 : Membres du groupement

3.1. Obligations des membres :

Chaque membre du groupement s'engage à :

- déterminer et à transmettre la quantité et la nature des besoins à satisfaire pour ces programmes d'actions.
- transmettre toutes informations nécessaires à la bonne rédaction du CCTP pour passation du futur marché en fonction du délai fixé par le coordonnateur.
- valider les documents de la consultation établis par le coordonnateur dans les délais fixés par celui-ci.
- participer à l'analyse technique des offres réceptionnées pour attribution.
- faciliter les démarches et le travail du prestataire retenu et du coordonnateur.
- assurer le paiement des prestations correspondantes.
- informer le coordonnateur de tout litige né à l'occasion de la passation du marché le concernant.
- assister le coordonnateur dans les contentieux éventuels liés à la passation ou à l'exécution des marchés du présent groupement.

Chaque membre du présent groupement transmettra le nom, prénom, fonction et courriel de la personne désignée pour être titulaire du comité de pilotage et de son(leur) suppléant éventuel.

3.2. Adhésion :

Chaque membre adhère au groupement de commande par délibération de son Conseil Communautaire ou de son Comité Syndical approuvant la présente convention. Une copie de la délibération est notifiée à l'autre membre. L'adhésion devra être réalisée impérativement avant le lancement de l'avis d'appel public à la concurrence par le coordonnateur.

3.3. Retrait :

Les membres peuvent se retirer à tout moment du groupement. Le retrait est constaté par une délibération de l'assemblée délibérante de la collectivité ou du comité syndical. La délibération est notifiée à l'autre membre.

D'un point de vue financier, le membre qui se retire reste tenu à l'égard du groupement à hauteur de son engagement sur les dépenses effectuées par le coordonnateur au jour de la notification de sa décision à l'autre membre.

Tout retrait d'un membre du groupement donnera lieu à la résiliation de la présente convention.

3.4. Siège de chaque membre :

- Le siège de la CCDSP est situé 3 rue Jean Charcot 26700 PIERRELATTE.
- Le siège du SIABBVA est situé en Mairie de Clansayes 1 place Bertrand de Clansayes 26130 CLANSAYES

Article 4 : Procédure de passation du marché

Groupement de commande en application de l'article L.2113-6 du code de la commande publique. Le coordonnateur réalisera la procédure sous forme de marché à procédure adaptée (MAPA), conformément à l'article L.2123-1 du code de la commande publique / Accord Cadre à Bons de Commande (Suivant articles R.2162-4 à R.2162-14 du Code de la Commande publique).

Article 5 : Coordonnateur du groupement de commande

5.1. Désignation du coordonnateur :

La CCDSP est désigné comme coordonnateur du groupement de commande pour le marché correspondant à la période 2023-2027.

Le coordonnateur fournira tout document administratif, financier et technique se rapportant à sa mission, sur simple demande de l'autre membre du groupement.

Les missions du coordonnateur ne donnent pas lieu à indemnisation.

5.2. Missions du coordonnateur :

a) Organisation des opérations de sélection des cocontractants :

Le coordonnateur assure l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants, à savoir, notamment :

- définition de l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation,
- rédaction du dossier de consultation des entreprises, dont définition des critères d'analyse des offres,
- rédaction et envoi à la publication des avis d'appel public à la concurrence et avis d'attribution,
- envoi ou mise à disposition des dossiers de consultation des entreprises,
- convocation et réunion de la commission d'appels d'offres, dont il assure le secrétariat,
- réception et analyse des candidatures et des offres,
- informations des candidats du sort de leurs candidatures et offres,
- signature et notification du marché.

Le coordonnateur s'engage à tenir étroitement informé l'autre membre du groupement sur les conditions de déroulement de la procédure de passation du marché, et en particulier à l'informer de tout dysfonctionnement constaté.

b) Exécution du marché :

Après notification du marché par le coordonnateur, chaque membre du groupement exécute le marché en fonction de ses besoins respectifs.

Cependant, le coordonnateur est notamment chargé au nom de l'autre membre du groupement :

- de la mise en œuvre d'éventuelles mesures coercitives envers le ou les prestataires (mises en demeure, pénalités diverses, résiliation, ...),
- de l'élaboration/conclusion d'éventuels avenants ou marchés complémentaires nécessaires à la satisfaction des besoins.

c) Vérification des prestations :

Chaque membre du groupement réalise la vérification des prestations qu'il a commandées et prend la décision de les réceptionner, de les ajourner ou de les rejeter, conformément aux stipulations du marché.

Chaque membre devra ainsi gérer ses relations avec le titulaire du marché, veiller à la bonne exécution des prestations qu'il a commandé et procéder au contrôle des factures correspondantes.

Article 6 : La Commission d'Appel d'Offres (CAO) du groupement

Conformément à l'article précédent, le coordonnateur est chargé de l'ouverture des offres et de leur analyse selon les procédures qui lui sont propres. Cette analyse des offres est transmise à l'autre membre du groupement pour remarques éventuelles avant passage en CAO dans un délai de retour notifié par le coordonnateur.

La CAO du coordonnateur est reconnue et désignée compétente par le groupement. Elle est présidée par le représentant du coordonnateur du groupement et délibère valablement (conditions de convocation et de quorum) et choisit le titulaire du marché dans le respect des dispositions relatives aux marchés publics.

Le président de la CAO peut désigner des personnalités compétentes dans la matière qui fait l'objet de la consultation. Celles-ci sont convoquées et peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la CAO.

Le Président du SIABBVA (ou son représentant désigné par son Comité Syndical) pourra siéger et participer, avec voix consultative, aux réunions de la CAO du coordonnateur pour le marché concerné par le présent groupement.

La CAO peut également être assistée par des agents des membres du groupement, compétents dans la matière qui fait l'objet de la consultation ou en matière de marchés publics.

Le coordonnateur reste compétent en cas d'infructuosité du marché pour mener à bien la suite de la procédure conformément au code de la commande publique.

Article 7 : Durée de la convention et fin du groupement

La présente convention, et corrélativement les missions du coordonnateur, prennent fin au terme de l'exécution du marché nécessaire à la satisfaction des besoins pour chacune des familles d'achat recensées à l'article 2 de la présente convention.

En tout état de cause, il est convenu entre les parties qu'aucun renouvellement de marché sur la base du présent groupement ne pourra se faire après le **JJ MM 202X**, sauf accord des parties matérialisé par un avenant à la présente convention.

Article 8 : Frais de gestion des procédures

Les frais de fonctionnement du groupement (publicité, frais d'insertion des avis de marché, reprographie, etc...) sont à la charge du coordonnateur.

Article 9 : Modifications de l'acte constitutif

Toute modification du présent acte doit faire l'objet d'un avenant approuvé dans les mêmes termes par chacun des membres du groupement. Les décisions des assemblées délibérantes autorisées des membres sont notifiées à l'autre membre. La modification ne prend effet que lorsque les deux entités auront approuvé les modifications.

Article 10 : Mesures d'ordre

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux dont :

- 1 exemplaire pour la CCDSP.
- 1 exemplaire pour le SIABBVA.

Article 11 : Recours

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de la présente convention feront l'objet d'une procédure de négociation amiable, préalable à toute procédure contentieuse.

En cas de différend survenant lors de l'exécution de la présente convention, les membres du groupement sont tenus d'organiser dans les meilleurs délais une réunion de conciliation.

Au cours de cette réunion, un arrangement amiable est convenu, ou il peut être décidé de faire appel à une mission de conciliation du Tribunal Administratif de Grenoble, par application de l'article L.211-4 du Code de justice administrative. Toute action contentieuse postérieure devra être introduite devant le Tribunal Administratif de Grenoble.

Fait en 2 exemplaires à PIERRELATTE, le

Le Président
De la Communauté de Communes
Drôme Sud Provence (CCDSP)

Le Président
Du Syndicat Intercommunal pour
l'Aménagement du Bassin de la Berre, de la
Vence et de leurs Affluents (SIABBVA)

M.Jean-Michel CATELINOIS

M.Maryannick GARIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération N° 2023-037

Compétence communautaire : **TOURISME**

OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'OTI 2023-2025

L'an deux mille vingt-trois, le Cinq Avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du trente mars deux mille vingt-trois, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : 47

Délégués présents : 33

Suffrages exprimés : 46

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Sandrine BARAKEL, Georgia BRUN, Véronique CANESTRARI, Véronique CROS, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Véronique HURBIN, Patricia MASSAUDET SOJKA, Agnès MILHAUD, Héléne MOULY, Marie-Pierre MOUTON, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS.

Messieurs : William AUGUSTE, Jean-Michel AVIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Guillaume DEPIERRE, Romain ENTAT, Patrice ESCOFFIER, Guy FAYOLLE, Denis GAILLARD, Maryannick GARIN, François LAPLANCHE-SERVIGNE, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Jean-Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Patrick SCOTTO DI CARLO, Christian SABATIER.

Etaient représentés :

Madame Jacqueline BESSIERE donne procuration à Monsieur Guy FAYOLLE
Madame Christine FOROT donne procuration à Monsieur William AUGUSTE
Madame Catherine MIGLIORI donne procuration à Monsieur Jean-Michel AVIAS
Madame Sylvie MOLINIE donne procuration à Madame Héléne MOULY
Madame Aura ROCHE-CAMACHO donne procuration à Madame Marie FERNANDEZ
Madame Malika YAHIAOUI donne procuration à Monsieur Hichame MARGOUM

Monsieur Didier BESNIER donne procuration à Madame Véronique CANESTRARI
Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Madame Marie-Pierre MOUTON
Monsieur Jean-Marie PUEL donne procuration à Madame Véronique ALLIEZ

Monsieur Daniel VEILLY donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Monsieur Jean-Marc CARIAS donne procuration à Madame Patricia MASSAUDET SOJKA
Madame Béatrice MARTIN donne procuration à Madame Sandrine BARAKEL
Monsieur Alain GALLU donne procuration à Monsieur Jean-Pierre PLANEL

Absent :

Monsieur Gérard HORTAIL

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

Secrétaire de séance : Sandrine BARAKEL

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Véronique ALLIEZ

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015, dite NOTRe,

Vu les statuts de la communauté de communes Drôme Sud Provence et notamment sa compétence en matière de « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme »,

Vu les statuts de l'association « Office de Tourisme Drôme Sud Provence », et notamment l'article 2,

Vu l'avis de la commission tourisme du 16 mars 2023,

Vu la convention d'objectifs et de moyens 2022, entre la communauté de communes et l'Office de tourisme intercommunal Drôme Sud Provence, qui s'inscrivait dans la continuité de la convention 2018-2021 en attendant le renouvellement de la stratégie,

Considérant que cette convention est arrivée à terme le 31 décembre 2022 ;

Considérant le travail de renouvellement de la stratégie touristique engagé en 2022 par la Communauté de Communes ;

Considérant que les actions de l'Office de Tourisme Drôme Sud Provence s'inscrivent dans le cadre des stratégies touristiques de la communauté de communes, de la Destination Drôme Provençale, de l'Agence d'attractivité de la Drôme et du Comité Régional du tourisme Auvergne-Rhône-Alpes. Par ailleurs, les actions de mutualisation avec l'association portant la destination Drôme Provençale devront être favorisées autant que possible.

Considérant que la Communauté de communes Drôme Sud Provence a délégué les missions de service public d'accueil, d'information, de promotion touristique locale et de mise en œuvre d'une partie de la politique du tourisme local, à l'Office de Tourisme Drôme Sud Provence. Sachant également que l'Office de Tourisme Drôme Sud Provence contribue à assurer la coordination des interventions des divers partenaires du développement touristique local, sur la totalité du territoire Drôme Sud Provence. En outre, il peut être consulté sur des projets d'équipements touristiques ;

Considérant que la nouvelle stratégie touristique du territoire à l'échelle Drôme Sud Provence, a permis de définir un nouveau plan d'actions 2023-2028 qui s'articule autour de 3 axes prioritaires suivants :

- Axe 1 - Enjeu de développement et de montée en puissance du tourisme, notamment en termes d'innovation et de singularité (actions 1 à 5)
- Axe 2 - Enjeu environnemental : réussir un développement touristique durable et éco-responsable (actions 6 à 9)
- Axe 3 - Enjeu de structuration et de gouvernance : faire ensemble durablement et sereinement (actions 10 à 13)

Considérant la volonté de co-construction de la stratégie et de mise en œuvre conjointe du plan d'actions 2023-2028, l'OTI et la CCDSP s'engagent pour travailler en synergie pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre de la nouvelle stratégie partagée ;

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention d'objectifs et de moyens 2023-2025 entre la Communauté de Communes et l'Office de Tourisme Intercommunal Drôme Sud Provence
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document nécessaire à l'application de cette délibération.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs et de moyens 2023-2025 entre la Communauté de Communes et l'Office de Tourisme Intercommunal Drôme Sud Provence
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'application de cette délibération.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Le Président,
Jean-Michel CATELINOIS**



CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2023-2025

**ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DRÔME SUD PROVENCE
ET
L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DRÔME SUD PROVENCE**

PREAMBULE Cadre général et règlementaire

Conformément à la loi n°2015-991 du 7 août 2015, dite NOTRe,

Conformément aux statuts de la Communauté de communes Drôme Sud Provence modifiés en date du 6 octobre 2017, relatifs à la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme »,

Conformément aux statuts de l'association « Office de Tourisme Drôme Sud Provence », et notamment l'article 2,

La Communauté de communes Drôme Sud Provence a délégué les missions de service public d'accueil, d'information, de promotion touristique locale et de mise en œuvre d'une partie de la politique du tourisme local, à l'Office de Tourisme Drôme Sud Provence.

L'Office de Tourisme Drôme Sud Provence contribue à assurer la coordination des interventions des divers partenaires du développement touristique local, sur la totalité du territoire Drôme Sud Provence. En outre, il peut être consulté sur des projets d'équipements touristiques.

L'objet de l'Association « Office de Tourisme Drôme Sud Provence » tel que figurant à l'article 2 de ses statuts est :

« L'Office de Tourisme Intercommunal, service d'intérêt public, assume l'accueil, l'information touristique. Il doit également s'efforcer de susciter l'animation indispensable dans son rayon d'action. Il contribue en liaison avec les différents acteurs publics et privés à la défense et à la mise en valeur des richesses naturelles et monumentales en complémentarité avec les stratégies touristiques définies et mises en œuvre par la Communauté de Communes Drôme Sud Provence. Il est dans son rôle de promouvoir le territoire à l'extérieur par tous moyens et actions lui semblant adaptés. Il pourra commercialiser des prestations de services touristiques, culturelles ou associatives. »

Les actions de l'Office de Tourisme Drôme Sud Provence s'inscrivent dans le cadre des stratégies touristiques de la communauté de communes, de la Destination Drôme Provençale, de l'Agence d'attractivité de la Drôme et du Comité Régional du tourisme Auvergne-Rhône-Alpes. Par ailleurs, les actions de mutualisation avec l'association portant la destination Drôme Provençale devront être favorisées autant que possible.

Entre

- La Communauté de communes Drôme Sud Provence, représentée par son Président, Monsieur Jean-Michel CATELINOIS, dûment habilité par délibération n°2020-36-1 en date du 7 juillet 2020,
ci-après dénommée la CCDSP,

et

- L'Office de Tourisme Drôme Sud Provence, association régie par la loi 1901, représentée par son Président, Monsieur Marc ROUSSEAU, dûment habilité par décision du conseil d'administration en date du 13 octobre 2020.
ci-après dénommée l'OTI,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

L'Office de Tourisme Intercommunal (OTI) Drôme Sud Provence s'est vu confier par le Conseil de la Communauté de communes Drôme Sud Provence (CCDSP) en mars 2017 les missions d'accueil, d'information, de promotion touristique et de coordination des partenaires pour l'intercommunalité Drôme Sud Provence. Pour l'organisation de ses missions, l'Office de Tourisme a pour seul interlocuteur la Communauté de communes.

La présente convention a pour objet de fixer les objectifs et les moyens alloués à l'OTI dans le cadre de la délégation de la « promotion touristique ». L'OTI s'engage à communiquer chaque année le programme des actions, le budget prévisionnel et le suivi budgétaire et le tableau des indicateurs (cf. annexe 1).

ARTICLE 2 – STRUCTURE JURIDIQUE DE L’OTI DRÔME SUD PROVENCE

La structure juridique support de l’Office de Tourisme est une association loi 1901, à but non lucratif, reconnue d’intérêt général. L’Assemblée Générale des adhérents de l’association est l’organe souverain de prise de décision de l’Office de Tourisme. Statutairement, la communauté de communes Drôme Sud Provence est représentée dans son Conseil d’Administration par 9 membres (sur 27), tous membres de droit.

Cf. statuts de l’Office de Tourisme

ARTICLE 3 – OBJECTIFS ET MISSIONS DE L’OFFICE DE TOURISME

Dans le cadre du renouvellement de la stratégie touristique du territoire Drôme Sud Provence, la communauté de communes Drôme Sud Provence a défini un nouveau plan d’actions 2023-2028 qui s’articule autour de 3 axes prioritaires :

- Axe 1 - Enjeu de développement et de montée en puissance du tourisme, notamment en termes d’innovation et de singularité (actions 1 à 5)
- Axe 2 - Enjeu environnemental : réussir un développement touristique durable et éco-responsable (actions 6 à 9)
- Axe 3 - Enjeu de structuration et de gouvernance : faire ensemble durablement et sereinement (actions 10 à 13)

L’OTI s’engage à assurer la promotion de l’exhaustivité de l’offre du territoire de Drôme Sud Provence. Ce qui garantit de proposer un minimum d’information sur tous les opérateurs touristiques et qui n’empêche aucunement d’assurer une promotion renforcée pour les partenaires adhérents à l’OTI.

Pour chaque axe, les objectifs de la fiche action de la stratégie touristique de la CCDSP sont précisés. L’OTI travaillera conjointement avec la CCDSP pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre de cette nouvelle stratégie, notamment sur les actions suivantes :

AXE 1 : DEVELOPPEMENT ET MONTEE EN PUISSANCE DU TOURISME

1. Développer l’offre touristique du territoire

Objectifs de l’action :

- Disposer d’une offre touristique singulière et innovante (adaptée à la clientèle touristique DSP)
- Avoir la capacité d’accueillir diverses clientèles (groupes, étrangères, affaire...)
- Développer des projets pour valoriser les atouts du territoire (faire découvrir ou redécouvrir)

Missions :

A partir de 2023 :

- Mettre en valeur le territoire au travers d’un programme de visites guidées et d’animations
- Mettre en place et en réseau des projets touristiques sur les 14 communes (parcours communautaire)

A partir de 2024 :

- Créer un parcours découverte du terroir en s'appuyant sur les stratégies de Destination Drôme Provençale et du Département de la Drôme¹
- Accompagner les hébergeurs dans le positionnement de l'offre de lits touristiques et en fonction des besoins du territoire.

2. Structurer et mailler l'offre touristique du territoire

Objectifs de l'action :

- Améliorer le cadre de vie (locaux) et de séjour (touristes)
- Améliorer la commercialisation et faciliter la consommation de l'offre touristique du territoire Drôme Sud Provence

Missions :

A partir de 2023 :

- Optimiser le référencement de l'offre sur la base de données touristiques Apidae en lien avec l'observatoire économique de la Communauté des communes.
- Intégrer le milieu associatif dans la structuration et le maillage de l'offre touristique : se faire connaître auprès des associations du territoire, (en lien avec les mairies) et envisager des projets touristiques et culturels communs.

A partir de 2024 :

- Mettre en réseau l'offre touristique existante : prévoir des temps forts avec les socioprofessionnels pour échanger et mettre en place des partenariats et un réseau dynamique (suite aux temps forts organisés en partenariat avec la CCDSP sur 2022 et 2023)
- Accompagner les acteurs touristiques vers une complémentarité de l'offre : proposer un service de conseil dans le développement ou la création d'offre touristique dans un objectif de complémentarité et de singularité, proposer un service novateur et essentiel aux regards des socioprofessionnels

3. Professionnaliser l'offre touristique du territoire

Objectifs de l'action :

- Augmenter le nombre d'établissements classés
- Disposer d'un réseau de professionnels labélisés suffisamment large et solide

Missions :

A partir de 2023 :

- Développer et monter en compétence en matière d'offre de services de l'OTI proposée aux socioprofessionnels
- Mettre en place et animer un réseau de professionnels
- Accompagner les socioprofessionnels dans la transition numérique
- Encourager et accompagner dans le classement des hébergements touristiques
- Améliorer l'accueil des touristes étrangers sur le territoire (au niveau de l'offre touristique) : encourager les socioprofessionnels à faire traduire leurs outils de communication
- S'appuyer sur la connaissance des associations locales

¹ Sous réserve de validation par la Destination Drôme Provençale et des autres OTI et EPCI

A partir de 2024 :

- Interroger les socioprofessionnels sur leurs besoins et problématiques
- Professionnaliser l'offre via les partenariats

4. Promotion du territoire via les outils numériques

Objectifs de l'action :

- Améliorer la visibilité du territoire Drôme Sud Provence sur Internet
- Faciliter l'accès à l'information touristique pour capter une nouvelle clientèle
- Faire de la Drôme Sud Provence un destination leader de la Drôme Provençale

Missions :

A partir de 2023 :

- Participer aux comités techniques de la Destination Drôme Provençale
- Alimenter la photothèque et vidéothèque
- Alimenter les réseaux sociaux à l'échelle Drôme Sud Provence
- S'appuyer sur les atouts et offres du territoire et hors territoire pour rallonger la durée du séjour
- Continuer la valorisation du patrimoine et des cœurs de village en mettant l'accent sur ses particularités
- Optimiser les partenariats de l'OTI et les saisies sur la base de données Apidae en passant par la promotion de ses atouts du territoire

5. Optimiser l'accueil des visiteurs sur le territoire

Objectifs de l'action :

- Proposer un accueil adapté aux besoins et pratiques des touristes et locaux
- Renseigner les locaux et touristes qui ne franchissent plus les portes de l'OTI
- Améliorer la visibilité de l'offre touristique disponible sur le territoire
- Développer la connaissance de l'offre de service de l'office de tourisme

Missions :

A partir de 2023 :

- Adapter les horaires d'ouverture des accueils en fonction des pratiques des touristes
- Maintenir un service d'accueil physique de qualité
- Assurer un accueil hors les murs sur les zones de fréquentation touristique
- Mettre en place un réseau d'ambassadeurs, des professionnels relais d'infos touristiques
- Assurer un accueil numérique et mettre en place une veille de bon fonctionnement
- Assurer l'information et la distribution des éditions
- Contribuer à améliorer l'accueil des touristes étrangers sur le territoire

AXE 2 : REUSSIR UN DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DURABLE ET ECO-RESPONSABLE

6. Tendre vers un tourisme responsable et bienveillant

Objectifs de l'action :

- Devenir exemplaire en termes d'écologie et de développement durable
- Mesurer l'impact touristique sur l'environnement et le réduire

- Mettre en place un plan d'actions opérationnelles pour un tourisme durable et éco-responsable

Missions :

A partir de 2023 :

- Développer des offres touristiques adaptées aux aléas climatiques (fortes chaleurs, vent, ...)
- Sensibiliser les professionnels au tourisme bienveillant et adapté
- Communiquer de manière bienveillante sur les offres disponibles (ne pas promouvoir de sites surfréquentés ou sensibles),
- Encourager les mobilités douces,
- Informer les agents des mairies sur l'offre et les services disponibles à proximité

7. Sensibiliser le plus grand nombre au développement durable

Objectifs de l'action :

- Réduire et valoriser les déchets des touristes (tendre vers un tourisme zéro déchet)
- Associer l'ensemble des acteurs dans une dynamique de développement durable
- Fiabiliser et pérenniser l'offre sports de nature

Missions :

A partir de 2023 :

- Sensibiliser les randonneurs novices et touristes étrangers sur les règles de bonne conduite à adopter sur les sentiers de randonnée
- Diffuser les kits éco-responsables de la CCDSP

A partir de 2024 :

- Sensibiliser les acteurs du tourisme aux enjeux environnementaux et les accompagner pour une offre adaptée et raisonnée

8. Développer une économie en circuit court

Objectifs de l'action :

- Intégrer l'ensemble des agriculteurs/producteurs dans la démarche
- Faire intégrer les acteurs touristiques dans la promotion et la consommation de produits locaux

Missions :

A partir de 2023 :

- Référencer l'ensemble de l'offre touristique en circuit-court dans Apidae (BD touristique)

9. Pérenniser l'offre touristique du territoire

Objectifs de l'action :

- Aider à fédérer l'ensemble des acteurs
- Développer l'offre labellisée et la promotion des labels écologiques

Missions :

A partir de 2023

- Identifier les labels à encourager sur le territoire.

A partir de 2024 :

- Accompagner les acteurs touristiques pour une pérennisation de leur offre

- Encourager les labels identifiés en 2023
- Valoriser l'engagement éco-responsable des acteurs touristiques
- Développer une activité touristique sur l'année pour répartir les flux dans le temps

AXE 3 : FAIRE ENSEMBLE DURABLEMENT ET SEREINEMENT

10. Définir et structurer la gouvernance touristique

Objectifs de l'action :

- Optimiser la structuration de la compétence
- Valoriser les compétences et expériences de chacun
- Mobiliser l'ensemble des acteurs pour un tourisme « durable »

Missions :

A partir de 2023 :

- Maintenir la bonne gestion administrative de l'OTI

11. Faire de l'Office de Tourisme Drôme Sud Provence une référence

Objectifs de l'action :

- Augmenter le nombre de d'adhésion
- Mettre en place un réseau de professionnels mobilisés et impliqués
- Développer des partenariats touristiques

Missions :

A partir de 2023 :

- Conserver la marque Qualité Tourisme
- Mettre en place des partenariats pour devenir moteur dans le développement touristique et monter en compétences
- Partir à la rencontre des acteurs pour gagner en visibilité et créer une dynamique
- Communiquer sur les projets et « nouveaux » services proposés (classement ateliers numériques, formation des saisonniers...)

A partir de 2024 :

- Engager une réflexion sur les packs adhésion pour répondre à un réel besoin des acteurs (adaptés aux petites comme aux grosses structures)

12. Se donner les moyens pour atteindre les objectifs

Objectifs de l'action :

- Se doter de nouvelles compétences
- Aménager des projets touristiques
- Accroître les recettes de taxe de séjour

Missions :

A partir de 2023 :

- Informer les professionnels et les élus des retombées économiques du secteur touristique.

- Communiquer auprès des hébergeurs les démarches administratives relatives à la taxe de séjour et assurer le lien avec la CCDSP.
- Maintenir les moyens humains pour permettre la réalisation des missions
- Continuer la démarche de professionnalisation et poursuivre la structuration des missions des conseillers en séjour

13. Avancer ensemble pour aller plus loin

Objectifs de l'action :

- Faire fédérer les 14 communes du territoire
- Être un acteur moteur dans les réseaux DDP, Département et Région
- Trouver un mode organisationnel pour aborder et traiter les sujets transversaux
- Mobiliser l'ensemble des acteurs

Missions :

A partir de 2023 :

- Consolider et renforcer le travail mutualisé pour la promotion du territoire à différentes échelles (DDP/Département/Région)
- Développer des partenariats touristiques communs (DDP/Département/Région...)

ARTICLE 4 – REPRESENTATION

La Communauté de communes Drôme Sud Provence est représentée au sein de l'Office de Tourisme de la façon suivante :

- 9 membres de droit appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme
- 2 de ces membres élus au Bureau de l'Office de Tourisme

Le Conseil communautaire est seul habilité à désigner ses représentants au sein de l'Office de Tourisme. Les délégués communautaires, membres du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme, sont chargés de :

- Veiller au respect du cadre de la présente convention
- Assurer le relais d'information entre l'Office de Tourisme, la Communauté de communes et les communes membres,
- Garantir une cohérence entre les orientations communautaires et les actions entreprises par l'Office de Tourisme.

Les comptes rendus des réunions du Conseil d'Administration sont systématiquement adressés au Président de la Communauté de communes, ainsi qu'au Vice-Président(e) en charge du tourisme.

ARTICLE 5 – MODALITES DE FONCTIONNEMENT ET MOYENS

a) Les locaux

Les locaux seront mis à disposition de l'OTI par la CCDSP, via une convention spécifique qui en fixera les dispositions détaillées. Les locaux sont situés, à la date de la signature de la présente convention :

- Pierrelatte : 2 bis avenue Jean Perrin
- Saint Paul-Trois-Châteaux : 1 Parvis Chlique
- Suze-la-Rousse : 445, Avenue des Côtes du Rhône
- La Garde-Adhémar : 15 Rue des Arcades

Tout changement de local fera l'objet d'un avenant à la convention et aura fait l'objet d'une concertation préalable entre les 2 parties.

L'OTI assure une utilisation des locaux conforme à son objet social. Il s'engage à veiller au bon entretien et usage des locaux. L'OTI s'oblige à souscrire une assurance pour couvrir tous les risques liés à l'exploitation des locaux mis à disposition et notamment une responsabilité civile. La CCDSP est dégagée de toute responsabilité en cas de pertes, détériorations ou dégâts du matériel appartenant à l'OTI, dans les locaux désignés, et en général, de tout objet ou matériel prêté.

b) Le financement

La CCDSP verse une subvention à l'OTI afin de faciliter son bon fonctionnement et lui permettre d'accomplir ses missions dans son classement en vigueur. Son montant est fixé par le Conseil communautaire en fonction de la stratégie touristique définie par la CCDSP, du budget prévisionnel fourni par l'OTI, du tableau des objectifs de l'année N-1 rempli par l'OTI et du programme des actions prévus pour l'année à venir.

La subvention sera créditée au compte de l'association selon les modalités suivantes :

Année N

- Acompte de 100 000 € après signature de la convention
- 50 % du reliquat en juin
- Solde en septembre

Année N+1

- Acompte de 100 000 € en janvier
- 50 % du reliquat en avril
- Solde en septembre

En parallèle, l'OTI est proactif dans la recherche de ressources financières complémentaires que ce soit la prospection de nouveaux adhérents ou des subventions complémentaires.

Des crédits complémentaires peuvent être alloués pour toute autre projet précis ponctuel ou permanente confiée à l'OTI, et faisant l'objet de délibération du Conseil communautaire, stipulant la nature, la durée et le montant des crédits spécifiques.

c) Ressources humaines

Les prestations de l'OTI sont assurées par du personnel soumis à la convention collective des organismes de tourisme à caractère non lucratif, sauf agent intercommunal mis à disposition, qui dépend du règlement intérieur de la CCDSP. En effet, depuis le transfert de la compétence tourisme à la CCDSP, un agent communal affecté au tourisme a été transféré à la CCDSP. Cet agent désormais intercommunal est mis à disposition de l'OTI via une convention de mise à disposition spécifique.

Toute modification souhaitée dans la masse salariale de l'OTI doit faire l'objet d'une information écrite à la CCDSP, afin que cette dernière examine la demande au regard du budget annuel alloué.

ARTICLE 6 – CLASSEMENT DE L'OFFICE DU TOURISME

L'OTI, ayant reçu le classement en catégorie I en 2019 et la marque Qualité Tourisme, assurera le maintien des classifications en mettant en place une veille qualité et les mesures correctives nécessaires.

ARTICLE 7 – CONTRÔLE ET EVALUATION

L'OTI s'engage à adresser à la CCDSP toutes les pièces suivantes dans les délais indiqués :

- Avant le 30 novembre de l'année N : le projet de programme d'actions N+1 et le projet de budget prévisionnel de l'année N+1
- Avant le 01 mars de l'année N+1 : le bilan des actions menées en année N
- Avant le 01 mai de l'année N+1 : le rapport d'activités et le bilan financier du dernier exercice certifié conforme.
- Tout au long de l'année : tableau de suivi de la mise en œuvre des actions et du budget (drive).
- Annexes à rendre avant ...

ARTICLE 8 – GOUVERNANCE

L'OTI et la CCDSP s'engagent mutuellement à organiser des rencontres (élus et techniciens) au moins 2 fois par an, avant et après la saison touristique, afin de faire des points d'étapes :

- En début d'année (février-mars) une réunion bilan sur l'année N-1 sera réalisée.
- Au printemps, présentation du rapport d'activités N-1 et du programme d'actions de l'année N au cours d'une commission tourisme.
- En fin d'année (novembre) une réunion pour préparer les projets d'actions et le budget prévisionnel de l'année N+1

Des rencontres techniques auront lieu régulièrement afin de garantir la bonne mise en œuvre du plan d'actions et du budget, à raison d'une par mois, hors période estivale.

ARTICLE 9 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention d'objectifs et de moyens 2023-2025, prend effet à compter du :

- 15 avril 2023 pour une durée de 2 ans

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

La convention pourra être modifiée par voie d'avenant.

ARTICLE 10 – LITIGES

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre, après épuisement des voies de recours amiables, à l'appréciation du tribunal administratif de Grenoble.

Fait à Pierrelatte, le

Pour la Communauté de communes
Drôme Sud Provence

Le Président,
Jean-Michel CATELINOIS

Fait à Pierrelatte, le

Pour l'Office de Tourisme
Drôme Sud Provence

Le Président,
Marc ROUSSEAU

Annexe 1

Enjeu	Action	A partir de	Indicateurs
Enjeu de développement et de montée en puissance du tourisme, notamment en termes d'innovation et de singularité	Action 1 : Développer l'offre touristique du territoire	2023	Programme annuel des visites guidées et jeux d'enquêtes Nombre de personnes accueillies Nombre de communes concernées par le "projet touristique DSP" Montant du budget alloué au "projet touristique DSP" Fréquentation du "projet touristique" (ex : volume Qrcodes téléchargés)
		2024	Nombre d'exemplaires imprimés DSP et diffusés Nombre de demandes sur l'offre terroir Nombre de téléchargements Fréquentation des pages internet Nombre d'hébergeurs accompagnés
	Action 2 : Structurer et mailler l'offre touristique du territoire	2023	Nombre de fiches Apidae sur le territoire DSP Part des fiches Apidae adhérents et non adhérents Nombre d'associations rencontrées Nombre d'adhérents avec répartition géographique DSP
		2024	Nombre de temps forts organisés Nombre de participants Degré de satisfaction Nombre d'acteurs accompagnés Nombre d'ateliers proposés et nombre de participants
	Action 3 : Professionnaliser l'offre touristique du territoire	2023	Plaquettes d'adhésion avec les services proposés Nombre de meublés classés Nombre d'ateliers numériques et nombre de participants Nombre de fiches Apidae traduites Nombre d'associations rencontrées
	2024	Elaboration d'un sondage auprès des socioprofessionnels Nombre de partenaires Nombre d'hébergements classés	
	Action 4 : Promouvoir le territoire	2023	Nombre de comités techniques et fourniture des comptes-rendus Plan d'actions des réseaux sociaux Nombre d'abonnés (FB, insta) Nombre de fiches Apidae DSP Plan de communication de la DDP Nombre d'éditions DSP et DDP imprimées et diffusées Nombre de salons réalisés, la fréquentation et le nombre de brochures distribuées Nombre d'accueils bloggeurs, l'audience et canaux de diffusion Nombre d'encarts presse
	Action 5 : Optimiser l'accueil des visiteurs sur le territoire	2023	Horaires d'ouvertures des bureaux d'accueil Taux de fréquentation par accueil et informations sur les demandes Programmation de l'accueil hors les murs et nombre de personnes renseignées Programmation de l'accueil FAC et nombre de personnes renseignées Degré de satisfaction des visiteurs Nombre d'ambassadeurs (formation saisonniers) Fréquence de vérification des bornes numériques Suivi du plan de formation en langues étrangères des agents

Enjeu environnemental : réussir un développement touristique durable et éco-responsable	Action 6 : Tendre vers un tourisme responsable et bienveillant	2023 Nombre d'éduc-tours pour améliorer la connaissance du territoire Nombre de brochures imprimées et distribuées pour limiter le gaspillage Remontée des réclamations liées à la mobilité douce ou au transport collectif Suivi du tonnage ordures ménagères et tri sélectif permettant de suivre l'impact touristique sur l'environnement 2024 Mise en place du kit éco-responsable (ex : eau, déchets...) au sein des 4 bureaux d'accueil pour devenir exemplaire
	Action 7 : Sensibiliser le plus grand nombre <i>(action 3.3, 5.1 et 5.2 du PCAET)</i>	2023 Réalisation et diffusion d'une affiche sur le bon comportement, que doit adopter les randonneurs, aux mairies et prestataires activités de pleine nature Nombre de kits éco-responsables de la CCDSP diffusés auprès des hébergeurs 2024 Nombre d'affiches (bon comportement) diffusées et évolution du contenu Nombre de formations éco-responsables proposées et suivies par les agents de l'OTI Nombre de saisonniers sensibilisés à l'éco-responsabilité lors des formations
	Action 8 : Développer une économie touristique en circuit court <i>(action 3.1 du PCAET)</i>	2023 Nombre d'offres circuit court sur Apidae 2024 Evolution du nombre d'offres circuit court sur Apidae
	Action 9 : Pérenniser l'offre touristique du territoire	2023 Définir et comptabiliser le nombre de labels à encourager sur le territoire en lien avec la stratégie de la CCDSP Nombre d'offres éco-responsables "Partir Ici" 2024 Nombre de labels identifiés en N-1 mis en place Evolution de l'impact des saisons via Flux Vision Tourisme Evolution des offres éco-responsables "Partir Ici" Réalisation du plan de communication pour développer les ailes de saisons à différentes échelles (DSP, DDP...) Nombre de mise en avant des restaurateurs travaillant le circuit-court (ex : réseaux sociaux, page dédiée sur le futur site web, newsletter...)
Enjeu de structuration et de gouvernance : faire ensemble durablement et sereinement	Action 10 : Définir et structurer la gouvernance touristique	2023 Transmission du budget prévisionnel et du budget réalisé % du budget respecté
	Action 11 : Faire de l'Office de Tourisme Drôme Sud Provence une référence	2023 Mise en place d'une veille pour le maintien du label Qualité Tourisme Nombre de partenaires sur le territoire et hors territoire La part de nouveaux adhérents et part d'adhérents fidélisés 2024 Mise en place d'audits blancs pour le renouvellement du label Qualité Tourisme en 2025 Ratio du sondage mené auprès des socioprofessionnels sur leurs besoins d'accompagnement Evolution de la part de nouveaux adhérents et part d'adhérents fidélisés
	Action 12 : Se donner les moyens pour atteindre les objectifs	2023 Elaboration et diffusion du bilan d'activités et statistiques Présentation du plan d'actions de l'OT en commission Tourisme à la CCDSP Nombre de brochures taxe de séjour diffusées auprès des hébergeurs accompagnés lors du classement Diffusion de l'organigramme de l'OT Plan de formation des agents 2024 Nombre de formations suivies par les agents
	Action 13 : Avancer ensemble pour aller plus loin	2023 Participation aux réunions de travail à différentes échelles (DDP, Département, Région) Nombre de partenariats touristiques Nombre de réunions de travail de collaboration entre CCDSP et OTI Intégration de l'ensemble des acteurs sur les projets touristiques (ratio)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération N° 2023-038

Compétence communautaire : **TOURISME**

**OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A L'OFFICE DE
TOURISME INTERCOMMUNAL**

L'an deux mille vingt-trois, le Cinq Avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du trente mars deux mille vingt-trois, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : 47

Délégués présents : 33

Suffrages exprimés : 46

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Sandrine BARAKEL, Georgia BRUN, Véronique CANESTRARI, Véronique CROS, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Véronique HURBIN, Patricia MASSAUDET SOJKA, Agnès MILHAUD, Hélène MOULY, Marie-Pierre MOUTON, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS.

Messieurs : William AUGUSTE, Jean-Michel AVIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Guillaume DEPIERRE, Romain ENTAT, Patrice ESCOFFIER, Guy FAYOLLE, Denis GAILLARD, Maryannick GARIN, François LAPLANCHE-SERVIGNE, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Jean-Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Patrick SCOTTO DI CARLO, Christian SABATIER.

Etaient représentés :

Madame Jacqueline BESSIERE donne procuration à Monsieur Guy FAYOLLE

Madame Christine FOROT donne procuration à Monsieur William AUGUSTE

Madame Catherine MIGLIORI donne procuration à Monsieur Jean-Michel AVIAS

Madame Sylvie MOLINIE donne procuration à Madame Hélène MOULY

Madame Aura ROCHE-CAMACHO donne procuration à Madame Marie FERNANDEZ

Madame Malika YAHIAOUI donne procuration à Monsieur Hichame MARGOUM

Monsieur Didier BESNIER donne procuration à Madame Véronique CANESTRARI

Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Madame Marie-Pierre MOUTON

Monsieur Jean-Marie PUEL donne procuration à Madame Véronique ALLIEZ

Monsieur Daniel VEILLY donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Monsieur Jean-Marc CARIAS donne procuration à Madame Patricia MASSAUDET SOJKA
Madame Béatrice MARTIN donne procuration à Madame Sandrine BARAKEL
Monsieur Alain GALLU donne procuration à Monsieur Jean-Pierre PLANEL

Absent :

Monsieur Gérard HORTAIL

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

Secrétaire de séance : Sandrine BARAKEL

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Véronique ALLIEZ

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L. 2122-1 et suivants et L. 2125-1 et suivants,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015, dite NOTRe,

Vu les statuts de la communauté de communes Drôme Sud Provence et notamment sa compétence en matière de « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme »,

Vu l'objet du procès-verbal de mise à disposition des locaux communaux à la Communauté de Communes dans le cadre du transfert de ladite compétence,

Vu la délibération en date du 15 mars 2017 relative à la délégation de la promotion du tourisme à l'Office de Tourisme Intercommunal Drôme Sud Provence,

Vu le projet de convention d'objectifs 2023-2025 entre l'intercommunalité et l'OTI,

Vu l'avis de la commission tourisme du 16 mars 2023,

Considérant que cette convention est arrivée à terme le 31 décembre 2022 ;

Considérant que l'Association Office du Tourisme Intercommunal Drôme Sud Provence, partenaire de la Communauté de Communes Drôme Sud Provence, sollicite pour l'exercice de sa délégation de promotion du tourisme la possibilité d'utiliser les locaux affectés aux fonctions d'accueil touristique suivants :

- Local de 32 m² en rez-de-chaussée sis Rue des Arcades à La Garde Adhémar (26700) au sein du bâtiment situé sur la parcelle de terrain cadastrée section D n°87
- 2 locaux de 35 m² chacun sis 2 bis avenue Jean Perrin à Pierrelatte (26700) au sein du bâtiment situé sur la parcelle de terrain cadastrée section AE n°13
- Local de 147 m² sis Place Chausy à St Paul Trois Châteaux (26130) constituant la partie ouest du bâtiment situé sur la parcelle de terrain cadastrée section BT n°231 (entrée principale sur le parvis Daniel Chlique)
- Local de 114 m² sis 445 avenue des Côtes du Rhône à Suze la Rousse (26790) constituant le rez-de-chaussée du bâtiment situé sur la parcelle de terrain cadastrée section AS n°300.

Le projet de convention joint en annexe détaille les conditions de mise à disposition de ces locaux sur une durée de 2 ans jusqu'au 31 décembre 2025, renouvelable 2 fois pour une durée d'un an, et notamment la gratuité de l'occupation et la prise en charge des charges locatives par l'association.

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention de mise à disposition des locaux au profit de l'Office de Tourisme Intercommunal Drôme Sud Provence telle que jointe en annexe, sous réserve des validations des procès-verbaux de mise à disposition par les communes ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document nécessaire à l'application de cette délibération.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :


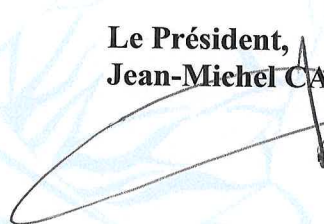
- **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition des locaux au profit de l'Office de Tourisme Intercommunal Drôme Sud Provence telle que jointe en annexe, sous réserve des validations des procès-verbaux de mise à disposition par les communes ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'application de cette délibération.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Président,
Jean-Michel CATELINOIS



**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
AU PROFIT DE L'ASSOCIATION OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DRÔME SUD PROVENCE**

ENTRE

La Communauté de Communes Drôme Sud Provence,
représentée par son Président en exercice, Jean-Michel CATELINOIS,
habilité à cet effet par délibération du Conseil communautaire du 7 juillet 2020
ci-après dénommée **la Communauté de Communes,**

ET

L'Association Office du Tourisme Intercommunal Drôme Sud Provence,
représentée par son Président en exercice, M. Marc Rousseau
ci-après dénommé **l'Occupant,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L. 2122-1 et suivants et L. 2125-1 et suivants,

Considérant que l'Association Office du Tourisme Intercommunal Drôme Sud Provence demande la possibilité d'utiliser les locaux ci-après désignés pour ses activités,

Considérant qu'il convient de définir les conditions de mise à disposition au profit de l'Office de tourisme intercommunal,

Considérant que l'occupation ou l'utilisation du domaine public ne peut être que temporaire et que l'autorisation d'occuper le domaine public présente un caractère précaire et révoquant.

ARTICLE 1 – Objet

La Communauté de Communes met à disposition de l'Association nommée ci-dessus, à titre gratuit, et qui l'accepte, les biens ci-après désignés pour y pratiquer des activités conformes aux statuts de l'Association et dans le cadre de la délégation des missions de promotion touristique qui lui a été confiée par délibération de la communauté de communes en date du 15 mars 2017.

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'Occupant est autorisé, sous le régime des occupations temporaires du domaine public, à occuper à titre précaire et révocable, les locaux désignés.

Les locaux mis à disposition sont tels que :

- Local de 32 m² en rez-de-chaussée sis Rue des Arcades à La Garde Adhémar (26700) au sein du bâtiment situé sur la parcelle de terrain cadastrée section D n°87
- 2 locaux de 35 m² chacun sis 2 bis avenue Jean Perrin à Pierrelatte (26700) au sein du bâtiment situé sur la parcelle de terrain cadastrée section AE n°13
- Local de 147 m² sis Place Chauvy à St Paul Trois Châteaux (26130) constituant la partie ouest du bâtiment situé sur la parcelle de terrain cadastrée section BT n°231 (entrée principale sur le parvis Daniel Chlique)
- Local de 114 m² sis 445 avenue des Côtes du Rhône à Suze la Rousse (26790) constituant le rez-de-chaussée du bâtiment situé sur la parcelle de terrain cadastrée section AS n°300.

L'Occupant s'engage à maintenir l'affectation du local.

ARTICLE 2 – Etat des lieux

A la signature de la présente autorisation et à la sortie des lieux, un représentant de la Communauté de Communes et de l'Occupant procèdent à un état des lieux contradictoire des locaux. Le premier état des lieux sera annexé à la présente convention.

L'Occupant s'engage à restituer les lieux mis à disposition dans un parfait état de propreté, d'entretien et dans un état dans lequel les locaux lui ont été remis à l'entrée. En cas de détériorations ou de dégradations constatées, la Communauté de Communes fera procéder aux travaux de remise en état ou de remplacement aux frais de l'Occupant.

ARTICLE 3 – Durée de la mise à disposition

Cette autorisation est accordée à titre précaire et révocable à compter du 15 avril 2023 jusqu'au 31 décembre 2025.

Au-delà de la durée initiale de 2 ans, l'autorisation sera renouvelable 2 fois pour une durée d'un an par tacite reconduction sauf à être dénoncée 3 mois avant la date anniversaire par la Communauté de Communes.

Par ailleurs, la liste des locaux mis à disposition pourra être modifiée par avenant à la convention, sur initiative de la Communauté de Communes après consultation de l'Association, avec un préavis de 3 mois.

L'Occupant reconnaît expressément que la présente convention est temporaire et ne lui confère aucun droit au renouvellement ni de droit acquis à se maintenir dans les lieux qui font l'objet de la présente convention.

ARTICLE 4 – Conditions financières

Les locaux sont mis à disposition à titre gratuit au profit de l'Association.

L'Association supportera l'ensemble des charges locatives incombant normalement au locataire (chauffage, eau, électricité, fioul, taxes...).

ARTICLE 5 – Conditions d'occupation

L'Association ne pourra faire ni laisser détériorer les lieux mis à disposition. Elle devra, sous peine d'être personnellement responsable, avertir la Communauté de Communes, sans retard et par écrit, de toute atteinte qui serait portée à sa propriété.

L'Association ne sera pas admise à apporter des modifications à la destination des locaux confiés sans accord préalable et expresse de la Communauté de Communes.

ARTICLE 6 – Affectation des locaux

L'Association s'engage à affecter les locaux à l'objet exclusif de l'Association tel que décrit dans ses statuts annexés à la présente convention (Annexe 1).

ARTICLE 7 – Modalités d'utilisation des locaux

Les locaux seront mis à disposition exclusivement à l'Association

La Communauté de Communes se réserve le droit d'organiser une manifestation en lien avec la promotion touristique de sorte qu'elle pourrait être amenée à utiliser les locaux mis à disposition. La Communauté de Communes en avertira alors l'Occupant 15 jours à l'avance.

ARTICLE 8 – Obligations de l'Association

L'Association s'engage à :

- préserver le patrimoine, afin d'éviter toute dégradation ou toute usure anormale des locaux,
- respecter les consignes de sécurité élémentaires ainsi que celles en place dans l'ensemble du bâtiment,
- garantir le bon fonctionnement de la structure en veillant à assurer les missions qui lui sont confiées et en veillant à ne pas troubler l'ordre public.

ARTICLE 9 – Cession

L'Occupant ne pourra en aucun cas céder les droits résultant de la présente convention, en

totalité ou en partie, sous quelque forme que ce soit, à un tiers. Elle ne pourra pas sous-louer les locaux mis à sa disposition même temporairement.

ARTICLE 10 – Sécurité

L'Occupant est tenu de respecter la réglementation propre aux établissements recevant du public de catégorie 5. A ce titre, un chef d'établissement devra expressément être nommé par l'Occupant ; il est responsable du public accueilli et du respect de l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires inhérentes à la sécurité des personnes et des biens.

L'Occupant est tenu de respecter et de faire respecter toutes les mesures d'hygiène et de sécurité propres à l'accueil du public dans le cadre des activités qu'il met en exercice.

L'Occupant déclare connaître les textes, règlements et consignes de sécurité en vigueur applicables aux activités qu'il exerce et à la réglementation en matière de conditions de travail. Il est tenu de les respecter et de les faire respecter par son personnel et le public susceptible d'être accueilli dans le cadre de ses activités.

ARTICLE 11 – Assurance

L'Occupant s'engage à assurer auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable de son choix :

- sa responsabilité locative pour les bâtiments qui lui sont confiés par la Communauté de Communes pour l'ensemble des risques qu'il peut encourir du fait de son activité notamment les risques incendie, explosions, dommages électriques, dégâts des eaux, vol, bris de glace, vandalisme ;
- ses propres biens, agencements, mobiliers, matériel, marchandises et tout ce dont il serait détenteur pour l'ensemble des risques qu'il peut encourir du fait de son activité notamment les risques incendie, explosions, dommages électriques, dégâts des eaux, vol, bris de glace, vandalisme ;
- sa responsabilité civile et notamment garantir la Communauté de Communes contre tous les sinistres dont il pourrait être responsable, soit de son fait, soit du fait des usagers des locaux mis à sa disposition. Il paiera les primes et cotisations d'assurances de façon à ce que la Communauté de Communes ne puisse en aucun cas être inquiétée et il en fournira la preuve à la Communauté de Communes chaque année.

ARTICLE 12 – Résiliation et suspension

A défaut d'exécution de l'une des clauses de l'autorisation, celle-ci sera résiliée de plein droit et sans indemnité si bon le semble à la Communauté de Communes, après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse dans le délai de 1 mois, sans aucune formalité en justice.

La présente convention sera rendue caduque par la dissolution de l'Association ou en cas de délégation de la promotion du tourisme à une autre structure par la communauté de communes.

En cas d'atteinte à l'ordre public ou de dégâts interdisant la continuité normale de l'activité,

la Communauté de Communes se réserve le droit de procéder à la fermeture des locaux sans préavis, sur arrêté par son exécutif.

ARTICLE 13 – Recours

L'Occupant, sans préjudice de ses droits, renonce à tout recours contre la Communauté de Communes à raison de :

- toutes déficiences et arrêt momentané du fonctionnement des équipements,
- vols et dégâts immobiliers qui en seraient la conséquence,
- toutes conséquences d'émeute, d'attentat, de la force majeure, du cas fortuit, de grève et en général de tous faits imprévisibles,
- tous dommages subis ou causés par les équipements et installations dont il a la charge, ou même simplement la garde et l'usage,
- en cas d'incendie total ou partiel, il ne pourra exiger aucune indemnité pour privation de jouissance.

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente autorisation, le Tribunal administratif de Grenoble (38) est seul compétent.

Fait en 2 exemplaires.
A Pierrelatte, le

Le Président,
de la Communauté de Communes
Drôme Sud Provence
Jean-Michel CATELINOIS

Le Président,
de l'Association Office de Tourisme
Drome Sud Provence
Marc ROUSSEAU